SOMMAIRE DES ANNEXES. — A nos Lecteurs. — Le mois pharmaceutique; les Parasites de la profession. — Nouvelles. — Formulaire et Médicaments nouveaux. — Principaux articles publiés en 1905. — Bulletin commercial. — Office pharmaceutique.

Par suite de l'extension prise par le Bulletin, *la Rédaction et l'Administration ont été réunies et les bureaux sont transférés* **21, rue Hautefeuille**, *près de l'École de Médecine (Paris, VIe; téléphone 825.16). C'est là que nos lecteurs pourront s'adresser tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 6 heures. Ils y trouveront tous les renseignements concernant le Journal et d'une façon générale, toutes les indications scientifiques, professionnelles et commerciales intéressant notre profession. Un service spécial* **entièrement gratuit** *a été institué à cet effet.*

A NOS LECTEURS

A chaque nouvelle année, il est d'usage pour les rédacteurs d'un journal, d'adresser à ses lecteurs des vœux de bonne année, un compte rendu des efforts faits pour les satisfaire, enfin un tableau des perfectionnements que l'on se propose d'exécuter pour répondre aux nouveaux désirs des abonnés. Des nécessités d'ordre administratif nous ont empêché de remplir cet agréable devoir dès le mois de janvier et nous arrivons avec un retard qui, si considérable qu'il soit, sera facilement excusé par l'importance des modifications que nous avons décidées.

Le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, le *B. S. P.* comme nous aimons à l'entendre familièrement appeler par ses lecteurs, suivant la nomenclature vingtième siècle, le *B. S. P.* entre dans sa huitième année, et c'est avec un légitime orgueil que nous vous convions à jeter les yeux sur cette liste toujours grandissante de nos lecteurs, depuis les amis de la première heure, abonnés fidèles et rédacteurs, jusqu'aux nouveaux collègues que nous amène chaque génération d'étudiants.

Elle est instructive la lecture de cette liste où se voient mêlés les uns aux autres, les noms de nos plus savants confrères et ceux de leurs anciens élèves, pharmaciens quelquefois établis dans les communes les plus écartées. Et ce sera votre grande satisfaction à tous, à vous rédacteurs qui avez provoqué la chose, à vous abonnés qui en avez rendu l'exécution possible, d'avoir contribué à établir, ce qui était notre seul but, un trait d'union entre les Ecoles et les Pharmaciens.

Depuis sa fondation, le *B. S. P.* a subi diverses transformations dont les plus heureuses subsisteront seules. Ces tâtonnements étaient inévitables avec le système que nous avions adopté et qui consistait à nous inspirer surtout des idées qui nous étaient soumises par ceux à qui

était destiné le journal. On ne peut, dit le proverbe, « contenter tout le monde » ; nous avons voulu faire mentir le proverbe et prouver une fois de plus que le mot impossible n'était pas français. Nos abonnés nous sauront gré de ces essais nombreux faits sous leur impulsion d'après des avis qu'il était difficile de centraliser rapidement et que nous ne pouvions d'ailleurs tenter qu'à chaque nouvelle année.

Confiants dans l'avenir, nous avons ouvert largement la voile et laissé notre nef se diriger sous l'action de ces souffles divers, n'intervenant que pour éviter les écueils. Nous devons nous en féliciter car peu à peu la résultante de toutes ces forces s'est dessinée, et nous pouvons aujourd'hui fixer le gouvernail en adoptant une voie nettement tracée et qui a tout lieu d'être la plus propre à satisfaire les désirs de la grande majorité de nos lecteurs.

Un journal pharmaceutique complet doit, de nos jours, se composer de trois parties auxquelles on peut donner les titres suivants : *Sciences professionnelles ou pharmacologiques*; *Intérêts professionnels*, avec leur *Bibliographie* respective, enfin les *Annexes* concernant plus particulièrement la vie officinale, comprenant tous les renseignements nécessaires à l'exercice de la profession et propres à faciliter les relations entre ses membres.

Nous avons, dès le début, apporté tous nos soins à perfectionner les deux premiers chapitres; la simple lecture des sommaires publiés plus loin en fait aisément la preuve. Aussi cette partie de notre journal comprenant les 64 pages blanches de notre ancienne forme, subsisteront-elles sans aucun changement. Nous avons décidé d'ajouter 32 pages nouvelles spécialement réservées aux *annexes*, qui prendront désormais une importance beaucoup plus considérable.

Ainsi composé, notre *Bulletin* représentera en réalité deux journaux, et nous pourrons affirmer qu'il intéressera à la fois les pharmaciens établis soucieux de se maintenir à la hauteur de leur mission, ceux qui voudront continuer leurs travaux et rechercher de nouveaux titres, les étudiants en cours d'études et les membres du corps enseignant.

Les professeurs de nos écoles comme ceux enseignant les sciences accessoires à la médecine, comme encore les étudiants attachés aux laboratoires de recherches, y trouveront, en dehors des articles originaux dont les signatures attestent la valeur, des revues techniques et surtout une *Bibliographie française et étrangère* faite avec le plus grand soin par des collaborateurs nombreux et compétents.

Les étudiants en cours d'étude y seront tenus au courant des nouveautés scientifiques dont la connaissance est indispensable aux examens et qui, bien qu'étudiées par nos maîtres dans leur cours, sont trop nouvelles pour avoir été traitées dans des livres.

Enfin, le pharmacien en dehors des éléments dont nous venons de parler qui lui permettront de maintenir ses connaissances à la hauteur de sa réputation, y sera continuellement intéressé par les questions d'hygiène, d'analyse, de pharmacologie, de jurisprudence et de défense

professionnelles qui prennent déjà une très grande place dans le journal. Il y trouvera les médicaments nouveaux, décrits avec détails dans le corps du journal, puis nomenclaturés en une table spéciale facilitant les recherches, et formant ainsi elle-même au bout de l'année un véritable recueil alphabétique de tous les produits nouveaux parus dans l'année avec en regard du nom, le synonyme, la posologie et le renvoi à l'étude complète s'il y a lieu. Sur la demande d'un grand nombre de nos confrères, nous y avons adjoint la table des médicaments étudiés dans les années précédentes.

A partir de cette année, et dès le prochain numéro, on trouvera dans les Annexes une chronique du mois dans laquelle seront traitées toutes les questions d'actualité concernant la vie pharmaceutique, les actes des différents syndicats et associations. Il est à peine utile de dire que l'intention de nos rédacteurs spéciaux n'est pas de venir troubler la paix qui vient de s'établir si heureusement. Ils s'attacheront au contraire à contribuer dans la mesure de leurs moyens à la maintenir et s'uniront pour cela à tous nos confrères de bonne volonté, quelles qu'aient pu être jusqu'à ce jour les divergences d'opinions qui les séparaient.

Le *Bulletin* continuera ainsi son rôle, qui a toujours été de prêcher l'union entre TOUS les pharmaciens.

Nous continuerons la publication du *Bulletin commercial* légèrement modifié, en ce sens qu'il s'attachera surtout à représenter la physionomie du marché et l'opportunité des transactions.

Enfin, un office pharmaceutique proprement dit recevra de nos lecteurs et d'une façon gratuite pour nos abonnés, les offres et demandes d'emplois, d'appareils, d'ustensiles de pharmacie et également l'annonce des cessions d'officines. Un registre sera ouvert également pour le placement des élèves et des remplacements.

En résumé, le *Bulletin des Sciences pharmacologiques* est le seul organe qui, grâce à sa collaboration scientifique et professionnelle, puisse réaliser un aussi vaste programme sans augmenter son prix modeste, qui reste fixé à 12 francs par an, avec réduction pour les étudiants en cours d'études s'adressant directement à l'administration.

L'accueil fait au *B.S.P.* depuis sa fondation nous a obligé à nous imposer les plus grands sacrifices pour le rendre toujours plus complet et plus attrayant. Son succès toujours croissant est surtout dû à ce qu'il a fait des collaborateurs et des amis de tous ses abonnés.

On peut se rendre compte aujourd'hui de la sincérité de nos promesses et être assuré que nous serons plus que jamais disposés à conserver cette même ligne de conduite qui nous a procuré tant de satisfactions.

AVIS SPÉCIAL A NOS ABONNÉS

Le présent fascicule contenant seulement les **annexes**, *est envoyé à tous nos abonnés, par effet rétroactif, pour faire concorder la disposition de janvier avec celle des numéros suivants.*

Dans ces **annexes** *on trouvera en outre des rubriques nouvelles, toute la partie du Journal contenue autrefois dans les pages vertes du Bulletin :* **Nouvelles, Communications des Syndicats**, *etc., etc. Afin de faciliter les recherches et sur la demande d'un très grand nombre de nos lecteurs, il n'y aura plus qu'***une table des matières** *publiée en fin d'année.*

Le Bulletin des Sciences pharmacologiques ainsi transformé, formera ainsi, au bout de l'année, un volume **de 1350 pages au minimum.**

C'est donc avec raison que nous disons que le B. S. P. est le seul Journal professionnel qui donne à ses lecteurs, pour le prix modique de 12 francs, la matière que contiendraient à peine deux forts volumes ordinaires.

LE MOIS PHARMACEUTIQUE

Les Parasites de la Profession (Timbres Primes).

Les modifications apportées au Bulletin, nous font arriver ce mois-ci très en retard, pour un compte rendu du mois de janvier et trop tôt pour celui du mois courant qui fera d'ailleurs l'objet de notre prochaine causerie. Je ne puis d'ailleurs répéter que ce que nous disions d'autre part, c'est qu'après une période très mouvementée, nous sommes entrés dans une ère de calme, ce dont il y a tout lieu de se féliciter.

Le nouveau bureau de l'Association générale doit pouvoir compter maintenant sur le concours de tous; des préférences ont pu se manifester au cours de la lutte électorale qui s'est produite, mais il faut que les vaincus acceptent leur défaite de bonne grâce et passent l'éponge sur le passé, en n'envisageant plus désormais que l'intérêt général de la Pharmacie.

Il appartiendra d'autre part à nos nouveaux dirigeants de se souvenir que s'ils ne sont que les élus d'un certain nombre, ils sont les représentants de tous, et qu'ils doivent s'inspirer de tous les avis désintéressés quelle qu'en soit la provenance.

On nous reprochait dernièrement de ne pas être inscrit à un syndicat... Ce reproche peut jusqu'à un certain point être justifié, mais il ne constitue pas une raison suffisante pour frapper les non syndiqués d'ostracisme. Bien des isolés qui ne demandaient qu'à ne pas l'être, ont été très embarrassés à leur entrée dans la profession. S'ils n'avaient trouvé en face d'eux à ce moment qu'un seul groupement bien établi et non discuté, ils auraient sans aucun doute été grossir le nombre des adhérents. — Au contraire, ils se sont trouvés en présence de groupes nombreux poursuivant, espérons-le, le même but, mais avec des moyens d'action tellement différents, qu'on ne discernait tout d'abord pas ce but, un peu négligé au profit des questions de préséance ou autres. — Le terrain est un peu déblayé, il demande à l'être encore, mais puisqu'on en est arrivé de part et d'autre à montrer quelque bonne volonté, les isolés doivent donner l'exemple et tenter un essai loyal en s'inscrivant

dans le syndicat de leur région. S'ils se trouvent en présence de deux groupements similaires ils auront à choisir, ou s'ils le peuvent à s'inscrire aux deux, pour pouvoir les juger d'abord et les faire fusionner ensuite si possible.

La Pharmacie est bien menacée, on peut enrayer le mouvement, mais ce serait se leurrer que d'espérer obtenir des résultats immédiats et merveilleux; — il faut se résigner à travailler pour l'avenir. C'est ce que nous disions, il y a dix ans, en préconisant déjà à cette époque l'union et la cessation des querelles intestines. C'est ce que nous répétons encore aujourd'hui en regrettant simplement tout le temps perdu.

Quant à ceux qui nous trouveront maintenant trop optimistes, nous nous permettrons de leur dire qu'ils sont libres de n'accepter les résultats actuels que sous bénéfice d'inventaire, mais que le meilleur moyen de consacrer l'union est de la considérer comme faite. Ce souci intérieur écarté on pourra s'employer utilement à lutter contre les ennemis extérieurs, dont le nombre augmente chaque jour.

Le pharmacien est en butte dans son officine aux attaques d'une légion de parasites de la profession. Les uns se contentent de nous faire une concurrence déloyale dans leur propre repaire, d'autres ont trouvé le moyen de nous frapper d'un véritable impôt auquel il est difficile de nous soustraire, car ils ont intéressé à leur petite affaire, le public, leurré le plus souvent par de fallacieuses promesses. Nous voulons parler des *timbres primes* que nos confrères des quartiers riches ignorent peut-être mais que ceux des arrondissements excentriques et de la banlieue ne connaissent que trop.

Il est possible que déjà cette question ait été traitée dans un de nos journaux professionnels. Nous n'en avons pas eu connaissance, mais il n'est pas mauvais en tout cas d'y revenir aujourd'hui, car elle fait l'objet d'un projet de loi qui a été déposé à la Chambre par MM. Gervais, Maujan, Messimy, Steeg et Laniel, députés. Voici ce que nous trouvons dans l'exposé des motifs :

Depuis environ quatre ans, des sociétés se sont fondées sous le nom de Timbres Rabais, Timbres Primes, Timbres Escompte, Timbres Français, Timbres d'Epargne, Union philantropique des Rentiers, Coupons de rente, Billet kilométrique, etc., etc., ayant pour but, s'interposant entre le vendeur et le consommateur, de donner particulièrement à la clientèle du petit commerce des timbres ou des tickets à l'aide desquels il est loisible à ceux qui en ont collectionné un certain nombre, dans un carnet *ad hoc*, soit d'acquérir un objet à titre de prime, soit d'obtenir une remise d'espèces, soit de payer des primes d'assurances-vie, soit de parcourir gratuitement un certain nombre de kilomètres en chemin de fer.

Ces sociétés, dont la légalité est contestable, viennent lourdement grever le petit commerce; leur manière de procéder est uniforme, elle consiste à faire remettre aux commerçants des carnets de timbres ou tickets qui sont donnés au client à l'occasion des achats, à raison d'un timbre pour chaque fraction de 20, 25 ou 50 centimes.

Les commerçants payent ces timbres aux Sociétés environ 4 1/2 à 5 °/₀ des sommes qu'ils représentent.

L'usage de ces timbres s'est répandu très rapidement et tous les petits consommateurs en réclament, si bien que les versements atteignent généralement au moins 4 °/₀ de la recette.

Quels sont les avantages que le petit commerce et le consommateur peuvent en tirer? Aucun. Toutes les combinaisons n'ont aucun avantage pour le commerçant qui paye de son bon argent tous les timbres distribués par lui, ce qui accroît lourdement ses frais généraux; tromperie surtout vis-à-vis du consommateur, sur qui le commerçant se dédommage au détriment de la qualité ou du bon marché. En revanche, la société qui émet les timbres fait de superbes recettes. « Elle vend à beaux deniers comptants, un porte-

monnaie qui ne représente rien », ce qui explique que les combinaisons de ce genre poussent comme des champignons sur le terrain commercial.

En effet, la société encaisse soigneusement chez le commerçant le montant de tous les timbres distribués par celui-ci. Mais elle ne rembourse, sous forme de prime, que les carnets qui lui sont apportés garnis de tous leurs timbres. Or, beaucoup de timbres — les deux tiers au moins — s'égarent, beaucoup de carnets restent inachevés.

Tous ces timbres perdus par les clients sont autant de timbres gagnés par la compagnie, qui en a déjà reçu le prix du commerçant.

Nombreux sont les carnets au tiers, à moitié ou presque remplis qui gisent au fond des tiroirs, d'où la négligence ou la lassitude de leurs propriétaires ne les tirera jamais. On pourra nous objecter qu'il n'est pas au pouvoir des sociétés de les faire rentrer et que, s'ils se présentaient, ils se verraient attribuer les primes auxquelles ils ont droit. Nous n'en doutons pas un instant, mais il nous est pénible de constater qu'on peut échafauder des affaires sérieuses sur de telles éventualités en les couronnant au surplus de ce beau mot « épargne », qui est à lui seul tout un enseignement.

Mais la duperie va plus loin encore : la société donne des primes. Ces primes, que représentent-elles?

Il suffit, pour être fixé, de visiter un des magasins de ces sociétés, rempli d'objets de pacotille dont la valeur vraie est inférieure de plus de moitié à la valeur nominale : articles de bazar défraîchis, camelote en pseudo-cuir ou simili-bronze, objets tirant l'œil, mais sans utilité ou solidité réelle.

La combinaison des billets de chemins de fer gratuits, des coupons de rente ou d'assurances sur la vie, tout aussi factice, est plus avantageuse encore pour ses inventeurs, puisqu'ils ont trouvé moyen d'économiser la dépense du magasin qui contient les primes.

Nous devons ajouter que ces timbres provoquent un trafic en espèces; il n'est pas rare, il est même courant qu'un commerçant repreune contre espèces le timbre remis gratuitement.

Il apparaît donc que ces morceaux de papier sans valeur donnent lieu à une spéculation, à une exploitation, à un trafic en argent non autorisé par la loi.

Déjà d'autres nations se sont émues de ces agissements si préjudiciables aux petits commerçants et le législateur est intervenu. C'est ainsi qu'au Canada une loi vient d'être promulguée, armant les municipalités des pouvoirs les plus étendus pour protéger le commerce et le public contre l'exploitation des « Compagnies de timbres ».

La conclusion est la proposition d'une loi tendant à interdire l'émission des « Timbres primes » et autres combinaisons analogues. Il est très probable que ce projet, renvoyé à la Commission du Commerce et de l'Industrie, ne sera pas mis en discussion dans cette législature.

Quelle est exactement l'opinion des Pharmaciens à ce sujet? Une enquête un peu rapide, il est vrai, nous fait conclure à une majorité hostile aux timbres primes, il serait bon dans ce cas que les syndicats pharmaceutiques offrissent aux promoteurs du mouvement un concours qui sera loin d'être négligeable.

Nous reviendrons sur cette question, qui est de nature à intéresser un grand nombre de nos lecteurs, et nous recevrons avec plaisir toutes les observations qu'ils voudront bien nous communiquer à ce sujet ou sur toute autre question analogue.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Sont nommés : *au grade d'officier de la Légion d'honneur* : M. KARCHER, pharmacien principal de 2[e] classe, à l'hôpital militaire de Versailles.

Au grade de Chevalier de la Légion d'honneur : M. JULES GAUTRET, pharmacien de la Marine, M. EHRMANN, à l'hôpital militaire de Belfort.

Au grade d'officier d'Académie : M. VAVASSEUR, à Sanvic.

Chevalier du Mérite agricole : M. MARONNEAU, à Mostaganem.

Chevalier de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique : M. GOUDAL, à Paris.

Corps de santé militaire. — *Nominations.* Ont été promus dans l'armée active :

Au grade de pharmacien-major de 1[re] classe : M. BODARD, pharmacien-major de 2[e] classe.

Au grade de pharmacien-major de 2[e] classe : M. PASTUREAU, pharmacien aide-major de 2[e] classe détaché à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Ont été nommés dans l'armée territoriale :

Au grade de pharmacien-major de 1[re] classe : M. BARTHE et BAYRAC.

Au grade de pharmacien-major de 2[e] classe : MM. MÉTROZ, AUDEBERT, VALENTIN, RIVET.

Dans la réserve de l'armée active :

Au grade de pharmacien aide-major de 2[e] classe : MM. BRETIN, PETIT, BECT, COSTE, DUMAZEAUD, JACQUES, MÉROLLE, JOLY, FINET, MARION, DAUTHUILE, SIGNOUD, LAFFON, BOURSON, GAU, VIDAL, GRIGNON, BATAILLE, DÉTAY, RÉGNIER, ROL, LEROY, HÉBERT, GUILLOUME, BRETON, ARNAUD, CROIX, CHAMARRE, REY, GRUVEZ, BOUTEILLE, AMIARD, PÉRON, SARGEUL, DECROS, CHAMBRON, GRASSET, BLONDET, DOCEUL, BADIN, LEMAÎTRE, GORET, PAYEN, LEBOUC, RIVIÈRE, LACROIX, HAVET, DUCRUET, HEISCH, LAFAY, POUGNET, BRENUGAT, LARDET, REMBERT, REAUBOURG, CELLIER, GALEY, DESCHIENS, FOURNIER, BRUNEAU, BOUVELOT, ROYET, DE BREUX, HURRIER, FIGUEL, DUPUIS, JAYLE, HAURY, BARTHÉLEMY, GOIGOUX, LEFEBVRE, JOUAULT.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés :

A Madagascar : MM. PAYEN, pharmacien-major de 1[re] classe, BOISSIÈRE, pharmacien aide-major de 1[er] classe ; à Diégo-Suarez, M. BOIN, pharmacien major de 2[e] classe ; à Tananarive, M. VENTRILLON, pharmacien major de 2[e] classe à la pharmacie centrale de Diégo-Suarez, M. COLIN, pharmacien aide-major de 1[re] classe.

A propos de la loi sur les fraudes — Voir dans le corps du journal, page 30.

École de Médecine et Pharmacie d'Alger. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en date du 10 janvier 1906, un concours s'ouvrira le 10 janvier 1906 devant l'école Supérieure de Pharmacie de l'Université de Montpellier pour l'emploi de suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale à l'École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie d'Alger.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ecole de Médecine et pharmacie d'Angers. — Par arrêté du 8 décembre 1905. M. MONTIER, docteur en médecine, pharmacien de 1[re] classe, a été institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

École de Médecine et Pharmacie de Besançon. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en date du 23 décembre 1905, un concours s'ouvrira, le 17 juillet 1906, devant l'École Supérieure de Pharmacie de l'Université de Nancy pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de Médecine et Pharmacie de Nantes. — Par arrêté du 13 décembre 1905, M. Citerne, docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, a été institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes.

Ecole de Médecine et Pharmacie de Tours. — En exécution d'un arrêté du 11 décembre 1905, un concours s'ouvrira le 14 juin 1906, devant l'Ecole de Médecine et de Pharmarcie de Tours pour l'emploi de chef des travaux d'histoire naturelle.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Faculté de Médecine de Paris. — Par décret en date du 22 décembre 1905, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, M. Robin (Albert-Edouard-Charles), agrégé des facultés de Médecine, est nommé professeur de clinique thérapeutique à la faculté de Médecine de l'Université de Paris (fondation de M. le duc de Loubat).

Concours pour nommer un professeur suppléant de chimie à l'Ecole de Médecine et Pharmacie de Nantes. — *Ecrit* : Phosphore et ses composés.

Oral : Urée et ses dérivés.

Epreuve pratique : Analyse qualitative d'un mélange de sels et détermination du titre d'un acide.

Le Jury a proposé M. Marguery, pharmacien supérieur.

Internat en Pharmacie dans les Asiles publics d'aliénés de la Seine. — Un concours s'est ouvert, le lundi 8 janvier 1906, pour la nomination aux places d'internes en pharmacie des Asiles de la Seine. Vingt candidats étaient inscrits. Le jury était composé de MM. Quesneville, président, Leger, Héret, Valeur, Dumoutiers.

Les questions données ont été les suivantes :

Dissertations : Eau de Laurier-Cerise, Sirop d'iodure de fer.

Epreuve orale : Les chlorures de mercure, Huile de ricin. Recherche et dosage du glucose dans les urines. Les extraits de Belladone.

Epreuve écrite : Chimie. Acide nitrique et nitrates. Hist. Nat. : Les Cantharides.

Pharmacie : Préparations pharmaceutiques dans lesquelles entrent des produits de la famille des Crucifères.

Le Jury a proposé pour être nommés internes titulaires : MM. Fabrègue, Lemaitre, et internes provisoires : MM. Pagenel, Mottay.

Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de France. — A l'issue de son Assemblée générale, tenue le 10 janvier dernier, l'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de France, a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1906.

Président : M. Maurice Odent ; *Vice-Présidents* : M. René Tissu, M. Louis Foultier ; *Secrétaire-général* : M. Henri Masson ; *Trésorier* : M. Louis Bailly-Salin.

Le numéro de Février 1906 contiendra :

— Une importante étude de la loi sur les fraudes en ce qui concerne la Pharmacie.

— Un article du Dr Desesquelle sur le timbre médical.

— Enfin la quatrième partie de la série d'articles concernant *L'Évolution pharmaceutique.* Ce chapitre est intitulé « Nécessités d'un enseignement uniforme, les Ecoles secondaires et de plein exercice. »

Dans le *Bulletin* de mars, nos lecteurs trouveront sous le titre : « La pharmacie future — ce que doit être la législation nouvelle », le cinquième et dernier article qui terminera cette étude dont l'importance n'a échappé à aucun de nos lecteurs.

Un tirage à part de ce travail sera fait et envoyé gratuitement à tous les abonnés qui en feront la demande avant le 25 mars.

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX (1906)

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	MOIS	PAGES
Apocodéine (chlorhydrate).	Int.	2 cm³ d'une solution de 1 à 3 p. 100.	Janvier. .	28
Aldol	Hypnotique	»	Janvier. .	28
Malonal	Id.	»	Janvier. .	29
Palladium (chlor. de).	Int.	V à X gouttes d'une solution à 3 p. 100.	Janvier. .	29
Salène.	Ext.	Lin. p. eg.	Janvier. .	29
Zymphène	Int.	0,50.	Janvier. .	29

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX

Publiés de 1903 à 1905

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	TOME	PAGES
Alphosone	Int.	»	XI	153
Alypine	Ext.	solution à 10 %.	XII	210
Anesthésine	Ext. et int.	0 gr. 50 à 1 gr. 50.	VIII	78
Anthrasol	Ext.	»	VIII	153
Arsyline	Int.	2 à 4 gr. par jour.	XII	285
Aubépine (Teinture)	Int.	XXX gouttes.	VIII	38
Brométone	Int.	»	XII	286
Bromolécithine	Int.	»	XII	336
Bromoquinal	Int.	0 gr. 6 à 0 gr. 7.	VIII	37
Cacodyl. de strychnine	Int.	2 à 20 milligr.	VIII	124
Cacodylhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Céroline	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 60.	IX	104
Ceyssatite	Ext.	»	XI	245
Chlorétone	Int.	0 g. 3 à 1 g. 50 p. jour.	XII	335
Chlorhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Chloroforme	Int.	Tænifuge.	VIII	125
Citarine	Int.	6 gr. à 10 gr.	IX	181
Collargol	Int. et ext.	0 gr. 02 à 0 gr. 10.	VIII	34
Collotropine	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 50.	XI	152
Coton aromatique	Ext.	»	VIII	32
Cratægus (Teinture)	Int.	XXX gouttes.	VIII	38
Cryogénine	Int.	0 gr. 50 à 1 gr. 50.	VIII	80
Dermasan	Ext.	5 à 10 gr.	VIII	220
Digalène	Int.	0 gr. 003 à 0 gr. 010	XI	96
Diosmal	Int.	0 gr. 15 à 0 gr. 60.	VIII	152
Ektogan	Ext.	»	VIII	38
Empyroforme	Ext.	»	VIII	200
Energétènes	Int.	»	IX	227
Eumydrine	Int.	0 gr. 0025 à 0 gr. 004 au plus	IX	181
Id.	Ext.	solution de 1 à 5 %	IX	181
Exodine	Int.	1 gr. à 3 gr.	IX	182
Gallogène (ac. ellagique)	Int.	1 gr. à 4 gr.	IX	181
Gonosane	Int.	»	VIII	81
Helmitol	Int.	3 gr. à 4 gr.	VIII	81
Héritine	Int.	»	XI	153
Hétraline	Int.	1 gr. 50 à 2 gr.	XI	151
Hippol	Int.	5 gr. par jour.	XII	286
Hopogan	Int.	0 gr. 40.	VIII	38
Ibogaïne (chlorhydr.)	Int.	0,01-0,03 cg. p. jour.	XI	322
Ichtyolidine	Int.	3 gr. à 6 gr.	VIII	169
Iodure de Méthyle	Ext.	2 gr.	VIII	79
Iodyline	Ext.	»	XI	154
Isarol	Ext.	»	VIII	81

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	TOME	PAGES
Isoforme	Ext.	»	XI	245
Isophysostigmine	Ext.	sol. à 0 gr. 075 °/oo	XI	96
Juglandine	Int.	0 gr. 3 à 0 gr. 6.	XII	286
Lusoforme	Ext.	1 à 3 °/o.	XI	150
Mercurol	Ext et Int.	0 gr. 05.	VIII	152
Mésotane	Ext.	Lin. p. eg.	VIII	33
Méthyle (Iodure de)	Ext.	2 gr.	VIII	79
Méthylrodine	Int.	5 à 6 gr. par jour.	XII	335
Mirmol	Int.	»	VIII	82
Myrtille (Teinture de)	Ext.	XV à C gouttes.	VIII	125
Neuronal	Int.	0 gr. 50 à 2 gr.	XI	95
Novargan	Ext.	»	XII	286
Oxychlorhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Oxyde jaune ammoniq.	Int.	»	VIII	104
Phorxal	Int.	20 à 30 gr.	IX	54
Prêle	Int.	Décoction.	VIII	39
Protyline	Int.	4 gr.	VIII	200
Pyranum	Int.	1 gr. à 2 gr.	VIII	81
Pyrénol	Int.	0 gr. 50 à 1 gr.	XI	152
Quinaphénine	Int.	0 gr. 15 à 2 gr.	VIII	37
Résorcine-Eucalyptol	Ext.	en inhalations.	XII	335
Salacréol	Ext.	6 à 20 gr.	VIII	199
Salibromine	Int.	2 à 5 gr.	VIII	125
Salicylarsinate de mercure	Int.	»	XI	151
Savon liquide	Ext.	»	VIII	32
Scopolia carniolica	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 40.	VIII	82
Solurol	Int.	plusieurs prises de 0 gr. 25 par jour.	XII	210
Somnoforme	»	»	VIII	37
Stomosan	Int.	»	XII	334
Stovaïne	Ext.	solution de 1 à 5 °/o	X	147
Id.	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 05	X	147
Styptol	Int.	0 gr. 05 à 0 gr. 15.	VIII	169
Subcutine	Ext.	0 gr. 01 à 0 gr. 05.	VIII	219
Id.	Ext.	»	IX	104
Teinture de myrtylle	Int.	XV à C gouttes.	VIII	125
Thuya occidentalis	Ext.	»	VIII	124
Théocine	Int.	0 gr. 6 à 1 gr.	VIII	36
Thermiol	Ext.	solutions à 1 à 3 °/o.	XII	285
Tot	Int.	»	XI	153
Trichophytine	Ext.	»	XII	335
Trigénine	Int.	0 gr. 50 à 2 gr.	VIII	219
Urocitral	Int.	0,5 à 1 gr. p. jour.	XII	335
Veronal	Int.	0 gr. 50 à 1 gr.	VIII	82
Wismol	Ext.	»	IX	54

PRINCIPAUX ARTICLES PARUS DANS CE JOURNAL

EN 1905

PARTIE PROFESSIONNELLE

Le numéro de Janvier contient :

PRINCIPAUX ARTICLES PARUS DANS CE JOURNAL

EN 1905

MÉMOIRES ORIGINAUX ET REVUES SCIENTIFIQUES

Numéro de Janvier 1906 :

COTE COMMERCIALE

DÉCEMBRE

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur . . .	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé . .	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 25 à 2 50
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou.	5 50 à 6 »
Anis étoilé.	1 95 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif*.	4 50 à 5 »
— du Pérou.	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 25 à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 6 50
— de muscades . . .	11 » à 13 »
Blanc de baleine.	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » »
— de quassia, *copeaux*.	» 90 à » »
— de santal citrin . . .	2 25 à » »
— de sassafras.	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan . . .	5 50 à 6 »
— de Chine. . . .	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie . .	13 50 à 14 »
Castoréum.	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles. .	4 50
— jaune — . .	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes.	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
— Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde* . .	1 30

Gomme Sénégal *petite*. .	1 25
Girofles	4 25 à 5 »
	DUNKERQUE — Disponible —
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 15
— — — *blonde*	» » » 90
— — — *brune.*	» » » 75
Huile d'amandes douces .	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 95 à 1 »
— de Croton tiglium..	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis. . .	19 » à 20 »
Ipéca Rio	22 » à 30 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	6 50 à 7 »
Manne, *larmes*.	5 75 à 6 50
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	2 75 à 3 25
Musc. . . . . . . *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 25 à 2 »
— muscades.	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	23 50 à 25 »
Pyrèthre, *poudre*.	3 » à 4 »
Ratanhia	» 95 à 1 25
Réglisse d'Espagne . . .	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine . . .	3 75 à 4 25
Safran du Gâtinais. . . .	90 » à 100 »
— d'Espagne	85 » à 90 »
Salsepareille.	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité). .	25 » à 65 »
— résine brune.	20 » à 25 »
— — blanche.	42 » à 45 »
Seigle ergoté	4 75 à 5 25
Semen contra	1 90 à 2 25
Séné palthe	2 » à 2 50
— follicules.	2 75 à 3 »
— Tinévelly.	1 » à 1 15
Térébenthine Venise . .	2 40 à 3 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Thé noir	5 50 à 7 »
— vert	5 50 à 12 »
Vanille, selon longueur	25 » à 40 »
Herbes :	
Belladone, *feuilles*	1 00 à 1 50
Camomille, *fleurs*	3 » à 3 50
Cascara sagrada, *écorces*	0 80 à 1 25
Coca, *feuilles*	3 50 à 4 »
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
Guimauve, *racines*	1 10 à 1 15
Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Lichen d'Islande	» 85 à 1 »
Mauve, *fleurs*	4 75 à 5 25
Menthe, *feuilles*	1 75 à 2 »
Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 90
Roses Provins	5 75 à 6 »
Sauge	» 90 à 1 10
Stramonium, *feuilles*	1 50 à 1 75
Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »
— d'anis	21 » à 25 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »
Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— de santal	30 » à 40 »
— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 35 à 3 50
— tartrique	2 50 à 2 75
Benzoate de lithine	10 50 à 12 »
— de soude	9 » à 10 »
Benzonaphtol	9 » à 10 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50
Bismuth *sous-nitrate*	15 » à 16 »
Bromure de potassium	4 50 à 5 »
— de sodium	4 50 à 5 »
Caféine	40 » à 42 »
Calomel	8 50 à 9 »
Camphre	12 »
Carbonate de créosote	16 » à 18 »
— de gaïacol	26 » à 28 »
Chloral	8 75 à 9 »
Chlorate de potasse	1 20 à 1 50
Chloroforme	3 50 à 4 »
Cocaïne *chlorhydrate*	575 » à 600 »
Codéine	400 » à 425 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »
Éther 65°	1 30 à 1 50
Gaïacol liquide	16 50 à 17 »
— pur *crist.*	20 » à 22 »
Glycérine 30°	1 30 à 1 50
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »
— de soude	11 » à 12 »
Iode bi-sublimé	28 » à 30 »
Iodoforme	34 » à 35 »
Kermès n° 1	7 50 à 10 »
— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Menthol	28 » à 30 »
Mercure	5 25 à 5 75
— précipité rouge	8 25 à 8 50
— — blanc	8 » à 8 25
Morphine chlorhyd.	225 » à 230 »
Naphtol	4 » à 5 »
Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
— *chlorhydrate,* —	1 30 à 1 40
Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42
Quinine, *sulfate.* . *le kil.*	32 » à 35 »
— *bromhydrate* —	45 » à 47 »
— *bi-bromhydrate* —	50 » à 55 »
— *chlorhydrate* —	45 » à 50 »
— *valérianate* —	55 » à 60 »
Résine de Jalap blanche	65 »
Salicylate de soude *crist.*	6 50
— — *amorphe.*	6 »
Salol	6 50 à 8 »
Santonine	92 » à 94 »
Sulfonal	20 » à 22 »
Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— à l'éther	6 » à 6 50
Vanilline	65 » à 70 »

Quinine. — Une nouvelle baisse s'est produite aux dernières ventes d'Amsterdam, le stock d'écorces à fabrication étant considérable. On cote de 30 à 32 francs le kilo de sulfate, les autres sels avec différences d'usage.

Huile de ricin. — La récolte en graines est très réduite et une hausse de 20 p. 100 en est résultée pour l'huile; les cours monteront encore selon les prévisions.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

PROPOS D'UN REMISIER

Je laisse de côté, pour le moment, tous propos relatifs aux affaires courantes, et je me contente d'informer mes clients que je viens d'établir, pour leur édification, une étude que j'ai fait porter sur les années 1904 et 1905.

Cette étude se peut intituler :

" LES RENTES ET LES VALEURS REPORTABLES "

C'est-à-dire que j'ai pris position au début de chaque année pour ne liquider qu'en fin décembre, en me faisant reporter de liquidation en liquidation.

Cette étude qui constitue une véritable analyse d'opérations, démontre **mathématiquement**, avec l'éloquence indiscutable des chiffres et par le mécanisme de l'encaissement des coupons, que le capital est triplé en deux années.

Les demandes de cette étude devront être adressées à **M. le Directeur de la Banque de l'Union**, 23, rue Caumartin, à Paris, qui en fera l'envoi gratuit.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois. — Demandes de renseignements de toute nature. — Offres d'appareils. — Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement, un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Méthyle, en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

V. P. 127. — Un Pharmacien serait vendeur d'une usine hydraulique de vingt chevaux de force, en bon état; s'associerait au besoin avec une personne ayant en vue la création d'une industrie de rapport pouvant utiliser cette force.

M. M. 128. — M. Moreau, pharmacien, 7, rue Hauteville, Paris, achèterait d'occasion, une petite machine à pilules marchant à bras.

P. S. 129. — Pharmaceutical Society, 17, Bloomsbury Square, Londres, demande à acheter le numéro du *B. S. P.* de mars 1903.

T. I. 130. — Très importante pharmacie à céder à Paris, près gare. Bénéfice : 25.000 fr. Peu de frais généraux, au besoin association.

P. O. 131. — Dans l'Est (Grande ligne), Marché important, pharmacie d'ordonnances. Loyer : 1.300 fr. Bénéfices : 15.000 fr. A céder dans de bonnes conditions pour cause de maladie. On prendrait acheteur sérieux à l'essai. Pas de fondation à redouter.

H. N. 132. — Conditionneuse. Bonnes références. Prétentions modestes, demande emploi dans pharmacies ou maison de produits pharmaceutiques.

H. Y. 133. — Bascule de comptoir pesant 100 kilogs à vendre d'occasion. Etat de neuf.

133. — Excellente Pharmacie dans un superbe quartier de Paris. Loyer 2.500 fr. Bénéfice net : 17.000 fr. Prix demandé : 65.000 fr. dont 30.000 fr. comptant. Occasion exceptionnelle.

134. — Très ancienne Pharmacie. Beau quartier. Loyer : 5.000 fr. Recettes : 68.000 fr. Bénéfice : 22.000 fr. Prix modéré à débattre.

135. — Affaire Pharmaceutique réalisant 70.000 fr. de bénéfices nets. Prix à débattre.

136. — Pharmacie à Paris. Loyer : 3.000 fr. Recettes : 90.000 fr. Bénéfice : 34.000 fr. Prix : 120.000 fr. On peut rester autant qu'on voudra avant d'acquérir.

137. — Spécialité laissant 18.000 fr. de bénéfice net à céder pour 120.000 fr.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

FOURNEAU et TIFFENEAU : **Sur quelques oxydes d'éthylène aromatiques** (23.10.05 ; **141**, 662). — Les oxydes d'éthylène du type

$$Ar-CH^2-\underset{\diagdown O \diagup}{CH-CH^2}$$

se changent incomplètement par distillation à la pression ordidaire en aldéhydes $Ar-CH^2-CH^2-CHO$; les oxydes du type

$$Ar-CH-\underset{\diagdown O \diagup}{CH-CH^3}$$

se changent en cétones $Ar-CH^2-CO-CH^3$; les oxydes du type

$$Ar-\overset{CH^3}{\underset{\diagdown O \diagup}{C-CH^2}}$$

se transforment en aldéhydes hydratropiques.

$$Ar-CH\begin{cases}CH^3\\CHO\end{cases}.$$

Aucune de ces réactions n'est accompagnée de migrations moléculaires.

HALLER et BLANC : **Sur des dérivés à fonction mixte de l'acide camphorique droit et sur la β-campholide** (6.11.05; **141**, 697). — Les auteurs ont préparé le camphorate acide de méthyle β en transformant le camphorate acide de méthyle α en chlorure par le chlorure de thionyle, puis changeant ce chlorure en éther neutre; la saponification partielle de l'éther neutre donne le camphorate acide β. Ce corps réduit par le sodium a donné la β-campholide avec un faible rendement (2.6 p. 100).

$CH^3-\overset{CH^3}{C}-CO^2H(\beta)$	$-\overset{CH^3}{C}-COCl$	$-\overset{CH^3}{C}-CO^2CH^3$	$-\overset{CH^3}{C}-CO^2CH^3$
$(CH^3)^2C$ →	$=C$ →	$=C$ →	$=C$
$CH^2-CH-CO^2CH^3(\alpha)$	$-CH-CO^2CH^3$	$-CH-CO^2CH^3$	$-CH-CO^2H$
Camphorate acide de méthyle α.	Chlorure.	Ether neutre.	Camphorate acide β.

Ils espéraient transformer la β-campholide en un β-camphre isomère du

camphre ordinaire, mais ils n'ont pas réussi à faire le nitrile β-homo-camphorique qui devait les conduire à cet isomère :

$$\begin{array}{c} CH^2 - C(CH^3) - CO^2CH^3 \\ | \quad (CH^3)^2C \\ CH^2 - CH - CO^2H \end{array} \rightarrow \begin{array}{c} CH^2 - C(CH^3) - CH^2 \\ | \quad (CH^3)^2C \quad O \\ CH^2 - CH - CO \end{array} \rightarrow \begin{array}{c} CH^2 - C(CH^3) - CH^2 \\ | \quad (CH^3)^2C \quad | \\ CH^2 - CH - CO \end{array}$$

Camphorate acide de méthyle β. β-campholide. β-camphre.

G. Darzens : **Méthode de synthèse d'éthers glycidiques α,β-substitués et de cétones** (13.11.05; **141**, 766). — On condense les acétones par l'éthylate de sodium avec les éthers d'acides α-halogénés. Il se fait un éther glycidique que la saponification change en cétone nouvelle et anhydride carbonique.

$$\begin{matrix}R \\ R'\end{matrix}\!\!>CO + CHCl(CH^3) - CO^2C^2H^5 = HCl + \begin{matrix}R \\ R'\end{matrix}\!\!>C\overset{O}{-}C(CH^3) - CO^2C^2H^5 \rightarrow \begin{matrix}R \\ R'\end{matrix}\!\!>CH - CO - CH^3.$$

Freundler et Damond : **Sur la préparation de l'alcool amylique racémique** (20.11.05; **141**, 830). — Voir à la *Société chimique*.

L. Guignard : **Quelques faits relatifs à l'histoire de l'émulsine : existence générale de ce ferment chez les Orchidées** (23.10.05; **141**, 637). — Voir *Bull. Sc. Pharm.* t. XII, p. 251.

A. Chevalier : **Observations relatives à quelques plantes à caoutchouc** (30.10.05; **141**, 683). — Il est inexact que les individus d'une même espèce botanique puissent être les uns caoutchoutifères, les autres non caoutchoutifères. Tous les individus d'une espèce caoutchoutifère vivant dans des conditions naturelles et parvenus à l'état adulte donnent du caoutchouc.

Brissemoret et Combes : **Sur le juglon** (20.11.05; **141**, 838). — Depuis les travaux de Mylius, de Bernthsen et Semper, on admettait que le *juglon* ou oxynaphtoquinone 1.4.8

$$C^{10}H^5\begin{cases}O^2 \\ OH\end{cases}$$

ne préexiste pas dans le brou de noix. Cette opinion est inexacte; le juglon existe préformé dans les tiges, les feuilles et le brou de la plupart des plantes de la famille des Juglandées. Le juglon est un cathartique et un rubéfiant.

F. Guéguen : **Sur la structure et l'évolution du Racodium cellare** (20.11.05; **141**, 836). M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

A. Chantemesse et F. Borel : **Mouches et choléra** (17, 10, 05; LIV, 252). — Des mouches domestiques peuvent facilement cueillir dans les vomissements, dans les déjections, sur les linges souillés, des germes de choléra et les porter au bout de plusieurs heures sur le lait, l'eau, le pain, les aliments, les desserts, etc. On conçoit que, par cette propriété, les mouches constituent des agents actifs de *dissémination* du choléra, mais non des agents de *transport* à longue distance; la *propagation* de la maladie par elles est donc assez limitée,

exception faite quelquefois pour des wagons de chemins de fer ou pour des bateaux fluviaux.

Prix décernés en 1905 (*séance du 12 décembre 1905*).

Prix François-Joseph Audiffred. — 2.000 francs à M. le Dr L. Rénon : *Les maladies populaires*; 2.000 francs à M. G. Moussu : *Le lait des vaches tuberculeuses*; 1.000 francs à M. le Dr Plicque, de Paris : *La tuberculose*.

Prix Barbier. — 1.000 francs à M. le Dr H. Cristiani : *De la greffe thyroïdienne; études expérimentales et cliniques*, etc.; 500 francs à M. H. Martel : *Recherches expérimentales sur la variabilité du bacillus anthracis*; 500 francs à M. le Dr P. Remlinger : *Ensemble de publications sur la rage*.

Prix Clarens. — Décerné à M. J. Alquier et à M. le Dr Drouineau : *Glycogénie et alimentation rationnelle au sucre*.

Prix Desportes. — Décerné à M. le Dr Beni-Barde : *Exposé de la méthode hydrothérapique*; mentions honorables à M. le Dr Butte : *Traitement du lupus et des tuberculoses cutanées par le permanganate de potassium*; à M. le Dr Leredde : *Thérapeutique des maladies de la peau*; à M. le Dr J. Pawinski : *Ensemble de travaux sur la thérapeutique des maladies du cœur*; à M. le Dr Toulouse : *Ensemble de mémoires concernant la thérapeutique générale et le traitement de l'épilepsie*.

Prix Perron. — Un prix de 2.000 francs est décerné à MM. les Drs L. Guillemot, J. Hallé et E. Rist, de Paris : *Recherches bactériologiques et expérimentales sur les pleurésies putrides*; un prix de 900 francs à M. le Dr R. Gaultier : *De l'exploration fonctionnelle de l'intestin par l'analyse des fèces*; un prix de 900 francs à M. le Dr H. Tissier : *Recherches sur la flore intestinale normale et pathologique du nourrisson*.

Prix proposés pour l'année 1906.

Prix Capuron (1.000 francs) : *Etudier les dégagements gazeux fournis par les principales sources du groupe sulfureux des Pyrénées*.

Prix Herpin (1.200 francs) : *Traitement abortif, soit à leur début, soit dans la période d'incubation, des maladies causées par les Tripanosomes*.

Prix Orfila (2.000 francs) : *De l'épuration des eaux usées des villes et des eaux résiduaires des usines*.

Prix Pourat : *Des ferments solubles qui entrent en jeu dans les maladies*.

Prix François-Joseph Audiffred (un titre de 24.000 francs de rente 3 p. 100) : Ce prix sera décerné à la personne, sans distinction de nationalité ni de profession, qui, dans un délai de vingt-cinq ans, à partir du 2 avril 1896, aura découvert un remède curatif ou préventif reconnu comme efficace et souverain contre la tuberculose par l'Académie de Médecine de Paris, dont la décision ne pourra être sujette à aucune contestation.

Prix du baron Barbier (2.000 francs, annuel) : Ce prix sera décerné à l'auteur qui découvrira des moyens complets de guérison pour des maladies reconnues jusqu'à présent le plus souvent incurables, comme la rage, le cancer, l'épilepsie, la scrofule, le typhus, le choléra morbus, etc.

Prix Henri Buignet (1.500 francs) : Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur travail manuscrit ou imprimé, sur les applications de la physique ou de la chimie aux sciences médicales.

Prix Adrien Buisson (10.500 francs) : Ce prix sera décerné à l'auteur des

meilleures découvertes ayant pour résultat de guérir des maladies reconnues jusque-là incurables dans l'état actuel de la science.

Prix Clarens (400 francs) : Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur travail manuscrit ou imprimé sur l'hygiène.

Prix Desportes (1.300 francs) : Prix décerné à l'auteur du meilleur travail de thérapeutique médicale pratique et sur l'histoire naturelle pratique et thérapeutique.

Prix Itard (2.400 francs) : Prix accordé à l'auteur du meilleur livre de médecine pratique ou de thérapeutique appliquée.

Prix Jules Lefort (300 francs) : Attribué à l'auteur du meilleur travail original et non d'une œuvre de compilation (*Etude chimique des eaux minérales et potables*).

Prix Nativelle (300 francs) : Décerné à l'auteur du meilleur mémoire ayant pour but l'extraction du principe actif, défini, cristallisé, non encore isolé, d'une substance médicamenteuse.

Lop (de Marseille) : **Transmission des maladies contagieuses dans les écoles municipales par le passage des livres des élèves d'une année à l'autre** (19, 12, 05; LIV, 477).

M. Gréhant : **Sur la régénération de l'air confiné vicié par la respiration** (26, 12, 05; LIV, 648). — L'auteur a emprunté la cartouche à potasse de l'appareil Guglielminetti-Dræger, qu'il intercala entre la muselière de caoutchouc et le sac contenant l'air, de sorte que l'air expiré par l'animal traversait sans résistance de nombreuses corbeilles en tissu métallique contenant de la potasse en petits morceaux, et l'air inspiré traversait le même cylindre absorbant; la potasse absorba, dans ces conditions, la totalité de CO^2.

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Charles et Gaston Dassonville : **Le pétrole n'exercerait-il pas une influence attractive sur les Moustiques et sur d'autres Diptères ?** (LIX,334,28.10.05). — Le pétrole exerce une influence attractive sur certains insectes parmi lesquels les Culex et les Mouches bleues de la viande. Cette influence pourrait être utilisée en vue de leur destruction. Il y a lieu de rechercher si le pétrole agit dans le même sens sur les Anopheles et les Tsetsés.

L. Grimbert : **Recherche des pigments biliaires dans l'urine.** (LIX,346,28.10.05) — Procédé plus sensible et plus simple que ceux de Jolles, de Hammarsten. On ajoute à 10 cm³ d'urine 5 cm³ d'une solution de $BaCl^2$ à 10 p %. On agite et on centrifuge. Le précipité est délayé dans 4 cm³ d'alcool à 90° renfermant 5 % de son volume d'HCl et on porte le tout dans un B. M. bouillant pendant une minute environ. On laisse le précipité se déposer au fond du tube et on examine le liquide surnageant. Trois cas peuvent se présenter :

1° La liqueur est incolore : absence de pigments biliaires ;

2° la liqueur est colorée en bleu verdâtre ou en vert foncé : présence de pigments biliaires.

3° La liqueur présente une teinte brunâtre : on ajoute dans le tube deux gouttes d'eau oxygénée à 10 volumes et on le porte de nouveau au B. M ; la teinte verte apparaît alors dans toute sa netteté. Si malgré l'addition d'H^2O^2 la coloration brune persistait, c'est qu'on se trouverait en présence de pigments mal définis, produits d'altération et de la bilirubine.

M. Guerbet : **Le Bacille dysentérique dans une épidémie en Seine-Inférieure.** (LIX,350,28.10,05).

D. Labbé : **Stérilisation de l'air par l'ozone** (LIX, 378, 4. 11. 1905). — Expériences montrant que l'on peut arriver à stériliser l'air dans les salles de malades et d'opération au moyen de l'ozone.

Mathuchot et Ramond : **Un type nouveau de Champignon pathogène chez l'Homme** (LIX,379, 4 11. 1905). — Champignon isolé de tumeurs sous-cutanées. Les auteurs le décrivent et le dénomment *Sporotrichum Beurnanni*.

E. Terrien : **Procédé d'application de l'amylase à l'alimentation des nourrissons**. (LIX,396, 4 11. 1905). — On fait agir un infusé de malt sur une bouillie de crème de riz dans un mélange d'eau et de lait pendant 10 minutes à 80°, de façon à liquéfier l'amidon sans le saccharifier. Cette bouillie rappelle le lait par son aspect et peut être donnée à doses égales ou un peu supérieures.

Arnold Netter et Ribadeau-Dumas : **Notes sur un certain nombre d'infections paratyphoïdiques.** (LIX,373,374, 4 11. 1905 et 433,436, 11 11. 1905).

B. Auché et Campana : **Le bacille dysentérique type Flexner, dans la dysentérie des enfants.** (Réunion biologique de Bordeaux, 7 nov. 1905).

M. J.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 6 décembre 1905.

M. Grimbert : **Formule du vin iodotannique phosphaté.** — C'est la formule adoptée par la Commission du Codex : le vin employé est le Malaga ; la dose de tannin est réduite.

M. Moureu : **Sur les gaz rares des sources thermales.** — L'auteur fait porter ses études sur 38 sources françaises et étrangères ; il constate la présence, en proportions souvent considérables, d'argon, de crypton, de xénon et d'hélium. Le mélange de ces derniers gaz constitue environ 6,5 °/₀ des gaz extraits de l'eau de Mézières (Côte-d'Or). Dans toutes les sources analysées, l'hélium a pu être caractérisé, alors que l'émanation du radium a été signalée dans un certain nombre de sources thermales. L'émanation du radium se transformant spontanément en hélium, il paraît résulter, en outre, des constatations ci-dessus, que partout où existera le radium on aura chance de rencontrer l'hélium.

M. Hérissey : **Glucoside cyanhydrique cristallisé du Laurier-Cerise.** — Ce glucoside dénommé *prulaurasine*, possède la même composition que l'amygdonitrile-glucoside de Fischer et que la sambunigrine de MM. Bour-

QUELOT et DANJOU. Il se distingue toutefois de ces deux composés par son pouvoir rotatoire $\alpha_D = -52°$ à $-53°$ et par son point de fusion 120° à 122°. L'émulsine le dédouble en une molécule du glucose, une molécule d'aldéhyde benzoïque et une molécule d'acide cyanhydrique.

M. BOUGAULT : **Action de l'acide hypoïodeux naissant sur les acides à liaison éthylénique.** — Les acides étudiés sont les acides $\gamma\delta$; comme les acides $\beta\gamma$, ils fixent IOH et donnent des lactones iodées qui régénèrent l'acide éthylénique $\gamma\delta$ sous l'influence du zinc et de l'acide acétique. L'auteur poursuit de nouvelles recherches en vue de choisir entre les deux formules possibles :

$$R-CH-CHI-CH^2-CH^2-CO \quad \text{et} \quad R-CHI-CH-CH^2-CH^2-CO$$
(dans chaque formule, O relié au premier CH et au CO)

M. GORIS : **Sur la kolatine, composé cristallisé extrait de la noix de kola fraîche.** — C'est un produit blanc, cristallisé en aiguilles prismatiques, fusibles à 150° en se résinifiant, assez soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, l'acétone, l'éther acétique, moins soluble dans l'éther ordinaire et presque insoluble dans le chloroforme, même bouillant. Sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, il se dédouble en glucose et en un composé qui fournit une coloration verte avec le perchlorure de fer et à la longue prend une teinte jaune-rouge en présence d'ammoniaque. 1 kilo de kola fraîche a donné 3 à 4 grammes de ce principe cristallisé qui serait distinct de la kolanine de KNEBEL.

M. CHOAY : **Préparation industrielle d'un extrait sec et blanc de kola.** — L'autur présente un échantillon de cet extrait et déclare que sa préparation industrielle est des plus faciles à réaliser si l'on part de la noix fraîche et si l'on suit le procédé décrit antérieurement par M. BOURQUELOT : le rendement atteint, dans de telles conditions, 6 à 7 °/₀ du poids des noix fraîches.

Des dosages effectués soit sur les noix, soit sur cet extrait sec, en utilisant diverses méthodes, ont donné des résultats très différents qui démontrent le peu de valeur de ces méthodes.

M. CORDIER est élu membre résident.

Renouvellement du bureau. — Sont élus, pour l'année 1906 :

M. le Dr VIRON, vice-président; M. FRANÇOIS, secrétaire annuel.

M. BOURQUELOT est réélu secrétaire général pour une nouvelle période de cinq années.

MM. JUNGFLEISCH, PETIT, VIGIER, MARTY et BURCKER sont nommés membres honoraires.

E. C.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 10 novembre 1905.

M. WYROUBOFF offre à la Société un mémoire sur les silicotungstates, dans lequel il examine une question qui peut intéresser les chimistes. Il y montre, en effet qu'à l'état de silicotungstates les terres rares ont les formes et propriétés optiques des silicotungstates de calcium et de strontium et cristallisent avec ces derniers en toutes proportions. Or, M. BÖDEMANN et, plus tard,

MM. URBAIN et LACOMBE ont trouvé que les terres rares cristallisaient en toutes proportions avec les sels de bismuth trivalent. Cette contradiction ne peut s'expliquer que de deux façons : ou bien le bismuth, encore si peu connu, n'est pas trivalent, ou bien la loi de l'isomorphisme n'est pas une loi chimique. M. WYROUBOFF fait voir que c'est cette dernière interprétation qui est la vraie. Il suit de là que la loi de l'isomorphisme doit être ainsi formulée : *chaque fois que deux corps ont des réseaux cristallins analogues, ils peuvent cristalliser ensemble en toutes proportions, quelle que soit leur composition chimique.*

M. CARRÉ communique le résultat de ses recherches sur la conductibilité moléculaire des éthers phosphoriques.

MM. Gabriel BERTRAND et DE VAMOSSY ont étudié avec soin le dosage de l'arsenic par la méthode de Marsh et fixé des conditions qui permettent d'arriver régulièrement à de bons résultats.

M. A. GAUTIER fait remarquer que relativement à la recherche de l'arsenic normal ou toxicologique, dans les matières animales, rien n'a été changé aux méthodes qu'il a données en 1876 et 1899.

Il pense que la modification la plus importante du maniement de l'appareil de Marsh est celle qu'il a introduite en remplaçant le cuivre par le platine lorsqu'il s'agit d'amener le dégagement d'hydrogène, le cuivre fixant l'arsenic longtemps et en quantité. Un second perfectionnement important a consisté à priver l'appareil de toute trace d'oxygène.

Une autre modification précieuse est celle de SELMI, consistant à refroidir, par une double mèche humectée d'eau, le tube où se forme l'anneau d'arsenic. On réduit ainsi la largeur de cet anneau dont les moindres parcelles deviennent visibles.

L'emploi du flacon à hydrogène de très petite capacité, d'un tube étroit où se déposera l'anneau, et la dessication des gaz qui sortent de l'appareil, sont trois perfectionnements introduits par M. G. BERTRAND.

Lorsque le dosage de l'arsenic peut se faire à la balance, M. A. GAUTIER a toujours pesé l'anneau par différence après sa dissolution dans *une goutte* d'acide nitrique ordinaire, lavage à l'eau et dessication à 120°.

MM. HALLER et BLANC. (Voir à l'*Académie des Sciences.*)

M. D.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

G. PATEIN : **Un nouveau mode d'essai du pyramidon** (28.6.05 ; X, 280).

G. BARDET : **De la reminéralisation des malades en état de dénutrition** (28.6.05 ; X, 283).

J. CAMESCASSE : **Intoxication par les phosphates alcalins** (28.6.05 ; X, 288).

YVON : **Dosage de l'atropine** (25.10.05 ; X, 315). — L'auteur fait émettre par la Société le vœu que la commission du Codex inscrive dans la nouvelle édition de cet ouvrage les granules d'atropine au dixième de milligramme.

H. LACROIX : **Le formiate de quinine** (25.10.05 ; X, 316). — Le formiate basique dont il s'agit cristallise en belles aiguilles blanches, brillantes, possède une saveur moins amère que celle du sulfate de quinine, est très stable

et renferme 87.56 p. °/₀ de quinine, est le plus soluble des sels basiques et sa solution, neutre au tournesol, est indolore en injection sous-cutanées. Il se dissout dans 19 parties d'eau à 15°, 8 parties d'eau à 32° et 6 d'eau à 42°; plus encore à l'ébullition. L'alcool à 88° en dissout 33 °/₀ à 20°; le chloroforme, 12 °/₀; l'éther à 65°, 0 gr. 40 par litre; l'huile et la vaseline, néant. Il fond à 132°. Il dévie à gauche la lumière polarisée $\alpha/^{D} = -141$.

E. Louise et T. Moutier : **Toxicologie du mercure-phényle et son emploi en thérapeutique** (25.10.05; X, 321). — Les auteurs se sont servis pour leurs expériences d'huile de vaseline, d'huile d'olive et d'acétate d'éthyle comme excipients. La solution dans l'acétate d'éthyle était de 0 gr. 05 par cm³. D'après ces expériences, le mercure-phényle est toléré par les chiens sans provoquer d'hydrargyrisme à des doses infiniment supérieures à celles qui correspondent à la quantité de mercure quotidiennement administrée dans le traitement ordinaire de la syphilis et a été retrouvé dans l'urine pendant plus d'un mois encore après la cessation du traitement et dans les fèces deux mois et demi après la dernière injection intra-musculaire. Expérimentée chez des malades syphilitiques, la même solution ne provoque qu'une douleur légère et d'ailleurs toute passagère. Aucune sensibilité locale ne persiste après les piqûres. On n'observe ni nodosités ni stomatites. On peut se servir pour ces injections d'une solution à 0 gr. 075 par centimère cube.

A. Claret : **Note sur une nouvelle formule d'injection hypodermique associant le camphre à la caféine** (25.10 05; X, 328). — A 3 cm³ de glycérine pure stérilisée on ajoute 1 cm³ de la solution :

Caféine	} àà 0 gr. 25
Salicylate de Na	
Eau distillée q. s. p.	1 cm³

Ajoutez enfin :

Alcool camphré à 1/10.	1 gramme
ou.	1 cm³,25

La solution ainsi obtenue contient, sous un volume de 5 cm³ environ 0 gr. 25 de caféine et 0 gr. 10 de camphre, et se conserve parfaitement limpide pendant plusieurs mois. Injectée à diverses reprises à des cobayes elle n'a pas causé d'abcès au point injecté. E. D.

COMMUNICATIONS
DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat des Pharmaciens de l'arrondissement du Havre.

Pr. : M. Vavasseur (à Sanvic); Sec.-gén. : M. Morel (Le Havre); Tr. : M. Thuret (Le Havre); Conseillers : MM. Voisin, Coisy, Bazire, Marais, Brenac, Krauss, Dan, Dupuis, Guillonet, Jandin, Levasseur.

Syndicat des Pharmaciens des Ardennes.

Pr. : M. Guelliot (à Vouziers); Vice-Pr. : M. Hercq (à Sedan); Sec.-Trés. : M. Richard (à Charleville); Conseillers : MM. Grosieux, Héraux, Lhôte, Mailfait, Marcotte.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Le mois pharmaceutique. — Dr Desesquelle : Le Timbre médical. — Nouvelles. — Questionnaire professionnel. — Médicaments nouveaux. — Principaux articles publiés en 1905. — Office pharmaceutique.

LE MOIS PHARMACEUTIQUE

Et du Nord au Midi, la trompette pharmaceutique... a sonné l'heure... de la Réglementation. Il ne faut pas s'en plaindre et nous pouvons simplement regretter le temps perdu qui représente des bénéfices perdus pour le Pharmacien, et aussi la complication qui résultera, si l'on veut unifier le mode opératoire, de l'existence des systèmes actuels qu'il faudra supprimer. Il eût été si facile, il y a dix ans, de créer quelque chose d'imparfait peut-être, mais de perfectible, quelque chose qui aurait été l'œuvre commune et ne présenterait pas les inconvénients des systèmes particuliers qui semblent avoir cessé de plaire.

Nous ne sommes les défenseurs d'aucun système, mais nous aurons comme toujours le courage de notre opinion et nous n'hésiterons pas à dire que si nous avons bénéficié depuis quelques années de la réglementation de certains produits, c'est à un groupe de Spécialistes que nous le devons et que, même en admettant que ces Confrères en aient retiré quelques bénéfices personnels, ce que nous espérons sincèrement, nous ne leur en devons pas moins une certaine reconnaissance.

Ceci dit, et sans plus nous occuper du passé, nous tournerons nos regards vers l'avenir et étudierons loyalement les différents systèmes de réglementation proposés, tout disposés à défendre celui qui présentera le plus d'avantages pour la communauté des Pharmaciens.

Tout d'abord, nous souhaiterons très volontiers la bienvenue à un nouveau journal professionnel : *Le Concours Pharmaceutique*, qui s'est tracé un programme indiquant, chez ses Fondateurs, une hardiesse qui n'est pas pour nous déplaire.

Il y a tellement à faire, refaire ou défaire dans notre Profession, qu'on n'aura jamais trop de Journaux prêchant la Concorde et l'Union et allant porter la bonne parole jusqu'au fond de la plus petite officine. Salut fraternel aux hommes de bonne volonté que semblent être nos Confrères, MM. Gonan et Lindeux, directeurs du *Concours pharmaceutique* et auteurs d'un Projet de Réglementation analogue au *Pacte Belge « Electa »*, qui donne, paraît-il, de bons résultats chez nos voisins. Nous relevons dans l'exposé des motifs donné par nos confrères, quelques considérations que nous avons souvent insérées dans nos articles, mais dont l'importance est telle qu'on ne saurait trop les répéter aux Pharmaciens; elles peuvent se résumer ainsi :

La Réglementation est nécessaire parce qu'on ne peut songer à détruire les spécialités, et que leur vente sans bénéfice constitue pour le Pharmacien une situation anormale et devient un danger pour le vendeur et pour le public lui-même, quoique plus indirectement ; parce que dans une profession spéciale comme l'est la nôtre, le client a tout intérêt à ce que son fournisseur gagne normalement et raisonnablement sa vie sur tout ce qu'il débite afin de n'être pas exposé aux tentations de justes représailles. La réglementation doit satisfaire le Pharmacien et le Spécialiste.

Une réglementation devra toujours être imposée au Corps pharmaceutique, car elle ne peut. être basée sur une entente générale qui, si elle existait, rendrait inutile la réglementation.

En ce qui concerne le rôle que peut être appelé à jouer l'*Association générale*, dans la réglementation, nous ne sommes pas tout à fait de l'avis des rédacteurs du *Concours pharmaceutique*; avec eux nous dirons : « L'Association générale, en tant qu'Union des Syndicats, doit être la plus haute expression de la concorde et de l'harmonie ; l'ostracisme inflexible ne saurait trouver place dans ses statuts. » Ceci est parfait, et en ce qui nous concerne nous n'accorderons jamais notre concours qu'à des groupements largement ouverts à tous.

Mais il n'y a vraiment aucune incompatibilité entre cette manière d'être et la charge d'organiser une réglementation quelconque. Si l'on veut unifier le système, il nous semble au contraire bien difficile de ne pas charger de ce travail ceux qui représentent les Pharmaciens *désireux d'être représentés*. Aucun système n'aura l'unanimité des adhésions, celui qui sera adopté sera celui de la majorité ; il sera donc tout naturellement et obligatoirement le projet de l'Association générale, et personne ne sera plus qualifié que ce groupement pour l'imposer. D'ailleurs, s'il est utile de demander à ceux de nos Confrères qui font partie d'un des groupes de réglementation existant, l'abandon de ce qu'ils ont fait au profit d'une nouvelle organisation, on ne peut espérer l'obtenir qu'en parlant au nom de tous, et là encore nous ne voyons personne autre que l'Association générale qui puisse agir avec quelque chance de succès.

Enfin, nous croyons qu'il n'y aura pas besoin d'*Ostracisme* pour obliger les adhérents à respecter leurs engagements ; on peut rédiger les contrats de telle façon qu'ils soient soumis aux lois ordinaires du commerce, et la crainte du paiement éventuel d'un fort dédit, à la caisse commune, aura toujours plus d'effet sur nous que la menace d'exclusion d'un syndicat.

L'Association générale qui s'occupe très activement de la chose en ce moment, n'a encore pris aucune décision. Une Commission a été désignée pour étudier les divers projets. En ce qui nous concerne et pour répondre au désir exprimé par plusieurs de nos abonnés, nous nous proposons de passer en revue tout d'abord les deux systèmes existant actuellement, en montrant les résultats qui ont été obtenus et l'influence

qu'ils ont pu avoir sur les spécialités ainsi réglementées et sur les relations de leurs propriétaires avec le public et avec le Pharmacien. Il est bon de posséder ces divers renseignements avant d'aborder l'examen des nouveaux projets.

On peut cependant s'occuper dès maintenant des spécialités qui n'ont pas été et ne seront pas réglementées; leur nombre ira certainement en diminuant, mais il sera tout d'abord assez considérable. Il y a, en effet, un certain nombre de maisons où l'organisation semble, en l'état actuel, incompatible avec l'idée de réglementation. L'équilibre financier de ces spécialités est basé sur le prix de vente en gros comportant une remise sur le prix marqué, qui malheureusement n'est plus que pour mémoire inscrit sur les produits. Nous avons dû, en toute justice, nous rendre aux raisons que nous donnent certains de ces spécialistes, qui jugent impossible pour eux le relèvement du prix au public; dans ces conditions, en cas de réglementation, la future remise à faire aux Pharmaciens devra être entièrement à la charge du spécialiste. Il ne faut pas désespérer d'amener nos Confrères à consentir ce sacrifice pénible pour tous, mais particulièrement onéreux pour ceux qui ont acheté leurs produits et qui verraient ainsi tout d'un coup diminuer la valeur marchande de leur capital.

En attendant, on pourrait déjà faire appel à la bonne confraternité de ces pharmaciens en leur demandant l'adoption d'une mesure qui ne lèserait en rien leurs intérêts et rendrait plus difficile la concurrence qui s'établit sur la vente de leurs produits.

Personne n'ignore que les grandes pharmacies achètent directement la plupart de leurs spécialités chez les fabricants, desquels elles obtiennent par grandes quantités les prix les plus réduits qui soient faits même aux commissionnaires. Cette anomalie commerciale ne se rencontre pas dans les autres industries, où une remise spéciale est toujours réservée aux maisons qui justifient de la qualité de commissionnaire, même pour des commandes de petite importance; elle présente le grand désavantage de favoriser la concurrence au profit des grandes pharmacies sans avoir un intérêt réel pour le spécialiste.

Tel produit vendu par exemple 2,15 au pharmacien détaillant, sera cédé à n'importe qui 1,90 par mille ! Il en résulte que les grandes pharmacies pourront vendre au public 2,00 en réalisant un bénéfice de 5 °/₀ en trois ou six mois, soit 20 °/₀ ou au minimum 10 °/₀, intérêt qui est très compatible avec leur genre d'industrie. Pour se trouver dans les mêmes conditions, le pharmacien moyen aura, il est vrai, la ressource des achats en commun, mais nous savons tous combien de difficultés rencontrent ces associations dans leur formation et surtout dans le mode d'approvisionnement. Ils sont nombreux, ceux de nos confrères qui, ne pouvant envoyer chercher les produits chez celui qui en a le dépôt et qui habite quelquefois un peu loin, ou qui même ne veulent ou ne peuvent pas acheter la quantité minimum indiquée, préfèrent abandonner le bénéfice et s'adressent aux commissionnaires. Ile se trouvent ainsi

dans l'obligation de payer à cet intermédiaire indispensable pour le petit commerce une plus-value qui l'obligera à se priver ensuite de tout bénéfice s'il veut offrir à ses clients les mêmes prix que son concurrent.

Il en serait tout autrement, si les spécialistes, se conformant aux usages du commerce général, réservaient toujours aux commissionnaires une remise spéciale qui ne serait consentie à aucun pharmacien quelle que soit l'importance des commandes faites. Il n'est pas à craindre que le commissionnaire abandonne cette remise; en tout cas le nombre de ces intermédiaires étant assez limité, il serait très facile de les obliger à ne pas le faire. Les spécialistes ne seraient pas lésés, car ce ne sont ni les grandes pharmacies ni les commissionnaires qui font leur chiffre d'affaires, mais le public qui ne serait pas influencé par cette mesure. Dans ces conditions, le petit pharmacien pourrait arriver en mettant ses fournisseurs en concurrence, à obtenir le même prix limite que le plus capitaliste de nos confrères.

Cette modification favorise évidemment les commissionnaires, mais nous n'avons pas à le regretter puisque ces industriels constituent un des rouages nécessaires de notre organisation commerciale, et qu'ils sont surtout indispensables pour les pharmaciens qui ne peuvent avoir un personnel spécial pour leur approvisionnement. Ils sont aujourd'hui obligés tout comme nous de vendre certains produits sans y trouver la juste rémunération de leurs frais, et il s'ensuit que pour rétablir l'équilibre, ils prélèvent sur d'autres articles moins connus un bénéfice exagéré; c'est encore le petit pharmacien qui est lésé dans la circonstance, étant moins bien placé pour discuter les prix et pour vérifier ses factures.

Cette réclamation qui nous a été faite par plusieurs confrères nous semble juste tout d'abord, et nous accueillerons avec plaisir toutes les observations que nos lecteurs croiraient bon de nous envoyer à ce sujet.

Nous ne terminerons pas cette causerie sans remercier les nombreux lecteurs du B. S. P. qui ont bien voulu prendre la peine de nous écrire pour nous féliciter des modifications apportées au Journal et nous encourager dans notre œuvre. Il sera tenu compte de toutes les observations reçues, même de celles qui nous sont parvenues sous le couvert de l'anonymat (*le lâche* anonymat, en l'espèce très bienveillant).

Un de nos correspondants nous demande d'insérer le questionnaire suivant :

« Pour faire participer nos abonnés à la rédaction du Journal, nous les prions de nous envoyer les titres de dix articles qui seront ensuite traités par ordre de demande ». Voilà qui est fait et nous invitons vivement nos lecteurs à répondre à cette invitation et à ne pas se borner à nous envoyer des titres d'articles, mais à nous adresser également les idées et documents qu'ils croiront utiles à l'étude des questions qui les intéressent.

LE TIMBRE MÉDICAL

I

Nos lecteurs se souviennent des articles que nous avons consacrés dans notre journal à cette question d'intérêt professionnel (1). Pour garantir l'authenticité de la signature du médecin, M. HONNORAT, pharmacien à Lyon, et moi, nous avions proposé l'adoption d'un timbre ou cachet spécial, officiel et obligatoire, que le médecin porterait constamment sur lui et à l'aide duquel il imprimerait son nom et son adresse sur les feuilles d'ordonnances, comme cela se pratique journel-



lement dans les études d'avoués ou de notaires, dans les maisons de banque ou de commerce, les établissements industriels, l'administration des contributions indirectes (2).

La proposition de cette mesure, soumise à l'appréciation de la Société de médecine et de chirurgie pratiques et de la Société médicale du VIe arrondissement de Paris, a été adoptée à l'unanimité par ces Sociétés. Nul doute qu'elle recueillerait également l'unanimité des suffrages si elle était portée à l'ordre du jour de toutes les Sociétés ou Syndicats de médecins ou de pharmaciens où sont agitées plus spécialement les questions d'intérêt professionnel.

Tout dernièrement encore, la presse quotidienne s'est emparée de cette idée à laquelle le public s'est vivement intéressé (3).

Le Dr GRANJUX, dans un article publié récemment dans le *Bulletin médical* (4), se rallie à notre proposition : « Il est incontestable, dit le Dr GRANJUX, que les pharmaciens, n'ayant aucun moyen de contrôler les signatures illisibles qui terminent la plupart des ordonnances médi-

cales, exécutent sans hésitation les fausses ordonnances qui peuvent leur être présentées, du moment que les quantités de médicaments inscrites ne dépassent pas les doses normales. Malgré l'importance que cette question présente pour eux, les médecins paraissent s'en désintéresser; mais il n'en est pas de même du public. Nous n'en voulons pour preuve que les articles parus sur ce sujet dans les journaux politiques. On redoute que les malfaiteurs puissent se procurer, avec de fausses ordonnances, les doses de toxiques nécessaires pour réaliser un empoisonnement, et, pour empêcher cet abus, divers moyens ont été préconisés en vue de donner une garantie d'authenticité à la signature du médecin. » Et, après avoir critiqué les diverses solutions proposées dans ce but, le Dr Granjux ajoute : « Aussi, plus nous envisageons la question, plus il nous semble que la vraie solution est celle exposée par le Dr Desesquelle. »

Nous n'insisterons pas sur l'utilité de cette mesure, qui est unanimement reconnue et que nous avons surabondamment démontrée dans nos articles antérieurs. Enumérons seulement les principaux avantages que présente le timbre ou cachet médical :

1° Il donne un caractère authentique à l'ordonnance, lors même que la signature du médecin est parfaitement lisible et surtout quand elle est illisible. (Nous mettons en fait que, parmi les ordonnances reçues par les pharmaciens de Paris, il en existe au moins 1/10 revêtues d'une signature complètement illisible, et qui sont copiées sur le livre d'ordonnances avec la mention : *Illisible.*)

2° Il donne une garantie au pharmacien, dont la responsabilité est ainsi à couvert, et qui ne serait plus exposé à être sévèrement condamné pour avoir exécuté une ordonnance apocryphe.

3° Il n'a pas la prétention d'empêcher tous les abus d'exercice illégal de la médecine de ce genre, mais il peut mettre un frein à l'empiétement des charlatans et autres parasites de la médecine, et préserver le public des faux docteurs et des empoisonneurs.

Le timbre médical, pour être portatif, doit être de petite dimension, de forme plate, pour être facilement glissé dans une poche. J'ai trouvé, dans le commerce, un modèle de timbre humide qui réunit précisément toutes ces conditions et dont je suis très satisfait depuis plusieurs mois que j'en fais usage. Comme le font voir les deux figures ci-jointes, c'est un timbre humide de caoutchouc muni d'une petite poignée pliante, à ressort, et renfermé dans une sorte de boîtier de montre de 4 centimètres de diamètre. Son prix de revient est des plus minimes.

II

Dans le même but, on a aussi proposé de ne faire usage que de papier à en-tête imprimé pour libeller les ordonnances, ou de papier timbré spécial, ou d'un timbre mobile spécial, analogue au timbre-poste, à l'usage exclusif du médecin, papier timbré et timbre mobile dont le prix

serait proportionnel au prix de la consultation. Le Dr Savarel qui, dès l'année 1898, visait la confection des ordonnances sur papier timbré, revient, dans un article récent, sur son idée, qu'il persiste à croire le seul moyen capable d'arrêter le faussaire, tout simplement parce que la loi atteint directement celui qui contrefait un papier timbré, alors qu'elle ne s'occupe pas de celui qui contrefait une ordonnance sur papier libre depuis l'en-tête jusqu'à la signature.

A la première et à la seconde de ces propositions, nous objecterons qu'il n'est guère pratique d'avoir sur soi un stock de papiers d'ordonnances qui peut être insuffisant.

Quant au papier timbré et au timbre mobile, nous leur reprocherons de constituer, pour le médecin, un impôt qui, bien souvent, ne lui serait pas remboursé par le client, en supposant même, comme le veut le Dr Savarel, qu'il ne soit pas superposable à la patente qu'il remplacerait complètement.

D'autres proposent la création de carnets d'ordonnances à souche : chaque médecin aurait un carnet de ce genre sur lui; chaque fois qu'il délivrerait une ordonnance, il en garderait la reproduction, obtenue par le simple décalque au moyen du papier bleu bien connu. Ainsi, en cas d'accident, le médecin pourrait produire son ordonnance, et on la comparerait avec le registre du pharmacien où elle doit être inscrite selon la loi. Sur chaque ordonnance, le médecin inscrirait la mention : « Doit être renouvelée » ou « Ne doit pas être renouvelée », et le pharmacien, en rendant l'ordonnance au malade, la timbrerait avec son timbre à date.

Tout en faisant remarquer aux auteurs de cette proposition qu'un carnet à souche est encombrant dans l'une des poches du médecin, déjà bien encombrées par d'autres impedimenta, cette mesure serait excellente en ce qu'elle constituerait une garantie pour le médecin en cas d'accident imputable à un tiers; mais elle n'exclut pas l'idée du cachet officiel dont devrait être revêtue toute feuille d'ordonnance, comme garantie de l'authenticité de la signature du médecin.

Enfin, pour garantir cette authenticité, on a proposé une autre solution. Chaque pharmacien serait tenu de posséder un *Annuaire médical*, édité par les soins de l'Académie de médecine. Cet annuaire contiendrait les noms, adresses et signatures autographes de tous les médecins de France; ainsi, quand un pharmacien recevrait une ordonnance signée d'un nom inconnu de lui, il se reporterait à son annuaire et ferait la comparaison. Les nouveaux docteurs enverraient leurs noms et signatures à l'Académie, qui éditerait périodiquement des suppléments dans lesquels on signalerait les nouveaux docteurs et les décès (5).

Cette idée qui, de prime abord, paraît bien faite pour trancher la question des faux docteurs et des fausses ordonnances, serait excellente, en effet, si cette mesure était complétée par celle du cachet médical. Car nous supposons le cas très fréquent où la signature du médecin est illisible. Le pharmacien, dans l'impossibilité de la déchiffrer, demande

le nom du médecin au porteur de l'ordonnance, qui l'ignore quelquefois; d'où perte de temps préjudiciable pour le malade et pour le pharmacien. Le cachet médical aurait l'avantage de résoudre cette difficulté, d'entraver l'œuvre des faussaires qui pourraient se procurer facilement et contrefaire la signature du médecin, et de constituer ainsi, avec l'annuaire, une double garantie qui renforcerait ainsi la valeur des deux mesures proposées.

III

Ainsi, de quelque côté que l'on envisage et que l'on retourne la question, on est forcé de revenir à l'idée du timbre ou cachet médical. De toutes les propositions que nous venons d'énumérer, les unes nous paraissent impraticables, les autres incomplètes; le timbre ou cachet médical, rendu officiel et obligatoire, nous semble résoudre, au contraire, toutes les difficultés et réunir toutes les qualités pratiques susceptibles de sauvegarder les intérêts du médecin, du pharmacien et du public.

Le Dr Savarel rejette l'idée de ce timbre spécial qui, pas plus que la signature, n'est à l'abri d'une contrefaçon qui échappe à toute sanction. Si, comme nous le proposons, le timbre revêt un caractère officiel, le contrefacteur peut être poursuivi et condamné au même titre que le contrefacteur de papier timbré.

En attendant que ce timbre soit revêtu de ce caractère officiel, nous ne saurions trop engager les médecins à l'adopter officieusement, en quelque sorte. Lorsqu'ils en auront pris l'habitude, ils ne tarderont pas à en reconnaître les bénéfices et à en réclamer l'institution légale.

Dr Ed. Desesquelle.

(**1**) Ed. Desesquelle. Les feuilles d'ordonnances, *Bull. Sc. pharm.*, septembre, novembre et décembre 1903. V. aussi *Bulletin médical*, 9 avril 1904, p. 331. — (**2**) H. Honnorat. La signature des médecins sur les ordonnances, *Bull. pharm. Lyon*, décembre 1902. — (**3**) *Le Journal*, 17, 18, 24 août 1905; *Le Petit Parisien*, 7 septembre 1905; *L'Eclair*, 11 septembre 1905. — (**4**) Dr Granjux. Pour éviter les fausses ordonnances, *Bulletin médical*, 27 décembre 1905. — (**5**) *Le Journal*, 24 août 1905.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la promotion de M. le professeur Bouchard à la dignité de grand Officier de la Légion d'honneur.

M. Ch. Bouchard, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, a toujours témoigné, dans les Conseils de l'Université, le plus bienveillant intérêt à la cause pharmaceutique, en particulier à l'élévation du niveau des Etudes, à leur transformation dans le sens des besoins de la pratique professionnelle.

Dans les Etudes médicales, il s'est constamment fait l'avocat éloquent et écouté des Sciences physiques et naturelles. Il a d'ailleurs puissamment contribué, par ses admirables recherches sur la nutrition autant que par son intervention dans les délibérations universitaires, à donner à ces sciences la place importante qu'elles méritent dans les programmes médicaux.

Les Pharmaciens doivent donc se réjouir de la haute distinction dont le professeur BOUCHARD vient d'être l'objet. La rédaction du *Bulletin des Sciences pharmacologiques* présente à l'illustre maître ses plus sincères félicitations.

Sont nommés *officiers de l'Instruction publique* :

MM. BASCOURRET; BLANCART; BLOTTIÈRE, à Paris.

GUÉRIN, à Toulon; LAFONT, à Perpignan; POISSON, à Alban (Tarn); SCHMITT, à Châlons-sur-Marne; WAGON, à Henin-Bretard (Pas-de-Calais).

Sont nommés *officiers de l'Académie* :

MM. BERTHE; BOURSON; CEDARD; CHASSAGNETTE; CORBIÈRES; DUBET-LANDIT; FERRET; GIREL; HODENCQ; MERVEAU; NADEAU; TRAPENARD; à Paris.

MM. AUMIGNON, à Châlons-sur-Marne; BASTIDE, à Brunois; BONNET, à Blois; BOREL, à Salons; DESGUIRY, à Pontoise; DESLORD, à Brives; DESCOS, à Saint-Étienne; DESROCHES, à Mehun-sur-Yèvre (Cher); DUFOURE (François), à Bar-le-Duc; FRUCTUS, à Avignon; GAU, à Saint-Mandé; GUICHARD, à Marseille; GUIGNIER, à Bois-Colombes; JANIN, à Boulogne-sur-Mer; JARD, à la Roche-sur-Yon; JOUFFRETTE, à la Seyne (Var); LAFFITTE, à Toulouse; LANGUEPIN, à Angoulême; LASSERRE, à Cossade (Tarn-et-Garonne); LECHAPPÉ, à Montelieu (Aude); LE SAGE, à Douvres; MACHELART, à Lille; MATHOAL, à Lyon; MARION, à Chatou; MOUILLIEN, à Nay (Basses-Pyrénées); MULLER, à Brest; NICOLLE, à Lyon; PAYEN, pharmacien des troupes coloniales; PEUVION, à Amiens; PORCHER, à Mirepoix; PUJOS, à Mezin (Lot-et-Garonne); RIGAL, à Nîmes; ROSSELOTY, à Cette; SARCOSSE, à Carcassonne; SESTIER, à Lyon; TROUILLET, à Rodez.

Sont nommés *chevaliers du Mérite agricole* :

MM. DARNIS, à Toulouse; ETCHART; LAHIOL, à Saint-Palais (Basses-Pyrénées); LOGEAIS, à Paris; MILLEVOI, à Rouen; MAHEU, préparateur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris; ROGER, pharmacien en chef des prisons de la Seine.

Nomination. — M. le professeur PERROT vient d'être nommé *membre correspondant* de la Société nationale de pharmacie de la République Argentine.

Pharmaciens militaires. — Un décret en date du 6 janvier 1906, élève la limite d'âge imposée aux candidats pour l'emploi de Pharmacien stagiaire à l'Ecole de santé militaire. Il suffira d'avoir eu moins de vingt-huit ans au 1er janvier de l'année du concours.

Internat des hôpitaux et hospices de la ville de Paris. — Le concours annuel commencera le 14 mars. La composition du jury n'est pas encore connue.

Dispensaires de l'Assistance publique. — Les places d'élèves des dispensaires seront dorénavant données au concours.

Ce concours sera ouvert en 1906, le 2 mai.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme détaillé.

Disons de suite que le registre d'inscriptions sera à la disposition des candidats du jeudi 15 mars au samedi 14 avril, de midi à 3 heures, au service du personnel de l'administration.

Les conditions sont les suivantes: vingt ans au moins, vingt-sept ans au plus, et quatre inscriptions validées (examen de fin de 1re année).

Nos nouveaux confrères. — Session de novembre 1905 et janvier 1906 :

École supérieure de Pharmacie de Nancy.

1re classe : MM. Camaille, Clément, Engel, Prelier, Grollemund, Guérin, Navelot.

2e classe : MM. Germain, Schutz.

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse.

1re classe : MM. Baccavin, Bedeil, Blancart, Daspax, Delmas (Eugène), Delmas (Raymond), Fauconnier, Faure, Lieutier, Moulet, Murat, Poitevin, Pujol, Rialland, Segonzac, Tauran.

2e classe : MM. Boubal, Cayre, Daupez, Frayssinet, Leris.

École de Lyon.

Mlles Mary, Gascon; MM. Rullier, Raton, Savin, Especel, Bonnand, Braoy, Maingonat, Treille, Rodier, Garnier, Augagneur, Philippe, Devaux, Monnel, Plottin, Coiffet, Hugot, Jouffroy, Meyer.

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux.

1re classe : MM. Coulloux, Dantin, Lafon.

2e classe : Mlle Duranthon; MM. Aguillé, Duranthon.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Amiens. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en date du 16 février 1906, un concours s'ouvrira, le 11 octobre 1906, devant l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Amiens, pour l'emploi de chef des travaux de physiologie à ladite École. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de plein exercice de Médecine et Pharmacie de Nantes — Par arrêté du 20 janvier 1906, M. Marguery, pharmacien supérieur de 1re classe, licencié ès sciences, est institué, pour neuf ans, suppléant de la chaire de chimie à l'École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes.

École préparatoire de Médecine et Pharmacie de Tours. — Par arrêté du 4 janvier 1906, un congé, du 1er janvier au 31 mars 1906, est accordé, sur sa demande et pour raison de santé, à M. Pitard, professeur d'Histoire naturelle à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Tours.

École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes — Un congé, du 1er février au 31 juillet 1906, est accordé, sur sa demande et pour raison de santé, à M. Andouard, professeur de chimie médicale.

M. Marguery, suppléant de la chaire de Chimie, est chargé en outre, du 1er février au 31 juillet 1906, d'un cours de chimie médicale. (Arrêté du 1er février 1906).

La pharmacie à Madagascar et à la Réunion. — M. Marcailhou d'Aymeric a fait dans le *Bulletin des Pharmaciens du Sud-Ouest et du Centre*, une très intéressante étude de la pharmacie à Madagascar et à la Réunion. (1905, p. 263).

Nous y relevons l'arrêté suivant, qui ne peut qu'être approuvé par tous les Pharmaciens :

Arrêté du 4 février 1905.

Art. 1er. — A partir d'un délai maximum de huit années, nul ne pourra ouvrir ou acquérir une pharmacie à l'île de la Réunion, s'il n'est possesseur

d'un diplôme de pharmacien délivré par les Écoles supérieures de pharmacie ou les Facultés et Écoles mixtes de l'État.

Art. 2. — Le diplôme de pharmacien colonial, institué par l'ordonnance locale du 3 mars 1819, ne sera plus délivré par la Commission de santé, *après le 31 décembre 1912*.

Art. 3. — Les pharmaciens en possession du diplôme colonial délivré à la Réunion ou qui l'obtiendraient avant le 1er janvier 1913, jouiront, comme par le passé, des prérogatives qui lui ont été attribuées par les divers arrêts locaux.

Art. 4. — Toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 5. — Le secrétaire général et le président de la Commission de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et inséré au *Journal et Bulletin officiel* de la colonie.

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

On demande une bonne formule de Savon liquide ne se prenant pas en masse tremblotante en hiver.

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX (1906)

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	MOIS	PAGES
Apocodéine (chlorhydrate).	Int.	2 cm³ d'une solution de 1 à 3 p. 100.	Janvier. .	28
Aldol	Hypnotique	»	Janvier. .	28
Malonal	Id.	»	Janvier. .	29
Palladium (chlor. de).	Int.	V à X gouttes d'une solution à 3 p. 100.	Janvier. .	29
Salène.	Ext.	Lin. p. eg.	Janvier. .	29
Zymphène	Int.	0,50.	Janvier. .	29
Iodoterpine	Ext.	Pansements à 10 ou 20 p. 100.	Février . .	93
Marétine	Hypnotique	»	Février . .	94
Novocaïne	Anesthésiq.	»	Février . .	94
Chrysoforme	Ext.	Antiseptiq. vétérin.	Février . .	94
Stypticine	Ext.	Pansemts dentaires à 20 ou 35 p. 100.	Février . .	94
Styptol	Ext.	Id.	Février . .	93

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX

Publiés de 1903 à 1905

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	TOME	PAGES
Alphosone	Int.	»	XI	153
Alypine	Ext.	solution à 10 %.	XII	210
Anesthésine	Ext. et int.	0 gr. 50 à 1 gr. 50.	VIII	78
Anthrasol	Ext.	»	VIII	153
Arsyline	Int.	2 à 4 gr. par jour.	XII	285
Aubépine (Teinture)	Int.	XXX gouttes.	VIII	38
Brométone	Int.	»	XII	286
Bromolécithine	Int.	»	XII	336
Bromoquinal	Int.	0 gr. 6 à 0 gr. 7.	VIII	37
Cacodyl. de strychnine	Int.	2 à 20 milligr.	VIII	124
Cacodylhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Céroline	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 60.	IX	104
Ceyssatite	Ext.	»	XI	245
Chlorétone	Int.	0 g. 3 à 1 g. 50 p. jour.	XII	335
Chlorhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Chloroforme	Int.	Tænifuge.	VIII	125
Citarine	Int.	6 gr. à 10 gr.	IX	181
Collargol	Int. et ext.	0 gr. 02 à 0 gr. 10.	VIII	34
Collotropine	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 50.	XI	152
Coton aromatique	Ext.	»	VIII	32
Cratægus (Teinture)	Int.	XXX gouttes.	VIII	38
Cryogénine	Int.	0 gr. 50 à 1 gr. 50.	VIII	80
Dermasan	Ext.	5 à 10 gr.	VIII	220
Digalène	Int.	0 gr. 003 à 0 gr. 010	XI	96
Diosmal	Int.	0 gr. 15 à 0 gr. 60.	VIII	152
Ektogan	Ext.	»	VIII	38
Empyroforme	Ext.	»	VIII	200
Energétènes	Int.	»	IX	227
Eumydrine	Int.	0 gr. 0025 à 0 gr. 004 au plus	IX	181
Id.	Ext.	solution de 1 à 5 %	IX	181
Exodine	Int.	1 gr. à 3 gr.	IX	182
Gallogène (ac. ellagique)	Int.	1 gr. à 4 gr.	IX	181
Gonosane	Int.	»	VIII	81
Helmitol	Int.	3 gr. à 4 gr.	VIII	81
Héritine	Int.	»	XI	153
Hétraline	Int.	1 gr. 50 à 2 gr.	XI	151
Hippol	Int.	5 gr. par jour.	XII	286
Hopogan	Int.	0 gr. 40.	VIII	38
Ibogaïne (chlorhydr.)	Int.	0,01-0,03 cg. p. jour.	XI	322
Ichtyolidine	Int.	3 gr. à 6 gr.	VIII	169
Iodure de Méthyle	Ext.	2 gr.	VIII	79
Iodyline	Ext.	»	XI	154
Isarol	Ext.	»	VIII	81

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	TOME	PAGES
Isoforme	Ext.	»	XI	245
Isophysostigmine	Ext.	sol. à 0 gr. 075 °/₀₀	XI	96
Juglandine	Int.	0 gr. 3 à 0 gr. 6.	XII	286
Lusoforme	Ext.	1 à 3 °/₀.	XI	150
Mercurol	Ext. et Int.	0 gr. 05.	VIII	152
Mésotane	Ext.	Lin. p. eg.	VIII	33
Méthyle (Iodure de)	Ext.	2 gr.	VIII	79
Méthylrodine	Int.	5 à 6 gr. par jour.	XII	335
Mirmol	Int.	»	VIII	82
Myrtille (Teinture de)	Ext.	XV à C gouttes.	VIII	125
Neuronal	Int.	0 gr. 50 à 2 gr.	XI	95
Novargan	Ext.	»	XII	286
Oxychlorhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Oxyde jaune ammoniq.	Int.	»	VIII	104
Phorxal	Int.	20 à 30 gr.	IX	54
Prêle	Int.	Décoction.	VIII	39
Protyline	Int.	4 gr.	VIII	200
Pyranum	Int.	1 gr. à 2 gr.	VIII	81
Pyrénol	Int.	0 gr. 50 à 1 gr.	XI	152
Quinaphénine	Int.	0 gr. 15 à 2 gr.	VIII	37
Résorcine-Eucalyptol	Ext.	en inhalations.	XII	335
Salacréol	Ext.	6 à 20 gr.	VIII	199
Salibromine	Int.	2 à 5 gr.	VIII	125
Salicylarsinate de mercure	Int.	»	XI	151
Savon liquide	Ext.	»	VIII	32
Scopolia carniolica	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 40.	VIII	82
Solurol	Int.	plusieurs prises de 0 gr. 25 par jour.	XII	210
Somnoforme	»	»	VIII	37
Stomosan	Int.	»	XII	334
Stovaïne	Ext.	solution de 1 à 5 °/₀	X	147
Id.	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 05	X	147
Styptol	Int.	0 gr. 05 à 0 gr. 15.	VIII	169
Subcutine	Ext.	0 gr. 01 à 0 gr. 05.	VIII	219
Id.	Ext.	»	IX	104
Teinture de myrtylle	Int.	XV à C gouttes.	VIII	125
Thuya occidentalis	Ext.	»	VIII	124
Théocine	Int.	0 gr. 6 à 1 gr.	VIII	36
Thermiol	Ext.	solutions à 1 à 3 °/₀.	XII	285
Tot	Int.	»	XI	153
Trichophytine	Ext.	»	XII	335
Trigénine	Int.	0 gr. 50 à 2 gr.	VIII	219
Urocitral	Int.	0,5 à 1 gr. p. jour.	XII	335
Veronal	Int.	0 gr. 50 à 1 gr.	VIII	82
Wismol	Ext.	»	IX	54

PRINCIPAUX ARTICLES PARUS DANS CE JOURNAL

EN 1905

PARTIE PROFESSIONNELLE

Le Numéro de Février 1906 contient :

PARTIE PROFESSIONNELLE :

La loi sur les fraudes et l'exercice de la pharmacie, par M. le Professeur PERROT.

L'Evolution pharmaceutique (4e article) : Nécessité d'un enseignement uniforme. — Les Ecoles préparatoires de plein exercice.

Le 5e et dernier article de cette intéressante étude sera publié dans le numéro de Mars.

PRINCIPAUX ARTICLES PARUS DANS CE JOURNAL

EN 1905

MÉMOIRES ORIGINAUX ET REVUES SCIENTIFIQUES

Le Numéro de Février 1906 contient :

PARTIE SCIENTIFIQUE :

CHRONIQUE FINANCIÈRE

PROPOS D'UN REMISIER

Je laisse de côté, pour le moment, tous propos relatifs aux affaires courantes, et je me contente d'informer mes clients que je viens d'établir, pour leur édification, une étude que j'ai fait porter sur les années 1904 et 1905.

Cette étude se peut intituler :

" LES RENTES ET LES VALEURS REPORTABLES "

C'est-à-dire que j'ai pris position au début de chaque année pour ne liquider qu'en fin décembre, en me faisant reporter de liquidation en liquidation.

Cette étude qui constitue une véritable analyse d'opérations, démontre **mathématiquement**, avec l'éloquence indiscutable des chiffres et par le mécanisme de l'encaissement des coupons, que le capital est triplé en deux années.

Les demandes de cette étude devront être adressées à **M. le Directeur de la Banque de l'Union**, 23, rue Caumartin, à Paris, qui en fera l'envoi gratuit.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois. — Demandes de renseignements de toute nature. — Offres d'appareils. — Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement, un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Méthyle, en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

V. P. 127. — Un Pharmacien serait vendeur d'une usine hydraulique de vingt chevaux de force. en bon état ; s'associerait au besoin avec une personne ayant en vue la création d'une industrie de rapport pouvant utiliser cette force.

M. M. 128. — M. Moreau, pharmacien, 7, rue Hauteville, Paris, achèterait d'occasion, une petite machine à pilules marchant à bras.

P. S. 129. — Pharmaceutical Society, 17, Bloomsbury Square, Londres, demande à acheter le numéro du *B. S. P.* de mars 1903.

T. I. 130. — Très importante pharmacie à céder à Paris, prés gare. Bénéfice : 25.000 fr. Peu de frais généraux, au besoin association.

P. O. 131. — Dans l'Est (Grande ligne), Marché important. pharmacie d'ordonnances. Loyer : 1.300 fr. Bénéfices : 15.000 fr. A céder dans de bonnes conditions pour cause de maladie. On prendrait acheteur sérieux à l'essai. Pas de fondation à redouter.

B. N. 132. — Conditionneuse. Bonnes références. Prétentions modestes, demande emploi dans pharmacies ou maison de produits pharmaceutiques.

H. Y. 133. — Bascule de comptoir pesant 100 kilogs à vendre d'occasion. Etat de neuf.

134. — Excellente Pharmacie dans un superbe quartier de Paris. Loyer 2.500 fr. Bénéfice net : 17.000 fr. Prix demandé : 65.000 fr. dont 30.000 fr. comptant. Occasion exceptionnelle.

135. — Très ancienne Pharmacie. Beau quartier. Loyer : 5.000 fr. Recettes : 68.000 fr. Bénéfice : 22.000 fr. Prix modéré à débattre.

136. — Affaire Pharmaceutique réalisant 70.000 fr. de bénéfices nets. Prix à débattre.

137. — Pharmacie à Paris. Loyer : 3.000 fr. Recettes : 90.000 fr. Bénéfice : 34.000 fr. Prix : 120.000 fr. On peut rester autant qu'on voudra avant d'acquérir.

138. — Spécialité laissant 18.000 fr. de bénéfice net à céder pour 120.000 fr.

Le Gérant, A. Frick.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

H. Moissan : **Sur la distillation du cuivre** (27.11.05; **141**, 853). — **Sur la distillation de l'or, des alliages d'or et de cuivre, d'or et d'étain et sur une nouvelle préparation du pourpre de Cassius** (11.12.05; **141**, 977).— Le cuivre peut être distillé avec facilité au four électrique; lorsque sa vapeur est condensée sur un corps froid, on peut obtenir un feutrage de cuivre filiforme. A sa température d'ébullition, le cuivre dissout le graphite et l'abandonne par refroidissement. L'or distille aussi avec facilité et bout plus haut que le cuivre; les alliages de cuivre et d'or, d'étain et d'or distillés au four électrique s'enrichissent en or. Dans le dernier cas, la condensation des vapeurs aurostanneuses fournit, par voie sèche, le pourpre de Cassius.

M. Delépine : **Décomposition du sulfate d'ammonium par l'acide sulfurique à chaud en présence du platine** (27.11,05; **141**, 886). Voir *Bull. Sc. Pharm.*, t. **12**, p. 311. — **Sur la dissolution du platine par l'acide sulfurique** (11.12.05; **141**, 1013). Voir *Ibid.*, t. **13**.

P. Lebeau : **Sur un nouveau composé : le fluorure de brome BrF^3** (11.12.05; **141**, 1018). — Le fluor se combine avec la vapeur de brome avec une flamme verte, en produisant un liquide incolore de formule BrF^3, fumant abondamment à l'air, de vapeur irritante et rubéfiante, fusible entre 4 à 5°. C'est un corps dont l'activité rappelle celle du fluor; comme ce dernier corps, il s'unit à froid au silicium avec une très vive incandescence et réagit sur un très grand nombre de corps simples et composés.

L. Ouvrard : **Sur les bromoborates de calcium** (11.12.05; **141**, 1022). En fondant 1 mol. d'anhydride borique avec 2 mol. de bromure de calcium on obtient un bromoborate $5B^2O^3.3CaO.CaBr^2$ cristallisé en aiguilles.

1 mol. B^2O^3 + 2 mol. $CaBr^2$ + 1 mol. CaO donnent $3B^2O^3.3CaO.CaBr^2$.
1 mol. B^2O^3 + 2 mol. $CaBr^2$ + 2 mol. CaO — $B^2O^3.2CaO$.
1 mol. B^2O^3 + 2 mol. $CaBr^2$ + 3 mol. CaO — $B^2O^3.3CaO$.

Avec l'iodure de calcium, on n'obtient pas de composés iodés correspondant aux corps bromés (ou chlorés précédemment décrits, *Bull. Sc. Pharm.*, t. **12**, p. 41 de cette partie).

H. Leroux : **Décahydronaphtol-α et octohydrure de naphtaline-A** (4.12.05; **141**, 953). — Le naphtol-α, hydrogéné par la méthode de MM. Sabatier et

Senderens, donne le décahydronaphtol-α; ce corps fond à 62°, bout à 230°; l'anhydride phosphorique, ou mieux le bisulfate de potassium, le change en octohydrure A, liquide bouillant à 190-191°, de densité 0,931 à 0°, formant un bibromure fusible à 145°.

M. Godchot : **Dérivés hydrurés de l'anthracène** (11.12.05; **141**, 1028). — L'auteur décrit l'hexahydroanthrone-oxime $C^{14}H^{16}$:N.OH, fusible à 143°; l'octohydro-anthramine, $C^{14}H^{17}.NH^{2}$, liquide bouillant à 182° sous 12 m/m, fortement basique; il décrit aussi ses sels et son amide acétique (fus. 183°). En soumettant l'octohydrure d'anthracène à l'hydrogénation par HI à 280°, ou à l'hydrogénation directe par la méthode de Sabatier et Senderens, on a un perhydrure d'anthracène $C^{14}H^{24}$, solide, fusible à 88° et accompagné d'un peu de dodécahydrure $C^{14}H^{22}$ liquide et non obtenu à l'état de pureté.

M. Hérissey : **Sur la prulaurasine, glucoside cyanhydrique cristallisé retiré des feuilles du Laurier-Cerise** (4.11.05; **141**, 959). — Voir à la *Société de Pharmacie* dans cette partie, p. 5.

G. Leser : **Sur l'acétylcyclohexanone** (11.12.05; **141**, 1032). — En condensant avec du sodium l'éther acétique et la cyclohexanone on obtient avec un mauvais rendement l'acétylcyclohexanone, bouillant à 111-112° sous 18 m/m. Cette dione forme des sels; ceux-ci abandonnés à eux-mêmes se transforment par *ouverture du noyau hexaméthylénique* en sels d'acides cétoniques à longue chaîne.

$$CH^{3}.CO.C\overset{CH^{2}\ CH^{2}}{\underset{COK\ CH^{2}}{\langle\quad\rangle}}CH^{2} + H^{2}O = CH^{3}.CO.CH^{2}.CH^{2}.CH^{2}.CH^{2}.CH^{2}.CO^{2}K.$$

Acétylcyclohexanone potassée. Acétylcaproate de K.

A. Muntz et E. Lainé : **Recherches sur la nitrification intensive** (27.11.05; **141**, 861). — On peut transformer rapidement le sulfate d'ammonium en nitre, si l'on emploie de bon ferment, une bonne température et des solutions pas trop concentrées de sel ammoniacal. En *remplaçant* à mesure le sel ammoniacal changé en nitre par de nouveau sel, on arrive à enrichir la terre nitrifiante au point qu'elle se trouve imprégnée d'une solution contenant plus de 150 grammes de salpêtre par litre et pouvant servir avantageusement à l'extraction de ce sel.

Il est donc possible de produire en chaque pays le nitre nécessaire à la défense nationale au cas où les approvisionnements d'outre-mer se trouveraient supprimés.

J. Maheu : **Sur l'existence de laticifères à caoutchouc dans un genre de Ménispermacées** (4.11.05; **141**, 958). — Les plantes du genre *Tinomiscium* Miers montrent dans leurs parenchymes des laticifères à caoutchouc abondant. C'est la première fois que l'on signale la présence d'organes sécréteurs de cette nature chez les Ménispermées.

G. Bonnier : **L'accoutumance des Abeilles et la couleur des fleurs** (11.12.05; **141**, 988). — La coloration plus ou moins vive des fleurs n'exerce aucune attraction sur les Insectes mellifères. Ces animaux règlent principalement leurs actes d'après l'accoutumance et d'après la division du travail adoptée chez eux.

G. Seillère : **L'hydrolyse diastasique de la xylane** (11.12.05; **141**, 1048). —

Chez beaucoup de mollusques et de larves d'insectes non carnassiers, il existe une diastase qui hydrolyse la xylane avec formation de xylose. Cette *xylanase* joue certainement dans la nutrition de ces êtres un rôle qui n'est pas négligeable. M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

POUCHET : **Action des iodiques sur la circulation** (26.12.05; LIV, 649). — A doses thérapeutiques, l'iode et les iodures administrés à des individus sains ne modifient pas sensiblement leur tension sanguine. Au contraire, dans divers états pathologiques, ils provoquent un abaissement de la tension sanguine et des modifications importantes du rythme cardiaque, mais seulement dans des cas bien déterminés; et à ces doses médicamenteuses l'action exercée par l'iode et les iodures est surtout le résultat que cet agent thérapeutique exerce sur le système lymphatique et sur le sang dont il diminue la viscosité, provoquant ainsi une amélioration de la circulation capillaire périphérique. L'iode est un agent hypertenseur à dose thérapeutique et à doses fortes ou toxiques, un hypotenseur par suite de son action dépressive sur le cœur.

Tout autre est, par contre, l'action pharmacodynamique exercée par l'iode lorsqu'il est en combinaison albuminoïde (iodothyrine, suc de glande thyroïde fraîche, albumine iodée). Ces albumines iodées sont des hypotenseurs à doses médicamenteuses. Ces composés augmentent l'excitabilité des nerfs dépresseurs et des pneumogastriques quand celle-ci est normale ou diminuée; cette action s'exerce surtout sur les extrémités périphériques de ces nerfs. Ils diminuent l'excitabilité des nerfs accélérateurs et vaso-constricteurs, par action directe sur le sympathique et également en renforçant leurs antagonistes.

Le suc frais de glande thyroïde conservé dans le vide à l'abri de l'air et de la lumière, ou conservé dans l'éther, perd très rapidement ses propriétés pharmacodynamiques sur l'appareil circulatoire sans cela perdre complètement son action toxique. M. POUCHET a pu également constater que les extraits glycérinés des glandes thyroïdes possèdent une activité faible sur l'appareil circulatoire, et leur pouvoir toxique est notablement inférieur à celui du suc de la glande, toutes choses égales d'ailleurs. Il semble que le principe actif de la glande ne lui soit pas soustrait par la glycérine. En effet, une glande épuisée par la glycérine, puis lavée et reprise par une solution physiologique de chlorure de sodium, donne, par expression, un suc presque comparable comme activité à celui fourni par une glande non traitée. Cette addition de glycérine à une glande fraîche ne suffit pas pour mettre les principes actifs à l'abri des altérations, elle continue à perdre tout ou partie de ses propriétés pharmacodynamiques. Ces faits permettent donc d'expliquer l'inconstance des préparations de glande thyroïde, soit sèche, soit sous forme d'extraits ou de sucs injectables.

Les albumines iodées préparées en présence de bicarbonate de soude, puis dialysées et employées telles que, ou précipitées par l'alcool et redissoutes dans du sérum physiologiques, sont identiques comme teneur en iode à la thyréoglobuline d'OSWALD. Leur instabilité est comparable à celle de cette substance.

VINCENT : **Contribution à l'étude du tétanos dit médical ou spontané. Influence de la chaleur** (2.1.06 ; LV, 34).

LEVY et BAUDOUIN : **Nouvelle technique pour injection, au niveau de la base du crâne, dans les névralgies faciales rebelles** (9.1.06 ; LV, 46).

CHAUFFARD : **Sur les conditions légales de l'emploi médical des rayons Röntgen.** Rapport au nom d'une commission composée de MM. Brouardel, Debove, Gariel, Hanriot, Motet, C. Périer, Pouchet et Chauffard, rapporteur (9.1.06 ; LV, 50). Discussion (16.1.06 ; LV, 76).

A. CHANTEMESSE et F. BOREL : **La récente épidémie de choléra en Allemagne et ses enseignements** (9.1.06 ; LV, 65).

PAULESCO (de Bucarest) : **La rate n'a pas d'influence sur la sécrétion de la bile** (23.1.06 ; LV, 107). ED. DESESQUELLE.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

EDM. et ET. SERGENT : **L'Anopheles algeriensis et le Myzonujia hispaniola convoient le paludisme** (25.11.05 ; LIX, 499).

ARNOLD NETTER et L. RIBADEAU-DUMAS : **Infections paratyphoïdiques** (25.11.05 ; LIX, 500 et 502).

G. T. ABELOUS, A. SOULIÉ et G. TOUJAN : **Identité d'action des extraits des substances corticale et médullaire des capsules surrénales** (25.11.05 ; LIX, 520).

E. BATTELLI et Mlle STERN : **Analogie entre l'action de l'anticatalase et l'action du sulfate ferreux** (25.11.05 ; LIX, 521).

C. DELEZENNE : **Action des sels de calcium sur le suc pancréatique préalablement dialysé** (25.11.05 ; LIX, 523). — Un suc pancréatique dialysé additionné de 1/5000 de $CaCl^2$ digère complètement en 12 heures un cube d'albumine. On voit combien faibles peuvent être les doses de calcium suffisantes pour activer uu suc pancréatique.

L. SOCCHAUD : **Variations du titre des solutions de sublimé employées pour fixer le sang dans les états pathologiques** (25.11.05 ; LIX, 525). — La recherche du titre des solutions de sublimé capables de donner une fixation suffisante du sang constitue une méthode nouvelle pour apprécier un état particulier du sang dans les cas pathologiques; ce titre varie en effet avec le nombre des globules.

G. LINOSSIER : **Toxicité des œufs** (2.12.05 ; LIX, 547). — Les œufs même frais contiendraient une ovotoxine susceptible de produire chez certains sujets prédisposés des accidents gastro-intestinaux, phénomène du même ordre que l'urticaire provoquée chez certaines personnes par les Écrevisses, les Fraises, etc.

P. HARANG : **Emploi de la tréhalase dans la recherche et le dosage du tréhalose chez les végétaux** (2.12.05 ; LIX, 550). — Méthode permettant de

trouver et doser le tréhalose chez les végétaux, analogue à celles que préconisent MM. Bourquelot et Hérissey pour la recherche du saccharose par l'invertine et des glucosides par l'émulsine.

H. Hérissey : **Sur la prulaurasine glucoside cyanhydrique cristallisé retiré des feuilles de Laurier-Cerise** (2.12.05; LIX, 576). — Ce glucoside que l'auteur a réussi le premier à obtenir cristallisé est isomère de l'amygdonitrile glucoside de Fischer et de la sambunigrine. Il diffère de ces deux principes par sa solubilité, son point de fusion, son pouvoir rotatoire.

F. Battelli et Mlle Stern : **Oxydations produites par l'anticatalase en présence du peroxyde d'hydrogène** (2.12.05; LIX, 580).

Froin et L. Ramond : **Virulence et toxicité comparées des liquides pleural et céphalo-rachidien tuberculeux** (9.12.05; LIX, 594).

E. Sacquépée et F. Chevrel : **Vaccinations actives croisées des bacilles typhique et paratyphiques** (9.12.05; LIX, 598). — Les animaux vaccinés activement contre le bacille d'Eberth présentent vis-à-vis des bacilles paratyphiques un degré d'immunité à peine inférieur au taux de l'immunité spécifique; les animaux vaccinés activement contre un des types du bacille paratyphique présentent vis-à-vis du bacille d'Eberth une immunité à peine moindre que l'immunité spécifique; les animaux vaccinés activement contre l'un des types de bacilles paratyphiques sont également immunisés contre un bacille de l'autre type.

A. H. Perret : **Recherches des poisons pruritants dans les végétaux** (9.12.05; LIX, 602). — Il existe dans *Urtica dioica*, *Lamium album* des corps possédant des propriétés analogues aux thalassines animales.

G. Delezenne : **Activation du suc pancréatique par les sels de calcium. Action antagoniste des sels de potassium** (9.12.05; LIX, 614). — Les sels de potassium sont capables d'inhiber au moins temporairement le pouvoir activant des sels de calcium sur le suc pancréatique inactif.

Jean Gautrelet et Henry Gravillat : **Elimination de l'urée chez le Lapin sous l'influence des injections sous-cutanées de bleu de méthylène** (5.12.05; LIX, 624 et 626, Bordeaux). — Les injections sous-cutanées de bleu de méthylène abaissent nettement le chiffre de l'urée excrétée chez le Lapin normal et chez le Lapin en état d'inanition. Il y a parallélisme entre l'élimination du pigment et celle de la matière azotée. Il semble que le bleu de méthylène se fixant sur certaines cellules du foie ou du rein les paralyse et empêche la sécrétion ou l'excrétion de l'urée.

J. Sellier : **Action antiprotéolytique du sérum sanguin des animaux inférieurs** (5.12.05; LIX, 628, Bordeaux). — Le sérum de divers poissons, mollusques, crustacés est doué d'une action antiprotéolytique manifeste variable avec les divers groupes.

H. Vincent : **Pathogénie de la fièvre bilieuse hémoglobinurique; son traitement par le $CaCl^2$** (16.12.05; LIX, 633). — L'hémoglobinurie apparaît parfois chez les paludéens; la quinine paraît en être la cause la plus commune. Cette complication est combattue par l'administration de $CaCl^2$ 4 à 6 grammes par jour *per os*; 1 à 2 gr. dissous dans le sérum physiologique sous la peau.

A. MARIE : **Préservation du Chien contre la rage par les mélanges de virus fixe et de sérum antirabique** (16.12.05; LIX, 637). — Il est possible de préserver par une seule injection et pour une durée d'une année, le Chien contre la rage des rues.

MAURICE VILLARET et LÉON TIXIER : **Variabilité et dissociation des réactions cliniques, cytologiques, bactériologiques et anatomo-pathologiques dans certaines formes de méningites tuberculeuses** (16.12.05; LIX, 660).

MAURICE HEPP : **Nouveau procédé d'isolement gastrique pour l'obtention et l'étude de la sécrétion gastrique pure du Porc** (16.12.05; LIX, 662).

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 24 novembre 1905.

M. le président annonce la mort de M. EUGÈNE RISLER qui a été pendant plus de vingt ans directeur de l'Institut national agronomique, où il a exercé une influence considérable sur la carrière de ses élèves. On lui doit un traité de géologie agricole.

MM. TRILLAT et SAUTON communiquent à la Société chimique les résultats qu'ils ont obtenus dans l'étude du dosage de la matière albuminoïde du lait. Leur procédé consiste à utiliser les propriétés que possède l'aldéhyde formique d'insolubiliser les matières albuminoïdes du lait dans des conditions particulièrement favorables pour leur isolement. MM. TRILLAT et SAUTON exposent les essais de contrôle auxquels ils se sont livrés pour faire la vérification de leur méthode.

Cette étude fournit l'occasion à M. TRILLAT de parler des propriétés si remarquables de la caséine insolubilisée par l'aldéhyde formique et des applications industrielles auxquelles elle a donné lieu. Elle peut servir à la fabrication d'objets antérieurement faits en celluloïde.

MM. FREUNDLER et DAMOND décrivent le procédé qui leur a permis de préparer l'alcool amylique racémique :

$$\begin{matrix} C^2H^5 \\ CH^3 \end{matrix}\!\!>CH.CH^2OH.$$

On réduit la méthyléthylcétone en alcool butylique secondaire par la méthode de M. SABATIER. L'alcool butylique secondaire, traité par le tribromure de phosphore, fournit du bromure de butyle secondaire. Enfin ce dernier est transformé en organo-magnésien et condensé avec le trioxyméthylène sec :

$$\begin{matrix} C^2H^5 \\ CH^3 \end{matrix}\!\!>CHMgBr + CH^2O = \begin{matrix} C^2H^5 \\ CH^3 \end{matrix}\!\!>CH - CH^2OMgBr.$$

Le composé complexe est ensuite décomposé par l'eau. On obtient en même temps un peu de formal correspondant, $CH^2(OC^5H^{11})^2$.

M. URBAIN expose ses dernières recherches sur les terres yttriques.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

P. Gallois, Abrami et Blairon : **Le régime sec dans les gastro-entérites d'origine dyspeptique des enfants** (25.10. 05; X, 330).

J. Laumonier : **Réminéralisation phosphorée** (25.10.05 ; X, 344). — L'auteur a spécialement en vue la *protyline*, produit résultant de l'action prolongée de l'acide orthophosphorique à équivalent d'eau fixe, sur l'ovalbumine dyalisée pour en séparer les sels, et se présentant sous la forme d'une poudre blanche, amorphe, insoluble dans l'alcool, dans les solutions acides faibles, très peu soluble dans l'eau, mais soluble dans les alcalis à 2-5 °/₀₀, ce qui le rend injectable. A côté des actions en quelque sorte constantes de la protyline, augmentation de l'appétit, du poids, du taux de l'hémoglobine, du tonus vasculaire, il faut signaler une tendance à l'activité, tant physique qu'intellectuelle, chez les asthéniques, convalescents ou non. La protyline est capable de reminéraliser rapidement un organisme appauvri en phosphore et l'amélioration est conditionnée par cette rephosphoration.

Chevalier : **Note sur un aconit** (25.10.05; X, 355). — L'auteur a trouvé dans un aconit 3 gr. 78 d'aconitine cristallisée et 5 gr. 80 d'une aconitine amorphe par kilogramme, alors qu'on trouve d'ordinaire de 2 à 5 grammes au maximum d'alcaloïdes totaux; d'où le danger que présenterait l'emploi d'une pareille drogue pour la fabrication des préparations galéniques.

Robert-Simon : **L'eau de mer en injections isotoniques sous-cutanées dans un cas d'œdème brightique** (25, 10, 05; X, 356). — Tandis que l'œdème brightique possède aujourd'hui un traitement rationnel et spécifique (cure de déchloruration), l'observation citée fait voir un œdème diminuant de 10 kilogrammes en vingt-trois jours par un traitement en quelque sorte inverse (injections sous-cutanées d'eau de mer isotonique) et tous les troubles du brightisme s'amender d'une façon rapide et manifeste au cours de ce traitement.

E. Fiquet : **Sur le métaoxy-cyanocinnamate de sodium ou zimphène** (8, 11, 05; X, 363). — Corps blanc jaunâtre, cristallisé en petites tablettes polygonales, solubles dans l'eau et dans l'alcool faible, d'odeur légèrement aromatique, de saveur amère. Ce médicament ne produit aucune irritation locale et n'est pas toxique par la voie gastro-intestinale. Le zimphène active les sécrétions glandulaires, provoque à jeun la sensation de la faim, et paraît agir directement sur le système nerveux; il augmente la diurèse, active les sécrétions biliaire et hépatique, ralentit la respiration, est antiseptique. Il est indiqué dans le cas d'atonie gastro-intestinale.

Danlos : **Sur un perfectionnement dans la technique des injections mercurielles solubles** (8, 11, 05; X, 367). — M. Midy a proposé la formule suivante :

Biiodure d'hydrargyre	0 gr. 01
Iodure de sodium	0 gr. 01
Subcutine	0 gr. 005
NaCl	0 gr. 002
Eau ozonée stérilisée	1 cm³

M. Danlos n'a fait que la mettre en œuvre. Chez le plus petit nombre des sujets la douleur est absolument nulle. Le plus souvent elle existe sous forme

d'un engourdissement; on ne doit se servir que de subcutine dont le point de fusion est de 195°; avec de la subcutine impure on voit se produire dans la solution au bout d'un certain temps des cristaux dont la fusion donne une boule huileuse qui ne se mélange pas au liquide.

E. DESESQUELLE.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 10 janvier 1906.

M. GUERBET, secrétaire annuel, rappelle les travaux communiqués à la Société durant l'année 1905.

Après lecture des rapports de MM. BRETEAU et BOCQUILLON, sur les thèses présentées à la Société, les récompenses suivantes sont décernées: dans la section des sciences physico-chimiques, une médaille d'or à M. MARCHADIER pour sa *Contribution à l'étude des ferments solubles oxydants indirects*; une médaille d'argent à M. COTHEREAU pour son *Étude de la recherche du mouillage dans le lait par le réfractomètre*; dans la section des sciences naturelles, une médaille d'or à M. DUVAL pour ses *Recherches sur les Jaborandis et leurs succédanés*; une médaille d'argent à M. CHARLIER pour sa *Contribution à l'étude anatomique des plantes à gutta-percha et d'autres Sapotacées.*

M. BÉHAL exprime les remerciements à la Société et cède la présidence à M. CRINON; il invite M. VIRON, vice-président, et M. FRANÇOIS, secrétaire annuel, à prendre place au bureau.

M. CRINON prononce un discours très applaudi.

M. F. VIGIER : **Sur le formiate de cocaïne.** — L'auteur donne la préparation et les propriétés de ce sel, auquel il assigne la formule $C^{17}H^{21}NO^{4}$, $CH^{2}O^{2}$. Cette combinaison est fusible à 42°; elle se dissout dans 41 parties d'eau à 20°.

M. DUFAU : **Nouvelle formule de pommade à l'oxyde mercurique.** — Afin d'éviter l'irritation produite dans l'œil par la pommade à l'oxyde jaune de mercure, l'auteur propose la formule suivante : oxyde de mercure orangé, 1 gr., vaseline, 9 gr., lanoline, 10 gr.

M. HÉRISSEY : **Sur le dosage de petites quantités d'aldéhyde benzoïque.** — Ce dosage est réalisé en mettant à profit la réaction de la phénylhydrazine sur l'aldéhyde : la formation de phénylhydrazone est accélérée en portant les liqueurs pendant vingt minutes à la température du bain-marie bouillant. Le précipité est recueilli après douze heures de repos, lavé et séché dans le vide sulfurique. Son poids multiplié par 0, 54 donne le poids de l'aldéhyde benzoïque.

M. GRIMBERT : **Présence du chlorate dans l'azotate de soude pur du commerce.**


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Le mois pharmaceutique. — Formulaire. — Sur l'Euquinine, par M. Défournel. — Balances de précision. — Nouvelles. — Concours pour les places d'élèves dans les dispensaires. — Questionnaire professionnel. — Médicaments nouveaux. — Office pharmaceutique. — Bulletin commercial.

LE MOIS PHARMACEUTIQUE

Nous avons reçu, en réponse à l'invitation contenue dans notre précédent numéro, de nombreux titres d'articles que nos lecteurs désireraient voir traiter dans le *Bulletin*. Certaines des questions que l'on nous pose ont été déjà étudiées, et nous répondrons directement à nos correspondants en leur indiquant le volume de notre journal où ils trouveront les questions qui les intéressent; nous les reverrons d'ailleurs nous-mêmes afin de les compléter et de les mettre au point s'il y a lieu.

Ces différentes questions peuvent être divisées en deux groupes : celles concernant l'exercice pratique de la pharmacie et celles de pur intérêt professionnel. Les premières seront soumises à nos rédacteurs spéciaux et traitées dans le plus bref délai. Parmi les autres, celle qui domine et que nous retrouvons dans toutes les lettres de nos abonnés, a trait à la question à l'ordre du jour : à la réglementation de la spécialité. L'abondance des matières contenues dans ce numéro et le manque de temps ne nous permettent pas de donner aujourd'hui l'étude des systèmes existant à l'heure actuelle : Primes (Lorette) et tickets. Nos lecteurs le trouveront ici dans le prochain numéro.

Nous sommes heureux de voir combien cette question de la réglementation passionne le pharmacien; nous ne nous étions donc pas trompés en prétendant comme nous l'avons toujours fait que la majorité de nos confrères, logique avec elle-même, bornait ses revendications à cette réglementation.

Un nouveau Bulletin auquel nous souhaitons avec plaisir la bienvenue, vient encore apporter l'appui de son autorité à la cause. Nous voulons parler du *Bulletin de la Fédération des Syndicats pharmaceutiques de l'Est*, groupement qui représente un nombre important de pharmaciens.

Nos confrères rédacteurs de ce journal prennent nettement position et, tout en se félicitant de la paix, rappellent, comme nous l'avons fait, les bases sur lesquelles elle a pu être faite et dont il est bon de ne pas s'écarter; notre honorable confrère M. Boge termine son article de présentation en conviant tous les pharmaciens à l'union : « Que chacun de nous garde son individualisme pour les questions particulières et de petite importance, mais quand il s'agit des questions vitales de la pharmacie, plus d'égoïsme, plus de rivalités personnelles, serrons les rangs, formons un bloc intangible; c'est le seul moyen d'aller à la lutte avec chance de succès ».

On ne saurait mieux dire évidemment, et cet appel est complété dans un article très précis de M. KAUFFEISEN qui expose les sujets que nous avons à étudier en plaçant, lui aussi, la question de la réglementation en première ligne. Espérons comme eux que l'Association générale résoudra rapidement ce problème, et que l'on pourra passer à l'étude d'autres réformes d'un intérêt moins immédiat mais d'une portée encore plus grande pour l'avenir de la profession.

Nos lecteurs trouveront d'autre part la fin de la série d'articles formant un projet de modifications à apporter dans notre organisation; nous ne sommes pas les seuls à nous occuper de transformer notre profession, nous avons sous les yeux, une brochure de M. le Dr PAUL BERTHOD qui traite de « La réforme de l'enseignement médical ».

Nous n'avons pas à discuter ici le travail de M. le Dr BERTHOD qui s'occupe exclusivement des médecins; nous l'avons lu cependant avec le plus grand intérêt et nous engageons vivement nos confrères à en prendre connaissance. Nous tenons simplement à signaler trois faits qui peuvent plus directement nous intéresser. L'auteur demande tout d'abord à ce que le P. C. N. soit confié aux Facultés de médecine, et nous sommes complètement d'accord avec lui à ce sujet, estimant que dans les professions comme les nôtres, les études doivent prendre, dès le début, une orientation spéciale.

En ce qui concerne la pharmacologie et la matière médicale, M. BERTHOD dit « qu'elles mériteraient d'être enseignées par des travaux pratiques mieux et plus logiquement agencés qu'ils ne le sont actuellement. Il n'y aurait qu'à utiliser pour cela les pharmaciens et les pharmacies des hôpitaux en obligeant chaque étudiant à y faire un stage ».

Nous ne pouvons qu'approuver cette manière de voir, qui aurait le grand avantage de nous faire mieux connaître par les futurs médecins qui ne se rendent pas toujours compte de la valeur scientifique du pharmacien. Ce serait là un moyen de faciliter cette union si désirable entre les membres des deux professions.

Les pharmaciens connus des médecins sont surtout les spécialistes qui les inondent de prospectus, brochures ou journaux, et une plus parfaite connaissance de l'art pharmaceutique leur permettrait certainement de juger plus sainement la valeur de la réclame dont ils sont assaillis.

Il est enfin un dernier point que nous voulons indiquer et sur lequel nous sommes en désaccord avec l'auteur de la brochure. Mais cette divergence de vue n'est qu'apparente, car elle résulte d'une différence énorme dans nos deux organisations.

« Jusqu'ici, dit M. BERTHOD, les réformes de l'enseignement médical ont été faites par et pour le personnel enseignant. Aujourd'hui il ne peut plus en être ainsi. »

Nous pensons que cette idée peut être justifiée, bien que nous demandions au contraire, nous, pharmaciens, à ce que les réformes dont nous avons besoin soient faites non pas pour, mais par le corps enseignant.

Il n'y a là aucune contradiction, car il est bon de remarquer que dans

la médecine, les professeurs exercent leur profession et que ce double rôle n'existe chez nous qu'exceptionnellement, jamais en tout cas dans les Ecoles supérieures. Nous avons d'ailleurs fait remarquer l'inconvénient qu'il peut en résulter en exprimant le désir que tous nos professeurs soient pourvus de traitements suffisants, pour qu'il leur soit permis de se consacrer exclusivement à leur enseignement.

Ce point élucidé, on ne peut trouver dans le travail de M. le Dr Berthod que des arguments propres à appuyer les réformes que nous réclamons nous aussi dans l'enseignement pharmaceutique.

FORMULAIRE

Pommade au protargol.

Pour obtenir une pommade au protargol on doit opérer de la façon suivante :

Dissoudre le protargol (1 gr. 5 à 3 gr.) dans 5 gr. d'eau froide, mélanger à 12 gr. de Lanoline anhydre et ajouter Q. S. de vaseline pour obtenir 30 gr.

(*Rev. del centro farm. Urugayo*).

Coloration du *Spirochæte pallida*.

Nous avons indiqué précédemment (*B. S. P.*, XII, août 1905, p. 94) le procédé recommandé par Giemsa pour la coloration du spirochète de la syphilis. L'auteur a, depuis, modifié sa solution colorante :

Azur II. Eosine	3 gr.
Azur II	0.80.
Glycérine pure	250.
Alcool méthylique	250.

On fixe les frottis désséchés à l'air par immersion de 15 à 20 minutes dans l'alcool absolu. On étend la solution de 1/2 vol. d'eau; on en verse quelques gouttes sur la préparation, on laisse en contact 1/4 d'heure, on lave à l'eau, on sèche et on monte.

Il est bon d'ajouter quelques gouttes d'une solution aqueuse à 1/1000 de carbonate de potasse à la solution colorante diluée.

(*Journ. Ph. Anvers*, d'ap. *An. ch. anal.*)

Boulettes odontalgiques.

Menthol	} ââ 2 gr.
Rac. de pyrèthre	
Résine de gaïac	
Cire jaune fondue	4 gr.
Eugénol	} ââ X gouttes.
Essence de café pur	

Mêlez et faites une masse que vous diviserez en pilules de 3 centigrammes roulées dans de la poudre de girofles.

(*Elenchus form. médic. comp.*)

Colle adhérant au fer-blanc.

M. Lemoine a communiqué au *Journal de Pharmacie d'Anvers* la formule suivante :

Dissoudre 2 p. de gomme adragante dans 16 p. d'eau bouillante.

D'autre part faire une pâte avec 6 p. de farine de blé, 1 de dextrine et 4 p. d'eau froide. Ajouter ensuite à la solution de gomme adragante.

Verser sur le mélange en brassant constamment 24 p. d'eau bouillante; ajouter 1 p. d'acide salicylique et 1 p. de glycérine; puis faire bouillir le tout pendant 3-4 minutes en remuant continuellement.

(*Journ. Ph. Anvers*).

RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL DU MOIS DERNIER

On obtient un savon liquide demeurant limpide en hiver, en augmentant la dose d'alcool. Plusieurs formules indiquent 300 grammes pour 5 litres, mais cette quantité est insuffisante : On peut la porter à 1.000 et même à 1500. Le produit obtenu mousse très bien (L. F.).

Nous voyons d'autre part dans l'*Union Pharmaceutique* (mars 1906-127), d'après la *Revue médicale de Normandie*, la formule suivante :

Huile de coton	300 cc.
Alcool	300 cc.
Eau	325 cc.
Hydrate de soude	45 gr.
Carbonate de soude	10 gr.
Ether sulfurique	15 cc.
Acide phénique	25 gr.

Le savon ainsi obtenu se présente sous forme d'un liquide jaunâtre avec une odeur éthérée et une réaction alcaline. Il se solidifie par refroidissement mais redevient liquide au-dessus de 10 à 15°. Si l'on veut obtenir le savon de toilette, on supprime l'éther et l'acide phénique et l'on parfume avec quelques gouttes d'essence aromatique.

Sur l'Euquinine.

L'Euquinine est l'éther éthylcarbonique de la quinine, de formule :

$$CO < \begin{matrix} OC^2H^5 \\ OC^{20}H^{23}N^2O \end{matrix}$$

Il cristallise en aiguilles blanches, insipides, solubles dans l'alcool, dans le chloroforme et dans l'éther; assez difficilement dans l'eau. Avec les acides, ce corps donne des sels cristallisables; le sulfate et le tannate sont peu solubles dans l'eau; le chlorhydrate et le lactate sont assez facilement solubles dans ce même dissolvant.

Il possède toutes les qualités de la quinine sans en avoir les inconvénients; il est presque complètement insipide; il ne produit pas de troubles stomacaux; aussi tend-il à se substituer de plus en plus au sulfate de quinine

dans la médecine infantile. Sa posologie est la même que celle du sulfate de quinine.

Les enfants peuvent prendre ce médicament en nature; on le délaye alors dans du cacao, dans du lait, de la soupe ou dans un peu de confiture. On peut l'administrer aussi sous forme de pilules ou de solution.

Pour préparer facilement les pilules d'euquinine, et pour qu'elles se conservent longtemps molles, nous indiquerons deux modes opératoires : on peut se servir comme excipient soit d'un mélange de gomme arabique, glycérine et acide tartrique; ou bien encore d'un mélange de gomme arabique et d'acide lactique. C'est ce dernier mélange qui nous a donné les meilleurs résultats et que nous préférons.

Prendre :

Euquinine.	1 gr. »
Gomme arabique	0 gr. 15
Acide lactique.	IV gouttes.

Par trituration au mortier, la masse pilulaire devient parfaite. L'euquinine est facilement soluble dans l'alcool; mais ces solutions se précipitent lorsqu'on les dilue avec de l'eau, ainsi qu'il est nécessaire dans la préparation des potions. La quantité primitive d'euquinine se sépare en deux parties; l'une reste en solution; l'autre forme un dépôt floconneux qui semble même augmenter par le repos. Il se forme même quand on emploie 20 gr. d'alcool pour une potion de 120 gr. ; et cette dose d'alcool nous semble déjà trop élevée pour des préparations destinées le plus souvent à de jeunes enfants.

On peut, dans la préparation d'une potion à l'euquinine, supprimer l'alcool, dissolvant neutre. Pour cela, il faut avoir recours à un dissolvant acide. Nous avons employé dans ce but trois acides organiques : les acides tartrique, citrique et lactique. Comme dans la préparation des pilules, c'est encore ce dernier acide qui a retenu notre attention. Nous préférons son emploi chez les enfants à celui des deux autres qui peuvent influer sur la digestion.

Nous employons la formule suivante :

Euquinine	1 gr.
Acide lactique	VIII gouttes.
Julep	100 gr.

Une cuillerée à café représente 0 gr. 05 d'euquinine.

H. DÉFOURNEL,
Docteur en pharmacie.

Balances de précision.

La circulaire suivante, en date du 3 novembre, a été adressée par M. DUBIEF, ministre du Commerce, aux préfets, au sujet des divergences d'interprétation auxquelles a donné lieu le règlement antérieur relatif aux balances de précision.

« Plusieurs chambres syndicales viennent d'appeler mon attention sur des divergences d'interprétations auxquelles a donné lieu la circulaire de mon département en date du 28 juillet 1904, relative aux balances de précision. Afin de dissiper toute équivoque, et après avoir pris l'avis

de la Commission de métrologie usuelle du Bureau national des poids et mesures, j'ai résolu de la manière suivante les questions qui m'ont été posées sur la mise à exécution de la circulaire dont il s'agit.

I. — La mesure de tolérance en vertu de laquelle les balances dites « de précision » sont dispensées de la formalité de la vérification et du poinçonnage oblige-t-elle leurs détenteurs à ne les mettre et à ne les employer que dans les laboratoires?

Ces balances ne se prêtent pas, par la délicatesse de leurs organes, aux pesées commerciales courantes. C'est pourquoi je ne vois pas d'inconvénient sérieux à en tolérer la présence dans les magasins. Toutefois, il appartiendra aux vérificateurs des poids et mesures de s'assurer que toutes les conditions posées dans la circulaire du 28 juillet 1904 sont bien et toujours réalisées; ils seront notamment en droit d'exiger du détenteur qu'il procède ou fasse procéder sous leurs yeux à l'essai de la sensibilité. Le refus d'obtempérer à cette invitation entraînera le retrait de la dispense dont la partie intéressée bénéficiait à l'égard de l'article 4 de la loi du 4 juillet 1837; les choses rentreront dès lors dans le droit commun, et la saisie pourra être prononcée conformément aux dispositions de l'article 35 de l'ordonnance du 17 avril 1839.

Le laboratoire du savant, du professeur, de l'amateur, n'est pas soumis à l'exercice des vérificateurs.

Il en est de même du laboratoire annexé à différentes industries, telles que les raffineries, les distilleries, les pharmacies, etc., sous réserve que dans ces locaux on ne procède qu'à des opérations n'intéressant pas directement les transactions commerciales.

II. — Quelle procédure convient-il d'observer à l'égard des balances dites « de précision » qui ne satisfont pas aux règles fixées par la circulaire du 28 juillet 1904?

La balance qui ne présentera pas la sensibilité requise sera l'objet d'un bulletin de rajustage et, pour régulariser sa situation, le détenteur aura la faculté ou bien de faire ramener l'appareil au degré de sensibilité voulu, ou encore de le soumettre à la vérification et au poinçonnage dans les conditions prévues par la circulaire du 25 juin 1903.

L'expérience a démontré que, pour éviter des abus et rendre les sanctions possibles, il convenait d'exiger du fabricant ou de l'ajusteur, qu'il mît sur la plaque obligatoire non seulement son nom, mais encore sa marque telle qu'il l'a fait inscrire au bureau de vérification. Cette nouvelle disposition sera applicable à tous les instruments neufs versés dans le commerce à partir du 1[er] janvier 1906 et à ceux qui, dans la suite, seraient mis en réparation.

III. — Les vérificateurs des poids et mesures sont-ils fondés à exiger l'application de la plaque indicatrice prévue par la circulaire du 28 juillet 1904 sur des balances de précision déjà poinçonnées?

La plaque indicatrice est de rigueur si le détenteur veut que les

balances dont il s'agit jouissent de la tolérance prévue par la circulaire du 28 juillet 1904.

IV. — Sont-ils fondés à se référer à la circulaire ministérielle du 25 juin 1903, en continuant à considérer l'emploi des vis de réglage, écrous de rappel et autres accessoires comme prohibés dans les balances de précision?

La circulaire du 28 juillet 1904, après avoir défini la balance de précision, dispose explicitement que les « constructeurs auront la faculté de lui donner telle forme, et de la munir de tels accessoires qu'ils jugeront convenables pour l'emploi qui en sera fait ». Ce texte est catégorique : il laisse aux constructeurs toute latitude ; si la signification en a pu être contestée, c'est sans doute parce que les agents ont pensé que les balances de précision détenues dans les magasins devaient rester soumises au régime établi par la circulaire du 25 juin 1903.

V. — Les vérificateurs sont-ils fondés à exiger que toute balance de précision munie de la plaque indicatrice soit accompagnée d'une boîte de poids de précision de forme spéciale portant également la plaque prévue par la circulaire du 28 juillet 1904?

Cette dernière circulaire n'a ni pu ni voulu substituer les poids spéciaux aux poids légaux : elle a seulement entendu user de tolérance. Le détenteur d'une balance de précision est donc libre d'y joindre ou non une boîte de poids spéciaux. La saisie pourrait être pratiquée à l'égard de ceux de ces poids qui seraient détournés de leur destination, par exemple s'ils étaient trouvés sur le plateau d'une balance soumise au contrôle ou mêlés aux poids légaux servant aux transactions.

VI. — Quel est exactement le régime applicable aux séries de poids de précision de forme légale, mais de fabrication antérieure à la circulaire du 28 juillet 1904? Doit-on les supprimer? Sera-t-on tenu de leur faire subir un poinçonnage qui peut les détériorer, ou bien sera-t-on autorisé à couvrir de la plaque réglementaire la boîte qui les renferme?

S'ils sont détenus dans l'un des lieux énoncés à l'article 4 de la loi du 4 juillet 1837, les poids de précision ayant une forme identique à celle des poids légaux restent soumis, comme ceux-ci, à la formalité de la vérification et du poinçonnage réglementaire. Il n'est usé de tolérance qu'à l'égard de poids qui, par leur aspect extérieur, se signalent à l'attention du détenteur mis en garde, dès lors, contre leur emploi dans les pesées courantes.

Vous voudrez bien porter ces instructions complémentaires à la connaissance des vérificateurs des poids et mesures de votre département en les invitant à en donner communication aux intéressés. Je compte d'ailleurs sur la clairvoyance, le tact et la modération des agents de ce service, pour assurer, au mieux des intérêts du commerce et de ceux de la garantie publique, l'exécution de la présente circulaire dont je vous adresse un nombre suffisant d'exemplaires.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Est nommé *Officier de la Légion d'honneur* M. POTTIER, pharmacien principal de 1re classe des troupes coloniales, membre du Conseil supérieur de santé des Colonies.

Est nommé *Chevalier de la Légion d'honneur* :

M. CAMBOULIVES, à Albi.

Sont nommés *Officier de l'Instruction publique* :

MM. DUMAYNE, à Perpignan ; SERRA, à Menton ; TORAUDE, à Asnières.

Sont nommés *Officiers d'Académie* :

MM. ABRAM, à Charenton ; ANGIBEAU, à Saintes ; BEYTOUT, à Paris ; BOUTET, à Paris ; BRUN, à la Ferté-Macé (Oise) ; BRUNET, à Jarnac ; CARON, à Paris ; CORDIER, à Paris ; DARRAGON, à Brest ; DUC, à Toulouse ; FABÉ, à Aspet (Haute-Garonne) ; FABRE, à Montpellier ; GREFFIER, à Paris ; HEBERT, à Argenteuil ; LE BRASSEUR, à Argent (Cher) ; LE DÉVOT, à Paris ; LEHALLEUR, à Paris ; LOBSTEIN, à Toulouse ; MALJEAN, pharmacien major de 1re classe à Paris ; MARY-FORTIN, au Mans ; MIDY, à Paris ; MONDOT, à Toulouse ; MORIN, à Paris ; MOUNIÉ, à Antony ; PENEL, à Aix ; RAVENET, à Paris ; ROCHE, à Aigueperse (Puy-de-Dôme) ; ROSSIGNOL, à Sail-sous-Cauzan (Loire) ; VIGNOLI, pharmacien principal de la marine, à Brest ; VILLANOVA, à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

Nous apprenons, avec un bien vif plaisir, la nomination de M. L. MARETHEUX, notre sympathique et dévoué imprimeur, au grade d'Officier d'Académie. Les nombreux amis que M. MARETHEUX a su se créer dans le monde scientifique par sa collaboration technique et par le soin qu'il apporte aux travaux qui lui sont confiés, applaudiront avec nous à cette distinction bien méritée.

Est nommé *Chevalier du Mérite agricole* :

M. MILVOY, à Rennes.

Nomination. — M. BUCHET, directeur de la Pharmacie centrale de France, est nommé Conseiller du commerce extérieur de la France.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Limoges. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en date du 13 mars 1906 :

Un concours s'ouvrira, le 12 novembre 1906, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en date du 13 mars 1906, un concours s'ouvrira le 12 novembre 1906 devant l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en date du 17 mars 1906, des concours s'ouvriront le 8 octobre 1906 devant l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes pour les emplois de chef des travaux de bactériologie et de chef des travaux de chimie à ladite École.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

Concours pour la nomination à 25 places d'élève en pharmacie des dispensaires de l'Assistance publique. — Ce concours sera ouvert le mercredi 2 mai 1906, à midi dans la Salle des Concours de l'Administration, 49, rue des Saints-Pères.

Cette séance sera consacrée à la composition écrite.

MM. les élèves en pharmacie qui désireront concourir seront admis à se faire inscrire au Service du Personnel de l'Administration, de midi à 3 heures, du jeudi 15 mars au samedi 14 avril 1906 inclusivement.

Conditions du concours. — Tout candidat ou candidate au concours pour les places d'élève en pharmacie des dispensaires de l'Assistance publique doit être âgé de 20 ans au moins et de 27 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et justifier d'au moins 4 inscriptions de scolarité prises dans une École de pharmacie.

Il doit produire :

1° Son acte de naissance;

2° Un certificat de revaccination;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs;

4° Un certificat délivré par l'École de pharmacie et constatant d'une part qu'il a subi avec succès son examen de première année et d'autre part qu'il est en cours d'études.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter au Service du Personnel de l'Administration pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces et signer au registre ouvert à cet effet. Les candidats absents de Paris ou empêchés peuvent demander leur inscription par lettre chargée.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture du registre ne peut être accueillie.

Le jury du concours est formé dès que la liste des candidats a été close.

Cinq jours après la clôture du registre d'inscription, chaque candidat peut se présenter au Service du Personnel pour connaître la composition du jury.

Si des concurrents ont à proposer des récusations, ils forment immédiatement une demande motivée, par écrit et cachetée, qu'ils remettent au directeur de l'Administration. Si, cinq jours après le délai ci-dessus fixé, aucune demande n'a été déposée, le jury est définitivement constitué, et il ne peut plus être reçu de réclamations.

Tout degré de parenté ou d'alliance entre un concurrent et l'un des membres du jury ou entre les membres du jury donne lieu à récusation d'office de la part de l'Administration.

Le jury du concours pour les places d'élève en pharmacie des dispensaires de l'Assistance publique se compose de cinq membres tirés au sort, savoir :

1 Pharmacien des hôpitaux et hospices;

3 Pharmaciens de dispensaires;

1 Pharmacien de la Ville.

Les épreuves du concours sont réglées de la manière suivante :

1° *Une epreuve écrite* portant sur la pharmacie galénique, la chimie et l'histoire naturelle appliquées à la pharmacie. Il est accordé 3 heures pour cette épreuve. Le maximum des points à attribuer aux candidats est de 40, savoir :

20 pour la pharmacie galénique;

10 pour la chimie;

10 pour l'histoire naturelle.

2° *Une epreuve consistant dans la reconnaissance* de 10 plantes et substances appartenant à l'histoire naturelle et à la chimie pharmaceutiques, et de dix préparations pharmaceutiques proprement dites, *ainsi que dans une dissertation* sur la manière d'obtenir l'une de ces préparations désignée par le jury.

Il est accordé 20 minutes pour cette épreuve. Le maximum des points à attribuer aux candidats est de 30, savoir :

10 pour la reconnaissance des plantes et substances;

10 pour la reconnaissance des préparations;

10 pour la dissertation.

3° *Une épreuve pratique consistant dans la préparation* d'un médicament indiqué par le jury. Le sujet de cette épreuve devra être commun à tous les candidats appelés dans une même séance.

La durée de l'épreuve sera fixée par le jury et ne pourra dépasser deux heures au maximum pour chaque candidat.

Le maximum des points à attribuer aux candidats est de 40.

Les dispositions générales du règlement sur le service de santé des hôpitaux et hospices civils de Paris relatives aux concours seront applicables dans leur ensemble au concours pour les places d'élève en pharmacie des dispensaires de l'Assistance publique.

Les élèves nommés à la suite du concours seront appelés à entrer au fur et à mesure des vacances.

Les élèves en pharmacie des dispensaires sont nommés par le directeur de l'Administration, à la suite d'un concours.

La durée de leurs fonctions est fixée à un an, mais ils peuvent être prorogés successivement pendant une deuxième et une troisième année, sur la proposition des pharmaciens.

Les élèves en pharmacie des dispensaires sont subordonnés, sous le rapport du service de la pharmacie, au pharmacien du dispensaire, et, sous le rapport administratif, au secrétaire-trésorier du bureau de bienfaisance, auquel est rattaché le dispensaire.

Ils concourent à la préparation et à la distribution des médicaments, sous la direction et la responsabilité du pharmacien. Ils font le relevé journalier des ordonnances et des bons.

Les élèves en pharmacie des dispensaires reçoivent une indemnité variable suivant leur année d'exercice (1.200 francs pour la 1re année, 1.300 francs pour la 2e et 1.400 pour la 3e). Ils n'ont droit ni au logement, ni à la nourriture.

Tout élève qui obtient le diplôme de pharmacien pourra être maintenu en fonctions pendant une durée de trois mois, renouvelable s'il y a lieu. En tout état de cause, le délai accordé ne pourra dépasser la fin de l'année d'exercice.

Aucun élève ne peut tenir de pharmacie en ville, ni faire le commerce de drogues simples ou composées, ou de plantes médicinales.

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

On demande une bonne formule de Savon liquide ne se prenant pas en masse tremblotante en hiver.
(Voir réponse au Formulaire, p. 52, *Annexes*).

Existe-t-il un moyen pour faire dissoudre la santonine dans un liquide aqueux, un sirop par exemple, à la dose de *deux grammes par litre.* Les santoninates solubles sont-ils aussi actifs. Existent-ils dans le commerce.

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX (1906)

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	MOIS	PAGES
Apocodéine (chlorhydrate).	Int.	2 cm³ d'une solution de 1 à 3 p. 100.	Janvier. .	28
Aldol	Hypnotique	»	Janvier. .	28
Malonal	Id.	»	Janvier. .	29
Palladium (chlor. de).	Int.	V à X gouttes d'une solution à 3 p. 100.	Janvier. .	29
Salène.	Ext.	Lin. p. eg.	Janvier. .	29
Zymphène	Int.	0,50.	Janvier. .	29
Iodoterpine	Ext.	Pansements à 10 ou 20 p. 100.	Février . .	93
Marétine	Hypnotique	»	Février . .	94
Novocaïne	Anesthésiq.	»	Février . .	94
Chrysoforme	Ext.	Antiseptiq. vétérin.	Février . .	94
Stypticine	Ext.	Pansem^ts dentaires à 20 ou 35 p. 100.	Février . .	94
—	Int.	25 centigr. par jour.	Mars . . .	00
Styptol	Ext.	Pansem^ts dentaires à 20 ou 35 p. 100	Février . .	93
Fibrolysine	Hypoderm.	»	Mars . . .	164
Glycosal.	Ext. et Int.	4 à 6 gr. par jour.	Mars . . .	165
Vésipyrine.	Int.	3 gr. par jour.	Mars . . .	165

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX

Publiés de 1903 à 1905

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	TOME	PAGES
Alphosone	Int.	»	XI	153
Alypine	Ext.	solution à 10 °/₀.	XII	210
Anesthésine	Ext. et int.	0 gr. 50 à 1 gr. 50.	VIII	78
Anthrasol	Ext.	»	VIII	153
Arsyline	Int.	2 à 4 gr. par jour.	XII	285
Aubépine (Teinture)	Int.	XXX gouttes.	VIII	38
Brométone	Int.	»	XII	286
Bromolécithine	Int.	»	XII	336
Bromoquinal	Int.	0 gr. 6 à 0 gr. 7.	VIII	37
Cacodyl. de strychnine	Int.	2 à 20 milligr.	VIII	124
Cacodylhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Céroline	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 60.	IX	104
Ceyssatite	Ext.	»	XI	245
Chlorétone	Int.	0 g. 3 à 1 g. 50 p. jour.	XII	335
Chlorhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Chloroforme	Int.	Tænifuge.	VIII	125
Citarine	Int.	6 gr. à 10 gr.	IX	181
Collargol	Int. et ext.	0 gr. 02 à 0 gr. 10.	VIII	34
Collotropine	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 50.	XI	152
Coton aromatique	Ext.	»	VIII	32
Cratægus (Teinture)	Int.	XXX gouttes.	VIII	38
Cryogénine	Int.	0 gr. 50 à 1 gr. 50.	VIII	80
Dermasan	Ext.	5 à 10 gr.	VIII	220
Digalène	Int.	0 gr. 003 à 0 gr. 010	XI	96
Diosmal	Int.	0 gr. 15 à 0 gr. 60.	VIII	152
Ektogan	Ext.	»	VIII	38
Empyroforme	Ext.	»	VIII	200
Energétènes	Int.	»	IX	227
Eumydrine	Int.	0 gr. 0025 à 0 gr. 004 au plus	IX	181
Id.	Ext.	solution de 1 à 5 °/₀	IX	181
Exodine	Int.	1 gr. à 3 gr.	IX	182
Gallogène (ac. ellagique)	Int.	1 gr. à 4 gr.	IX	181
Gonosane	Int.	»	VIII	81
Helmitol	Int.	3 gr. à 4 gr.	VIII	81
Héritine	Int.	»	XI	153
Hétraline	Int.	1 gr. 50 à 2 gr.	XI	151
Hippol	Int.	5 gr. par jour.	XII	286
Hopogan	Int.	0 gr. 40.	VIII	38
Ibogaïne (chlorhydr.)	Int.	0,01-0,03 cg. p. jour.	XI	322
Ichtyolidine	Int.	3 gr. à 6 gr.	VIII	169
Iodure de méthyle	Ext.	2 gr.	VIII	79
Iodyline	Ext.	»	XI	154
Isarol	Ext.	»	VIII	81

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	TOME	PAGES
Isoforme	Ext.	»	XI	245
Isophysostigmine	Ext.	sol. à 0 gr. 075 °/₀₀	XI	96
Juglandine	Int.	0 gr. 3 à 0 gr. 6.	XII	286
Lusoforme	Ext.	1 à 3 °/₀.	XI	150
Mercurol	Ext. et Int.	0 gr. 05.	VIII	152
Mésotane	Ext.	Lin. p. eg.	VIII	33
Méthyle (Iodure de)	Ext.	2 gr.	VIII	79
Méthylrodine	Int.	5 à 6 gr. par jour.	XII	335
Mirmol	Int.	»	VIII	82
Myrtille (Teinture de).	Ext.	XV à C gouttes.	VIII	125
Neuronal	Int.	0 gr. 50 à 2 gr.	XI	95
Novargan	Ext.	»	XII	286
Oxychlorhydrargyre	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 02.	VIII	103
Oxyde jaune ammoniq.	Int.	»	VIII	104
Phorxal	Int.	20 à 30 gr.	IX	54
Prêle	Int.	Décoction.	VIII	39
Protyline	Int.	4 gr.	VIII	200
Pyranum	Int.	1 gr. à 2 gr.	VIII	81
Pyrénol	Int.	0 gr. 50 à 1 gr.	XI	152
Quinaphénine	Int.	0 gr. 15 à 2 gr.	VIII	37
Résorcine-Eucalyptol.	Ext.	en inhalations.	XII	335
Salacréol	Ext.	6 à 20 gr.	VIII	199
Salibromine	Int.	2 à 5 gr.	VIII	125
Salicylarsinate de mercure	Int.	»	XI	151
Savon liquide	Ext.	»	VIII	32
Scopolia carniolica	Int.	0 gr. 30 à 0 gr. 40.	VIII	82
Solurol	Int.	plusieurs prises de 0 gr. 25 par jour.	XII	210
Somnoforme	»	»	VIII	37
Stomosan	Int.	»	XII	334
Stovaïne	Ext.	solution de 1 à 5 °/₀	X	147
Id.	Int.	0 gr. 01 à 0 gr. 05	X	147
Styptol	Int.	0 gr. 05 à 0 gr. 15.	VIII	169
Subcutine	Ext.	0 gr. 01 à 0 gr. 05.	VIII	219
Id.	Ext.	»	IX	104
Teinture de myrtille	Int.	XV à C gouttes.	VIII	125
Thuya occidentalis	Ext.	»	VIII	124
Théocine	Int.	0 gr. 6 à 1 gr.	VIII	36
Thermiol	Ext.	solutions à 1 à 3 °/₀.	XII	285
Tot	Int.	»	XI	153
Trichophytine	Ext.	»	XII	335
Trigénine	Int.	0 gr. 50 à 2 gr.	VIII	219
Urocitral	Int.	0,5 à 1 gr. p. jour.	XII	335
Véronal	Int.	0 gr. 50 à 1 gr.	VIII	82
Wismol	Ext.	»	IX	54

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois. — Demandes de renseignements de toute nature. — Offres d'appareils. — Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Méthyle, en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

V. P. 127. — Un Pharmacien serait vendeur d'une usine hydraulique de vingt chevaux de force, en bon état; s'associerait au besoin avec une personne ayant en vue la création d'une industrie de rapport pouvant utiliser cette force.

M. M. 128. — M. Moreau, pharmacien, 7, rue Hauteville, Paris, achèterait d'occasion, une petite machine à pilules marchant à bras.

P. S. 129. — Pharmaceutical Society, 17, Bloomsbury Square, Londres, demande à acheter le numéro du *B. S. P.* de mars 1903.

P. O. 131. — Dans l'Est (Grande ligne), marché important, pharmacie d'ordonnances. Loyer : 1.300 fr. Bénéfices : 15.000 fr. A céder dans de bonnes conditions pour cause de maladie. On prendrait acheteur sérieux à l'essai. Pas de fondation à redouter.

134. — Excellente Pharmacie dans un superbe quartier de Paris. Loyer 2.500 fr. Bénéfice net : 17.000 fr. Prix demandé : 65.000 fr. dont 30.000 fr. comptant. Occasion exceptionnelle.

135. — Très ancienne Pharmacie. Beau quartier. Loyer : 5.000 fr. Recettes : 68.000 fr. Bénéfice : 22.000 fr. Prix modéré à débattre.

136. — Affaire Pharmaceutique réalisant 70.000 fr. de bénéfices nets. Prix à débattre.

137. — Pharmacie à Paris. Loyer : 3.000 fr. Recettes : 90.000 fr. Bénéfice : 34.000 fr. Prix : 120.000 fr. On peut rester autant qu'on voudra avant d'acquérir.

138. — Spécialité laissant 18.000 fr. de bénéfice net à céder pour 120.000 fr.

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

140. — Boîte d'apothicaire ancienne contenant encore beaucoup de produits de l'époque, à céder à un prix raisonnable.

141. — Droit d'exploitation Elatine Bouin, à Paris, 104, av. de Versailles, marques, brevets, clientèle, matériel, location. A adj. ét. de Me Ragot, notaire, 11, rue Louis-le-Grand, le 29 mars 1906, à 1 h. Mise à prix : 80.000. Consign. 5.000. March. en sus. S'ad. à M. Gervais, 33, r. Joubert et au notaire.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Alambic Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

Le Gérant, A. Frick.

COTE COMMERCIALE

FÉVRIER

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 » à 2 »
Huanuco vrai	2 25 à 2 50
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 95 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif.*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 50 à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 6 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » »
— de quassia, *copeaux.*	» 90 à » »
— de santal citrin	2 25 à » »
— de sassafras	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie	13 50 à 14 »
Castoréum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
— Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde*	1 30

Gomme Sénégal *petite.*	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

	DUNKERQUE — Disponible
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 15
— — — *blonde*	» » » 90
— — — *brune.*	» » » 75

Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 95 à 1 »
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis	19 » à 20 »
Ipéca Rio	22 » à 30 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	6 50 à 7 »
Manne, *larmes*	6 50 à 7 50
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	2 75 à 3 25
Musc *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 25 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	23 50 à 25 »
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	» 95 à 1 25
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 75 à 4 25
Safran du Gâtinais	90 » à 100 »
— d'Espagne	85 » à 90 »
Salsepareille	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité)	25 » à 65 »
— résine brune	20 » à 25 »
— — blanche	42 » à 45 »
Seigle ergoté	4 50 à 4 75
Semen contra	1 90 à 2 25
Séné palthe	2 » à 2 50
— follicules	2 75 à 3 »
— Tinévelly	1 » à 1 15
Téréhenthine Venise	2 40 à 3 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

PROPOS D'UN REMISIER

Dans ma dernière chronique, j'appelais l'attention de mes correspondants sur une étude d'opérations reportables effectuées sur trois **Fonds d'Etats** (la **Rente française** 3 °/₀, la **Rente extérieure Espagnole** et le **Turc unifié**) auxquels j'ai joint deux valeurs de premier ordre, recherchées par la spéculation : **Rio Tinto** et le **Métropolitain**.

Mon étude porte sur les deux dernières années : 1904 et 1905 ; liquidation en liquidation.

Voici les résultats obtenus. RÉSULTATS MATHÉMATIQUES :

		BÉNÉFICE	PERTE
Rente Française 3 °/°	Liquidation Décembre 1904.	2.198 75	» »
	— — 1905.	2.681 25	» »
Rente extérieure Espagnole	Liquidation Décembre 1904.	3.154 35	» »
	— — 1905.	2.988 40	» »
Rente Turque unifiée	Liquidation Décembre 1904.	1.209 35	» »
	— — 1905.	4.279 15	» »
Métropolitain	Liquidation Décembre 1904.	1.695 65	» »
	— — 1905.	» »	1.100 75
Rio-Tinto	Liquidation Décembre 1904.	9.617 75	» »
	— — 1905.	2.472 70	» »
	TOTAL.	30.317 35	1.100 75
	A déduire : perte	1.100 75	
	TOTAL **bénéfice net**.	29.216 60	

Je me garderai d'ajouter aucun commentaire à d'aussi brillants résultats : ce serait en affaiblir la valeur.

Je me contente de dire que cette manière d'opérer en liant les cinq valeurs, offre le maximum de sécurité joint au maximum de rendement.

J'ajoute que depuis le commencement de cette année, les **trois Fonds d'Etats** notamment ont montré une allure soutenue en hausse et que mes renseignements confidentiels m'autorisent à prédire la continuation de ce mouvement.

N. B. — Cette étude sera envoyée **GRATUITEMENT** à toute demande adressée à M. le **Directeur de la Banque de l'Union**, 23, rue Caumartin, Paris, à qui devront être aussi adressés tous envois d'ordres, d'espèces ou de titres.

Thé noir	5 50 à 7 »
— vert	5 50 à 12 »
Vanille, selon longueur	25 » à 40 »
Herbes :	
Belladone, *feuilles*	1 00 à 1 50
Camomille, *fleurs*	3 » à 3 50
Cascara sagrada, *écorces*	0 90 à 1 25
Coca, *feuilles*	3 50 à 4 »
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
Guimauve, *racines*	1 10 à 1 15
Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Lichen d'Islande	» 85 à 1 »
Mauve, *fleurs*	4 75 à 5 25
Menthe, *feuilles*	1 75 à 2 »
Oranges amères, *écorces*	1 40 à 1 75
Roses Provins	5 75 à 6 »
Sauge	» 90 à 1 10
Stramonium, *feuilles*	1 50 à 1 75
Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »
— d'anis	21 » à 25 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »
Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— de santal	30 » à 40 »
— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 50 à 3 75
— tartrique	2 55 à 2 75
Benzoate de lithine	10 50 à 12 »
— de soude	9 » à 10 »
Benzonaphtol	9 » à 10 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50
Bismuth *sous-nitrale*	15 » à 16 »
Bromure de potassium	2 50 à 3 »
— de sodium	2 25 à 3 »
Caféine	40 » à 42 »
Calomel	8 50 à 9 »
Camphre	11 » à 12 »
Carbonate de créosote	16 » à 18 »
— de gaïacol	26 » à 28 »
Chloral	8 75 à 9 »
Chlorate de potasse	1 20 à 1 50
Chloroforme	3 50 à 4 »
Cocaïne *chlorhydrate*	550 » à 575 »
Codéine	390 » à 425 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »
Éther 65°	1 30 à 1 50
Gaïacol liquide	16 50 à 17 »
— pur *crist.*	20 » à 22 »
Glycérine 30°	1 30 à 1 50
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »
— de soude.	11 » à 12 »
Iode bi-sublimé	28 » à 30 »
Iodoforme	34 » à 35 »
Kermès n° 1	7 50 à 10 »
— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Menthol	28 » à 30 »
Mercure	5 25 à 5 75
— précipité rouge	8 25 à 8 50
— — blanc	8 » à 8 25
Morphine chlorhyd.	215 » à 220 »
Naphtol	4 » à 5 »
Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
— *chlorhydrate, —*	1 30 à 1 40
Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42
Quinine, *sulfate*. . *le kil.*	32 » à 35 »
— *bromhydrate* —	45 » à 47 »
— *bi-bromhydrate* —	50 » à 55 »
— *chlorhydrale* —	45 » à 50 »
— *valérianate* —	55 » à 60 »
Résine de Jalap blanche	65 »
Salicylate de soude *crist.*	6 50
— — *amorphe.*	6 »
Salol	6 50 à 8 »
Santonine	95 » à 100 »
Sulfonal	20 » à 22 »
Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— à l'éther	6 » à 6 50
Vanilline	65 » à 70 »

Brôme et ses dérivés. — Voici les nouveaux cours du syndicat :

Bromure de potassium	*le kil.*	2 10
— de sodium sec	—	2 10
— — crist.	—	2 10
— d'ammonium	—	2 30
— de baryum	—	4 50
— de cadmium	—	12 »
Bromure de calcium	*le kil.*	7 50
— de camphre	—	13 »
— strontium cristal.	—	4 50
Bromoforme	—	9 50
Brôme	—	5 »

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

C. Matignon : **Les sulfates de Samarium** (26.12.05 ; **141**, 1230). — Le sulfate neutre de Samarium chauffé à 200° avec l'acide sulfurique donne un sulfate acide Sm $(SO^4H)^3$, cristallisé en fines aiguilles; chauffé vers 100°, il perd de l'anhydride sulfurique pour se changer en sulfate basique anhydre $(SmO)^2SO^4$, poudre jaune amorphe, insoluble dans l'eau.

C. Matignon : **Les sulfates des métaux rares** (29.1.05 ; **142**, 276). — Mémoire contenant les données thermochimiques sur La, Pr, Nd, Sm.

C. Matignon et E. Cazes : **Un nouveau type de composé dans le groupe des métaux rares** (8.1.06 ; **142**, 83). — Le chlorure samarique $SmCl^3$, chauffé dans l'hydrogène, dans l'ammoniaque ou avec de l'aluminium donne du chlorure samareux $SmCl^2$, masse brun-foncé insoluble dans l'alcool absolu ; soluble en rouge dans l'eau, mais s'y décomposant avec production d'hydrogène.

G. Jaubert : **Action de l'acétylène sur l'acide iodique anhydre** (26.12.05 ; **141**, 1233). — L'iode est mis en liberté selon l'équation :

$$I^2O^5 + C^2H^2 = H^2O + 2CO^2 + I^2.$$

Lorsqu'on se sert de cet anhydride pour chercher l'oxyde de carbone, il faut donc s'assurer qu'il n'y a pas d'acétylène présent. Cela avait été déjà dit par M. Armand Gautier en 1898 dans *C. R. Ac. Sc.*, t. **126**, 936 et 1303. Ce savant a d'ailleurs réclamé dans la séance du 2 janvier 1906.

Guntz : **Sur un nouveau mode de préparation du baryum** (26.12.05 ; **141**, 1240). — On fait d'abord l'hydrure de baryum en chauffant l'amalgame dans l'hydrogène vers 900°, puis jusqu'à 1.200° ; cet hydrure, exempt de mercure, dissocié dans le vide à 900-1.200°, laisse du baryum purissimum, qu'on récolte en le condensant sur la surface externe d'un cylindre d'acier refroidi eu dedans par un courant d'eau. D = 3.78 ; D de l'hydrure = 4.21.

Ch. Moureu : **Sur la détermination des gaz rares dans les mélanges gazeux naturels** (2.1.06 **142**, 44). — Description de l'appareil employé.

A. Leduc : **Sur la densité de la glace** (15.1.06 ; **142**, 149). — Cette densité est 0,9176 à 0° ; quand on fait bouillir de l'eau, on n'enlève jamais tous les gaz dissous : il s'en dégage toujours au moment de la solidification.

P. Lebeau : **Sur le siliciure de cuivre et sur un nouveau mode de formation du silicium soluble dans l'acide fluorhydrique** (15.1.06 ; **142**, 154). — La limite de siliciuration du cuivre correspond à $SiCu^4$, mais elle ne peut être établie qu'en tenant compte de l'existence de la variété de silicium soluble de MM. Moissan et Siemens.

O. Hönigschmidt : **Sur un siliciure de thorium** (15.1.06 ; **142**, 157). — On obtient le siliciure de thorium $ThSi^2$ cristallisé, en chauffant au four électrique un mélange d'Al, Si et Th ou un mélange générateur de Si et Th D = 7,96.

H. Moissan : **Sur l'ébullition de l'osmium, du ruthénium, du platine, du palladium, de l'iridium et du rhodium** (22.1.06 : **142**, 189). — Tous ces métaux sont rapidement fondus dans le four électrique (500-700 ampères et 110 volts) et bouillent au bout de trois à quatre minutes. L'osmium est le moins facilement distillable.

J. Hamonet : **Synthèses dans la série de l'heptane triol symétrique** (26.12.05 ; **141**, 1244). — L'action du formiate d'éthyle sur deux molécules d'iodomagnésio-méthoxypropane $CH^3O.(CH^2)^3MgI$ donne naissance à divers produits dont le diméthoxy-1.7-heptanol 4 $(CH^3OCH^2.CH^2CH^2)^2CHOH$, à partir duquel on peut préparer des dérivés de l'heptanetriol 1.4.7.

J. Hamonet : **Méthoxytrichloropentanol 1.5.4 et α-trichlorométhyltétrahydrofurfurane** (22.1.06 ; **142**, 210). — En faisant réagir le chloral anhydre sur le dérivé magnésien $CH^3O.CH^2.CH^2.CH^2MgI$, on obtient principalement le méthoxytrichloropentanol 1.5.4 $CH^3O.CH^2.CH^2.CH^2.CH(OH).CCl^3$, fusible à 59°, bouillant à 142-143° sous 17 m/m. Distillé avec l'anhydride phosphorique, ce corps perd une molécule d'alcool méthylique et se change en α-trichlorométhyl-tétrahydrofurfurane :

```
CH²—CH²
|     |
CH²   CH.CCl³.
  \  /
   O
```

Ce dernier est un liquide mobile, d'odeur vive, camphrée, bouillant à 203-204° ($d = 1,42$).

R. Dionneau : **Dérivés asymétriques de l'hexane diol-1.6 ; éther diéthylique et diiodure de l'heptane diol-1.7.** (8.1.06 ; **142**, 91). — L'auteur a utilisé la méthode de M. Hamonet : action de l'acide bromhydrique sur un éther-oxyde de l'hexane-diol-1.6 ; formation du magnésien et réaction de celui-ci sur l'éther iodométhyléthylique $ICH^2.O.C^2H^5$.

$$RO(CH^2)^6.OR + HBr = RO(CH^2)^6.Br + ROH$$
$$C^2H^5O(CH^2)^6.MgBr + ICH^2.O.C^2H^5 = C^2H^5O(CH^2)^7.OC^2H^5 + MgBrI.$$

Diéthyline de l'heptanediol 1 : 7.

La diéthyline est transformable par HI en diiodoheptane 1-7. Celui-ci bout à 178° sous 20 millimètres et fond à 0°.

L. Brunel : **Dérivés d'hydrogénation du carvacrol** (26.12.05 ; **141**, 1245). — A 160°, il se forme deux alcools hexahydroaromatiques : l'*α-carvacromenthol* $C^{10}H^{20}O$, bouillant à 219° environ, et le *β-carvacromenthol*, bouillant à 222°, $d = 0,918$. Ce dernier donne des éthers bien définis. A 115-120°, le dernier alcool se forme exclusivement. Il s'agit de l'emploi de la méthode de MM. Sabatier et Senderens, bien entendu.

Ch. Moureu et Lazennec : **Amides et nitriles acétyléniques** (22.1.06; **142**, 211). — Voir *Soc. Chimique*.

E. E. Blaise et M. Maire : **Sur les cétones β-chloréthylées et vinylées acycliques** (22.1.06; **142**, 215). — On prépare les cétones β-chloréthylées par actions du chlorure de β-chloropropionyle sur les dérivés organométalliques mixtes du zinc :

$$CH^2Cl.CH^2.COCl + Cl.Zn.CH^3 = CH^2Cl.CH^2.CO.CH^3 + ZnCl^2.$$

Bouillies avec la diéthylaniline, elles perdent HCl et donnent des cétones vinylées comme $CH^2 = CH - CO - CH^3$. Toutes ces cétones et surtout les der-

nières sont d'une extrême activité chimique; leur double liaison entre souvent en jeu.

G. Bertrand : **Sur l'emploi favorable du manganèse comme engrais** (26.12.05; **141**, 1255). — Voir *B. S. P.* **13**, p. 10.

Guglielminetti : **Appareil respiratoire pour l'exploration des milieux remplis de gaz irrespirables** (2.1.06; **142**, 60). — Cet appareil, du poids de 13 K°, assure pendant deux heures la respirabilité de l'air enfermé autour de la tête de l'expérimenté. Il comprend principalement un réservoir d'oxygène comprimé et un purificateur-refroidisseur de l'air expiré.

P. Guérin : **Sur les canaux sécréteurs du bois des Diptérocarpées** (8.1.06, **142**, 102). — L'auteur a étudié plus de 60 espèces appartenant à 13 genres différents. Toutes, mais à des degrés différents, se sont montrées pourvues de canaux sécréteurs dans le bois secondaire de leur tige.

E. Roux : **Sur la rétrogradation et la composition des amidons naturels autres que la fécule** (8.1.06; **142**, 95). — Les amidons de *Maïs*, *Blé*, *Riz*, *Pois*, *Manioc*, donnent des empois qui rétrogradent comme celui de fécule. Leur saccharification par le malt à 56° montre qu'ils fournissent tous environ 80-86 °/₀ de maltose. Ils contiennent tous une *amylose* identique à celle de la fécule et qui s'y trouve en proportion à peu près égale. Ils renferment, en outre, de l'*amylopectine* qui rend leur empois gélatiniforme.

L. Maquenne et E. Roux : **Influence de la réaction du milieu sur l'activité de l'amylase et la composition des empois saccharifiés** (15.1.06; **142**, 124). — On active extrêmement la saccharification d'un amidon, si on neutralise la basicité de son empois à l'*hélianthine* d'une part, et si on neutralise d'autre part au même réactif les 0,3 ou 0,4 de l'alcalinité que présente le malt. La neutralisation doit être effectuée par un acide minéral *fort*. Dans ces conditions, on maltosifie jusqu'à 0,90 des divers amidons. Il y a donc encore plus d'amylose dans l'amidon que ne l'indiquaient les expériences antérieures. D'après les nouveaux résultats, la condition optima de la saccharification est une faible alcalinité.

M. Berthelot : **Recherches sur les composés potassiques insolubles contenus dans les matières humiques** (26.12.05; **141**, 1182). — **Nouvelles recherches sur les composés alcalins insolubles contenus dans les végétaux vivants; feuilles de chêne** (29.1.06; **142**, 249).

L. Guignard : **Nouvelles observations sur la formation et les variations quantitatives du principe cyanhydrique du Sureau noir** (26.1.05; **141**, 1193). — Voir *B. S. P.*, **13**, 65.

E. Léger : **Sur l'hordénine : alcaloïde nouveau retiré des germes, dits tonraillons, de l'Orge** (8.1.06; **142**, 108). — Voir à la *Société de Pharmacie*.

L. Camus : **L'hordénine, son degré de toxicité, symptômes de l'intoxication** (8.1.06; **142**, 110). — **Action du sulfate d'hordénine sur la circulation** (28.1.06; **142**, 237). — **Action sur les ferments solubles et sur les microbes** (5.2.06; **142**, 350).

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

L. Dor, J. Maisonnave, R. Monziols : **Ralentissement expérimental de la croissance par l'opothérapie orchitique** (LIX, 673; 23.12.05). — La castration pratiquée chez l'enfant est suivie d'un hyper accroissement du squelette; inversement l'injection sous-cutanée de liquide orchitique pratiquée pendant la croissance peut, chez les lapins, ralentir le développement du squelette. Comme conséquence pratique, lorsque certains enfants dont les testicules ou les ovaires ne sont pas encore bien développés se mettent à grandir rapidement et qu'ils éprouvent de ce fait une fatigue anormale, il est indiqué de leur pratiquer des injections de liquide orchitique.

H. Roger et M. Garnier : **Toxicité du contenu intestinal** (LIX, 674, 23.12.05). — Les poisons intestinaux sont multiples : les uns précipités par l'alcool, provoquent la diarrhée et amènent la mort par paralysie progressive sans convulsion. Les autres solubles dans l'alcool, sont convulsivants. Enfin certains poisons sont coagulés ou détruits par la chaleur : les extraits aqueux après avoir été portés à 100° deviennent cinq fois moins toxiques et perdent leurs propriétés convulsivantes.

H. Roger et M. Garnier : **Influence du régime lacté sur la toxicité du contenu intestinal** (LIX, 678; 23.12.05). — Chez des chiens soumis au régime lacté, la toxicité des matières contenues dans l'intestin est devenue neuf fois moindre.

Comtesse Maria von Linden : **Assimilation de CO^2 par les chrysalides de Lépidoptères** (LIX, 692; 23.12.05). — Les chrysalides peuvent utiliser CO^2 à la manière des végétaux.

Jean Camus et Ph. Pagniez : **Propriétés acido-résistantes des acides gras du bacille tuberculeux** (LIX, 703; 23.12.05). — Des acides gras libres existent au niveau du bacille tuberculeux vivant dans l'organisme et les propriétés acido-résistantes qui servent à le différencier lui sont données par ces mêmes acides gras.

Dr Riva : **Présence de mucinase dans les matières fécales** (LIX, 711; 23.12.05).

G. E. : Abelous, A. Soulié, G. Toujan : **Influence des extraits des organes et des tissus animaux soumis à l'autolyse sur la production de l'adrénaline** (LX, 16; 6.1.06). — Il existe dans ces extraits des substances qui peuvent agir sur les extraits surrénaux pour augmenter notablement leur teneur en adrénaline.

Ch. Porcher : **Présence et rôle du NaCl dans le lait** (LX, 19; 6.1.06). — Le NaCl joue un rôle prépondérant pour maintenir à l'abaissement cryoscopique sa remarquable constance. C'est un élément occasionnel des plus variables, ne dépendant pas immédiatement de l'alimentation; son abondance plus ou moins grande découle d'un processus purement physique, la régulation de l'équilibre osmotique.

F. X. Gouraud et Corset : **Ascite lactescente par mucine** (LX, 23; 6.1.06).

Grégoire Jacobson : **Une réaction colorante des acides gras** (LX, 24; 6.1.06). — Dans les selles des nourrissons au sein, suralimentés, on trouve des gouttelettes présentant les caractères habituels des graisses. Si l'on dilue une de

ces selles, fraîche, dans une solution très étendue d'une couleur basique d'aniline (IV à V gouttes de fuchsine de Ziehl dans un tube à essai rempli d'H^2O) les gouttes en question se colorent en rouge intense. Cette réaction caractérise les acides gras libres qui se colorent parfaitement bien par les couleurs d'aniline diluées.

L. Camus : **L'hordénine, son degré de toxicité, symptômes de l'intoxication** (LX, 52; 13.1.06). — L'hordénine est un alcaloïde retiré par M. Léger, des touraillons d'orge. Son sulfate est une substance peu toxique; injectée ou ingérée à forte dose elle donne lieu à des manifestations d'origine corticale et bulbaire. Quand la mort se produit, elle est déterminée par un arrêt de la respiration. Si l'animal survit après avoir été fortement intoxiqué, il se remet complètement et très rapidement.

A. Brissemoret : **Propriétés physiologiques de quelques nitriles** (LX, 54; 13.1.06). — Le nitrile formique H — CN est un toxique redoutable. Les nitriles-alcools α ou cyanals

$$R^2 = C\begin{cases} OH \\ CN \end{cases}$$

possèdent aussi une toxicité élevée. Les homologues immédiats de HCN, l'acétonitrile, le propionitrile ne reproduisent pas, *per os*, son action particulière ; ce sont seulement des irritants intestinaux. Parmi les nitriles à fonction complexe Fiquet a indiqué que le métacyanoxy-cinnamate de soude

$$C^6H^4\begin{cases} CH = C\begin{cases} COONa \\ CN \end{cases} \\ OH \end{cases}$$

est amer et purgatif. M. Brissonnet a constaté que l'amygdaline

$$C^6H^5 - CH\begin{cases} O - C^{12}H^{21}O^{10} \\ CN \end{cases}$$

possède également une action purgative. Les selles des animaux purgés dégagent l'odeur d'essence d'amandes amères.

H. Hérissey : **Dosage de petites quantités d'aldéhyde benzoïque** (LX, 56, 13.1.06).

M. Pécaud : **La Soumaya, trypanosomiase du Moyen-Niger** (LX, 58, 13.1.06).

Henri Lamy et André Mayer : **Sur le débit urinaire** (LX, 59, 13.1.06). - Le débit urinaire ne dépend directement ni du débit du sang, ni du débit de l'eau du sang dans le rein. Les cellules rénales jouent dans l'excrétion de l'eau un rôle actif.

C. Delezenne, H. Mouton, G. Pozerski : **Sur l'allure anomale de quelques protéolyses produites par la papaïne** (LX, 68, 13.1.06).

Em. Bourquelot et Em. Danjou : **Recherche du sucre de canne et des glucosides dans les espèces du genre Viburnum** (LX, 81, 13.1.06). — Les feuilles des *Viburnum Lantana, Opulus* et *Tinus* renferment du sucre de canne et des glucosides hydrolysables par l'émulsine. Elles renferment aussi de l'invertine et de l'émulsine.

Maurice Nicloux : **Dosage de petites quantités de chloroforme** (LX, 88, 13.1.06). — Il repose sur la réaction classique de Dumas. V. au mémoire original la technique.

L. Camus : **Action de l'hordénine sur le sang** (LX, 109, 20.1.06). — Le sulfate d'hordénine n'a pas d'action hémolysante et retarde plus ou moins la coagulation du sang.

A. Pic et G. Petitjean : **Effets comparés du nitrite d'amyle sur la grande et la petite circulation** (LX, 131, 20.1.06). — Le nitrite d'amyle détermine parallèlement de la vasodilatation dans la grande circulation et de la vasoconstriction dans la circulation pulmonaire. Ces faits rendent compte de l'arrêt des hémoptysies constaté en clinique à la suite d'inhalations de nitrite d'amyle.

Levaditi et Manouélian : **Nouvelle méthode rapide pour la coloration des Spirochætes sur coupes** (LX, 134, 20.1.06).

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 8 décembre 1905.

M. Ch. Moureu a fait l'étude de 30 composés acétyléniques au point de vue de la réfraction et de la dispersion moléculaire.

La plupart présentent des exaltations notables. Le corps le plus remarquable qu'il ait rencontré est le diphényldiacétylène $C^6H^5.C : C.C : C.C^6H^5$, dont l'exaltation de la réfraction moléculaire, par rapport à la raie D, est de 12.856 unités.

La loi d'addition se trouve donc gravement en défaut chez les composés acétyléniques.

M. Bertrand présente une note de M. de Vamossy. D'après les recherches de M. de Vamossy sur les activants du dégagement d'hydrogène sans l'appareil de Marsh, on peut, contrairement à des expériences anciennes de M. A. Gautier, employer aussi bien les sels de cuivre que les sels de platine : les résultats quantitatifs sont les mêmes et tout le métalloïde se retrouve dans l'anneau.

M. Delépine fait une communication sur l'action du platine sur le sulfate d'ammonium en présence d'acide sulfurique et sur l'acide sulfurique seul (Voir le *Bulletin*, t. **12**, 311 et **13**, 7).

M. Berger a étudié l'action du perchlorure de phosphore sur le β-naphtol, il a observé la formation de naphtalènes chloré et bichloré et d'oxyde de β-naphtalène il a étudié les conditions d'obtention de ces divers produits.

M. Prud'homme, en réduisant à froid par la poudre de zinc et l'acide chlorhydrique étendu, l'alizarine, l'anthrapurpurine et la flavopurpurine, précipités de leur solution dans la soude, a obtenu avec chacune de ces oxyanthraquinones un corps brun, un corps vert et un corps jaune, qu'il considère comme l'oxanthranol, l'hydrooxanthranol et l'oxanthrone correspondants.

Séance du 24 décembre 1905.

M. Gautier regrette de n'avoir pu assister à la séance du 8 décembre où M. Bertrand a présenté au nom de M. de Vamossy une note relative à l'influence des sels de cuivre versés dans l'appareil de Marsh. Suivant lui, ils n'empêcheraient pas le départ complet de l'arsenic. M. Gautier attendra que cette note soit au *Bulletin*, pour répondre, s'il y a lieu, mais il maintient d'ores et déjà ses résultats de 1875.

M. Fournier a préparé les anhydrides des acides propionique, butyrique et isopropylacétique en faisant agir le chlorure d'acétyle sur ces acides à des températures comprises entre 120 et 155°.

L'auteur a étudié l'action des chlorures d'isobutyl- et d'isoamylmagnésium sur les anhydrides précédents et refroidis à —20°; la réaction ne fournit qu'une proportion très faible d'alcool tertiaire et donne au contraire une quantité assez forte de cétone. Il a ainsi isolé : l'éthylisobutylcétone, la propylisobutylcétone, la propylisoamylcétone et la diisobutylcétone.

M. D.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

R. Gaultier : **De l'utilité d'un examen méthodique des fèces en diététique (L'alimentation rationnelle calculée suivant la capacité digestive individuelle)** (22.11.05 ; X). — Cet examen peut être fait de plusieurs façons, soit après le prélèvement d'une selle quelconque, au cours d'une alimentation mixte ordinaire, de façon à déterminer la part qui revient à la surcharge alimentaire dans les résidus fécaux, soit après un repas d'épreuve. Pour ce repas d'épreuve, l'auteur donne : pain, 100 grammes; viande de bœuf, 60 grammes; beurre, 30 grammes; lait, 500 grammes; pommes de terre, 100 grammes. Pour délimiter les résidus fécaux correspondant à ce repas d'épreuve, on fait prendre au malade trois paquets de carmin de 0 gr. 10, au commencement, au milieu et à la fin du repas, de telle sorte que les excréta apparaissent en rouge. On lui fait noter l'heure de la prise de ce repas et l'heure à laquelle apparaissent la première et la dernière selle rouge, ce qui renseigne sur la *durée de la traversée digestive*, mesurant ainsi la fonction motrice de l'organe. Puis conformément au modèle d'analyse de l'auteur, on examine les caractères macroscopiques, microscopiques, chimiques et bactériologiques de la selle (1).

M. Dupont : **De la diète respiratoire dans le traitement de la tuberculose pulmonaire** (22.11.05; X).

L. Lafay : **Observations relatives à la note de M. Danlos sur un perfectionnement dans la technique des injections mercurielles solubles** (13.12.05 ; X, 391).

A. Lumière et L. Lumière : **Sur la plasmothérapie** (13.12.05; X, 398). — Méthode qui emprunte ses agents et ses moyens thérapeutiques au protoplasma cellulaire. Les auteurs ont appelé *hémoplase* l'extrait protoplasmique des cellules du sang. En se basant sur ce fait que l'hémoplase avait été empruntée à des animaux qui sont normalement plus ou moins réfractaires à la tuberculose, ils ont administré le produit à des cobayes préalablement tuberculisés par une injection de cultures très actives de bacilles de Koch. Alors que les témoins sont tous morts dans le délai de cinq mois environ, les animaux traités ont nettement résisté à l'infection tuberculeuse sous l'influence de l'extrait protoplasmique et ont eu une survie de plusieurs mois. Ce traitement a été appliqué à des tuberculeux et le Dr Gélibert a communiqué au Congrès de la tuberculose 116 observations comprenant 1150 injections d'hémo-

(1) *Exploration fonctionnelle de l'intestin par l'examen des fèces*, Paris, Baillière, 1905.

plase. Dès la première injection, survient une euphorie particulière, une sensation de bien-être et d'énergie; l'appétit se réveille, le poids augmente, le sommeil reparaît, et l'état moral s'améliore, la température s'abaisse, les sueurs nocturnes diminuent, les symptômes stéthoscopiques s'améliorent.

G. Pouchet et J. Chevalier : **Action des composés phosphorés organiques sur la circulation** (13.12.05; X, 407). — De leurs expériences, les auteurs concluent que ces composés agissent comme des excitants des appareils accélérateurs du cœur à doses faibles et à la fois des appareils accélérateurs et des appareils modérateurs à doses fortes.

A. Marmorek : **Les résultats cliniques et l'application du sérum antituberculeux** (13.12.05; X, 412).

Dubois (de Sanjon) : **Appareils pratiques pour l'administration des lavements d'huile et des lavements médicamenteux** (27.12.05; X, 441). — L'appareil que l'auteur recommande plus particulièrement, se compose d'un cylindre gradué sur verre à deux tubulures, une supérieure, l'autre inférieure. A la tubulure supérieure, par laquelle, à l'aide d'un petit entonnoir, on introduit l'huile ou le liquide médicamenteux, on adapte une soufflerie; à la tubulure inférieure, un tube en caoutchouc avec robinet et embout pour longue canule souple.

A. Chassevant : **La teinture d'iode chloroformique** (27.12.05; X, 444). — Les solutions d'iode sont brunes ou violettes suivant la nature du dissolvant. Les solutions brunes possèdent, en outre, de l'action révulsive, une action nécrosante sur l'épiderme, et provoquent à des degrés divers une démangeaison, insupportable pour certaines personnes. Les solutions violettes n'ont pas cet inconvénient, tout en ayant l'action révulsive au même degré. L'auteur a pu faire accepter des badigeonnages avec la solution chloroformique d'iode à plusieurs personnes pour lesquelles le moindre badigeonnage de teinture d'iode provoquait un prurit intolérable et une desquamation considérable de l'épiderme. Il conseille d'utiliser la solution chloroformique à 1/10e. Cette solution peut être employée pour l'usage interne. Une goutte contient un milligr. 7/10 d'iode. On peut en prescrire deux à quatre gouttes au moment du repas.

Vaudin, Donard et H. Labbé : **Sur les matières albuminoïdes iodées et en particulier sur l'iodo-maïsine** (nom déposé) (27.12.05; X 447). — Ce produit est constitué par une masse amorphe jaunâtre très hygroscopique, d'une saveur amère et d'une odeur caractéristique, soluble dans l'eau, l'alcool, et en général dans les dissolvants de la maïsine. Les indications thérapeutiques sont celles de l'iode et des iodiques.

M. Faure : **Traitement des paraplégies spasmodiques par une nouvelle technique d'exercices méthodiques** (27.12.05; X, 451).

Victor Raymond et Jean Gautrelet : **Action de la cure de Vichy sur la circulation** (27.12.05; X, 457). — La grande diminution de la tension artérielle, la polyurie, et la diminution de la densité des urines consécutives à la cure de Vichy permettent le fonctionnement plus énergique et le débit plus régulier du cœur. Il en résulte une meilleure irrigation de tout l'organisme et une stimulation de tous les viscères. C'est dans ce mécanisme que l'on doit probablement chercher l'action si nette de la cure de Vichy sur les congestions des organes et en particulier du foie et de la rate, qui sont si richement irriguées.

E. D.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Le mois pharmaceutique. — La Pharmacie à Beyrouth, par M. DREYER-DUFER. — Formulaire. — Curiosités : Aphreuse découverte. — Questionnaire professionnel. — Médicaments nouveaux. — Nouvelles. — Office pharmaceutique.

LE MOIS PHARMACEUTIQUE

Nous subissons la grève, l'horrible grève, et à l'heure où sont écrites ces lignes nous ignorons encore si elles paraîtront dans quelques jours ou dans un mois. Le titre de notre rubrique est, de ce fait, tout plein d'une charmante ironie et le mois pharmaceutique menace de devenir « un traité à quatre-vingt-dix jours! » ; et comme d'autres confrères, imprimés en province ou plus favorisés, ont pu paraître, nous risquons fort de manquer d'actualité.

L'assemblée générale de l'Association qui porte nos espoirs doit avoir lieu mercredi; étant obligés, de par la grève, de donner notre copie avant cette date, nous ne pourrons pas en faire le compte rendu dans ce numéro. Espérons qu'on y fera de la bonne besogne et que cette assemblée de nos syndicats consacrera définitivement l'apaisement et l'union si nécessaires à nos intérêts.

Que ne se mettent-ils en grève ceux qui, au mépris des traités, continuent les luttes intestines et les attaques personnelles! Il serait temps d'en finir avec ces... égoïstes, pour ne pas dire plus, qui confondent leurs rancunes personnelles avec les intérêts professionnels, et délayent l'injure sous forme d'articles, faute d'avoir un autre sujet à se mettre sous la plume. Qu'on fasse contre eux la conspiration du silence; c'est le meilleur moyen de s'en débarrasser.

Nous aimons mieux la politique de la Société civile du concours pharmaceutique. La première assemblée de cette société a été forcément une petite réunion, puisque, et c'est de bon augure, la plupart des membres sont des pharmaciens éloignés de Paris; mais quelle réunion agréable que cette séance qui dura quatre heures et parut courte et fut, d'un bout à l'autre, une causerie amicale sans protocole et sans discours! Pour la première fois, il nous a été donné d'entendre des confrères faire l'aveu sincère de la part contributive aux misères de notre profession que nous avons tous; nous fûmes en cela semblables aux animaux malades de la peste, du fabuliste, mais en cela seulement, car il n'y eut ni lion, ni renard, et nul ne s'avisa de vouloir faire jouer le rôle de l'âne à son voisin spécialiste, rabaisien ou autre.

Oubli des griefs personnels, *mea culpa* général, expression sincère du désir de réagir par tous et pour tous, tels sont les vœux qui ressortent de cette première réunion d'un groupement qui doit réussir, mais qui

aura, quoi qu'il arrive, le mérite d'avoir tenté de le faire par des moyens corrects et sincères, en ne sacrifiant personne et en faisant appel à toutes les bonnes volontés.

D'ailleurs, il est agréable de constater qu'à part les quelques articles auxquels nous faisions allusion plus haut et qui sont, espérons-le, les fusées ratées du dernier feu d'artifice, dans tous les journaux professionnels on s'est franchement rallié à l'union.

La note discordante est représentée par une circulaire un peu puérile des « Grandes pharmacies », dans laquelle certains de nos *grands* confrères réclament la liberté de détruire les petits!

Il convient d'en parler,ne serait-ce que pour dissiper le trouble qu'elle a jeté parmi quelques pharmaciens; et nous serons d'autant plus à l'aise pour le faire, que nous avons toujours défendu les pharmacies commerciales quand il nous semblait qu'on les attaquait injustement. A chacun selon ses œuvres, tel est notre principe et nous n'hésiterons pas à qualifier ce petit factum que vous connaissez, de besogne mauvaise et maladroite.

Nous avons dit et n'hésitons pas à répéter que le fait d'être rabaisien n'oblige pas à être un mauvais pharmacien, et que s'il y a des brebis galeuses chez nous, où n'y en a-t-il pas? on en trouve dans toutes les branches de notre profession. Nous n'avons pas accepté en bloc les accusations portées contre ce qu'on appelle les bazars pharmaceutiques parce qu'il était injuste de généraliser ; mais nous n'avons point dit que les petits devaient se laisser tondre sans résistance et nous les avons au contraire conviés à l'union pour la lutte contre les plus forts, et cette liberté d'action commerciale que nous accordions aux uns, nous la voulons aussi grande pour les autres.

Nous avons indiqué les moyens d'action propres à aider la masse des petits, et cette réglementation de la spécialité contre laquelle vous vous élevez, rabaisiens nos confrères, nous sommes fiers d'avoir été des premiers à en réclamer l'application.

Oui, cette besogne est mauvaise qui tend à vous mettre en dehors de cette union à laquelle la plupart d'entre nous veulent sincèrement vous associer.

Oui, cette besogne est maladroite, car elle va contre vos intérêts, nous l'avons montré dans différents articles que nous ne referons point. Enfin elle est inutile et vaine, parce que vous avez tort, comme vous l'ont montré les tribunaux et aussi parce que si vous refusez l'union qu'on vous offre, à l'heure de la crise qui précédera la réorganisation de la pharmacie, vous serez obligés de lutter entre vous et périrez de votre grandeur même pendant que les petits plieront sans rompre sous l'ouragan qui vous emportera.

A l'heure actuelle, tout le mal que vous avez pu faire est accompli, tout au moins dans les grands centres qui sont vos seuls champs de bataille; le pharmacien à modeste officine lorsqu'il est resté consciencieux, a gardé un certain nombre de clients personnels qu'il vous

est impossible de lui prendre. Il n'a plus à redouter de nouvelles fondations. Vous êtes au contraire à la merci d'un capitaliste plus audacieux que vous, et vous ne l'ignorez pas vous tous qui surveillez d'un œil inquiet les confins de vos domaines, redoutant toujours dès qu'un local propice s'y trouve libre, l'apparition du calicot d'annonce d'ouverture qui fut votre arme et la hantise de vos confrères voisins mais qui, par un juste retour des choses, s'il a pu n'être pour eux qu'un signe de misère, sera sûrement pour vous celui de la faillite irrémédiable.

Ne soyez pas aveugles et cessez de lutter contre votre intérêt ; le désarroi passé vous a permis de conquérir parmi nous des situations enviables; l'intérêt général peut aujourd'hui admettre qu'on vous les conserve, et nous avons demandé aux faibles cette concession pour arriver plus facilement à l'union. Mais si vous vous montrez intransigeants et ne contribuez pas vous-mêmes à cette union, si vous vous mettez en dehors de cette grande famille que nous devons être, on fera l'union quand même ; sans vous, malgré vous, contre vous.

Nous en dirons autant aux spécialistes que nous avons également défendus quand il était juste de le faire. Nous pensons toujours que la suppression de la spécialité va à l'encontre des intérêts de la pharmacie, et qu'elle serait injuste parce qu'elle représente, en somme, ceux d'un grand nombre de nos confrères. Mais nous n'avons toujours eu en vue que l'intérêt général de la profession tout entière, et si par leurs agissements futurs ou leur mauvaise volonté les spécialistes et les rabaisiens séparent leurs intérêts des nôtres, s'ils lassent toutes les bonnes volontés que nous avons contribué à leur créer, nous les attaquerons sans hésiter et sans regretter l'expérience que nous aurons faite, car elle nous aura fourni les meilleures armes pour combattre ce qui sera alors le bon combat.

Et qu'ils ne s'illusionnent pas nos puissants confrères, sur les conséquences d'une lutte qu'ils estiment avoir déjà supportée avec succès. La campagne que l'on a menée contre eux ne pouvait aboutir, parce qu'elle était mal menée, parce que l'union des assaillants n'était pas faite et qu'on a employé de mauvais arguments. Mais il est d'autres moyens qui, employés judicieusement par l'ensemble des anciens ennemis et des nouveaux, seraient capables d'assurer la victoire.

Ces moyens ressortiront en partie des modifications que la pharmacie est appelée à voir introduire dans son organisation, nous les connaissons d'ailleurs, et les avons étudiés depuis longtemps, et nous n'hésiterons pas à nous en servir si on nous y oblige, mettant ainsi en action ce que nous écrivions il y a quatre ans au bas d'un de nos articles [1]. .....J'aurais alors disais-je à convaincre les spécialistes et les propriétaires des grandes pharmacies. J'espère qu'ils me rendront ce travail facile, et qu'ils se souviendront que je les ai défendus quand

1. *B. S. P.*, juin 1902.

j'ai cru juste de le faire, avec la même ardeur que je mettrai à les attaquer s'ils donnent raison à ceux qui m'ont accusé de leur sacrifier les intérêts de la pharmacie.

H. Hubac.

Plusieurs journaux professionnels ont signalé le résultat de l'analyse de deux granulés (Kola et Glycéro-phosphate) qui a montré que ces préparations ne contenaient que des traces ou même pas du tout de produit actif. Plusieurs de nos confrères nous ont témoigné la crainte que la publication de semblables analyses ne portât préjudice à l'ensemble des pharmaciens et ne fût exploitée par les spécialistes. Nous ne sommes pas de leur avis et estimons qu'il est bon de signaler ces fraudes qui sont une honte pour les fabricants, et non pour nos malheureux confrères dont la bonne foi a sûrement été surprise. Quant aux spécialistes, ils auraient grand tort d'abuser de ces arguments ; il serait trop facile de rendre à quelques-uns la pareille en publiant une analyse exacte de leurs produits comme cela s'est fait en Allemagne, ainsi que nous le dit le *Bulletin de la Société royale de pharmacie de Bruxelles* (1906, 4, p. 122).

L'avis suivant a été affiché dans une ville d'Allemagne :

Le préfet de police avertit le public que l'analyse de la poudre dénommée X..., qui se vend telle rue, tel numéro, a été soumise à l'examen du laboratoire de .....; le résultat a montré que cette poudre contient :

Amidon	10 gr.
Bicarbonate de soude	10 —
Carbonate de magnésie	10 —
Kaolin pulvérisé	2 —
Colorant	Traces.

La valeur vénale de ce produit est de 15 pfennings, il est vendu 5 marcs. Le public est ainsi prévenu, ajoute notre confrère, et les gogos, plus intéressés à la défense de leur bourse que de leur santé, n'ont plus qu'à marcher.

LA PHARMACIE A BEYROUTH

Nous avons trouvé dans le *Pharmazeutische Zeitung* un article assez bien documenté sur l'exercice de la pharmacie à Beyrouth, dans lequel l'auteur passe en revue tout ce qui concerne notre art. Cet article fait ressortir avec raison notre point faible, qui en ce qui touche le côté exportation nous enlève là-bas le rang que nous aurions dû conserver.

Nous pourrions en revanche critiquer l'auteur dans les appréciations qu'il émet sur notre valeur professionnelle, si nous ne nous rappelions la différence

qui sépare au point de vue du niveau des études le Diplôme français des Diplômes étrangers.

En Allemagne, par exemple, le pharmacien, au lieu de se considérer comme l'égal du médecin, maintient dans ses rapports journaliers avec celui-ci les intervalles que lui dicte sa conscience, et cette règle de conduite qui au delà du Rhin ne provient que de la différence de niveau d'études de ces deux professions, ne saurait être appliquée dans notre pays.

Beyrouth est avec Smyrne le lieu le plus important et la place la plus commerçante de la Turquie d'Asie.

Possédant une population d'environ 120.000 âmes, se répartissant ainsi : deux tiers de catholiques, un tiers de mahométans, et quelques centaines d'étrangers.

M. T. Ladakis, Professeur de Thérapeutique au collège protestant de Syrie, publia il y a peu de temps dans le « Chemist and Druggist » une très intéressante étude sur l'exercice de la pharmacie dans ce pays, étude de laquelle j'essayerai de donner un compte rendu aussi rapproché que possible.

Beyrouth possède cinquante pharmaciens, ce qui est un nombre assurément considérable eu égard à la grande pauvreté du peuple.

M. Ladakis différencie trois classes de pharmaciens à Beyrouth.

Dans la première série, il classe les pharmaciens faisant journellement de 20 à 60 ordonnances à l'aide de 4 ou 5 assistants (il n'y a que 4 ou 5 maisons de cette importance dont nous reparlerons tout à l'heure).

Dans la deuxième classe il range celles faisant de 5 à 20 ordonnances journellement avec un nombre de 2 à 4 assistants (de cette catégorie il n'existe aussi que 4 ou 5 pharmacies).

L'autre grande catégorie renferme les pharmacies de troisième ordre dans lesquelles sont exécutées, au grand maximum 10 ordonnances par jour, mais bien souvent aussi pas une seule. De ces pharmacies (appelons-les plus justement drogueries), on en compte 40 à Beyrouth.

Dans quelques unes de ces pharmacies et drogueries sont données deux fois par semaine des consultations gratuites par un médecin; on n'exige du malade d'autre obligation que celle de faire exécuter son ordonnance dans la pharmacie où il a reçu la consultation.

Vente au détail et en gros. — En ce qui concerne la vente au détail, il semble d'après M. Ladakis que les grandes pharmacies la négligent ou la méconnaissent complètement puisqu'elles refusent de délivrer les petits articles comme la graine de lin ou la camomille, et que pour ces petits articles courants le public s'adresse directement aux petites maisons.

La vente au détail des médicaments ne se fait donc que dans les maisons de 2e et de 3e rang, mais là aussi le débit ne semble pas être bien considérable. Presque tous les médicaments usuels sont achetés directement au « marché », dans la rue *Suk-ul-Attarin*, située dans le vieux Beyrouth et toute désignée par l'air que l'on y respire et qui est tout embaumé des parfums de la rhubarbe, de l'assa fœtida, d'anis et d'autres produits odoriférants.

Quoique Beyrouth soit le centre commercial de la Syrie, de la Palestine et d'une grande partie de la petite Asie, elle ne possède pas de grosses maisons spéciales de droguerie.

La vente en gros repose d'une manière remarquable entre les mains des pharmaciens, auxquels s'adressent pour la fourniture de leurs médicaments la Syrie, une partie de la Palestine, la petite Asie et Chypre.

Dans la ville même, à l'exception d'une maison française s'occupant de la fabrication de granulés et des extraits fluides, on ne fabrique rien; l'importation de la plupart des produits d'Angleterre et d'Allemagne est tellement favorisée que l'installation sur place d'une fabrique de produits chimiques ou pharmaceutiques serait inutile ou improductive.

De la position sociale des pharmaciens. — Comme dans la plupart des pays étrangers, la profession de pharmacien n'est pas ici particulièrement considérée.

Le pharmacien n'est qu'un petit commerçant n'ayant qu'un léger vernis scientifique, et il n'y a que les quatre représentants de la première classe qui soient capables de faire une consciencieuse analyse d'urine.

Tous les pharmaciens de Beyrouth, à l'exception d'un seul, sont Syriens et diplômés soit de « l'École de Pharmacie du Collège protestant de Syrie » ou de « l'Université de Saint-Joseph », toutes deux situées à Beyrouth.

Les assistants sont aussi Syriens et ne possèdent, pour la plupart, que des connaissances insignifiantes des pharmacies étrangères.

Parmi les médecins se trouvent des Français, des Anglais et des Américains qui, naturellement, prescrivent dans leur langue maternelle et utilisent leurs formules.

Cette façon d'agir rend difficile pour le nouveau venu la lecture et l'exécution des ordonnances, comme cela d'ailleurs arrive dans les villes cosmopolites. Ainsi, par exemple, la pharmacopée anglaise fait tout mesurer à l'aide d'appareils gradués, tandis que les autres pharmacopées pèsent à l'aide de grammes.

Importation et exportation. — Comme on l'a vu plus haut, presque tous les produits pharmaceutiques spéciaux sont importés d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Autriche et d'Italie.

Les produits chimiques proviennent presque exclusivement d'Allemagne, qui en exporte plus que l'Angleterre et la France réunies.

L'Autriche livre les premières fleurs et les essences. L'Italie principalement les pilules et capsules.

Il y a peu d'années encore, presque tout venait de France, tandis que maintenant une quantité d'articles est importée d'Allemagne et d'Angleterre. La France n'importe plus maintenant que la parfumerie.

Une des raisons pour lesquelles l'Allemagne occupe maintenant la première place pour l'exportation des produits pharmaceutiques et chimiques provient, d'après M. Ladakis, de la modicité de son prix de vente et aussi des passages fréquents des voyageurs sur la place, les maisons importantes d'Allemagne ayant leurs agents à Beyrouth, qui expédient directement les commissions de leurs clients aux maisons mères.

Dans l'établissement de leurs prix courants, les maisons allemandes montrent encore une certaine supériorité sur les maisons anglaises, car tandis que les maisons allemandes ont leurs prix courants établis en langue française, les maisons anglaises, elles, n'envoient leurs prix courants que dans leur langue, avec les poids en livres et les prix en schillings, renouvelant ainsi avec ce principe conservateur le tort qu'elles se font partout ailleurs.

L'exportation de Beyrouth se réduit à fort peu de chose et presque exclusivement à la résine de scammonée, à la graine de lin, aux amandes douces et aux amandes amères.

Service des pharmacies. — Le service des pharmacies a une durée plus courte qu'au Caire ou qu'Alexandrie; à Beyrouth les pharmacies ferment à 7 h. 1/2, 8 heures et ne s'inquiètent pas du service de nuit.

Une seule maison fait exception en restant ouverte toute la nuit, et perçoit à partir de 8 heures, pour chaque ordonnance, une surtaxe de 3 fr. 75.

Comme dans beaucoup de Pharmacies étrangères, les grandes pharmacies délivrent des articles ne se rattachant pas essentiellement à la profession, comme des appareils de photographie et les instruments de chirurgie; on a même trouvé dans une maison une source très rémunératrice de recettes dans la vente de lampes et d'instruments électriques.

Exercice de la profession. — Pour s'établir pharmacien en Syrie, il n'est pas nécessaire d'avoir une concession d'État. La seule condition exigée pour ouvrir une pharmacie est de posséder un diplôme de l'État turc ou bien encore d'être en possession d'un des diplômes reconnus par cet État.

Pour les pharmaciens étrangers, ils doivent, avant de pouvoir exercer, subir au préalable un examen à Constantinople devant une commission de la ville; — cet examen est aussi exigé pour les étudiants préparés par les « Collèges américains et français de Beyrouth, » qui malgré leurs diplômes de pharmaciens devaient encore passer devant la commission de Constantinople.

Depuis peu, cette commission vient elle-même à Beyrouth au moment des examens :

Parmi les pharmacies importantes, il faut citer :

La Pharmacie Française, qui fut fondée en 1890; elle appartient à MM. P. Guigues et A. Chekr-Allah, diplômés tous deux de l'Université de Saint-Joseph de Beyrouth.

La Pharmacie Allemande de M. H. Heine, qui fut fondée en 1867 par un médecin, le Dr Goronge, qui exerçait en même temps la médecine. M. Heine fut longtemps gérant avant d'en devenir le propriétaire en 1879.

La Pharmacie de M. Murad Baroody, fondée en 1881. M. Baroody est diplômé de l'École Impériale Turque de Constantinople.

Dreyer-Dufer,
Pharmacien.

FORMULAIRE

Formules de médicaments spécialisés venant de la Société de Pharmacie d'Alsace-Lorraine, formules publiées dans le *Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine* et relatées dans le *Pharmazeutis. Zeit. Zentral Organ.*

1. — Elixir de Cascara sagrada.

Extrait fluide de Cascara sagrada	300
Alcool de vin	100
E. D	100
Sp. S.	500

Filtration après repos de plusieurs jours.

II. — Elixir de Chine.

Extrait fluide de Rhubarbe de Chine	25
Glycérine	10
E. D	150
Alcool de vin	100
Alcool	50
Sp. S	135
Teinture aromatique	18
— Orange	12
Ess. Carvi	II gouttes.

A l'exception du sirop simple, mêler toutes les substances et verser le sirop bouillant dans ce mélange.

Le filtrat limpide se trouble par refroidissement pour redevenir limpide aussitôt qu'on le porte au chaud.

III. — Elixir de Condurango peptonisé.

Extrait fluide de condurango	100
Malaga	45
Peptone sèche	2
Teinture aromatique	2
— Gingembre	0,50
— Oranger	1,25
— Vanille	V gouttes.
Ether acétique	II gouttes.

Réduire l'extrait au bain-marie à 50 gr., mélanger le restant avec le vin, y ajouter la peptone, et, à ce mélange, ajouter les autres produits.

Filtrer après un repos de huit jours.

IV. — Crème de Lanoline à la glycérine boratée.

Lanoline	40
Huile d'olive	15
Onguent de Paraffine	10
E. D.	25
Glycérine	2
Acide borique	4
Borate	1
Essence de Géranium	II gouttes.
Extrait triple d'Ylang-Ylang	X gouttes.

V. — Liqueur d'Hémoglobine.

Extrait sec d'hémoglobine	100
E. D.	150
Glycérine	30
Esprit de vin	20
Teinture d'Oranger	1,20
— Vanille	1,20
— Aromatique	VI gouttes
— Can. de Chine	VI gouttes.
Ether acétique	II gouttes.

Nouvelle formule pour la préparation du sirop de baume de Tolu.

M. J. Cambe[1] propose de remplacer la digestion de Tolu dans l'eau chaude par une lixiviation. Pour ce faire, il prépare un granulé de baume de Tolu au 1/10 de la façon suivante :

Baume de Tolu	50 grammes.
Alcool à 90°.	100 grammes.

Faire dissoudre et arroser avec cette solution :

Sable purifié.	450 grammes.

Mélanger avec soin, dans un mortier par trituration prolongée et laisser sécher à l'air libre. Ce granulé, que l'on peut préparer à l'avance, servira à préparer le sirop en prenant :

Baume de Tolu granulé	500 grammes.
Eau bouillante.	Q. S.
Sucre blanc.	1.800 grammes.

Placer le Tolu granulé dans une allonge fermée à sa partie inférieure par un tampon de coton ; verser l'eau bouillante jusqu'à ce qu'on ait obtenu 1.000 grammes de colature.

Laisser refroidir, filtrer et faire un sirop par simple solution à une douce chaleur en vase clos.

Ainsi préparé, dit l'auteur, le sirop de baume de Tolu est limpide, fortement aromatique, d'un goût balsamique agréable; ses caractères organoleptiques et en particulier son odeur sont même plus accentués que pour le sirop du Codex 188.

L. F.

CURIOSITÉS

Aphreuse découverte

C'est du Midi, cette fois, que nous est venue la lumière, s'il faut en croire un de nos journaux médicaux les plus lus, qui nous en a apporté la nouvelle. Un savant péruvien aurait créé un nouveau chapitre de la physique, sous le nom d'*Aphrométrie* (de *aphros*, écume), c'est-à-dire la mesure de la quantité de mousse qu'est susceptible de donner par agitation dans certaines conditions un liquide organique.

Les liquides organiques sont plus ou moins *aphreux*, et leur *degré aphrométrique*, représenté par un ω, est le rapport $\frac{100}{A}$, A étant le nombre de centimètres cubes du liquide qu'il faut ajouter à 190 cm³.

1. J. Cambe : Le sirop de baume de Tolu. — Etudes de Pharmacie Galénique. — Thèse de Doctorat en Pharmacie. — Montpellier, 1906.

d'eau pour obtenir, après une minute d'agitation, une mousse persistante d'une demi-heure dans une fiole de pharmacie de 150 cm³. et à la température ambiante. Voilà où la légendaire étiquette : *Agitez* trouve une place d'honneur !

Nous apprenons ainsi que l'urine est un liquide *très aphreux*, et qu'il l'est plus ou moins suivant les états pathologiques ; on nous disait bien, contrairement à ce que pensaient les savants urologues d'autrefois, qu'une urine d'aspect affreux n'était pas toujours l'indice d'un état pathologique ; cela prouve une fois de plus qu'il ne faut pas se fier aux apparences et que le progrès peut nous ramener aux vues d'autrefois que nous tenions pour des errements. Il n'en reste pas moins que l'urine est un liquide doublement affreux.

Mais il y a une chose encore plus affreuse que l'aphrosité, c'est que ce nouveau chapitre de la physique est fait depuis longtemps ; il s'appelle en français : Etude de la tension superficielle des liquides, et nous possédons des méthodes de mesure de cette force, à laquelle sont liés les phénomènes de capillarité, de diffusion, de cohésion, de viscosité.

C'est d'elle que dépend le poids des gouttes donné par un tube effilé, c'est sur elle que sont basées la réaction de Haycraft pour la recherche des pigments biliaires dans l'urine, la réaction de Jacquemet pour la caractérisation des albumoses dans le même liquide.

On a même fait, ces dernières années, l'étude de la tension superficielle de l'urine et des liquides de l'organisme ; parmi ces travaux, nous citerons seulement la thèse du Dr Cl. Martin : le coefficient et la tension superficielle des urines dans leurs rapports avec les albuminoïdes urinaires (Bordeaux, 1900), dont voici quelques conclusions :

« Les variations du coefficient émulsif dépendent surtout de la teneur de l'urine en matières albuminoïdes et en leurs dérivés voisins que l'on range communément parmi les matières extractives.

« Le coefficient émulsif croît avec le degré de l'infection dans la plupart des maladies microbiennes fébriles avec ou sans albuminurie.

« Dans les maladies chroniques, son élévation est subordonnée aux poussées thermiques.

« Les variations de la tension superficielle, plus irrégulières, se font en sens inverse du pouvoir émulsif dans la grande majorité des cas. »

Est-il nécessaire de conclure que : l'aphrosité, c'est pas le Pérou ?

A propos de l'électrisation des corps par frottement

M. Lemée nous signale que, préparant des cachets d'antipyrine, il avait été surpris de voir les enzymes être attirés par la charge du compresso-doseur. Ayant recherché si d'autres corps possédaient la même propriété, il a vu le même fait se reproduire avec l'exalgine, le trional, le sulfonal et l'antifébrine.

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

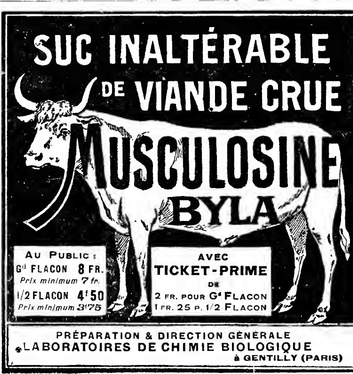
Existe-t-il un moyen pour faire dissoudre la santonine dans un liquide aqueux, un sirop par exemple, à la dose de *deux grammes par litre*. Les santoninates solubles sont-ils aussi actifs. Existent-ils dans le commerce.

Pourrait-on indiquer deux appareils vraiment pratiques pour préparer : 1° de la glace en petite quantité pour cas d'urgence ; 2° de l'oxygène dans les mêmes conditions.

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX (1906)

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	MOIS	PAGES
Apocodéine (chlorhydrate).	Int.	2 cm³ d'une solution de 1 à 3 p. 100.	Janvier. .	28
Aldol	Hypnotique	»	Janvier. .	28
Malonal	Id.	»	Janvier. .	29
Palladium (chlor. de).	Int.	V à X gouttes d'une solution à 3 p. 100.	Janvier. .	29
Salène.	Ext.	Lin. p. eg.	Janvier. .	29
Zymphène	Int.	0,50.	Janvier. .	29
Iodoterpine	Ext.	Pansements à 10 ou 20 p. 100.	Février . .	93
Marétine	Hypnotique	»	Février . .	94
Novocaïne	Anesthésiq.	»	Février . .	94
Chrysoforme.	Ext.	Antiseptiq. vétérin.	Février . .	94
Stypticine	Ext.	Pansem^ts dentaires à 20 ou 35 p. 100.	Février . .	94
—	Int.	25 centigr. par jour.	Mars . . .	165
Styptol	Ext.	Pansem^ts dentaires à 20 ou 35 p. 100	Février . .	93
Fibrolysine	Hypoderm.	»	Mars . . .	164
Glycosal.	Ext. et Int.	4 à 6 gr. par jour.	Mars . . .	165
Vésipyrine.	Int.	3 gr. par jour.	Mars . . .	165
Isopral	Hypnotique	0,60 à 0,75	Avril . . .	248
Nirvanine	Anesthésiq.	sol. 2 à 5 °/₀ ext.	Avril . . .	248
Iothion	Succédané de la teinture d'iode.		Avril . . .	249
Hémoplase.	»	Inj. sous-cutanées.	Avril . . .	249

A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous **ne** publierons la liste des médicaments nouveaux parus dans les années précédentes qu'une fois par **an**. Nous donnerons en remplacement, dans chaque numéro, une planche d'**étiquettes** correspondant aux plus intéressants des médicaments publiés. — Nos lecteurs trouveront la première série d'étiquettes dans le prochain numéro.


SUC INALTÉRABLE
DE VIANDE CRUE
MUSCULOSINE
BYLA
AU PUBLIC :
Gd FLACON 8 FR.
Prix minimum 7 fr.
1/2 FLACON 4f50
Prix minimum 3f75
AVEC
TICKET-PRIME
DE
2 FR. POUR Gd FLACON
1 FR. 25 P. 1/2 FLACON
PRÉPARATION & DIRECTION GÉNÉRALE
LABORATOIRES DE CHIMIE BIOLOGIQUE
à GENTILLY (PARIS)

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Sont nommés :

Officier d'Académie: M. LATOUR, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Chevalier du Mérite agricole : MM. FAYOLLE, préparateur à l'École de Pharmacie de Paris; MILLET, à Paris; GALEREAU, à Laval (Mayenne); SAUNÉ, à Aspet (Haute-Garonne).

École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes. — Un concours s'ouvrira le 8 octobre 1906, pour l'emploi de chef des travaux de chimie à ladite Ecole. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Marseille. — Un concours s'ouvrira, le 12 novembre 1906, devant l'Ecole supérieure de Pharmacie de Montpellier, pour l'emploi de suppléant des chaires de Pharmacie et de Matière médicale à l'École de plein exercice et de Pharmacie de Marseille. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de Médecine et de Pharmacie de Clermont. — M. FOURNIER, pharmacien de 1re classe, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de Pharmacie et de Matière médicale.

Concours pour l'emploi de chef des travaux d'Histoire naturelle à l'Ecole de Poitiers. — Un concours s'ouvrira, le 15 octobre 1906, devant l'Ecole de Poitiers, pour la nomination à un emploi de chef des travaux d'Histoire naturelle. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail. — Par arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail en date du 11 avril 1906, MM. MILLIÈS-LACROIX, sénateur, et PUECH, député, ont été nommés membres de la commission chargée de l'élaboration du tarif des frais médicaux et pharmaceutiques en cas d'accidents du travail, en remplacement de MM. CHOVET et MIRMAN.

Concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris. — 1° *Composées : dissertations.*

Teinture d'iode, sirop d'iodure de fer, onguent populeum, sirop de quinquina, farine de moutarde, ergotine, masse de Vallet, extrait d'opium, gaze

iodoformée, emplâtre simple, coton iodé, onguent citrin, pommade mercurielle double.

2° *Oral* :

1° Miel rosat, eau oxygénée;
2° Oxyde de fer, laudanums.
3° Recherches et dosage du sucre dans l'urine. Préparations galéniques de gentiane;
4° Hypochlorites employés en pharmacie. Suppositoires;
5° Chlorures de mercure. Sirop d'écorces d'oranges amères;
6° Chlorates de potasse et de soude. Pepsine.
7° Huile de ricin et de croton. Iodures de potassium et de sodium;
8° Suc et sirop de groseilles. Azotate de bismuth.
9° Préparations de valériane. Chlorures de fer.
10° Extrait de belladone. Oxydes de mercure.

3° *Écrit* :

Hyménoptères et leurs produits. — Des sirops en général. — Ammoniaque et sels ammoniacaux.

Restaient dans l'urne : Des Loganiacées. Gomme résine des Ombellifères. — Carbone CO et CO^2. — Chlore et acide chlorhydrique. — Des différents modes de stérilisation. — Des huiles médicinales.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Rouen. — Par arrêté du 10 mai 1906, M. Dumont, suppléant de la chaire d'Histoire naturelle, a été prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 9 juillet 1906.

L'arrêté du 11 avril qui le prorogeait pour un an, est et demeure rapporté.

Nos nouveaux confrères. — Ont été reçus en février-mars, à l'Ecole de Montpellier : MM. Pons, Miquel, Ferrier, Ollivier, Quilichini, Maureng, Montague, Vincent, Trincal, et à l'Ecole de Nancy : M. Diot, Marcot et Feltz.

L'Assurance médicale contre la Maladie et les Accidents. — Le 25 février dernier, l'Association médicale mutuelle du département de la Seine (Association Lagoguey) a tenu son Assemblée générale, dans le grand Amphithéâtre de l'Ecole de Médecine.

Cette Société, qui compte 20 ans d'existence, a pour but primordial le paiement à tout sociétaire malade d'une indemnité de 10 francs par jour et cela sans aucune limitation de temps, à l'inverse de toutes les Sociétés similaires. Autrement dit, tout sociétaire atteint d'une incapacité de travail chronique (maladie ou accident) a droit à une rente annuelle et perpétuelle de trois mille six cent cinquante francs (3.650 fr.)

Ces avantages sont offerts, pour un sacrifice modique de 10 francs par mois — ce qui représente 33 centimes par jour.

Pour tous les renseignements, s'adresser soit au Siège social, rue Etienne-Marcel, 37, soit au Siège administratif, rue Rambuteau, 116.

Congrès coloniaux français, 18, rue Le Peletier. — *Congrès de 1906.*

Matière médicale et Pharmacie (Bureau désigné pour 1906) :

M. Schlagdenhauffen, directeur honoraire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, *Président d'honneur.*

M. Beille, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Bordeaux, *Président.*

M. Lutz, professeur agrégé de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, et M. le Dr Bougcft, ancien chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris, *Vice-présidents.*

M. Goris, docteur ès sciences, chef de laboratoire à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, et M. Vogt, préparateur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, *Secrétaires.*

Le Bureau du Congrès nous prie d'insérer la circulaire suivante :

Il y a deux ans, le Comité des Congrès coloniaux français avait décidé, sur la demande d'un certain nombre de ses membres, la création d'une XVIe section portant la mention Matière médicale et Pharmacie. Le succès remporté dès la première année avait permis d'établir la perennité de la partie de ce Congrès, où sont étudiés les rapports et études concernant les matières premières appliquées à la thérapeutique.

Les nombreuses adhésions et les concours assurés pour 1907 laissent prévoir, pour cette année, des réunions particulièrement intéressantes.

Comme l'année dernière, le Bureau est chargé de faire appel aux pharmaciens, droguistes, commissaires importateurs et exportateurs.

Le Bureau de la section s'entendra avec le Bureau des sections d'Hygiène, de Prophylaxie internationale et aussi des sections de Médecine et d'Agronomie coloniales pour que les discussions ne soient pas ouvertes aux mêmes heures, afin de permettre aux congressistes de se rendre aux réunions de ces diverses sections.

Dans le but de faciliter la marche des discussions, nous avons réparti les questions à traiter sous différents titres dont voici les principaux :

I. — Etudes sur les produits utilisés comme médicaments chez les diverses peuplades indigènes des colonies françaises. Méthodes à employer pour mener à bien de semblables études.

II. — Culture et exportation des plantes médicinales dans les colonies françaises. Importance coloniale et trafic.

III. — Quelles sont les plantes médicinales exotiques faisant l'objet d'un commerce important avec la métropole pour lesquelles nous sommes tributaires de l'étranger? — Possibilité de leur culture dans les colonies françaises. — Nécessité de réunir tous les renseignements concernant ces végétaux et moyens d'y parvenir.

IV. — Quels sont les végétaux dont les principes actifs chimiques (gluco-

sides, alcaloïdes, essences, etc.) peuvent être préparés au moins partiellement dans les pays producteurs et donner lieu à une rémunération suffisante?

V. — Communications sur les études botaniques, chimiques et pharmacodynamiques des matières premières d'origine végétale ou animale destinées à la thérapeutique.

VI. — Des formes pharmaceutiques les plus simples, les moins encombrantes et les plus efficaces utilisables par les voyageurs, les colonies d'exploration et le ravitaillement des postes dans les pays tropicaux. (La présentation de produits devra être accompagnée d'un rapport manuscrit.)

VII. — Questions à mettre à l'étude pour le prochain Congrès. Projet de fusion de la section avec celle de Médecine et d'Hygiène.

Le Bureau en vous soumettant ce programme espère que vous voudrez bien répondre à son pressant appel en adressant au plus tôt votre adhésion au secrétariat de la section, 4, avenue de l'Observatoire, et en lui faisant part de votre intention de traiter tel ou tel sujet.

Nous avons le ferme espoir que les médecins et pharmaciens de l'Armée, de la Marine et des Colonies voudront se joindre au personnel scientifiqne de nos Facultés et Ecoles pour collaborer à l'œuvre commune, et nous sommes persuadés que le commerce pharmaceutique nons apportera bon nombre de rapports des plus intéressants sur les diverses questions à discuter pendant les séances du Congrès qui siégera à Paris du 18 au 21 juin 1906.

Veuillez agréer, Monsieur, avec nos remerciements anticipés, l'expression de notre considération distinguée.

Les Secretaires,

A. GORIS, E. VOGT.

Le Président,

Dr BEILLE,
Professeur à l'Institut colonial,
Agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Nota. — La cotisation de membre actif du Congrès colonial est fixée à 10 francs et doit être adressée à M. le Secrétaire général du Congrès, 18, rue Le Peletier, Paris IXe. Elle donne droit à tous les avantages offerts aux membres du Congrès et notamment à des réductions importantes pour les voyages effectués sur les chemins de fer et les navires de la Compagnie générale transatlantique.

Les membres adhérents reçoivent gratuitement les diverses publications du Congrès et ont droit à un abonnement de faveur à la *Revue générale des Colonies*, organe des Congrès, aux prix de 6 et 8 francs au lieu de 8 francs pour la France et 10 francs pour l'étranger.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

PROPOS D'UN REMISIER

Dans ma dernière chronique, j'appelais l'attention de mes correspondants sur une étude d'opérations reportables effectuées sur trois **Fonds d'Etats** la **Rente française** 3 °/₀, la **Rente extérieure Espagnole** et le **Turc unifié** auxquels j'ai joint deux valeurs de premier ordre, recherchées par la spéculation : **Rio Tinto** et le **Métropolitain**.

Mon étude porte sur les deux dernières années : 1904 et 1905 ; liquidation en liquidation.

Voici les résultats obtenus. Résultats mathématiques :

		Bénéfice	Perte
Rente Française 3 °/°	Liquidation Décembre 1904.	2.198 75	» »
	— — 1905.	2.681 25	» »
Rente extérieure Espagnole	Liquidation Décembre 1904.	3.154 35	» »
	— — 1905.	2.988 40	» »
Rente Turque unifiée	Liquidation Décembre 1904.	1.209 35	» »
	— — 1905.	4.279 15	» »
Métropolitain	Liquidation Décembre 1904.	1.695 65	» »
	— — 1905.	» »	1.100 75
Rio-Tinto	Liquidation Décembre 1904.	9.617 75	» »
	— — 1905.	2.472 70	» »
	Total	30.317 35	1.100 75
	A déduire : perte	1.100 75	
	Total **bénéfice net**	29.216 60	

Je me garderai d'ajouter aucun commentaire à d'aussi brillants résultats : ce serait en affaiblir la valeur.

Je me contente de dire que cette manière d'opérer en liant les cinq valeurs, offre le maximum de sécurité joint au maximum de rendement.

J'ajoute que depuis le commencement de cette année, les **trois Fonds d'Etats** notamment ont montré une allure soutenue en hausse et que mes renseignements confidentiels m'autorisent à prédire la continuation de ce mouvement.

N. B. — Cette étude sera envoyée **GRATUITEMENT** à toute demande adressée à M. le **Directeur de la Banque de l'Union**, 23, rue Caumartin, Paris, à qui devront être aussi adressés tous envois d'ordres, d'espèces ou de titres.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois. — Demandes de renseignements de toute nature. — Offres d'appareils. — Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Méthyle, en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

V. P. 127. — Un Pharmacien serait vendeur d'une usine hydraulique de vingt chevaux de force, en bon état; s'associerait au besoin avec une personne ayant en vue la création d'une industrie de rapport pouvant utiliser cette force.

M. M. 128. — M. Moreau, pharmacien, 7, rue Hauteville, Paris, achèterait d'occasion, une petite machine à pilules marchant à bras.

P. S. 129. — Pharmaceutical Society, 17, Bloomsbury Square, Londres, demande à acheter le numéro du *B. S. P.* de mars 1903.

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

140. — Boite d'apothicaire ancienne contenant encore beaucoup de produits de l'époque, à céder à un prix raisonnable.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Alambic Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

143. — Changement de situation. A céder, bref délai, Pharmacie seule dans chef-lieu de canton. Affaires 18 à 20.000 fr. d'excellente Pharmacie laissant plus de moitié de bénéfice net.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Bardet, 118, boulevard Magenta, Paris.

144. — Excellent praticien, trente ans, demande place de gérant à Paris ou en province.

145. — Microscope Stiassnie, objectifs à sac et à immersion, revolver, etc., n'ayant jamais servi. A céder dans de bonnes conditions.

146. — Pharmacien de première classe, ex-interne des Hôpitaux de Paris, jeune, actif, demande place de premier élève ou gérant, Paris ou province. 250 fr. par mois acceptés pour début. Références de tout premier ordre.

147. — Pharmacie, 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépot de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

148. — Jolie Pharmacie d'angle très bien installée, fort bien tenue, excellente réputation sous tous les rapports. Recettes : 90.000 fr. Loyer : 6.000 fr. avec appartement. Bénéfice : 22.000 fr. Prix à débattre. (On peut étudier l'affaire tant qu'on voudra. Occasion.)

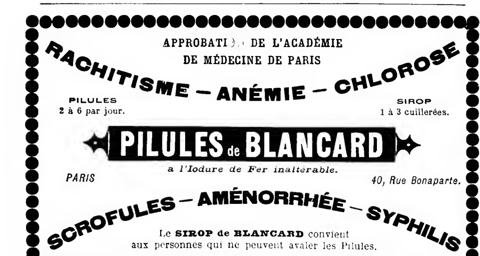
149. — Spécialité très ancienne, laissant 14 à 15.000 fr. de bénéfices nets sans publicité. Prix à discuter suivant comptant.

150. — Très élégante Pharmacie à côté de l'Opéra et des grands boulevards, à Paris. Recette : 35.000 fr. Bénéfice net : 11.000 fr. Prix : 25.000 fr. Conviendrait surtout à un Pharmacien connaissant l'allemand. A céder pour cause de double emploi.

151. — Pharmacie au bord de la mer. Plage charmante. Jolie maison avec jardin. Recettes : 29.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfice : 10.000 fr. Prix : 25.000 fr., comptant 5.000.

152. — Titulaire d'une belle Pharmacie d'angle à Paris, ferait association pour donner de l'extension. Situation merveilleuse sur l'une des plus importantes artères de la capitale.

153. — Pharmacie Abadie, rue de la Monnaie à Troyes, demande un élève stable, trente ans, bien rémunéré.





COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

M[me] CURIE : **Sur la diminution de la radioactivité du polonium avec le temps** (29.1.06; **142**, 273). — Cette radioactivité diminue de moitié environ en 140 jours; elle est donnée par la loi $I = I_0 e^{-at}$, avec $a = 0{,}00495$. Cette constante est la même que celle du corps dénommé par MARCHWALD *radiotellure*, et cette égalité prouve l'identité du polonium de M. et M[me] CURIE avec le soi-disant radiotellure du physicien allemand.

F. BODROUX : **Préparation rapide des solutions d'acide iodhydrique** (29.1.06; **142**, 279). — On prend de l'iode que l'on divise en deux parties égales; la première est traitée par le bioxyde de baryum en présence d'eau; on dissout la seconde dans le liquide obtenu et fait passer un courant de gaz sulfureux dans la solution :

$$BaO^2 + I^2 = BaI^2 + O^2$$
$$BaI^2 + I^2 + SO^2 + 2H^2O = SO^4Ba + 4HI.$$

H. GIRAU : **Sur l'existence des sulfures de phosphore** (12.2.06; **142**, 398). — L'étude des points de fusion de mélanges de soufre et de phosphore préalablement chauffés à 200° rend manifeste l'existence des composés P^4S^3, P^2S^3, P^2S^5 et PS^6.

H. MOISSAN : **Sur l'ébullition et la distillation du nickel, du fer, du manganèse, du chrome, du molybdène, du tungstène et de l'uranium** (19.2.06; **142**, 425). **Sur la distillation du titane et sur la température du Soleil** (19.3.05; **142**, 673). — Les métaux de la famille du fer ont des points d'ébullition très différents. Le manganèse est le plus volatil de tous et sa distillation a lieu avant celle de la chaux; ensuite viennent le nickel, le chrome, le fer, l'uranium, le molybdène et le tungstène. Les métaux se déposent en poudre cristalline sur les parties froides; ces cristaux possèdent les propriétés chimiques ordinaires du métal.

Le titane peut aussi être distillé.

A 3.500°, température de l'arc électrique, d'après M. VIOLLE, tous les corps sont donc gazéifiables à la pression atmosphérique. Le Soleil contenant une masse interne non gazeuse, il semble donc probable que sa température ne doive guère s'élever au-dessus de 3.500° que de la différence des points d'ébullition des corps sous les pressions qu'ils supportent dans cet astre.

M. BERTHELOT et G. ANDRÉ. — **Recherches sur quelques métaux et minerais trouvés dans les fouilles du Tell de l'Acropole de Suse, en Perse** (26.2.06, **142**, 472). — Cet acropole a été successivement occupé par les Elamites, les

Achéménides, les Parthes, les Sassanides et les Arabes. Les objets en question provenaient surtout de couches profondes sur l'emplacement d'un temple du dieu Susinag (1.000 ans avant notre ère). Ils sont remarquables par la présence du *nickel*; il y aurait lieu de rechercher l'origine du minerai nikélifère dans les montagnes des environs de Suse.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

A. Robin : **La mortalité par tuberculose en France et en Allemagne** (23.1.06; LV, 115).

R. Blanchard : **Sur un cas de mycétonie d'origine aspergillaire observé en Tunisie par les Drs Nicolle et Brunsvic-Le Bihan** (30.1.06; LV, 132).

Discussion **sur la statistique et la prophylaxie de la tuberculose** (30.1.06; LV, 136). (6.2.06; LV, 172). (13.2.06; LV, 228). (20.2.0; LV, 278). (6.3.06; LV, 304). (13.3.06; LV, 402). (20.3.06; LV, 430). (27.3.06; LV, 468).

Chantemesse et F. Borel: **Emigration et santé publique** (6.2.06; LV, 167) et (13.2.06; LV, 227).

Etiévant : **Traitement de l'ozène par les injections de paraffine à froid** (13.2.06; LV, 205).

N. Gréhant : **Nouvelles recherches physiologiques sur l'air confiné** (5.12.05; LIV, 402). L'auteur, ayant entrepris des recherches expérimentales sur des chiens, constata des troubles profonds dans la calorification (abaissement de la température de trois degrés), dans la respiration (arrêt définitif de la respiration). L'arrêt de la respiration et de la circulation n'a été obtenu que dans un air qui ne renfermait plus que 3,3 °/₀ d'oxygène, c'est-à-dire une proportion d'O six fois moins grande que celle qui existe dans l'air pur; mais l'air vicié renfermait en outre 12 °/₀ de CO^2.

Yvon : **Sur un projet d'arrangement relatif à l'unification de la formule des médicaments héroïques.** — Rapport fait au nom de la Commission des médicaments héroïques (20.2.06; LV, 256). La commission estime que cet arrangement pourra devenir obligatoire en France à partir du jour de la publication de la nouvelle pharmacopée actuellement en préparation.

A. Gautier : **Rapport sur un mémoire de M. le Dr Lara, relatif à la découverte de deux alcaloïdes vénéneux retirés des urines des lépreux** (20.2.06; LV, 263). — On sépare des urines de ces malades deux alcaloïdes répondant l'un et l'autre à la formule de la choline, mais ces bases sont différentes de la choline elle-même dont elles paraissent isomères. Le chlorhydrate de la base A donne la mort en deux à six heures à un lapin de 1 kilogramme à la dose de 10 à 16 milligrammes, et à une grenouille à la dose de 3 à 4 décimilligrammes Les symptômes de l'empoisonnement sont les mêmes que ceux de la muscarine : hypersécrétion lacrymale, sialorrhée, émission de matières fécales, dyspnée, affaiblissement du cœur, paralysies motrices, abaissement de la température de 4 à 5 degrés, myosis intense avec pupilles punctiformes.

Cette action est annihilée complètement et rapidement par l'atropine. L'autre base est bien moins vénéneuse.

L. VAILLARD et CH. DOPTER : **Sur le sérum anti-dysentérique** (20.2.06 ; LV, 265). — Le sérum des chevaux immunisés contre le bacille dysentérique et sa toxine, est inoffensif pour l'homme, même à doses massives et répétées, et constitue l'agent spécifique du traitement de la dysenterie bacillaire. Injecté à doses qui doivent varier avec la gravité des cas, il enraye à la fois l'infection intestinale et l'intoxication, produit la sédation presque immédiate de tous les symptômes et permet une guérison rapide. Les effets sont d'autant plus prompts qu'il intervient plus près du début de la dysenterie, et sont très efficaces dans les dysenteries traitées tardivement.

BRUNON : **Note sur la sérothérapie de la fièvre typhoïde** (20.2.06; LV, 275). — Dans le service des enfants de l'Hospice général de Rouen, la mortalité par fièvre typhoïde était de 17 %, avec le traitement des bains. Elle est tombée à 3 % avec le traitement par le sérum de CHANTEMESSE et les bains. Tous les malades traités dès la première semaine ont guéri. Le sérum a modifié la physionomie classique de la fièvre typhoïde, atténué la maladie dans son ensemble, diminué la durée et les risques de complications et abaissé considérablement le taux de la mortalité.

M. JOSIAS confirme l'opinion de M. BRUNON sur la sérothérapie de la fièvre typhoïde. Après l'avoir utilisé depuis quatre ans dans son service de l'hôpital Bretonneau; il croit pouvoir tirer la conclusion que les enfants typhiques qui sont traités de bonne heure par le sérum et par les bains ont des chances de guérison très supérieures à celles que leur procure la balnéothérapie seule.

N. GRÉHANT : **Absorption de CO^2 contenu dans l'air confiné; deux expériences comparatives** (6.3.06 ; LV, 302).

A. GAUTIER : **La genèse des eaux thermales** (13.3.06 ; LV, 337). — D'après l'auteur, la production des eaux thermales est une suite atténuée des phénomènes volcaniques; les fractures et effondrements subits des couches terrestres les plus profondes sont la cause du volcanisme, la formation des eaux thermales est due à l'action, lente et continue, du feu central sur les roches profondes. Il expose ensuite les réactions génératrices des principes minéralisateurs des eaux thermales et des exhalaisons volcaniques et la signification des gaz de ces eaux, appartenant à la famille de l'Az, au point de vue de la genèse de ces eaux.

J. RENAULT : **Sur une nouvelle fonction glandulaire des cellules fixes du tissu conjonctif : « la fonction rhagiocrine »** (13.3.06; LV, 396).

M. GILBERT présente, de la part de M. BARLERIN (de Paris), une note manuscrite sur **Les modifications chimiques du lait de femme, sous l'influence de l'extrait de graines de cotonnier** (20.3.06; LV, 409). Il semble résulter des expériences entreprises par M. BARLERIN qu'en faisant prendre aux femmes qui allaitent de l'extrait de graines de cotonnier, en petite quantité, on peut augmenter d'une façon assez considérable les quantités de beurre et de caséine contenues dans ce lait.

L. LANDOUZY : **Poussière et tuberculose. Enquête de morbidité et de mortalité portant sur 257 menuisiers, emballeurs, parqueteurs, entrés à l'hôpital**

Laënnec, de 1900 à 1904 (20.3.06; LV, 425). — Les conclusions de cette enquête sont que les poussières, réalisant en grand, dans certains métiers, particulièrement chez les blanchisseurs, — que la continuité de la vie dans des milieux clos et bacillifères rend, en 12 à 20 ans, quasi fatalement poitrinaires — la fameuse expérience de Cornet, ont, qualitativement parlant, un rôle dans la genèse de la tuberculose.

De Ranse : **Prophylaxie des maladies contagieuses dans les stations balnéaires** (20.3.06; LV, 428).

Motais : **Des verres jaunes dans l'hyperesthésie rétinienne. Leurs indications cliniques** (27.3.06; LV, 465).

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 12 janvier.

Cette séance a été consacrée aux élections des membres du bureau et du conseil renouvelables.

Le Conseil pour l'année 1906, est composé de la façon suivante :

Président d'honneur : M. M. Berthelot.

Président : M. A. Gautier.

Vice-Présidents : MM. Bouveault, Verneuil, Moissan, et Freundler.

Secrétaire général : M. A. Béhal ; *Secrétaire* : M. G. Bertrand; *Vice-Secrétaires* : MM. A. Hebert et C. Moureu.

Trésorier : M. Petit; *Archiviste* : M. Desgrez.

Membres du Conseil : MM. Lauth, Auger, Simon, Hanriot, Haller, Valeur, Dupont, André, Lindet, Maquenne, Delépine, Pascalis.

Membres du Conseil non résidents : MM. Barbier, Blaise, Alr. Scheurer et de Forcrand.

Séance du 26 janvier 1906.

M. Lindet, président pour l'année 1905, cède la place à son successeur, M. Arm. Gautier. Celui-ci remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élevant à la présidence pour la troisième fois; il retrace en quelques lignes la vie de la Société dont il fait partie depuis quarante-deux années.

M. Gautier annonce qu'il a reçu avis de M. le Maire de la ville de Rochefort qu'un comité s'était formé dans cette ville pour élever un monument à la mémoire d'Edouard Grimaux, dont le nom est encore vivant dans le souvenir de tous les membres de la Société chimique.

Nous rappellerons à nos lecteurs que Grimaux fut *pharmacien*, que c'est dans l'exercice de notre profession qu'il a puisé le goût de la science chimique.

M. Lindet a constaté qu'une solution de résorcine gonfle l'amidon au même titre que l'eau chaude ou les alcalis. Elle dissout aussi l'amylocellulose, dont on peut ainsi mesurer le pouvoir rotatoire. On trouve $[\alpha]_D = 195°$.

M. Boudouard communique les résultats de ses recherches sur les points de fusion des silico-aluminates de calcium.

Séance du 9 février 1906.

M. Paul Adam montre que la diastase réductrice du lait est instantanément détruite par l'eau oxygénée; de là un procédé pour reconnaître si un lait ne contenant plus d'eau oxygénée a été traité par cet antiseptique.

M. Gabriel Bertrand fait remarquer que l'on a tort de rapprocher des oxydases les ferments qui décomposent l'eau oxygénée.

Dans le cas des oxydases, il y a oxydation d'une substance organique déterminée par l'oxygène de l'air, qui est alors séparé en ses deux atomes, c'est-à-dire transformé en oxygène actif.

Dans celui des ferments qui s'attaquent à l'eau oxygénée, il y a séparation de celle-ci en eau et en oxygène; aucune substance oxydable n'intervient dans la réaction. Si l'on emploie une substance de cette dernière nature, résine de gaïac et gaïacol, etc., c'est purement à titre de réactif, pour mettre en évidence la production d'oxygène atomique. M. Gabriel Bertrand propose le nom de peroxyclastase pour désigner ce ferment soluble, celui de catalase (Lœw) étant conservé au ferment soluble, qui décompose l'eau oxygénée avec production d'oxygène moléculaire inactif.

M. Léger entretient la Société d'un alcaloïde qu'il a retiré des germes de l'orge et qu'il a nommé hordénine (voir à la Société de pharmacie).

M. Freundler entretient la Société de ses recherches dans la série du cyclohexane. Il décrit un certain nombre de corps nouveaux, dérivés de l'alcool hexahydrobenzylique, de l'acide cyclohexylacétique et de la cyclohexylacétone $C^6H^{11}.CH^2.CO.CH^3$.

M. Colson expose les recherches qu'il a faites sur l'état dissimulé, en particulier dans la série du chrome. M. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 7 février 1906.

M. Cousin : **Sur les acides gras de la lécithine du cerveau.** — L'auteur a entrepris sur la lécithine cérébrale des recherches analogues à celles qu'il a publiées antérieurement sur la lécithine de l'œuf. Il prépare la première en épuisant par le chloroforme des cervelles de bœufs desséchées à basse température et pulvérisées; après distillation du solvant, il obtient un résidu jaune, pâteux, qu'il traite d'abord à l'acétone pour enlever la cholestérine, ensuite à l'éther pour dissoudre la lécithine, la céphaline et les myélines. Dans la solution éthérée concentrée, il ajoute de l'alcool à l'effet de précipiter la majeure partie de la céphaline; la lécithine reste en dissolution. Il traite alors la liqueur alcoolique par une solution alcoolique de chlorure de cadmium à 4 °/₀; le précipité est lavé à l'alcool, ensuite à l'éther qui enlève, avec diverses impuretés, le chlorocadmate de céphaline. Le chlorocadmate de lécithine ainsi purifié est épuisé par le benzène à froid d'abord, à chaud ensuite; par refroidissement les chlorocadmates des myélines et amidomyélines se déposent, tandis que la combinaison lécithinique reste en dissolution.

Enfin cette dernière agitée de temps en temps, pendant quarante-huit heures, avec de l'oxyde d'argent précipité, lavé à l'eau, puis à l'alcool, libère la lécithine qui reste en solution. Celle-ci, agitée avec du sulfate de soude anhydre et distillée, laisse un résidu jaune blanchâtre qui est desséché dans le vide; c'est de la lécithine pure. La saponification de cette lécithine a fourni à l'auteur : une base azotée qu'il a isolée à l'état de chloroplatinate et identifiée avec la choline; de l'acide glycérophosphorique qu'il a caractérisé à l'état de sel de chaux; enfin des acides gras, dont il a effectué la séparation par la méthode déjà décrite à propos des acides de la lécithine de l'œuf. Ces acides comprennent : 1° des acides moins saturés que l'acide oléique, corps qui feront l'objet d'études ultérieures; 2° de l'acide oléique; 3° des acides saturés mélangés dans les mêmes proportions que pour la lécithine de l'œuf, soit environ deux parties d'acide palmitique pour une partie d'acide stéarique.

M. Léger : **Sur l'hordénine, alcaloïde nouveau retiré des germes, dits touraillons, de l'orge.** — Le touraillon traité par la méthode de Stas, fournit, par concentration de la solution éthérée, un résidu poisseux, cristallisable qu'on purifie à l'alcool, en présence du noir. Le rendement a varié entre 4,5 et 5 °/₀₀; il dépend de la température de dessiccation du malt. L'hordénine cristallise en prismes orthorhombiques anhydres, incolores, presque insipides, fusibles à 117°,8; elle se volatilise et peut être sublimée à la façon du camphre; elle est sans action sur la lumière polarisée. Soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'éther, moins dans le benzène, peu soluble dans l'eau, l'hordénine agit comme base forte, réduisant à froid le permanganate de potasse en solution acide et, à chaud, l'azotate d'argent ammoniacal et l'acide iodique. De formule $C^{10}H^{15}NO$ elle est isomérique de l'éphédrine, mais elle est base tertiaire contrairement à l'éphédrine qui est une base secondaire.

L'auteur a étudié les sels formés par l'hordénine, base monoacide : tous, à l'exception du chlorhydrate, cristallisent en solution aqueuse.

L'hordénine ne fixe qu'une seule molécule de CH^3I : l'iodométhylate cristallise dans l'eau en prismes d'un blanc mat, anhydres. L'acétylhordénine est un liquide sirupeux incristallisable; son sulfate, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, est incristallisable; son iodhydrate, peu soluble, cristallise.

Les solutions salines d'hordénine ne précipitent pas par les alcalis caustiques; elles ne précipitent pas immédiatement par l'ammoniaque et les carbonates alcalins; le précipité formé se redissout dans les alcalis. Le perchlorure de fer colore en violet bleu la solution du sulfate.

M. Grimbert : **Sur la réaction de Schlagdenhaufen.** — Le réactif proposé par M. Schlagdenhaufen pour la recherche de la magnésie se prépare en dissolvant de l'iode dans de la soude à 2 °/₀ jusqu'à coloration jaune d'or du liquide : ajouté goutte à goutte à une solution magnésienne il donne, selon l'état de concentration de cette dernière, soit un précipité brun-rouge, soit une coloration rougeâtre.

Ce réactif est très instable et peu sensible. M. Grimbert ajoute à 10 cm^3 du liquide à examiner 5 cm^3 d'une solution d'iodure de potassium à 10 °/₀ et 2 ou 3 gouttes d'eau de Javel concentrée. En présence de magnésie il y a formation d'un précipité floconneux, rouge-brun, ressemblant au sesquioxyde de fer. Il est nécessaire d'opérer en milieu neutre ou bien légèrement alcalin. La réaction est encore très nette à 1 p. 2000. Le précipité formé dans ces conditions est un mélange instable que les lavages finissent par transformer en hydrate de magnésie.

M. PATEIN : **De la présence du glucose dans le liquide d'hydrocèle.** — L'auteur a constaté trois fois la présence du glucose sur quatre liquides d'hydrocèle; les quantités de glucose variaient de 0 gr. 60 à 1 gr. 50 par litre. La recherche du sucre s'effectue ainsi : à 100 cm³ du liquide à examiner on ajoute 10 cm³ de réactif nitromercurique; après vigoureuse agitation et quelques instants de contact on filtre, puis on précipite l'excès de mercure par un excès de poudre de zinc et on filtre de nouveau. Cette liqueur est examinée au saccharimètre : elle donne, dans les cas positifs, une légère déviation droite variant généralement de 3 à 6/10 de degré. Pour effectuer la recherche du glucose avec la liqueur de FEHLING on additionne la liqueur précédente de lessive de soude jusqu'à redissolution de l'oxyde de zinc, puis de quelques gouttes de solution cupro-potassique et l'on porte à l'ébullition. Pour doser la proportion de glucose on fait usage d'une liqueur de FEHLING étendue d'eau jusqu'à cinq fois son volume primitif, de façon à correspondre à 1 gramme de glucose par litre. L'identification de la matière réductrice avec le glucose a été faite à l'état de glucosazone.

L'auteur s'est assuré que dans les cas négatifs l'absence de glucose n'était pas due à une glycolyse produite entre la récolte du liquide et son examen chimique.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

R. LAUFER : **De l'administration nocturne des médicaments** (10.1.06 ; XI, 33). — L'auteur a retiré les meilleurs résultats de cette administration nocturne des médicaments dans des cas d'asthme, d'épilepsie et de rhumatisme articulaire aigu, et ses observations lui ont démontré qu'une dose administrée la nuit ou la nuit et le jour agit beaucoup plus qu'une dose égale administrée exclusivement le jour. Il est rationnel d'admettre, pour expliquer cet accroissement d'activité, que l'absorption doit être plus rapide la nuit, en raison de l'état de vacuité de l'estomac; de plus, l'élimination du médicament est notablement ralentie la nuit, ce qui favorise l'imprégnation plus longue de l'organisme par le médicament.

M. LINOSSIER est d'avis que cette administration nocturne des médicaments ne peut être imposée que pour les médicaments à élimination rapide, mais qu'elle est superflue pour les médicaments à élimination lente.

BURLUREAUX : **Du cacodylate de gaïacol chez les tuberculeux et chez les malades atteints de grippe** (10.1.06 ; XI, 44). — On obtient ce produit en faisant fondre molécules égales d'acide cacodylique et de gaïacol cristallisé; après fusion complète, on maintient quelques minutes à la température de fusion ; la combinaison se solidifie par refroidissement, on la purifie par cristallisation dans l'alcool. C'est un sel incolore, hygrométrique, très soluble dans l'alcool, la glycérine, et l'huile; la solubilité dans l'eau n'est que de 5 %. M. BURLUREAUX emploie le cacodylate de gaïacol en injections aqueuses qui se font avec une grande rapidité et sans le moindre danger. Avec une injection de 5 centigrammes par centimètre cube, on obtient une diminution de la fièvre ; chez les non fébricitants l'expectoration diminue, l'appétit augmente, le sommeil est excellent. Chez les grippés, l'injection fait disparaître la courbature, le malaise physique et moral, et diminuer l'expectoration. Chez les tuberculeux,

les injections peuvent être données pendant des semaines et des mois, à raison d'une injection tous les deux ou trois jours sans jamais provoquer d'accident; mais chez les grippés une seule injection suffit le plus souvent, à quelque période de la maladie qu'on l'emploie et même pendant la convalescence.

G. Baudet : **Sur les combinaisons organiques d'iode** (24.1.06 ; XI, 49).

E. Dufau : **Sur les pommades ophtalmiques à l'oxyde mercurique** (24.1.06 ; XI, 56).—L'irritation produite par l'oxyde mercurique sur la conjonctive est due à l'action de cet oxyde sur le chlorure de sodium des larmes, la réaction donnant lieu à la formation de chlorure mercurique avec mise en liberté de soude. C'est à cette production lente et prolongée de $HgCl^2$ que l'on doit attribuer l'efficacité de ces pommades. Pour éviter l'action oxydante de HgO, qui se trouvant rapidement réduit au contact des excipients noircit les pommades au fur et à mesure que s'atténue leur efficacité, on s'adresse à la graisse de laine dont l'inaltérabilité présente un avantage précieux. M. Dufau recommande la formule suivante :

Oxyde mercurique	1 gramme.
Vaseline rigoureusement pure	9 grammes.
Graisse de laine	10 grammes.

L'oxyde devra être trituré avec une partie de la vaseline liquéfiée par la chaleur; on obtiendra ainsi une pommade suffisamment molle, fusible à la température du corps, assez miscible aux larmes pour adhérer au globe oculaire, dépourvue d'action réductrice sur HgO, mais capable de neutraliser l'action caustique de la soude mise en liberté au contact des larmes.

M. F. Vigier : **Sur le formiate de cocaïne** (24.1.06; XI, 59). — Pour l'obtenir, on sature directement une molécule de cocaïne pure, mise en suspension dans un peu d'eau distillée, par une molécule d'acide formique pur et cristallisable. Le liquide évaporé à basse température, laisse déposer des cristaux sous formes de longues aiguilles blanches et brillantes, soyeuses, à saveur légèrement amère, fondant à 42° environ, neutre au papier de tournesol, soluble en faible proportion dans l'eau distillée à 20° (1 p. pour 41 p. d'eau), plus soluble dans l'alcool à 95° (43 gr. pour 100 gr. d'alcool), peu soluble dans l'éther et le chloroforme, insoluble dans l'huile d'olive et la vaseline.

M. Robert-Simon et R. Quinton : **L'eau de mer en injections isotoniques sous-cutanées dans la constipation, la dysménorrhée, la migraine, la neurasthénie, isolées ou associées** (24.1.06; XI, 61).

M. P. Gallois : **Traitement de la stomatite ulcéro-membraneuse par le poudrage à l'aristol** (24.1.06; XI, 63).

M. Le Gendre : **Les courants de haute fréquence contre la cryesthésie des artérioscléreux hypertendus** (24.1.06; XI, 65). Ed. Desesquelle.

Le Gérant : A. Frick.

IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Le mois pharmaceutique. — Contrôle des médicaments chimiques, par M. VIGNERON. — L'étiquette « Poison » obligatoire sur les bouteilles d'absinthe. — L'École d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille. — Formulaire. — Questionnaire professionnel. — Médicaments nouveaux. — Nouvelles. — Office pharmaceutique.

LE MOIS PHARMACEUTIQUE

La nouvelle Chambre est entrée en fonctions, et celui qui se donne la peine de lire les comptes rendus officiels peut voir, qu'une fois de plus, rien n'est changé. Quelques figures nouvelles, quelques résurrections, et c'est tout ; les groupes sont aussi nombreux, l'arc-en-ciel aussi riche en couleurs, et l'on cherche en vain le « Newton » capable de composer avec ces éléments disparates, le faisceau homogène de la lumière susceptible de jeter un peu de clarté dans l'obscurité de l'avenir.

Discours, interruptions, interpellations, joutes oratoires. Que les heures sont courtes pendant lesquelles on est exempt de tout effort intellectuel, où on se repose en un doux farniente, bercé à son tour comme en un rêve d'opium, par les théories dont on vient d'abreuver les électeurs! Ils viendront toujours trop tôt ces moments pénibles où il faudra agir, prendre des déterminations, réaliser une quelconque des promesses faites, et chacun de nos édiles bénit, quelle que soit son étiquette, celui qui trouve le moyen de prolonger ces instants de délicieuse rêverie.

Je ne fais pas de politique, chers confrères, et ces quelques lignes se sont trouvées tout naturellement sous ma plume, au moment de commencer cette chronique, après avoir lu, comme c'est mon double devoir de citoyen et de pharmacien, les comptes rendus des Chambres et ceux de nos associations professionnelles.

Le menu en est le même et pourrait être cliché d'avance pour plusieurs années :

« Discours du président, discours du secrétaire, discours du trésorier, discours de l'archiviste, discours du bibliothécaire, puis rediscours du président; à ce moment, le reporter malgré sa bonne volonté sent ses paupières s'alourdir, et comme en un vague murmure lui arrivent seulement des lambeaux de phrases, des mots familiers à son oreille : *Remerciements*, *encouragements*, *sauvegarde*, *intérêts sacrés*, *relèvement*, *dignité professionnelle*, *santé publique*, *union*, *harmonie française*; mais des applaudissements le réveillent à temps pour entendre le président remettre à une séance ultérieure la discussion des questions importantes que le comité n'a pas eu le temps d'étudier.

D'ailleurs, la plupart des membres ont dû se retirer, l'ordre du jour

était trop chargé et on se sépare après avoir fixé celui de la prochaine assemblée. Il sera naturellement identique.

Ceci est exagéré, dites-vous? J'en conviens aisément, mais on n'exagère que ce qui existe et il en est peu parmi vous qui n'aient eu l'occasion d'assister et peut-être même de présider des assemblées analogues. C'est ce qu'on appelle le Parlementarisme, et cette affection (je me sers de cette expression parce que nous affectionnons tout particulièrement le Parlementarisme en France), cette affection, dis-je, qui peut n'être que gênante dans une assemblée ayant, comme nos Chambres, de nombreuses réunions, est autrement néfaste aux groupements professionnels qui se réunissent tous les trois mois, quelquefois moins souvent encore.

On me pardonnera cette petite critique, absolument générale et qui ne vise aucune de nos sociétés, puisqu'elle peut s'appliquer à toutes. Nous sommes par excellence le peuple de la critique et de la chanson et cela nous doit être compté comme vertu, si nous savons retirer quelques leçons utiles de ces particularités du caractère français.

Pourquoi ne déciderait-on pas de supprimer dans nos assemblées dans ce menu que j'exposais tout à l'heure, ces hors-d'œuvre... variés comme ceux de nos restaurants, c'est-à-dire nombreux mais toujours les mêmes, et qui, le plus souvent, jouent le rôle identique de *préservateur des plats de luxe* dans les réunions intellectuelles et dans les assises gastronomiques.

Le moyen serait simple en ce qui nous concerne : Les divers comptes rendus étant toujours prêts d'avance, il suffirait de les faire imprimer et de les envoyer quelques jours avant l'assemblée aux intéressés ; on y trouverait le double avantage d'être mieux instruit que par un discours et de faire en quelques minutes, la besogne fastidieuse qui absorbe presque entièrement le temps toujours très limité que des gens occupés peuvent consacrer aux assemblées générales. Ceci n'est pas une grande découverte, mais en fait, si cette méthode avait été mise en pratique, je n'aurais pas été embarrassé pour faire cette chronique; j'aurais pu vous raconter longuement ce qui aurait été fait, en parlant brièvement de ce qui serait resté à faire... mais comme c'est le contraire qui se trouve être la réalité, comme les *pions* sont restés en même place sur l'échiquier, j'ai préféré vous raconter cette petite histoire en espérant être plus heureux la prochaine fois et pouvoir approuver ici en vous les signalant quelques coups heureux des directeurs de partie.

J'ai presque parlé politique tout à l'heure, et j'ai oublié de m'occuper de ceux de nos confrères que le suffrage universel a envoyés au Palais Bourbon. Qu'ils veuillent bien agréer en bloc mes compliments extra-politiques mais très sincèrement confraternels. Le groupe parlementaire pharmaceutique est encore petit, nous regrettons vivement que ses membres ne soient pas plus nombreux, quelle que soit leur opinion politique ou la nôtre, car nous avons, nous Potards, trop l'habitude des étiquettes pour nous en embarrasser. La qualité peut d'ailleurs

remplacer avantageusement la quantité et nos efforts doivent tendre à profiter dans la plus large mesure de la présence à la Chambre de ces membres de notre famille.

Il importe, en la circonstance, de se montrer très circonspect et de ne pas réclamer d'eux des mesures impossibles, il faut aussi prendre soin d'éviter ces... tiraillements dont nous avons été témoins au cours des précédentes législatures.

Un pharmacien devenu député, n'est pas obligatoirement très versé dans nos questions d'intérêts professionnels. Les nécessités de sa carrière politique l'ont au contraire, le plus souvent, empêché d'étudier à fond les questions qui nous préoccupent, et comme on est citoyen avant d'être pharmacien, on aurait mauvaise grâce à leur en tenir rigueur. C'est à nous de les instruire *loyalement* et de chercher à les intéresser à nos affaires

Les électeurs ne les ont certainement pas envoyés à la Chambre pour qu'ils fassent leurs affaires personnelles ou les nôtres, mais s'il pourrait paraître étrange qu'un pharmacien-député ne s'occupe, au Parlement, que de la pharmacie, il ne le paraîtrait pas moins si, au moment des discussions particulières à leur profession, nos confrères législateurs disparaissaient, laissant à d'autres, moins compétents, le soin de traiter des questions qui doivent retenir leur attention à un double point de vue.

Les médecins n'ont jamais commis cette faute, et nous devons constater que quelques-uns de nos confrères ont également pris le plus grand souci de nos revendications. D'autres, par contre, se sont complètement désintéressés de nos affaires, de partis pris, ou après un essai infructueux; il ne convient pas de revenir sur le passé et de rechercher si cet abandon déplorable provenait de leur mauvaise volonté ou du manque d'encouragement rencontré chez nous, mais il importe au début de cette législature d'adopter un plan mûrement réfléchi. Il faut demander à tous nos confrères pharmaciens-députés de nous accorder leur appui, mais il faut le faire dans des conditions telles que, s'ils refusent leur concours, on puisse leur laisser l'entière responsabilité de cet acte anticonfraternel.

Il ne faut pas qu'aucun d'eux puisse arguer de l'impossibilité de la réalisation de nos revendications. Il ne faut pas que les questions professionnelles puissent être pour eux le sujet d'une rivalité politique. Il importe au contraire que l'étude des questions qui nous intéressent leur offre un terrain momentané d'entente, quelle que soit la différence de leur opinion politique.

Entre ceux qui se présentent à nos représentants du haut de leur situation électorale ou autre, et avec une fierté voisine de l'arrogance, et ceux qui prennent la tenue du *parent pauvre*, il y a une posture correcte et conforme à ce qui doit être. Le pharmacien électeur a sa part d'influence dont le député doit tenir compte. Le pharmacien-député a sa part de devoirs vis-à-vis de la profession à laquelle il appartient, mais il a

aussi les obligations qui lui sont imposées par la situation politique qu'il occupe; ces obligations sont plus impérieuses pour lui, et c'est à nous de leur présenter nos désirs de telle sorte que la défense de nos intérêts serve leur action politique, ou tout au moins ne les gêne pas dans son exercice.

La chose paraît si simple, qu'on s'étonne d'oser l'exprimer, et pour que nous le fassions sans hésiter il a suffi cependant que nous nous remémorions les malentendus, les démarches inopportunes, coupables même, paralysantes en tout cas, qui ont contribué naguère à priver la pharmacie de la plus grande partie du concours qu'elle était en droit d'attendre des pharmaciens de nos Assemblées.

Cet écueil ne sera évité que si l'on ne soumet à nos députés que des projets étudiés d'avance au double point de vue profesionnel et législatif. Nous avons dit que les pharmaciens-députés pouvaient ignorer les questions professionnelles. Ils peuvent également, surtout au début de leur mandat, être peu familiarisés avec les rouages parlementaires et nous savons tous combien la façon de présenter un projet aux Chambres influe sur la réussite. Il y a là des questions de tactique, d'opportunité, de mode de présentation qu'il est indispensable de connaître à fond, et d'apporter toutes résolues aux députés que l'on veut mettre en mouvement.

Enfin, il faut surtout que l'on ne soumette à nos représentants que des textes définitivement arrêtés, et sur lesquels l'union du corps pharmaceutique sera faite; et lorsque par un vote l'Association générale aura reçu le mandat d'agir, elle devra agir seule et avoir seule qualité pour parler en notre nom.

Mais pour que l'Association ait cette autorité si nécessaire, et qu'elle puisse imposer à un moment le silence, il faut d'abord qu'elle ait accueilli franchement toutes les discussions. Il faut qu'elle accepte, qu'elle provoque même toutes les objections et qu'elle laisse sans parti pris, dédaignant toute question de personnes, les groupements secondaires et les individualités lui soumettre le produit de leur travail et de leur bonne volonté.

Il ne faut pas d'obstruction.

On a beaucoup crié après ce qu'on appelle nos *Pontifes*! On a eu tort parce que les campagnes que l'on menait contre eux étaient toujours faites au profit de ceux qui voulaient le devenir. Des pontifes, il en faut, et nous les acceptons avec leur ambition qui nous est nécessaire et qui devient légitime, s'ils savent remplir leur rôle.

Ce rôle est à double face, comme toutes les médailles.

Nos dirigeants ne voient souvent la première qu'au moment des élections. Ils oublient trop facilement qu'ils ne sont en quelque sorte que les fondés de pouvoir de la masse et qu'ils doivent accepter les charges des fonctions qu'ils ont sollicitées et ne pas les transformer en dictature. Ouvrez les statuts de toutes les sociétés; vous y verrez que, suivant la formule, le directeur préside, c'est-à-dire dirige les débats, le secrétaire

tient les livres, le trésorier tient la caisse, le Comité administre. Que dirait-on à la Chambre des députés si le président, les secrétaires, les questeurs accaparaient la tribune et sortaient du rôle tout administratif qu'ils ont à remplir?

On se plaît à dire que notre organisation parlementaire politique n'est pas ce qu'il y a de mieux. C'est possible, mais il serait à désirer dans l'espèce que nous la prenions pour modèle, car nous n'avons au point de vue professionnel aucune organisation.

Peu importe le nombre de nos syndicats, de nos groupements, si leur action est utilement centralisée. Ce n'est qu'en multipliant les sociétés qu'on augmentera le nombre des individualités agissantes, et le rêve serait qu'il existât un syndicat de pharmaciens par localité.

Groupement par ville, par région, par spécialités, par communauté d'intérêts ; il faut de l'action partout et en haut, la centralisation bien comprise de tous les efforts. Une association générale doit borner son rôle à cette centralisation. Ceux qui, dans les assemblées, siègent aux places privilégiées, doivent se taire, écouter et faire écouter. Ils ne doivent point créer une majorité à leur opinion personnelle, mais favoriser la manifestation de l'opinion de la majorité ; et lorsque celle-ci s'est prononcée en toute sincérité, en toute loyauté, en toute liberté, ce qu'elle a décidé doit devenir une loi dont ils assureront l'exécution.

Dans l'accomplissement intégral de ce premier rôle plutôt ingrat, ils trouveront l'autorité nécessaire pour accomplir le second. Véritables représentants d'une communauté, ils auront droit à toute la déférence que l'on doit à une collectivité unie pour la défense juste de ses intérêts. Soutenus par la masse, ils pourront élever la voix et se faire entendre, et si à ce moment ils recueillent une récompense quelconque, témoignage de la valeur que leur aura donnée leur mandat et la façon dont ils l'auront accompli, la profession entière en sera fière et nul ne songera à en être jaloux. Il ne faut pas, en effet, mépriser comme on a coutume de le faire, pour les autres, ces récompenses que nous désirons tant pour nous-mêmes. Il faut simplement souhaiter qu'elles ne soient pas le but des efforts, mais qu'elles représentent la consécration des efforts faits pour un plus noble but.

Je ne crois point que ce soit là du bavardage inutile. Le temps n'est pas perdu que le soldat passe à la préparation de ses armes, ou que l'ingénieur consacre à diminuer le frottement des engrenages de sa machine, avant la marche. Un grand pas a été fait vers l'union des pharmaciens, il faut la réaliser avant que les bonnes résolutions ne faiblissent. L'heure est grave, car ce sera demain celle de l'action, et il nous semble que l'on s'égare. Fidèle à notre programme, nous ne ferons aucune récrimination inutile. nous contentant de crier : « Prenez garde » à ceux qui, d'un geste, peuvent consolider l'union ou nous renvoyer à l'anarchie.

H. Hubac.

Contrôle des médicaments chimiques.

Nous publions avec grand plaisir la lettre suivante que nous adresse notre confrère M. VIGNERON, au sujet de l'article de M. GOLAZ paru dans le numéro dernier (p. 249) :

« Je viens de recevoir le Bulletin d'avril-mai de votre publication et d'y lire l'article de M. GOLAZ touchant les réformes urgentes de la dénomination et du contrôle des médicaments chimiques.

« Or, la mesure proposée est bonne en elle-même, c'est entendu, *mais*, ce que je critiquerais, c'est le contenu du bas de la page 250 : Le pharmacien moderne est préparé, etc... Inutile de laisser à des laboratoires, etc... *Tous* les pharmaciens... Eh bien ! *non*, AUCUN pharmacien *praticien* n'acceptera ces mesures, comme devant établir juridiquement pour lui une responsabilité jusqu'alors flottante pour tous ces produits nouveaux.

« Et, nous rendre ainsi responsables de l'identité de ces médicaments, c'est vraiment méconnaître totalement les conditions dans lesquelles s'exerce la pharmacie pour les neuf dixièmes des pharmaciens français.

« Dans un pays de limitation, où le personnel pharmaceutique est plus complet que chez nous et où le pharmacien directeur n'a que de lointains rapports avec la clientèle, les prescriptions visées sont applicables, mais en France, elles ne le sont pas.

« Ici les praticiens vous diront qu'ils ne peuvent accepter un supplément de responsabilité parce qu'il leur est *impossible d'assurer le service de vérification que vous leur imposez*. Et ils s'en tiennent à la vérification des produits inscrits au Codex et d'après les méthodes de ce dernier. Tous les autres produits doivent être délivrés sous la responsabilité des fabricants de ces produits dits « nouveaux ». Et pour ceux-ci, les mesures de vérification indiquées ne peuvent être effectuées que par les soins d'un laboratoire tel que celui que nous a décrit l'un de vos plus éminents collaborateurs, M. le professeur BARTHE, de Bordeaux, et sans pour cela atténuer en aucune façon la responsabilité du fabricant.

« La proposition du confrère GOLAZ aurait pour conséquence immédiate de retirer toute responsabilité aux fabricants de produits nouveaux, pour nous la donner tout entière, alors que nous ne disposerons pour nous garantir, que des caractères plus ou moins précis qui nous seront fournis par ces fabricants.

« Aussi, je n'y souscris pas du tout et j'espère que vous voudrez bien, dans un de vos prochains numéros, publier un correctif à la note susvisée.

« VIGNERON. »

« *P.-S.* — Les fabricants de produits nouveaux ne reculent devant aucun sacrifice pour leur réclame auprès du corps médical; ils peuvent donc bien en faire un « tout petit » pour la vérification obligatoire de leurs produits à un laboratoire « genre BARTHE ».

L'étiquette « Poison » obligatoire sur les bouteilles d'absinthe.

« J'ai bien raison, écrit le Dr Vidi (*Le Journal*, jeudi 29 mars, 1906); de me méfier d'une loi qui interdirait telle ou telle mixture, et la preuve, c'est que cette loi existe, et on ne s'en doute même pas. Il y a, dans la loi de 1900, sur le régime des boissons, un certain amendement Vaillant ainsi conçu : *Le gouvernement interdira par décret la fabrication, la circulation et la vente de toutes essences reconnues dangereuses et déclarées telles par l'Académie de médecine.*

Par décret, citoyen Vaillant, vous exagérez-vous à ce point la puissance d'un ministre?... On n'a rien fait.

Pourquoi interdire l'absinthe en laissant circuler les autres mixtures? Pourquoi s'arrêter en si bon chemin, dans la gamme décroissante des poisons, depuis l'absinthe, qui vient en tête, et ferait une excellente eau dentrifice, jusqu'à l'eau-de-vie de marc, qui, elle aussi, serait mieux à sa place dans un moteur d'automobile que dans le moteur humain...

Liberté pour tous, voilà la vraie formule. Chacun est libre, c'est entendu, chacun peut ruiner sa santé, si bon lui semble; mais il y a quelque chose qui s'appelle l'intérêt général, et que l'État représente. Son devoir strict est d'avertir et de prévenir du danger, au risque de voir encore diminuer les recettes budgétaires. Les bénéfices de l'État sur les alcools de consommation ont quelque chose d'immoral. A quand le déficit des alcools?...

L'école et l'instruction des jeunes générations peuvent beaucoup, et les résultats obtenus sont déjà appréciables, j'en conviens.

Mais ceux qui ne vont plus à l'école, comment les atteindre et les prévenir, les buveurs endurcis, les fanfarons, les sceptiques, les ignorants?

C'est ici que je veux placer mon étiquette; elle rendra service.

Je vois très bien un amendement introduit dans la loi des boissons, ainsi conçu, et qui ne lésera aucune liberté :

L'Académie de médecine est chargée de dresser la liste des boissons qui méritent de porter l'étiquette : Poison.

On ne s'est jamais avisé de défendre aux cyclistes de dévaler à fond de train une descente rapide, mais personne, que je sache, ne trouve mauvais les écriteaux du Touring Club. Sans décret, sans violence, sans tracasseries, sans même un garde armé d'un bâton blanc, ils ont sauvé plus d'une existence.

Buvez si vous voulez, tant que vous voudrez, tout ce que vous voudrez : vous êtes libres. Mais on n'est vraiment libre que si l'on est averti. L'homme libre est celui qui choisit en connaissance de cause, et la conclusion coule de source :

L'État doit imposer l'étiquette sur la bouteille d'absinthe... et les autres, comme il l'impose sur le flacon de sublimé ou de morphine. A l'Académie de médecine de dresser la liste des poisons. Il y a assez de médecins à la Chambre des députés. Qui sera le champion de l'étiquette obligatoire... après les élections? »

Si, pour se conformer au vœu exprimé par l'Académie de médecine, les législateurs votaient une loi exigeant l'apposition de l'étiquette *Poison* sur les bouteilles d'absinthe, comme le désirerait M. le Dr Vidi, en bonne logique cette loi devrait être appliquée également aux préparations pharmaceutiques, magistrales et officinales, telles que potions, solutions, etc., renfermant des substances toxiques.



COLLARGOL

Argent colloïdal (97 0/0 d'Ag)

ANTITOXIQUE

En pommades à 15 %, onguent de Crédé. En injections sous-cutan. ou intraveineuses (1 %).

Éviter pour les solutions l'action de la chaleur, qui le décompose.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

CRÉOSOTAL

Carbonate de Créosote

ANTIBACILLAIRE

2 à 10 gr. par jour, dans du vin, de l'alcool dilué ou de l'huile de foie de morue; insoluble dans l'eau.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

CRYOGÉNINE

Métabenzamide-semi-carbazide

ANTITHERMIQUE

0 gr. 20 à 1 gr. 50 en cachets de 0,20. Peu soluble dans l'eau.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

DIONINE

Chlorhydrate d'Éthylmorphine

SÉDATIF DE LA TOUX ET DE LA DOULEUR

0 gr. 06 à 0 gr. 10 par jour par doses de 0,02.

En solutions, potions, sirops, pilules, suppositoires, injections sous-cutanées; très soluble dans l'eau.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

DIURÉTINE

Salicylate de Soude et de Théobromine

DIURÉTIQUE

6 gr. par jour, par doses de 1 gr., en cachets ou en solutions, potions, etc.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

EKTOGAN

Peroxyde de Zinc

ANTISEPTIQUE EXTERNE

S'emploie pur, ou en pommades (10 %), crayons, ovules, gaze, emplatres.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

ERYTROL

Iodure double de Bismuth et de Cinchonidine

ANTISEPTIQUE STOMACAL

Cachets contenant 1 à 5 gr. (2 par jour).

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

EUQUININE

Ethylcarbonate de Quinine

ANTITHERMIQUE

Cachets de 0.10 à 1 gr. (adultes).
Pour enfants, mêlée aux aliments (saveur nulle).

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

HERMOPHENIL

Mercure phénoldisulfonate de Sodium

COMPOSÉ MERCURIEL

Contenant 40 0/0 de Hg.

Pour usage externe, solution à 1 et 2 %, savon (1 %) gaze.

En injections sous-cutanées, 1 à 5 %.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

HÉROINE

Chlorhydrate de diacétylmorphine

ANALGÉSIQUE

0 gr. 005 trois ou quatre fois par jour en solutions, potions, sirops, pilules; en injections sous-cutanées.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

EUROPHÈNE

Iodure d'Isobutylorthocrésol

ANTISEPTIQUE EXTERNE

S'emploie pur ou mélangé à des substances inertes ou en pommades (2 à 15 %) en collodion (10 %).

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

EXALGINE

Méthylacétanilide

ANALGÉSIQUE

Cachets de 0 gr. 10 à 0 gr. 25 (3 par jour) ou en potion (dissoudre dans 15 gr. d'alcool à 80).

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

AGURINE

Acétate de Théobromine Sodique

DIURÉTIQUE

3 gr. par jour en paquets, solutions

Eviter l'addition de substances à réaction acide, ainsi que le sirop de sucre. Tenir à l'abri de l'air et de l'humidité.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

ANESTHÉSINE

Ether éthylique de l'acide p. amido-benzoïque

ANESTHÉSIQUE LOCAL

0 gr. 5 à 1 gr. 5 par jour à l'intérieur en cachets; à l'extérieur en pommade (5 à 10 %), poudres, suppositoires (0,20 à 0,50). Insoluble dans l'eau.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

ARISTOCHINE

Ether carbonique neutre de la quinine

ANTIPYRÉTIQUE, TONIQUE

0,05 à 0,60 par jour en cachets (enfants).
0,50 à 1 gr. — — (adultes).
Faire suivre d'une limonade chlorhydrique.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

BROMIPINE

Combinaison de Brome et d'Huile de Sésame

2 concentrations { 10 % pour usage interne. 33 1/3 % pour lavements.

SÉDATIF

Par cuillerées à café, pure ou mêlée à du lait, de la bière ou en émulsion, ou capsules de 1 gr.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

DORMIOL

Diméthyléthylcarbinolchloral ou Amylène-Chloral en Sol. à 50 0/0

HYPNOTIQUE

1 à 2 gr. par jour en solutions, potions, etc.
Capsules à 0,30 — 3 à 6 par jour.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

ASPIRINE

Ether acétique de l'acide salicylique

ANTIRHUMATISMAL, ANTINÉVRALGIQUE

4 à 5 gr. par jour en cachets, comprimés.
Décomposé seulement en milieu alcalin : éviter le mélange avec bicarbonate de soude, eaux alcalines, etc.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

BISMUTHOSE

Albuminate de Bismuth (22 0/0 de Bi)

ASTRINGENT

2 à 6 gr. par jour en pilules, cachets, etc.
A l'extérieur en poudres, pommades, etc.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

CAMPHORATE DE PYRAMIDON

Camphorate neutre et Camphorate acide

ANTIPYRÉTIQUE, ANTINÉVRALGIQUE

1 gr. par jour en cachets ou en potions.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

ADRÉNALINE

Principe actif des capsules surrénales

HÉMOSTATIQUE PUISSANT

En solution chlorhydrique à 1 ‰.
Rarement employée à l'intérieur (V à XX gouttes).

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

ARGYROL

Vitellinate d'Argent (30 0/0 d'Ag)

ANTISEPTIQUE

Collyres à 15-20 %, pommades à 10 %.
Injections uréthrales de 2,5 à 5 %.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

CITARINE

Anhydrométhylencitrate de Soude

DISSOLVANT DE L'ACIDE URIQUE

4 à 6 fois par jour un cachet de 2 gr. ou en comprimés de même dose.
Très soluble dans l'eau.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

CITROPHÈNE

Combinaison d'acide nitrique et de Phénétidine

ANALGÉSIQUE, ANTIPYRÉTIQUE

1 à 2 cachets de 0 gr. 50 par jour ou en solution (2 %) ou en injections sous-cutanées (2 %).

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

La conséquence de cette mesure est facile à deviner. Les malades n'oseront plus prendre les remèdes ordonnés par leurs médecins, dans la crainte d'être empoisonnés.

Quant aux buveurs d'absinthe, ils n'en continueront pas moins leurs libations favorites en dépit de toutes les étiquettes sentencieuses et allégoriques de couleur verte, bleue ou rouge orangé.

Chacun a son défaut, où toujours il revient :
Honte ni peur n'y remédie.

Dr Vici.

L'École d'application du Service de Santé des troupes coloniales à Marseille[1].

Par un récent décret, le ministre de la Guerre vient de constituer auprès de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille, une École d'application du service de santé des troupes coloniales. C'est la création du Val-de-Grâce des troupes coloniales. L'organisation de cette nouvelle École rappelle, en effet, par plus d'un point, comme il fallait s'y attendre, l'École d'application du service de santé des troupes métropolitaines bien connue à Paris sous le nom de *Val-de-Grâce*.

Cette École aura son siège au parc du Pharo, dans un édifice spécial actuellement en construction très avancée, c'est-à-dire tout auprès de l'École de médecine et de pharmacie. Les élèves de l'École d'application devant suivre les cours coloniaux de l'École de médecine, ce voisinage s'imposait pour la plus fructueuse utilisation du temps.

C'est vers le mois de mai 1906 que la construction et l'organisation matérielle de cette École semblent devoir être achevées, ce qui permettrait d'inaugurer officiellement du même coup et l'Exposition coloniale et l'École d'application. M. le docteur Clarac, médecin principal de première classe des troupes coloniales, délégué par le ministre de la Guerre pour cette organisation préparatoire, a pris assez à cœur sa tâche pour qu'on puisse largement concevoir la possibilité de cette inauguration à la date prévue.

On sait que cette École est uniquement ouverte aux jeunes docteurs en médecine ou pharmaciens de première classe sortant de l'École principale de recrutement de Bordeaux, commune pour la marine et les colonies, qui auraient opté à leur sortie de cette École pour le service des colonies. Pour la première année 1906, on compte sur 45 à 50 élèves stagiaires, dont 5 pharmaciens. Ces élèves, sortis avec le grade de médecin aide-major de deuxième classe de l'École de Bordeaux, conserveront ce grade et la solde afférente à ce grade avec une indemnité de séjour (rassemblement) pendant toute la durée de leur scolarité, qui sera d'une année, ou mieux, de neuf mois pleins, vacances déduites.

Des professeurs militaires pris dans le corps de santé des colonies

1. D'après *Bull. Ph. Sud-Est*, 1905, X, 669.

seront chargés de l'enseignement fondamental, avec la collaboration de 3 ou 4 agrégés d'abord nommés au choix, puis au concours ; les uns et les autres pourront demeurer trois ou quatre ans en fonction et reprendront ensuite leur rang dans les cadres coloniaux actifs. Un professeur militaire sera tiré de la ligne pharmaceutique du service de santé colonial. Ces cours magistraux seront complétés par les cours coloniaux de l'École de médecine au nombre de quatre : 1° *clinique des maladies exotiques ;* 2° *pathologie exotique ;* 3° *parasitologie et histoire naturelle coloniale ;* 4° *hygiène et climatologie coloniale.*

De son côté, le service de santé militaire a organisé à l'hôpital militaire une importante clinique exotique dont le professeur sera un médecin militaire des troupes coloniales. Cette clinique sera complétée par celle de l'Hôtel-Dieu confiée au professeur docteur Treille, ancien inspecteur général du service de santé des colonies, où les élèves stagiaires trouveront des sujets de tous les âges et de tous les sexes. Cette dernière relève naturellement de l'École de médecine de Marseille.

Enfin et pour épuiser la série des enseignements divers qui seront donnés à cette École, il convient de signaler avec une mention spéciale, comme une innovation qui fait grand honneur à la largesse de conceptions et de vues des organisateurs de cette École et notamment le général Famin, directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre, que des conférences spéciales seront confiées : 1° avec un caractère pérenne à un vétérinaire civil pour donner aux élèves stagiaires des notions d'hippiatrique et des soins à donner aux animaux en général ; 2° à un docteur médecin-dentiste pour tout ce qui a trait à l'odontologie ; 3° avec un caractère temporaire limité à sept ou huit leçons d'une heure dans l'année, à des hommes connus pour s'occuper de manière à y avoir marqué une place spéciale et en vue, de questions particulières de médecine coloniale pure ou de ses annexes.

On comprend qu'avec un enseignement mixte, conçu sur de si larges proportions, les stagiaires coloniaux, après leur année d'application, seront pourvus de connaissances spéciales aussi multiples que variées. Ils auront, du reste, à en témoigner dans un examen de sortie qui permettra leur classement et de leur confier en outre le diplôme de médecin ou de pharmacien colonial universitaire qui a été créé en 1903 devant l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille. A l'expiration de leur année d'étude, les stagiaires pourvus du grade d'aide-major de première classe seront dirigés sur les divers services de troupes ou d'hôpitaux ou d'ambulances disséminés dans nos diverses colonies françaises. Ils se trouveront là côte à côte avec des médecins civils auxquels les administrations locales des mêmes colonies françaises seront obligées de faire appel pour assurer le service médical des communes. Ceux-ci, s'étant pourvus du diplôme colonial spécial exigé pour remplir des fonctions civiles, se seront trouvés déjà en confraternité de scolarité avec les stagiaires militaires soit à Bordeaux, soit à Marseille, deux seules écoles qui confèrent ce diplôme médical colo-

nial avec Paris. De là une bonne confraternité naîtra sans doute entre les éléments militaires et civils de la même grande famille médicale des colonies, et c'est ce qu'il faut souhaiter dans l'intérêt du bon fonctionnement d'un service qui, dans des possessions d'outre-mer, ne peut souffrir sans tarir d'emblée la source des forces vives de notre colonisation.

Dr IGNOTUS.

FORMULAIRE

M. P. FAYSSE, pharmacien à Pont-Saint-Esprit (Gard), nous adresse la note suivante :

« J'ai trouvé dans vos récents numéros une place assez considérable réservée au formulaire, et j'ai vu réapparaître avec plaisir le questionnaire qui avait été abandonné pendant quelque temps ; j'espère que chacun de vos abonnés peut donner au sujet des préparations usitées quelques indications parfois utiles à ses confrères.

« C'est dans ce but que je viens vous signaler un procédé très rapide pour la préparation de la liqueur de FOWLER.

« Peser 1 gr. d'acide arsénieux pur, et 1 gr. de carbonate de potasse pur, introduire dans un tube à essai, et mélanger les deux poudres par agitation, ajouter IV à V gouttes d'eau distillée, chauffer jusqu'à dissolution, ce qui ne demande pas plus d'une ou deux minutes, verser dans une éprouvette graduée et compléter à 100 selon la formule du Codex.

« Ce procédé a le grand avantage d'éviter une ébullition prolongée, indiquée par la préparation du Codex, il permet au pharmacien de préparer une très petite quantité à la fois d'un médicament dont la conservation n'est pas de longue durée. »

VI. — Sirop de Lacto-Phosphate de chaux avec du fer.

SO^4Fe	5,50
Phosphate de chaux	14,70
E. D.	300
Ac. lact.	20
E. fl. Or.	50
Sucre blanc	630

Mettre dans une bouteille le fer dans l'eau. Agiter cette solution avec le lactophosphate de chaux formé. Agiter de temps à autre. Laisser reposer, filtrer. Ajouter au filtrat clair l'eau de fleur d'Oranger et dissoudre le sucre sans chauffer. Filtrer au papier.

VII. — Thym bromé.

Infusion de Thym	15/120
Sucre blanc	188

Faire le sirop et ajouter :

Glycérine	30
Bromure de sodium	3

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

Existe-t-il un moyen pour faire dissoudre la santonine dans un liquide aqueux, un sirop par exemple, à la dose de *deux grammes par litre*? Les santoninates solubles sont-ils aussi actifs? Existent-ils dans le commerce?

Pourrait-on indiquer deux appareils vraiment pratiques pour préparer : 1° de la glace en petite quantité pour cas d'urgence; 2° de l'oxygène dans les mêmes conditions.

Réponse. — M. Bonnet, pharmacien à Lyon, nous signale un appareil très pratique de M. Bialont, pharmacien à Roanne. Nous prierons notre confrère M. Bialont de nous donner de plus amples détails sur son appareil et nous les publierons dans notre prochain numéro.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — *Officier de l'Instruction publique* :
MM. Tourlet, pharmacien à Chinon; Prud'homme, pharmacien à Paris; le Dr Guigues, professeur à la Faculté française de médecine et de pharmacie de Beyrouth (Syrie).

Officier d'Académie :
MM. Vogt, à Paris; Ferran, à Tarbe; Goffaux, à Charleville.

Prix de la Société de Pharmacie de Paris. — 1° *Prix* Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, ayant trait à la pharmacie pratique. Ce prix a été décerné en 1904; il sera donc décerné en 1907.

2° *Prix Charles* Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit. Il sera décerné pour la première fois en 1907.

3° *Prix Pierre* Vigier. — Prix annuel de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques.

Il sera décerné, pour la première fois, en 1906.

4° *Prix des Thèses*. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Ces prix sont représentés par deux médailles d'or et deux médailles d'argent attribuées : 1° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent aux tra-

vaux effectués dans le domaine des sciences physico-chimiques; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles.

Tout candidat au prix des Thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre, dix exemplaires de son travail.

Les concurrents aux prix Dubail, Ch. Leroy et P. Vigier doivent également faire parvenir leurs mémoires ou leurs travaux à la Société avant la séance d'octobre, l'année où ces prix sont décernés.

Internat des Hôpitaux. — Classement par ordre de mérite des candidats pour l'année 1906 :

MM. 1 Lhôte, 2 Prié, 3 Alliot, 4 Linarix, 5 Guillaumin, 6 Crété, 7 Hamel, 8 Barbe, 9 Sommelet, 10 Saffar.

11 Drouilhet, 12 De Saint-Stéban, 13 Fleury, 14 Navarre, 15 Le Maitre, 16 Lecrônier, 17 Legoux, 18 Bertheaume, 19 Begneux, 20 Rivière.

21 Rousselet, 22 Chédaille, 23 Saint-Paul, 24 Papet, 25 Rebour, 26 Detœuf, 27 Guilmin, 28 Lacroix, 29 Martin (Augustin), 30 Chanterelle.

31 Bonnet, 32 Eschbach, 33 Leconte, 34 Lasne, 35 Fercocq, 36 Hurbain, 37 Morel, 38 Debas, 39 Dubreuil, 40 Bailly.

41 Marchal, 42 Bounafous, 43 Voille, 44 Leluc, 45 Coudert, 46 Paris, 47 Montlaur, 48 Brossard, 49 Tixier, 50 Bonvoisin.

51 Dauchy, 52 Bondois, 53 Guilley, 54 Jouanne, 55 Pagenel, 56 Deffins, 57 Allamagny, 58 Coulon, 59 Giraud, 60 Tiger, 61 Linet.

Le Diplôme de chimiste expert. — Nous donnons d'autre part (p. 321) le projet de loi déposé par M. Cazeneuve à la Chambre des députés et voté par elle le 6 avril.

Voici la composition de la commission que le Sénat a chargée d'étudier cette question qui intéresse tout particulièrement les Pharmaciens :

MM. César Duval, *Président*; Brager de la Ville-Moisan, *Secrétaire*; Henri Ricard, *Rapporteur*; Genoux, Piettre, Hayez, Gourju, Poirrier, Felix Martin.

Société et Syndicat des Pharmaciens de Maine et-Loire. — Cette Société vient de renouveler son Bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : M. Divai, à Angers ;

Vice-Président : M. Deveau, à Angers ; M. Robin, à Segré ;

Trésorier : M. Bernier, à Angers ;

Secrétaire-Général : M. Bézie, à Angers ;

Secrétaire-Adjoint : M. Denizean, à Angers ;

Assesseurs : M. Boulard, à Châteauneuf-sur-Sarthe ; M. Decelle, à Cholet ; M. Gousselin, à Baug ; M. Barritault, aux Pont-de-Cé.

Université de Nancy. — M. Martin (Léon-Marie-Charles), de Saint-Dié (Vosges), a été reçu pharmacien le 30 mai.

Concours à l'Université de Bordeaux. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux Arts et des Cultes en date du 6 juin 1906, un concours s'ouvrira le 10 décembre 1906 devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Reims. —

M. Grandval, professeur de chimie, est admis, sur sa demande et par application des dispositions de l'article 5, § 5, de la loi du 9 juin 1853, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er novembre 1906.

Muséum d'Histoire naturelle. — M. Lecomte, professeur au lycée Saint-Louis, docteur ès sciences, vient d'être nommé professeur au Muséum d'Histoire naturelle. Toutes nos vives félicitations à notre collaborateur, que ses travaux antérieurs sur la botanique coloniale désignaient tout naturellement à la direction du plus grand herbier de France. Ce ne sera pas trop de toute son énergie et de toutes ses facultés pour maintenir dorénavant l'établissement dont il est chargé, au niveau scientifique des établissements similaires de Kew et de Berlin.

Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de France : Section de Caen. — Nous avons reçu l'Annuaire de la section de l'A. A. de Caen.

Les étudiants ont demandé à M. le professeur Perrot de présenter leur livre aux lecteurs. Nous voyons avec plaisir notre sympathique collègue en profiter pour inviter nos futurs confrères à favoriser l'évolution scientifique de notre profession. Une gravure « style Molière », très bien traitée par Geo. Lefevre, décore la première page de cet intéressant opuscule dans lequel nous trouvons en outre, la biographie de Rouelle, Vauquelin, Pelouze, accompagnée de très jolis médaillons représentant les portraits de ces maîtres.

Le Comité de la Section est ainsi composé pour l'année 1905-1906 :

Président : M. Quenault.
Vice-Président : M. Robert.
Secrétaire: M. Bréard.
Trésorier : M. Louveau.
Membres : MM. James et Aubry.

Concours des Prix de l'Internat. — Le concours s'est ouvert le 8 juin. Le Jury était composé de MM. Léger, *Président;* Bertout, Cousin, François, pharmaciens des hôpitaux; Fourneau, pharmacien de la ville.

Voici les questions posées et le résultat des épreuves.

1re Division. — *Chimie* : Les amides à fonction simple.

Pharmacie : Essais des extraits.
Histoire naturelle : Les Orchidées.
(*Restaient dans l'urne* : Acides monoxybenzoïques et leurs dérivés. — Acides bibasiques de la série grasse. — Préparations des huiles essentielles. — De la distillation en pharmacie. — Des Diptères. — Levures).
Dissertation après les composées : Le thymol.
Oral : Peptones. — Recherche et dosage de l'acide azotique et des azotates.

2e division. — *Chimie* : Recherche et dosage de l'acide phosphorique et des phosphates.

Pharmacie : Préparations de gentiane.
Histoire naturelle : Les Ruminants.
(*Restaient dans l'urne* : Argent et ses composés. — Magnésium, de l'emploi de ses sels dans la grande industrie. — Macération et lixiviation. — Emulsions.

— Etamine et pollen. — La corolle, son importance au point de vue de la classification).

Dissertations après les composés : Le formol.

Oral : Cotons-poudres et collodions.

Les prix ont été ainsi attribués :

1re *division.* — Médaille d'or : M. Soulèges; accessit, médaille d'argent : M. Malmanche.

2e *division.* — Médaille d'argent : M. Douris; accessit : M. Darrigade; mention : M. Lantenois.

Hommage au Professeur Gilbert. — Les amis et les élèves du professeur Gilbert, désireux de lui offrir une médaille à l'occasion de son élection à l'Académie de médecine, ont ouvert une souscription à laquelle il serait heureux de vous voir participer.

Le graveur Prudhomme a bien voulu se charger de l'exécution de cette médaille.

Le chiffre de la cotisation n'est pas limité; à tout souscripteur de la somme de 25 francs sera remis un exemplaire de la médaille offerte.

Membres du Comité : MM. Brouardel (P.), Bouchard, Fournier (A.), Grancher, Hayem, Joffroy, Landouzy, Roger, Surmont, Baillière, Cadiot, Yvon, Quénu, Hartmann, Tuffier, Rieffel, Sébileau, Lion, Carnot, Chassevant, Fournier (L.), Brouardel (G.), Garnier, Mulette, Grenet (A.), Castaigne, Lereboullet, Weil, Herscher, Lippmann, Jomier, Chiray, Villaret, Ribot, Deval.

Les cotisations doivent être adressées, avec une carte de visite, à MM. J.-B. Baillière et fils, rue Hautefeuille, 19.

La souscription sera close le 15 novembre 1906.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois. — Demandes de renseignements de toute nature. — Offres d'appareils. — Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Méthyle. en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

V. P. 127. — Un Pharmacien serait vendeur d'une usine hydraulique de vingt chevaux de force, en bon état; s'associerait au besoin avec une personne ayant en vue la création d'une industrie de rapport pouvant utiliser cette force.

M. M. 128. — M. Moreau, pharmacien, 7, rue Hauteville, Paris, achèterait d'occasion une petite machine à pilules marchant à bras.

P. S. 129. — Pharmaceutical Society, 17, Bloomsbury Square, Londres, demande à acheter le numéro du *B. S. P.* de mars 1903.

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Alambic Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

143. — Changement de situation. A céder, bref délai, Pharmacie seule dans chef-lieu de canton. Affaires 18 à 20.000 fr. d'excellente Pharmacie laissant plus de moitié de bénéfice net.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Bardet, 118, boulevard Magenta, Paris.

145. — Microscope Stiassnie, objectifs à sac et à immersion, revolver, etc., n'ayant jamais servi. A céder dans de bonnes conditions.

147. — Pharmacie, 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépôt de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

148. — Jolie Pharmacie d'angle très bien installée, fort bien tenue, excellente réputation sous tous les rapports. Recettes : 90.000 fr. Loyer : 6.000 fr. avec appartement. Bénéfice : 22.000 fr. Prix a débattre. On peut étudier l'affaire tant qu'on voudra. Occasion.)

149. — Spécialité très ancienne, laissant 14 à 15.000 fr. de bénéfices nets sans publicité. Prix à discuter suivant comptant.

150. — Très élégante Pharmacie à côté de l'Opéra et des grands boulevards, à Paris. Recette : 35.000 fr. Bénéfice net : 11.000 fr. Prix : 25.000 fr. Conviendrait surtout à un Pharmacien connaissant l'allemand. A céder pour cause de double emploi.

151. — Pharmacie au bord de la mer, Plage charmante. Jolie maison avec jardin. Recettes : 29.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfice : 10.000 fr. Prix : 25.000 fr., comptant 5.000.

152. — Titulaire d'une belle Pharmacie d'angle à Paris, ferait association pour donner de l'extension. Situation merveilleuse sur l'une des plus importantes artères de la capitale.

154. — Très ancienne et excellente pharmacie à céder pour cause de fortune et de repos, bien gagné par 35 ans de travail.

Recettes : 85.000 fr. Bénéfice : 18.000 fr. a fait plus de 30.000 net.

Un jeune pharmacien ferait davantage. Prix à débattre. Belle installation. Logement confortable.

155. — Bureau à vendre.

1 Bibliothèque 2 corps, vitrée, 1m,45 × 2m,35.

1 Bureau sculpté dans la masse 0m,80 × 1m,35.

1 Fauteuil cannage doré.

En poirier noir sur chêne. Beau meuble de tout repos. Occasion exceptionnelle : 250 francs.

156. — Pharmacien de Sous-Préfecture, centre d'élevage par excellence, demande le dépôt exclusif pour son département et départements limitrophes d'une spécialité vétérinaire, *sérieuse*, qu'il pourrait *acheter* au bout de quelques années, ferait réclame lui-même.


APPROBATION DE L'ACADÉMIE
DE MÉDECINE DE PARIS
RACHITISME — ANÉMIE — CHLOROSE
PILULES
2 à 6 par jour.
SIROP
1 à 3 cuillerées.
PILULES de BLANCARD
à l'Iodure de Fer inaltérable.
PARIS
40, Rue Bonaparte.
SCROFULES — AMÉNORRHÉE — SYPHILIS
Le SIROP de BLANCARD convient
aux personnes qui ne peuvent avaler les Pilules.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

GUNZ et RŒDERER : **Sur la préparation et les propriétés du strontium** (12.2.06; **142**, 400). — On dissocie dans le vide à 1.000° l'hydrure strontique et on recueille les vapeurs du métal sur un tube d'acier refroidi. Le strontium est un métal blanc d'argent se ternissant presque instantanément au contact de l'air. Fusion à 800°. Décompose l'eau et l'alcool.

On a pour valeurs thermiques :

$$\text{Ca sol.} + \text{O gaz} = \text{CaO sol.} + 151{,}9 \text{ Cal.}$$
$$\text{Sr sol.} + \text{O gaz} = \text{SrO sol.} + 141{,}2$$
$$\text{Ba sol.} + \text{O gaz} = \text{BaO sol.} + 133{,}4$$

P. SABATIER et MAILHE : **Synthèses d'alcools tertiaires issus du paraméthylcyclohexane** (19.2.06; **142**, 438). — La méthylcyclohexanone 1-4 réagit facilement sur les composés organomagnésiens et l'action de l'eau sur la masse donne des alcools tertiaires de formule générale :

$$CH^3 - CH \left\langle \begin{matrix} CH^2 - CH^2 \\ CH^2 - CH^2 \end{matrix} \right\rangle C \left\langle \begin{matrix} OH \\ R \end{matrix} \right.$$

transformables par le chlorure de zinc en méthyl-R-cyclohexènes 4 :

$$CH^3 - CH \left\langle \begin{matrix} CH^2 - CH^2 \\ CH^2 - CH \end{matrix} \right\rangle C - R.$$

P. SABATIER et A. MAILHE : **Synthèse de trois diméthylcyclohexanols secondaires** (5.3.06; **142**, 553). — En hydrogénant les xylénols 1.2.4, 1.3.4, 1.4.2 on obtient les hexahydrures correspondants d'où l'on peut faire dériver les cétones et les carbures non saturés correspondants :

			Eb.	Densité 0/4
Diméthyl	1.2. Cyclohexanol.	4	189°	0,9261
—	1.2. Cyclohexanone.	4	187°	»
—	1.3. Cyclohexanol.	4	176°,5	0,9235
—	1.3. Cyclohexanone.	4	176°,5	0,9210
—	1.4. Cyclohexanol.	2	178°,5	0,9218
—	1.4. Cyclohexanone.	2	176°	»

A. TRILLAT : **Sur la présence de l'aldéhyde formique dans les substances caramélisées** (19.2.06; **142**, 454). — Quand on caramélise le sucre, non seulement il se dégage de la formaldéhyde, mais encore le caramel formé contient de l'aldéhyde formique; la dose existante, libre ou combinée, est suffisante pour assurer l'infermentescibilité de ce sucre ou infertiliser des bouillons qui en seraient additionnés.

L. Guignard : **Le haricot à acide cyanhydrique, Phaseolus lunatus L.** (5.3.06; **142**, 543). — Voir dans notre *Bulletin*. Voir encore Kohn-Abrest (5.3.06; **142**, 586).

J. Bougault : **Sur un tartrate d'antimoine** (5.3.06; **142**, 585). — Voir à la *Société de Pharmacie.*

Th. Schlœsing : **Contribution à l'étude chimique des eaux marines** (5.2.06; **142**, 320). — L'analyse comparée des eaux de la Manche et de la Méditerranée montre que les éléments de chacune de ces eaux s'y trouvent dans un rapport constant, l'eau de la Manche ayant une concentration égale à 0,84 de celle de la Méditerranée; les deux mers ne diffèrent guère que par le degré de salure, malgré l'apport inégal de matériaux charriés par les fleuves qui s'y déversent.

Ph. Eberhardt : **Sur un nouveau mode d'extraction de l'huile de badiane** (12.2.06 ; **142**, 407).— C'est l'*Illicium verum* qui fournit l'essence de badiane. On peut l'extraire abondamment des feuilles; la cueillette de celles-ci peut se faire une fois par an vers le milieu de la saison sèche; on peut aussi récolter les fruits comme autrefois et augmenter ainsi la production de près de deux tiers.

A. Muntz et E. Lainé : **Rôle de la matière organique dans la nitrification** (19.2.06 ; **142**, 430). — Sous forme d'humus la matière organique n'entrave pas la nitrification ; elle lui est plutôt favorable, mais ce n'est pas une condition indispensable et des terres pauvres peuvent être amenées à une nitrification intensive.

M. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

M. François : **Sur la préparation de l'acétamide.** — L'auteur étudie d'abord le procédé généralement suivi, — procédé Roorda Smit, — qui consiste à distiller de l'acétate neutre d'ammoniaque obtenu en saturant à une douce chaleur de l'acide acétique cristallisable par du sesquicarbonate d'ammoniaque. Il a observé que la distillation de l'eau s'accompagne d'un fort dégagement d'ammoniaque dû à ce fait que, dans la première phase de l'opération, l'acétate neutre se décompose en biacétate, tandis que dans la seconde phase le biacétate fournit de l'eau, de l'acide acétique et de l'acétamide. En fait, le rendement est de 28 °/₀ de la théorie.

En vue d'améliorer ce rendement, M. François part du biacétate d'ammoniaque qui lui a fourni un rendement de 45,3 °/₀. Enfin, en combinant l'emploi du biacétate d'ammoniaque avec un réfrigérant rétrogradateur, pour lequel il indique un dispositif spécial, le rendement atteint 91,7 °/₀. De plus, l'acétamide obtenu est exempt d'acétonitrile.

M. Desmoulière : **Sur le dosage du glycogène.** — L'auteur fait remarquer que les procédés actuellement suivis exigent des manipulations fort longues et présentent des causes d'erreur dues soit à l'épuisement imparfait des tissus, soit à une perte de glycogène au cours de la défécation des liqueurs.

Il conseille de ne pas opérer le dosage, par simple pesée, du glycogène,

mais celui du sucre réducteur formé par hydrolyse, et il préconise un procédé nouveau basé sur l'évaluation des substances réductrices avant et après hydrolyse.

MM. Brachin et Rothea sont nommés membres correspondants nationaux.

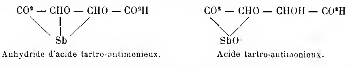
M. le professeur P. Van der Wielen (d'Amsterdam) est nommé membre correspondant étranger. E. C.

Séance du 7 mars 1906.

M. Bougault : **Sur un tartrate d'antimoine.** — Parmi les nombreux composés résultant de l'action dissolvante de l'acide tartrique sur l'oxyde antimonieux, on ne connaît que deux corps cristallisés : l'un, très acide, signalé par Péligot, l'autre indiqué d'abord par Berzelius.

M. Guntz prépare ce dernier composé en évaporant à sec une solution d'oxyde antimonieux dans l'acide tartrique en excès et en enlevant ensuite cet excès par l'alcool absolu; il lui attribue la formule $C^4H^5SbO^7$.

M. Bougault, reprenant cette dernière préparation, a constaté que le produit de Guntz n'est qu'un mélange. En effet, si $C^4H^5SbO^7$ répondait à un produit défini, l'acide tartro-antimonieux, il devrait donner de l'émétique par saturation exacte au bicarbonate de potasse; or, il se produit une précipitation partielle d'oxyde antimonieux et les eaux-mères renferment de l'éthyltartrate de potasse. L'auteur a songé à remplacer l'alcool par l'acétone : il chauffe au bain-marie, dans une capsule de porcelaine, 40 grammes d'acide tartrique, 80 grammes d'oxyde antimonieux et environ 80 c.c. d'eau. La liqueur, amenée à l'état sirupeux, se prend en masse cristalline; elle est évaporée jusqu'à siccité. Après refroidissement, la masse pulvérisée finement est mise en contact avec 750 c.c. d'acétone sèche pendant vingt-quatre heures, essorée, reprise par 200 c.c. d'acétone pendant quelques heures, enfin essorée de nouveau. Le produit sec se présente sous la forme de petites lamelles souvent groupées en rosettes. Il est peu soluble dans l'eau, environ 1 p. 125, mais la solution obtenue est stable, de réaction très acide. Cette solution fait effervescence avec les bicarbonates; elle dévie à droite : $\alpha_D = +167^o$. L'analyse du produit conduit à la formule $C^4H^3SbO^6$, différente de la précédente par une molécule d'eau. Le corps analysé accuse les réactions générales de précipitation de l'émétique; additionné de la quantité théorique de solution aqueuse de bicarbonate de potasse, il reproduit quantitativement l'émétique. L'auteur propose les formules de constitution suivantes :



Anhydride d'acide tartro-antimonieux. Acide tartro-antimonieux.

Le corps obtenu par le procédé de M. Guntz serait, en somme, un mélange d'anhydride, d'acide tartro-antimonieux et de son éther éthylique.

M. Bourquelot : **Sur la recherche, dans les végétaux, des glucosides hydrolysables par l'émulsine.** — L'auteur rappelle la méthode générale qu'il a instituée et fait voir le profit qu'on en peut tirer, soit pour la recherche, soit pour la caractéristique de glucosides nouveaux. Le mode opératoire se résume ainsi : les organes frais, préalablement divisés, sont projetés dans de l'alcool à 90° bouillant, et la digestion est prolongée pendant vingt minutes afin de détruire les enzymes hydrolysants ou oxydants. Après refroidissement, la

solution alcoolique est distillée et le résidu est repris par quantité suffisante d'eau thymolée pour obtenir un nombre de centimètres cubes égal au nombre de grammes des organes traités. On fait alors deux parts du liquide obtenu : l'une est additionnée d'émulsine, l'autre sert de témoin. Ces deux portions sont maintenues à l'étuve à 25°-30° pendant vingt-quatre heures ou quarante-huit heures; après quoi les liqueurs déféquées sont examinées au polarimètre; les glucosides hydrolysables par l'émulsine, actuellement connus, étant lévogyres, fourniront un ensemble dextrogyre.

L'auteur fait remarquer qu'il existe un rapport constant entre les chiffres exprimant le retour à droite de la déviation, sous l'influence de l'émulsine, et la quantité de glucose formée au cours de cette action; ce rapport constitue un caractère d'identité du glucoside sans exiger sa séparation préalable. Dès lors, pour savoir si un glucoside trouvé est déjà connu, il suffit d'établir le rapport entre les données des essais, soit la déviation et la dose de glucose, puis de voir si ce rapport est un de ceux calculés antérieurement. A cet effet, M. Bourquelot a rapproché dans un tableau, pour les glucosides déjà étudiés, le pouvoir rotatoire, le poids moléculaire et la quantité de glucose formée dans 100 c.c. pour 1° de retour à droite (longueur du tube 2 dm.). Cette dernière donnée est calculée à l'aide de la formule $\frac{100\ gr.}{2\text{Rm} + 105\ gr.}$, dans laquelle m exprime le poids moléculaire du glucoside, R son pouvoir rotatoire et *gr.* le poids de glucose fourni par une molécule.

En résumé, cette méthode permet de savoir : 1° si une plante renferme ou non un glucoside hydrolysable; 2° si l'isolement en sera facile, et cela d'après les indications sur les proportions dans lesquelles il existe; 3° si le glucoside est déjà connu, avant toute extraction; 4° si le glucoside est accompagné d'autres principes dialysables qui donneraient une teneur en glucose différente de celle que devrait fournir, par l'émulsine, le glucoside extrait et connu.

M. Dumesnil : **Sur un dérivé soluble de la théobromine, la théobromine lithique.** — Voir communication *in extenso*, n° 3, mars 1906, p. 143.

M. M. Moureu et R. Biquard : **Recherches sur les eaux thermales.** — Les auteurs ont mis en évidence le néon, outre l'argon et l'hélium, dans les eaux de Bourbon-Lancy, Maizières, Luxeuil, Bagnères, Dax, Cauterets et Spa.

M. Ronchèse : **Méthode volumétrique de dosage de l'acide urique à l'aide d'une solution titrée d'iode. Application à l'urine.** — La méthode consiste à oxyder l'acide urique par l'iode, à la température ordinaire, en milieu rendu alcalin par un corps sans action sur ce métalloïde, soit le bicarbonate de potasse, le bicarbonate d'ammoniaque ou le borax. Dans ces conditions, une molécule d'acide urique exige deux atomes d'iode.

L'application à l'urine implique la séparation préalable de l'acide urique : 100 c.c. d'urine sont additionnés de 15 c.c. d'ammoniaque et de 15 grammes de chlorhydrate d'ammoniaque, puis le mélange est abandonné pendant une demi-heure. Le précipité d'urate d'ammoniaque est ensuite recueilli, lavé avec la solution suivante : ammoniaque 150 c.c., chlorhydrate d'ammoniaque 150 grammes et eau Q. S. pour un litre; il est alors mis en suspension dans 300 c.c. d'eau et dissous par addition d'acide acétique dilué. La solution obtenue est rendue franchement alcaline, soit par un mélange de bicarbonate de potasse et de borax, soit par 20 c.c. d'une solution saturée de ces deux

sels. On titre ensuite avec une solution décinormale d'iode, en présence d'eau amidonnée. La proportion d'acide urique par litre est donnée par la formule : $x \times 0,084 + 0,01$ (correction), dans laquelle x égale le nombre de c.c. de solution d'iode employés.

Dans la pratique il ne serait pas nécessaire de se débarrasser de l'albumine avant d'effectuer le dosage.

M. Remeaud : **Sur la pulpe de tamarin.** — L'auteur a préparé, avec des fruits venant d'Indo-Chine, une pulpe dont la composition diffère de celle des pulpes commerciales ; ainsi, les proportions d'extrait sec, de cendres, d'acide et de pectine sont moindres. Pour cette dernière notamment l'analyse accuse 0,352 p. °/₀ au lieu de 1,379 p. °/₀ dans une pulpe commerciale. La pulpe préparée contenait également une petite quantité de saccharose.

M. Lefebvre : **Sur un nouveau glucoside des feuilles fraîches de Taxus baccata, la taxicatine.** — Ce corps a été extrait en mettant à profit, d'une part, le procédé général de recherches des glucosides à l'aide de l'émulsine, procédé de M. Bourquelot, rappelé plus haut ; d'autre part, le mode opératoire suivi par M. Tanret pour l'extraction de la picéine. La taxicatine est un corps cristallisé, fusible à 165°, lévogyre ($\alpha_D = -72°$), dédoublable à l'émulsine, donnant avec l'acide nitrique nitreux une coloration bleu de Prusse, réaction qui la différencie nettement de la picéine et de la coniférine.

M. Vintilesco : **Sur les glucosides des Oléinées.** — L'auteur a appliqué la méthode à l'émulsine, aux feuilles fraîches de *Ligustrum japonicum* et aux branches de Lilas : il a trouvé, dans les deux cas, pour 1° de retour à droite, une proportion de glucose correspondant à celle qui est inscrite dans le tableau de M. Bourquelot pour la syringine.

Les tiges vertes du *Jasminum nudiflorum* ont, au contraire, donné une proportion de glucose telle qu'elle provenait d'un autre glucoside qui a été dénommé jasmiflorine : c'est un corps cristallisé, lévogyre ($\alpha_D = -37°$), dédoublable par l'émulsine et par les acides minéraux étendus et bouillants. **E. C.**

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Nepper et Riva : **Recherches sur les substances anticoagulantes de la bile** (LX, 141 ; 20.1.06).

Maurice Nicloux : **Sur l'anesthésie chloroformique ; dosage du chloroforme dans le sang avant et pendant l'anesthésie déclarée ; quantité dans le sang au moment de la mort. Dosage après l'anesthésie pendant la période de retour** (LX, 144, 147 ; 20.1.06).

Van Itallie : **Sur les catalases du sang. Distinction des liquides albumineux provenant de divers animaux** (LX, 148 et 150 ; 20.1.06). — Les catalases qui se trouvent dans le sang des différentes espèces d'animaux ne sont pas identiques et sont détruites à des températures différentes. Si des traces de sang suspect se trouvent sur un tissu, un morceau de celui-ci est épuisé par de l'eau à la température ordinaire, après quoi le liquide est divisé en deux parties, dont on mélange l'une avec une solution de peroxyde d'hydrogène à 1 °/₀. On introduit le mélange dans un tube à fermentation. L'autre partie est

chauffée au bain-marie à 63° pendant une demi-heure puis refroidie à 25° et introduite également avec de l'eau oxygénée dans un tube à fermentation. Si au bout de quelques heures il s'est dégagé de l'O dans les deux tubes, on peut conclure à la présence de sang humain ou de singe; si l'O s'est dégagé seulement dans le premier tube, c'est que la catalase est devenue inactive par le chauffage à 63°, et le sang suspect n'appartient ni à l'homme ni au singe.

M. Guerbet : **Nouvelle méthode de séparation et de dosage des acides lactique et succinique** (LX, 168; 27.1.06). — Si on sature à chaud une solution alcoolique d'acides lactique et succinique par l'eau de baryte, tout l'acide succinique précipite à l'état de succinate de baryte anhydre; l'évaporation au bain-marie du liquide filtré abandonne le lactate de baryte.

A. Brissemoret : **Sur les fonctions chimiques derméréthistiques** (LX, 175; 27.1.06). — Les corps qui contiennent une des fonctions chimiques suivantes peuvent irriter la peau : fonctions carbure cyclique, phénol, quinone peroxyde, sulfocarbimide, éther sulfhydrique neutre.

E. Nicolas : **La réaction du furfurol appliquée à la recherche de l'indican dans l'urine** (LX, 183; 27.1.06). — L'urine est additionnée de quelques gouttes d'une solution aqueuse saturée ou d'une solution alcoolique de furfurol, puis de son volume d'HCl; l'indican est dédoublé et l'indoxyle mis en liberté s'unit au furfurol. L'urine prend alors une teinte jaune plus ou moins foncée; on ajoute un peu de chloroforme, de benzine ou mieux de CS^2 et on retourne le tube plusieurs fois sur lui-même sans l'agiter; le dissolvant se sépare en prenant une teinte jaune plus ou moins accentuée, accompagnée d'une belle fluorescence verte.

A. Borrel et Et. Burnet : **Diagnostic rapide des lésions syphilitiques** (LX, 212; 27.1.06).

G. Meillère : **Recherche de l'inosite dans les tissus, les sécrétions et les excrétions** (LX, 26; 3.2.06). — Avec l'urine on opère ainsi : 25 cm³ acidifiés par un dixième d'acide acétique crist., sont précipités par $Ba(NO^3)^2$, $Pb(NO^3)^2$, $AgNO^3$; centrifuger; alcaliniser par NH^3, verser 30 cm³ de sous-acétate de Pb; centrifuger; le dernier précipité obtenu renferme l'inosite. Laver ce précipité par H^2O additionnée de $CO^3(NH^4)^2$, centrifuger, délayer dans l'eau et décomposer par H^2S; évaporer la liqueur à 2 cm³, ajouter alcool-éther, laisser reposer, centrifuger, reprendre par eau. Ce liquide aqueux permet de caractériser l'inosite par les 2 réactions suivantes : 1° évaporer le liquide, additionner de X gouttes du réactif (HgO jaune 10 gr. NO^3H 20 cm³, H^2O q. s. pour 200 cm³) évaporer, chauffer quelques instants : coloration rouge brique intense; 2° sur le résidu de l'essai précédent, verser 3 cm³ acide acétique crist. puis 3 cm³ H^2O et V gouttes acétate de St au 1/5, dessécher, le résidu prend subitement une teinte pouvant aller du rouge terre de Sienne brûlée au brun lilas.

L. Jammes et H. Mamdoul : **Ténias et flore intestinale** (LX, 229; 3.2.06). — Les extraits de Ténias n'exerceraient qu'une action nulle ou peu marquée sur la flore banale cosmopolite; cette action deviendrait plus appréciable sur les hôtes normaux du tube digestif (colibacille) et atteindrait sa plus haute valeur vis-à-vis des microbes pathogènes facultatifs de ce même organe (bac. typhique, vibrion cholérique).

J. Mansion et Tissot : **Extraction du chloroforme du sang et des tissus** (LX, 238; 3.2.06).

WIDAL et RONCHÈRE : **Rapport de différentes substances azotées retenues dans le sérum sanguin au cours du mal de Bright** (LX, 245 ; 3.2.06). — Chez le brightique azotémique, le rapport de l'urée à l'azote total s'élève dans le sérum à 96 °/₀, alors qu'il est un peu supérieur à 80 °/₀ chez les sujets pouvant être considérés comme normaux. A mesure que s'accentue l'azotémie, le rapport de l'azote urique et de l'azote ammoniacal à l'azote total diminue et suit une marche inverse de celle du rapport azoturique.

J. BAYLAC : **Toxicité** comparée **de la stovaïne et de la cocaïne** (LX, 254 ; 3.2.06).

L. GRIMBERT : **Présence possible de chlorate dans l'azotate de sodium pur** (LX, 261 ; 3.2.06).

G. PATEIN : **Présence** de glucose **dans le liquide d'hydrocèle** (LX, 303 ; 10.2.06).

M. NICLOUX : **L'anesthésie** par le **chloral est-elle due au chloroforme qui proviendrait de sa décomposition ?** (LX, 320 ; 17.2.06). — S'il existe une légère décomposition du chloral dans l'organisme avec production de chloroforme, ce qu'il est impossible d'affirmer, la légère proportion de chloroforme qui en résulte est tout à fait insuffisante pour produire l'anesthésie ; l'action du chloral est bien spécifique.

M. NICLOUX : **Dosage de** l'alcool **dans le chloroforme** (LX, 323 ; 17.2.06). — Agiter vivement dans un tube à essais 5 cm³ du chloroforme à analyser avec 20 cm³ H^2O ; laisser reposer : dans le liquide aqueux surnageant doser l'alcool par le procédé de l'auteur (Voir *J. Ph. et Ch.*, 6ᵉ s., t. V, p. 424, 1897).

S. PATEIN : **Analogie**, sinon identité, **d'une partie de la fibringlobuline et du fibrinogène** (LX, 346 ; 17.2.06).

H. TISSIER : **Traitement** des **infections intestinales par la méthode de transformation de la flore bactérienne** de l'**intestin** (LX, 359 ; 17.2.06). — Soumettre le malade à un régime végétarien, faire boire de l'eau lactosée, donner deux verres à bordeaux d'une culture pure de Bac. acidiparalactées ou d'une symbiose de cette espèce avec le Bac. bifidus. Amélioration progressive et guérison définitive en deux mois et demi.

CLAUDE GAUTIER ET ALBERT MOREL : **Sur une réaction colorée du lait** (LX, 376 ; 24.2.06.) — On ajoute à du lait un cinquième de son volume de lessive de NaOH ou de KOH à 40 %. On abandonne à la température du laboratoire. Après vingt-quatre heures, il s'est séparé à la partie inférieure des tubes à réaction un liquide transparent coloré en rouge cerise très intense.

A. TRILLAT : **Présence** de l'**aldéhyde formique dans des produits de caramélisation et conséquences** qui en **découlent** (LX, 404 ; 24.2.06). — On trouve de l'aldéhyde formique à l'état polymérisé dans le caramel ; on peut donc en trouver dans certains aliments : l'emploi de l'aldéhyde formique pour la conservation des aliments ayant été prohibé par la loi, les experts devront tenir compte du fait signalé.

CH. RICHET : **Action** des **métaux à faible dose sur la fermentation lactique** (LX, 433 ; 3.3.06).

M. J.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

A. et L. Lumière : **A propos de l'Hémoplase** (14.2.06; XI, 74). — En regard des résultats donnés par le Sanatorium, où il est de règle de ne recevoir que des tuberculeux éminemment curables, porteurs de lésions peu avancées, les auteurs font remarquer que les résultats donnés par la médication plasmothérapique se rapportent, au contraire, à un lot de malades à toutes les périodes d'évolution de la tuberculose et comprennent même une majorité de cas défavorables, c'est-à-dire de tuberculoses graves ou avancées. L'hémoplase ne constitue pas un traitement spécifique de la tuberculose, c'est avant tout un agent de reconstitution s'appliquant à tous les cas de déchéance organique.

Robert-Simon : **Supériorité physiologique et thérapeutique de l'eau de mer sur le sérum artificiel** (14.2.06; XI, 77).

Pouchet et Chevalier : **Action du phosphore et des composés phosphorés organiques sur la circulation** (14.2.06; XI, 96). — Les acides nucléiniques agissent en excitant les appareils accélérateurs du cœur; à doses fortes, les appareils accélérateurs et modérateurs sont excités en même temps. Les acides paranucléiniques, en particulier l'acide paranucléinique de la caséine, ne possèdent pas d'action excitante sur la nutrition. A ce propos, les auteurs attirent l'attention sur la teneur variable des acides nucléiniques du commerce en phosphore et sur la vente d'acides paranucléiniques physiologiquement inactifs ou peu actifs. En dehors de leur action sur la circulation, les acides nucléiniques provoquent une exagération des phénomènes de leucocytose. Suivant la dose injectée, on obtient des phénomènes d'accélération des battements cardiaques, et après l'injection, une chute brusque de la pression sanguine; puis la pression remonte lentement et progressivement. Jusqu'à présent on n'est pas en droit d'attribuer cette action pharmacodynamique au phosphore, car il manque des données pharmacodynamiques sur l'action des bases xanthiques et des bases pyrimidiques, produits de dédoublement des acides nucléiniques, sur la circulation.

Aux doses d'un milligramme par kilogramme d'animal, en injection intra-péritonéale, le phosphore agit comme toni-cardiaque; avec 2 milligrammes, on constate d'abord une période d'accélération cardiaque, suivie du ralentissement des battements, avec amplitude des contractions, et pression toujours élevée. Alors, surviennent des tremblements et des convulsions généralisées, de l'accélération respiratoire avec gêne de la respiration qui devient spasmodique. Ce n'est que tardivement que l'on voit se produire de la baisse de la tension sanguine, due à la paralysie des vaso-moteurs, de l'affaiblissement des contractions cardiaques et enfin l'arrêt de la respiration, puis l'arrêt du cœur.

L'action toxique du phosphore est due surtout à une paralysie du système nerveux central.

Le Gérant : A. Frick.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Lettres de province. — Contrôle des médicaments chimiques (3e article), par M. H. Golaz. — Les solutions aqueuses d'acide salicylique, par M. L. Lafay. — Variétés. — Une pharmacie à Shanghaï. — Formulaire. — Questionnaire professionnel. — Syndicats pharmaceutiques. — Nouvelles. — Office pharmaceutique.

LETTRES DE PROVINCE

Notre aimable confrère M. Vigneron, de la Fère, bien connu pour l'intérêt qu'il porte aux questions professionnelles et la compétence avec laquelle il les étudie, a bien voulu nous promettre de nous donner pour un de nos prochains numéros, le résumé des observations qui lui ont été suggérées par la lecture des articles publiés ici sur l'évolution professionnelle de la pharmacie. En attendant, nous nous faisons un plaisir de publier aujourd'hui, en même temps que d'autres lettres reçues à ce sujet, celle qu'il nous a envoyée tout dernièrement.

Je partage, dit M. Vigneron, entièrement vos vues, mais je crains que la réalisation de vos désirs ne se fasse encore longtemps attendre, et ceci n'est point pour vous décourager, mais pour vous faire au contraire supporter patiemment cette attente incroyable, inévitable conséquence de l'apathie, de l'ignorance et, il faut bien le dire, du manque d'honnêteté professionnelle que l'on rencontre quelques fois chez certains de nos confrères.

Comment peut-on comprendre que des gens intelligents puissent très légèrement et de gaité de cœur accepter une responsabilité dont ils ne sont pas maîtres de limiter l'étendue? Il y a là une énormité rendue légale et acceptée par nous sans le moindre souci des conséquences; n'est-ce pas inconcevable?

Si les Français n'étaient pas si emballés par le mot *liberté*, ils comprendraient, je parle des pharmaciens, qu'il serait meilleur pour eux de supporter mieux qu'ils ne le font l'inspection plus sévère que vous réclamez, et ils se rendraient compte qu'une officine devrait obligatoirement comprendre un personnel déterminé pour assurer le service dans de bonnes conditions. Ce serait le rêve, et alors ce que vous demandez serait facile à obtenir; mais croyez-vous que la majorité de nos confrères acceptera volontiers de laisser un inspecteur inventorier les laboratoires?

Il ne faut pas désespérer cependant. Encore quelques années de misère sont nécessaires pour amener les pharmaciens à comprendre que nous avons raison.

En tout cas, il y a urgence à ce que certaines questions soient réglées dès maintenant :

La *loi*, il nous la faut assurément, car, à l'heure actuelle, celle qui

nous régit est une entrave à notre défense au lieu d'être une protection.

La *spécialité*, il nous faudrait obtenir sa limitation *aux sérieuses*, système VAUDIN.

Pour l'*enseignement*, votre système, avec en plus, un programme de dernier cycle, inspiré par la pratique. Il est honteux qu'un cours de chimie biologique appliquée soit encore à créer!

Un peu moins de coupes, de *taxonomie*, et beaucoup plus de chimie, de biologie et de bactériologie pratiques.

Les *remèdes nouveaux* : les passer à la vérification en dehors de nous dans des laboratoires spéciaux.

Inspection et stage. — J'approuve complètement le système que vous proposez dans votre étude.

Peut-être serait-il bon de spécialiser les pharmaciens en *chimistes*, *bactériologistes*, *biologistes*; par exemple, en modifiant le doctorat en pharmacie actuel, n'allons-nous pas avoir des pharmaciens experts chimistes?

Enfin, il faut le *tarif* officiel, et il le faut acceptable.

Je voudrais convaincre mes confrères de ne pas tomber dans l'*utopie*, afin de ne pas compromettre le rôle de nos défenseurs dans la commission officielle du tarif, car si ceux-ci sont battus sur un point, nous serons encore en mauvaise posture. Il ne faut demander que ce qui est soutenable, c'est pourquoi je préfère simplifier les choses, tout en maintenant les prix commerciaux, afin de n'avoir à céder à la fin que sur une question de remise globale, qui, par la création de la taxe de responsabilité, ne sera plus à craindre autant qu'auparavant.

En résumé, je suis d'accord avec vous sur le fait que la faiblesse de l'instruction professionnelle est pour beaucoup dans notre dégringolade, mais il convient de dire que les Ecoles ont en ceci leur grande part de responsabilité.

L'enseignement a toujours été beaucoup trop théorique : Je ne m'élève pas contre la progression ascendante qu'a subie le niveau des études, je souhaite, au contraire, qu'il continue à s'élever, mais il faut que les Écoles entraînent les élèves dans ce mouvement, et elles ne peuvent y arriver qu'en leur montrant l'utilité de ce bel enseignement. Or, cette utilité ne ressort pour les pharmaciens que dans l'application des études théoriques à la pratique.

Il est donc de toute nécessité que les Ecoles dirigent de plus en plus leur enseignement vers les travaux pratiques. Les examens probatoires devraient, tout au moins le troisième, consister principalement en épreuves pratiques, où on demanderait *au candidat des résultats*; on devrait les placer dans les conditions normales de leur existence future, c'est-à-dire leur donner le temps, les outils et les livres nécessaires à leur travail et ne pas consacrer, comme on le fait aujourd'hui, *un pharmacien praticien*, à la suite d'une série d'examens difficiles, mais dépendant de la seule mémoire du candidat et de quelques examens pratiques

ayant pour dernier critérium : *la synthèse*, dont le ridicule suffirait à creuser le fossé qui existe entre l'École et l'élève auquel elle donne le diplôme.

*
* *

Je voulais, ces temps derniers, vous adresser mes compliments au sujet de la nouvelle forme donnée au Bulletin. C'est très bien et j'espère que malgré l'apathie professionnelle, des encouragements nombreux vous parviendront sous forme d'abonnements.

Les études des questions professionnelles sont faites chez vous avec un soin et une impartialité que je goûte fort et elles feront certainement état dans les grands débats de nos assemblées professionnelles pharmaceutiques.

Le vent est décidément à la réglementation que réclament à cor et à cri tous les pharmaciens de France. Il est certain que la vente réglementée des spécialités mettra un frein au gâchis du rabaisisme et relèvera un peu la situation, mais il faut pour cela que la réglementation soit réellement efficace et sanctionnée par des moyens de répression contre ceux qui ne s'y conformeraient pas.

L'Association générale devra s'efforcer d'unifier toutes les bonnes volontés des spécialistes pour élaborer un règlement sévère qui régira la vente de la spécialité.

J'ai lu avec intérêt vos articles sur l'évolution actuelle de la pharmacie. Certes c'est dans une telle rénovation qu'il faut mettre tout son espoir et s'efforcer d'y rallier les sympathies officielles; alors notre profession, débarrassée de ses étreintes surannées, apparaîtra sous son véritable jour et gagnera en considération ce qu'elle perdra du discrédit dans lequel l'ont jeté les fauteurs de la crise actuelle.

Peut-être ne verrons-nous pas cesser de suite les agissements qui ont déjà fait lancer le ballon d'essai du rétablissement des pharmaciens de deuxième classe? Ce sont les aides qui se remuent, s'affilient aux bourses du travail, aux pharmacies mutualistes et voient déjà la possibilité de faire créer un diplôme d'hygiéniste sous le pavillon duquel fleurirait l'exercice illégal de la pharmacie et la vente libre de la spécialité.

Et je souhaite qu'aboutisse votre projet, qui, en rénovant complètement notre profession, anéantirait ces ambitions mal justifiées, relèguerait ceux qu'elles inspirent à leur véritable place et ferait un peu meilleur l'état social et l'état moral du pharmacien.

S..., *à la Rochelle.*

*
* *

Je viens de lire attentivement les observations rétrospectives que vous avez formulées sur l'exercice de la pharmacie.

Je les ai trouvées fondées [surtout l'entêtement des vieux pharmaciens qui n'ont su ni voulu vivre avec leur époque ni suivre le

courant du progrès social]. Votre conclusion : révolution en pharmacie, est le seul remède ; mais est-il possible actuellement? et ne doit-on pas hésiter devant les ruines qu'il apporterait?

A mon sens, je crois qu'il faudrait d'abord modifier le programme des études, depuis le stage jusqu'à la fin de la scolarité :

1° Une année *effective* comme *stagiaire* [non comme stagiaire amateur avec après un certificat du pharmacien ayant une valeur *réelle sur la suite* des études ;

2° Le service militaire ;

3° Trois années d'école [avec suppression des écoles secondaires] ;

4° Une année de stage avant de permettre au nouveau pharmacien d'exercer.

Ce programme est possible, puisqu'une fois établi, les jeunes réfléchiront avant d'embrasser la carrière pharmaceutique et verront s'ils veulent en assumer toutes les charges.

Mais il y a l'autre côté de la médaille. Les pharmaciens actuels voudront-ils ou pourront-ils refaire leurs officines? Les pècheurs, les chasseurs, les chauffeurs, etc., etc., qui se reposent de la recette sur un employé plus ou moins stylé, voudront-ils refaire de la science et mettre leur dévouement et leur abnégation au service de tous? Voudront-ils transformer leurs laboratoires? travailler eux-mêmes?

La spécialité n'est pas un écueil, car le pharmacien consciencieux, soucieux de ses devoirs, possèdera toujours la confiance de sa clientèle et sa reconnaissance, et elle ne lésinera pas pour lui payer la juste rémunération qui lui est due.

La seule spécialité à craindre est l'imitation, qui en attire beaucoup d'autres à sa suite, puis celles qui, n'ayant aucune valeur scientifique, vivent d'une publicité effrénée et sont souvent la propriété de personnes étrangères à la profession, et auxquelles une brebis galeuse du troupeau prête son nom et son honorabilité en couverture.

*
* *

J'ai lu et *relu* votre article de ce mois concernant l'Evolution commerciale et scientifique de notre profession ; je suis un de ceux qui applaudissent à vos efforts et *à votre plan*.

Ayant déjà eu l'occasion de m'entretenir de toutes ces questions avec plusieurs de mes confrères, je me permettrai de vous signaler les idées suivantes suggérées par la discussion des moyens propres à nous améliorer.

Vous n'en prendrez bien entendu que ce que vous voudrez ; si je vous écris, c'est simplement pour vous fortifier dans certaines idées qui pourraient être aussi les vôtres, pour vous montrer que *tout* le corps pharmaceutique n'est pas indifférent à sa réputation et qu'un mouvement bien conduit peut mener à bien.

1° *Codex* : à l'heure actuelle, il est tout à fait insuffisant, car il n'est

pas tenu compte du progrès; mais la Commission y travaille, espérons qu'elle s'inspirera des désirs des Pharmaciens.

2° *Spécialités charlatanesques* : résultat *de la négligence* de nos devanciers et même des pouvoirs autorisés qui ont laissé tourner la loi en ce qui concerne : 1° le remède secret; 2° L'introduction des capitalistes qui ont des pharmaciens prête-nom qui sont leurs *vassaux* — on peut y parer par l'adoption du dernier paragraphe (proposé par *M. Vaudin*) de l'article 5 du projet des Ecoles, — adoption suivie d'une vérification d'après le projet Barthe.

3° *Savoir scientifique* du pharmacien : celui-ci peut être *accru* par des *travaux pratiques* bien conçus à l'École, et tendant plus au côté professionnel. *Mais cet accroissement acquis*, il faut le rendre réellement *utile dans la pratique*. Et pour cela, j'attire votre attention sur ce fait que *le praticien est de plus en plus mal secondé. On ne fait plus d'élèves* (dans le sens le plus large du mot); ces messieurs *ne veulent plus apprendre* — et d'autre part, les besoins de certains confrères les poussent à n'exiger d'eux que du travail matériel.

Aussi nous faudrait-il un diplôme *d'aide*.

Pour son obtention voici ce que je conçois :

Tout d'abord, je suppose le plan d'études des étudiants modifié comme suit :

1° 2 *ans* de stage avec examen sévère sur la pratique à la fin ;

2° 1 *an* de laboratoire dans une École quelconque, mais avec examen pratique subi devant un jury d'École supérieure;

3° 3 *ans* d'École avec examens à la fin de chaque année (jury toujours d'une École supérieure ou Faculté);

4° 3 *examens définitifs* avec épreuves pratiques plus serrées.

Ainsi, pour l'analyse générale qualitative exceptée, on laisserait les candidats se munir de toutes les notes qu'ils auraient jugé bon de prendre avec eux, mais on *serait très sévère* en ce qui concerne le *résultat pratique immédiat* de l'analyse quantitative ou de l'élément qualitatif cherché. On habituerait ensuite les candidats à se tenir sur leurs gardes en ce qui concerne les conclusions à tirer de leurs résultats.

— Ceci dit, j'admettrais que *l'ensemble* des trois premières années passées avec succès aux examens de sortie puisse constituer un *diplôme d'aide*.

A cet article 2 faisant l'objet de la troisième année j'attribue l'ensemble des travaux *pratiques* dont voici une esquisse (pour fixer les idées) :

Confection d'une liqueur alcaline ou acide titrée, titrage de l'iode d'un iodure, essai du chloral; dosage de l'acide urique, de l'urée, des phosphates, de l'eau de laurier-cerise; réactions caractéristiques des métaux et acides courants, diagnose des métaux courants dans un mélange de deux sels dont les bases appartiennent à des groupes différents; coloration élémentaire des sédiments urinaires, etc.; enfin, d'une façon générale, tout ce que l'on peut demander à un bachelier duquel on veut obtenir un certain degré de savoir-faire dans *la pratique* des manipu-

lations élémentaires, *ainsi qu'on l'obtient des aides* (NON BACHELIERS) *employés dans les laboratoires officiels agronomiques ou autres.*

A cette pratique je verrais *les avantages suivants* :

1° A son arrivée à l'Ecole l'étudiant profiterait mieux des cours et les professeurs ne seraient plus obligés d'exposer dans le courant de leur développement des notions élémentaires qui sembleraient fastidieuses pour eux, comme pour les élèves studieux qui les connaissent déjà ;

2° Les travaux pratiques des années suivantes pourraient être plus sérieux ;

3° Enfin l'examen de fin de troisième année rejetterait définitivement les non-valeurs, et les examinateurs ne seraient plus obligés de faire appel à leur indulgence pour les candidats aux définitifs.

Cet examen pourrait, en effet, se passer par une moyenne de points dont le maximum serait par exemple *40*.

Tous ceux qui n'obtiendraient pas *22* (par exemple) ne seraient pas reconnus aptes à suivre les cours suivants, et ceux qui auraient obtenu une note inférieure à 22 mais supérieure à 15 seraient *les aides.*

Il est bien entendu que cet examen pourrait comporter un interrogatoire oral sur les matières scientifiques du programme du baccalauréat.

C'est là une idée dont la réalisation ne me paraît pas impossible et qui serait pour nous, je pense, plus favorable qu'un P. C. N. semblable à celui qui existe pour le corps médical.

Je vous la soumets dans l'espoir qu'elle pourra vous être de quelque utilité.

Enfin, l'aide ainsi diplômé serait plus responsable de ses actes (responsabilité déjà admise par les tribunaux), et il serait surtout responsable d'avoir exécuté, *sans le consentement de son patron*, une préparation *dont il ne connaissait pas la portée.* Ceci ne détruit pas la responsabilité du patron qui reste toujours entière, mois *engage l'élève à la prudence*, ce qui ne saurait qu'être approuvé.

Voilà, cher confrère, ce que j'ai pensé bien faire en vous communiquant ces quelques observations, et vous prie de croire à mon entier dévouement à votre cause.

UN DE VOS ABONNÉS.

P. S. — Ne serait-il pas à désirer aussi que les cours, tels que celui que va professer M. GRIMBERT à l'École, fussent publiés quelque part à la fin de l'année, afin de permettre aux pharmaciens de suivre cet enseignement qui est en somme indispensable à la pratique journalière.

Contrôle des médicaments chimiques.

(3e article).

Réponse à l'article de M. Vigneron.

Je remercie d'abord mon bienveillant confrère M. Vigneron d'avoir bien voulu donner son approbation « à la mesure proposée qui est bonne en elle-même ». Examinons la part des responsabilités. Autre chose est de savoir si le pharmacien veut ou ne veut pas accepter les responsabilités morale et juridique que lui incombe la dispensation des produits nouveaux. On ne peut pas, actuellement du moins, limiter ces responsabilités à une catégorie de produits seulement, ceux inscrits dans le Codex et dans les autres pharmacopées.

Citons un exemple : supposons qu'en dispensant un produit nouveau non identifié par un contrôle quelconque, il arrive au pharmacien un accident fatal entraînant la mort du patient. Croyez-vous que la famille et le public de votre circonscription ne rejetteront pas immédiatement sur le pharmacien seul la responsabilité morale de ce triste événement? En outre, ne supposez-vous pas que l'action juridique civile ne sera pas encore intentée au pharmacien seulement?

Le pharmacien, je le sais, pourra toujours recourir à son fournisseur; mais il n'en restera pas moins vrai que les responsabilités immédiates pèseront le plus lourdement sur le pharmacien lui-même. Donc, il est urgent de se rendre compte qu'on ne peut pas limiter ses responsabilités à telle catégorie de produits seulement et suivant l'interprétation qu'on veut bien lui donner.

Par principe, je ne suis pas pour mettre des tiers dans les rapports commerciaux entre le fournisseur et l'acheteur. Il serait facile, par exemple, que chaque produit soit accompagné d'un certificat d'identité délivré et signé par le fabricant lui-même, afin de bien limiter la responsabilité juridique au fabricant seul (et non pas à un laboratoire officiel d'essais qui serait un tiers dans ce cas).

Ce certificat d'identité, moins sommaire que l'étiquette proposée, indiquerait les réactions *complètes* et *détaillées* d'identité, et les caractères physiques et chimiques du produit chimique nouveau. Cela permettrait aux pharmaciens qui ont encore la volonté d'examiner leurs produits de faire un contrôle plus judicieux puisqu'ils auraient sous la main la description rigoureusement formulée des réactions à faire. Car il faut se le rappeler toujours, le contrôle des médicaments par le pharmacien lui-même est un des plus élémentaires devoirs professionnels. H. Golaz.

P.-S. — Le fabricant pourra, il va sans dire, organiser son service de certificats d'identité comme il le jugera convenable pour lui, sans la collaboration ou avec la collaboration d'un laboratoire officiel ou privé, d'essais analytiques. Il nous faut leur laisser la liberté entière d'établir à leur gré ce service de renseignements scientifiques de leurs produits.

Arrivons dans le plus bref délai possible à une entente internationale entre fabricants et pharmaciens, pour obtenir un étiquetage plus rationnel, et un certificat d'identité pour tout produit chimique médicamenteux nouveau.

Les solutions aqueuses d'acide salicylique [1].

Un ami, le Dr C..., me communiquait récemment la formule d'une préparation qu'il conseille souvent en laryngologie, me priant de lui dire si la solution qui en résulte doit être limpide ou semée d'abondantes aiguilles cristallines. Il a en effet observé que, suivant les pharmacies, l'aspect de la préparation diffère notablement. Il formule communément :

Acide salicylique.	1 gramme.
Salicylate de soude.	3 »
Alcool à 60°.	15 »
Glycérine pure à 30°.	20 »
Infusé d'eucalyptus. . . . . q. s. pour	125 cent. cubes.

F. S. a. une solution à employer pure (collutoire, pulvérisation), ou diluée (gargarisme et lavages) dans les cas de pharyngite rhumatismale, angine pultacée, etc.

Je crus pouvoir lui dire, à première vue, que malgré la faible solubilité de l'acide salicylique dans l'eau froide, la solution me semblait devoir être limpide, par suite de la présence d'alcool et de glycérine, d'une part, et surtout de salicylate de soude, certains sels ayant, comme l'on sait, la propriété de solubiliser l'acide salicylique dans des milieux où il est partiellement ou totalement insoluble.

Si, pour exécuter la formule du Dr C... on dissout l'acide salicylique dans l'alcool, la glycérine, ou leur mélange, on obtient une solution parfaite, qui reste telle après addition de l'infusé tiède d'eucalyptus, seul ou tenant en dissolution le salicylate de soude. Mais, dès que la température s'abaisse suffisamment, l'acide salicylique commence à cristalliser, puis se précipite abondamment après complet refroidissement ; finalement le flacon se remplit de fines aiguilles formant un délicat feutrage cristallin.

L'expérience semble donc favorable au pharmacien qui délivre la préparation semée de houppes cristallines, et non à celui qui, croyant bien faire, donne une solution absolument limpide, après avoir solubilisé l'acide salicylique au moyen d'un léger artifice.

Telle n'est cependant pas la ligne de conduite que nous adopterions en pareille occurrence : l'ordonnance porte en effet la souscription classique F. S. A. solution... : or, ce résultat, conforme du reste aux intentions du médecin, n'est obtenu qu'avec la solubilisation totale et durable de l'acide salicylique.

Nous sommes, du reste, sur ce point d'accord non seulement avec le Dr C..., mais aussi et inversement avec le Dr L... qui, tenant au contraire, dans une préparation analogue, à ce que l'acide salicylique ne soit pas en solution, a soin de supprimer le F. S. A. et d'ajouter : « Ne pas faire dissoudre ».

Le but poursuivi dans ce dernier cas diffère du précédent : tandis que le Dr C... utilise parfois sa solution en pulvérisation, le Dr L... réserve toujours sa préparation au traitement de la diphtérie ; les fines aiguilles cristallines se déposent dans l'arrière-gorge du malade, s'y dissolvent, et portent ainsi leur action médicamenteuse à l'endroit même où elle doit s'exercer.

On voit par ces deux exemples combien il importe au médecin d'indiquer

1. D'après le journal *La Clinique*.

un *modus operandi* spécial en rapport avec le résultat thérapeutique qu'il désire obtenir.

Ces considérations nous permettent de formuler, au point de vue pratique, les observations suivantes :

1° Quand le médecin fera entrer l'acide salicylique dans une préparation liquide (gargarisme, collutoire, lotion, etc.) et désirera une solution parfaite, il pourra se contenter de la classique souscription « F. S. A. » : mais il sera toujours préférable de l'indiquer nettement par « faire dissoudre » ; ainsi l'ordonnance sera exécutée d'une façon uniforme chez tous les pharmaciens.

Si au contraire il tient à exercer une action surtout locale, il formulera : « Ne pas faire dissoudre, agiter avant l'emploi. »

2° Très soluble dans l'alcool et l'éther, assez soluble dans la glycérine, l'acide salicylique est peu soluble dans l'eau, et encore les auteurs ne sont-ils pas tout à fait d'accord sur cette solubilité : tandis que pour Bourgoin 1 partie est soluble dans 444 parties d'eau à + 15° et dans 15,75 d'eau bouillante, pour le Codex de 1884, 1 partie se dissout dans 413 parties d'eau froide et dans 12,6 d'eau bouillante. Cette faible solubilité nous explique la cristallisation observée dans la préparation du Dr C...

3° Pour favoriser la dissolution de l'acide salicylique on peut utiliser un certain nombre de sels : le phosphate de soude, l'acétate et le citrate d'ammoniaque et surtout le borate de soude. C'est à ce dernier que le pharmacien recourt habituellement.

Ces sels n'agissent pas, comme il serait permis de le supposer, par leur seule alcalinité qui transformerait l'acide salicylique en sel alcalin, mais bien plutôt en donnant naissance à des sels doubles très solubles : ainsi avec le borax, il se formerait un boro-salicylate de soude dont la solubilité dans l'eau est supérieure à celle du borax lui-même. Le salicylate de soude, au contraire, semble plutôt défavorable : ainsi, avec la formule du Dr C... la proportion d'aiguilles cristallines diminue notablement si l'on supprime, expérimentalement, le salicylate de soude.

4° Le poids de borax qu'il convient d'ajouter pour assurer la stabilité des solutions d'acide salicylique est à peu près égal à celui de l'acide ; le médecin pourra donc se contenter de formuler : acide salicylique et borate de soude, ââ.

5° L'importance pratique de cette observation est plus grande encore lorsqu'il s'agit de lotions pour les yeux ; le dépôt, dans un repli de la conjonctive, d'un cristal d'acide salicylique, et sa dissolution *in situ*, causeraient une irritation de la muqueuse qu'il n'est pas indifférent d'éviter. Il est vrai que ces bains ou lotions se font le plus souvent à chaud et qu'il y a dans ces conditions probabilité de dissolution de l'acide salicylique ; mais il est encore plus simple et plus prudent de formuler directement l'addition de borate de soude.

L. Lafay.

VARIÉTÉS

Nos confrères de l'Equateur nous semblent jouir encore moins que nous de la faveur du corps médial : la *Revue des Etudes médicales* de Quito signale à ses lecteurs une assertion du Dr CATHELINEAU qui, paraît-il, aurait fait préparer dans trente officines de Paris, la formule suivante :

Huile de vaseline	10 gr.
Calomel à la vapeur.	0 50

Mêlez et stérilisez pour injections hypodermiques.

Sur ces trente préparations, dix auraient été trouvées défectueuses; et le rédacteur ajoute : « Que pourrait-on dire alors de celles qui se préparent dans nos pharmacies ? »

Ces deux appréciations sont sévères; espérons pour les pharmaciens parisiens et pour leurs confrères américains qu'elles ne sont pas entièrement justifiées.

Une Pharmacie à Shanghaï.

Je ne crois pas que l'on puisse voir — et aussi sentir, hélas! — plus de « chinoiseries » que dans une pharmacie chinoise. La pagode avec ses bouddhas, la procession avec ses bonshommes monstrueux en papier soufflé, le restaurant avec ses ailerons de requin et ses nids d'hirondelle, *Fou-tchéou-road* avec ses petites danseuses portées à dos d'homme, ne sont rien à côté du temple de la pharmacopée. Ailleurs l'étonnement prend une direction définie, repose souvent sur des bases discutables; mais ici les sensations sont si multiples, d'un ordre si paradoxal, qu'après avoir été étonné on passe successivement par le malaise, le dégoût, l'écœurement, jusqu'à ce que, n'y pouvant plus tenir, on finisse par fuir l'officine et ses préparations diaboliques.

Cependant le lieu n'a rien d'effrayant : un grand magasin genre chinois; la porte, décorée comme celle d'une cité, ouvre sur la rue du Consulat, dans la concession française. La devanture avec ses ornements caractéristiques, le bord en relief d'un toit relevé aux angles, la bande du fronton ornée de petits personnages de crèche offrent un aspect des plus pittoresques, et, à l'intérieur, en retrait derrière la muraille, on aperçoit le ciel à travers un vitrage protecteur, auquel sont suspendues de grandes lanternes tombant du plafond, qui mettent un champ de pendeloques au-dessus des têtes. A gauche et à droite, deux grands comptoirs avec une douzaine d'employés et d'élèves, dissimulés derrière de grandes jarres; des séries de bocaux bleus, grands et petits, bien en ordre, et des lignes de tiroirs carrés qui donnent l'impression d'un magasin bien tenu et largement achalandé. A droite, c'est le département des médecines sous leur forme naturelle, appartenant aux trois règnes : minéral, animal, végétal; à gauche, ce sont les solutions, les décoctions, les poudres et les pilules.

Sur le premier comptoir, quand nous entrons, nous apercevons un paquet de petits carrés de papier moelleux, velouté, blanc, transparent, qui est fabriqué avec un arbuste de *Szé-tchuen* (*toun-tso*) et que l'on fait bouillir pour purger. Les Européens l'achètent pour dessiner, disent les « élèves » qui sont

tous venus se grouper curieusement devant nous. A côté, ce sont de fins copeaux de bambou, servant à enlever la salive, me dit l'interprète, qui m'accompagne et qui arrive les mains chargées de tiroirs.

Examinons avec lui le contenu des boîtes renfermées dans ces tiroirs choisis parmi la section animale, et qui renferment les médicaments les plus coûleux. Le premier qui ouvre la liste est représenté par des peaux desséchées d'une espèce de cigale, de couleur marron, avec ses pattes repliées sous le corps, dans la position prise par l'animal au moment de sa dernière transformation. C'est un remède efficace pour la toux. Puis viennent successivement des hippocampes, vulgairement appelés « chevaux marins », un des plus singuliers poissons, abondants dans les mers de Chine, desséchés, blanchâtres, la queue arrondie en dedans, la tête et la bouche en museau abaissées, reliés deux par deux par un fil coloré : absorbé dans de l'eau chaude, c'est un excellent remède pour les blessures, mais à condition qu'il soit pris par paire, mâle et femelle; des dragons de mer, poisson à carapace, mince et long de 20 à 25 centimètres, et dont on use également pour les coupures; des scorpions marrons, de 6 à 7 centimètres de long, que l'on doit d'abord réduire en cendres avant de les absorber et qui sont bons pour les abcès, quelle que soit la partie du corps où ils sont placés; des morceaux de boyau dur, gris, qui appartenaient jadis au cordon ombilical d'un enfant nouveau-né, ce dernier particulièrement employé par les phtisiques. Les personnes qui crachent le sang ne doivent boire que le « bouillon », dit l'interprète, et les effets sont incontestablement sûrs.

(*A suivre.*)

FORMULAIRE

VIII. — **Teinture de fer composée ou Teinture de fer aromatique.**

Saccharate de fer oxydulé	75
E. D.	574
Sp. s	180
Alcool	165
Teinture aromatique	1,50
— Oranger	3
— Vanille	1,50
Ether acétique	V gouttes.

Dissoudre le sucre ferrugineux dans de l'eau et ajouter au mélange des autres produits.

IX. — **Vin de Cascara sagrada.**

Réduire au bain-marie 500 gr. d'extrait fluide de Cascara à 200 gr. et mêler cette réduction à 800 gr. de Malaga. Filtrer après quelques jours.

X. — **Pilules de Thuringe.**

Rhizome de Tormentille	10
Tanin	10
Glycérine	Q. S.

Pour 10 pilules, à la dose de 3 pilules par jour.


SUC INALTÉRABLE
DE VIANDE CRUE
MUSCULOSINE
BYLA
AU PUBLIC :
Gd FLACON 8 FR.
Prix minimum 7 fr.
1/2 FLACON 4f50
Prix minimum 3f75
AVEC
TICKET-PRIME
DE
2 FR. POUR Gd FLACON
1 FR. 25 P. 1/2 FLACON
PRÉPARATION & DIRECTION GÉNÉRALE
LABORATOIRES DE CHIMIE BIOLOGIQUE
à GENTILLY (PARIS)

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

On demande la façon de préparer le collyre suivant :

Sulfate neutre d'ésérine 0.05
Huile d'olive stérilisée 10.00

Comment faut-il faire pour faire partie du Conseil d'hygiène départemental. — Date des instructions ministérielles qui le concernent.

Cette question sera traitée dans le prochain numéro. Prière à ceux de nos confrères qui auraient des renseignements particuliers à demander ou à donner à ce sujet, de nous les envoyer dans le plus bref délai.

SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat des Pharmaciens de l'Ain.

Président : M. Leclerc, d'Ambérieu.

Vice-président : M. Vernier, de Saint-Rambert.

Secrétaire : M. Curtil, de Bourg.

Trésorier : M. Rudigoz, de Maximieux.

Conseillers : MM. Bichel (Bourg), Bolli (Trévoux), Grosfilley (Gex), Mercier (Nantes), Morel (Tenay).

Syndicat du Var.

Président : M. Gibert.

Vice-présidents : MM. Gros (Toulon), Martin (Saint-Maximin), Ourdan (Draguignan).

Secrétaire général : M. Triaire (Toulon).

Secrétaires : MM. Casanova (Toulon), Cauvet (Brignoles), Messimily (Draguignan).

Trésorier : M. Vedel (Toulon.

Conseillers : MM. Armand (La Seyne), Fabre (Brignoles), Gueyrard (Le Muy), Auguet (Hyères), Dauphin (Carcés), Cheilan (Draguignan).

Syndicat d'Ille-et-Vilaine.

Président : M. Le Floch, à Rennes.

Vice-président : M. Jamet, à la Guerche.

Secrétaire-trésorier : M. Brenugat, à Rennes.

Assesseurs : MM. Cholley, Creuset, Baudry, à Rennes.

Conseillers : MM. Chauvin, Lemonnier, Rascol, Thomas, à Rennes, Bouffort (Fougères), Girre (Montfort), Dubouch (Bain-de-Bretagne), Parent (Combourg), Gaudiche (Martigné-Ferchaud).

Syndicat du Maine-et-Loire.

Président : M. Divai, à Angers.

Vice-présidents : MM. Deveau (Angers), Robin (Segré).

Trésorier : M. Bernier (Angers).

Secrétaire général : M. Bezie (Angers).

Secrétaire : M. Denizeau (Angers).

Conseillers : MM. Boulard (Châteauneuf-sur-Sarthe), Decelle (Chôlet), Gousselin (Baugé), Barritault (Ponts-de-Cé).

NOUVELLES

Corps de santé militaire. — ARMÉE ACTIVE :

M. SARTHOU, pharmacien-major de 2e classe, de l'hôpital militaire de Bordeaux, désigné pour l'hôpital militaire de Bastia (n'a pas rejoint), est maintenu provisoirement à l'hôpital militaire de Bordeaux.

M. LAMBERT, pharmacien aide-major de 1re classe, est désigné pour la Guadeloupe.

M. QUÉLY, pharmacien aide-major de 2e classe, de l'hôpital militaire Saint-Martin à Paris, est désigné pour l'hôpital militaire de Bastia (service).

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE. Ont été promus dans la réserve et la territoriale :

Au grade de pharmacien-major de 2e classe de réserve, MM. les pharmaciens aides-majors de 1re classe de réserve : HEINBACH, DUVALLET.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe de l'armée territoriale : M. le pharmacien aide-major de 1re classe de l'armée territoriale : DRAEMER.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe de réserve, MM. les pharmaciens aides-majors de 2e classe de réserve : HIANCE, HUNKIARBEYANDIAN, LAY, COLLET, PAPILLAUD, PRUNIER, GRANDSIRE, THOUVENIN, MARSY, ENCERY, CAGNARD, ROUSSELOT, RAVENET, TÈTE, AZÉMA, AGIER, FRUCTUS, GARDETTO, ROUILLON, FUSCO, PHILIPPE, GUILLOT, DELAROGHE, ARNOLD, LEBAS, LATREILLE, TRUCHOT, ROY, CHABRAUD, TOJIN, COUAILLER, LAHAYE, TAILLANDIER, LUZIGNAY, BRUNEL, GUIGNIER, MOREAU, HERSENT.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe de l'armée territoriale, MM. les pharmaciens aides-majors de l'armée territoriale : DUTERTRE, VIVIEY, GUILLOT, REYMOND, BERNICAL, ARDUIN, GAUTIER, RENARD, VICARIO, DELAFONTAINE, DEMOURGUE, PEQUIN, CAUSSE, ANDRÉ, HENOY, VOIRY, ALAUZET, COISSAT, GALLAND, REGNIER, GILBERT, TRINQUART, LEBLOND, GOETZ, PERROTIN, MARTINET, LABESSE, HUBERT, BERNARD, FALIN, BERNHARD, LIOTARD, GRIAS, LEBONIS, PAGÉ, LHUILLIER, MORDAGNE, DANILHET, KRAUS, DESESQUELLE, GAU, DECAILLIOT, POUSSARD, JOURDAIN, BOULET, CLÉMENT, BELLOT, FOURNIER, TAILLEFER, BILLON, LOURTAUD, ROBERT, GÉDARD, DUCUNG, LANCELOT, BERTON, VENDEL, GRIMAL, DAUTREVAUX, GRIGNON, CANTIN, DÉFEMMES, PAILLARD, VILLIÈRE, DAVID, VAUBOURDELLE, BADIER, PENEAU, SOURDILLAT, LE BLAN, BLAIRE, LOROT, ANDRÉ, MONCLIN.

Au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de réserve : MM. les pharmaciens de 1re classe : BOUILLET, AGNÈS, DUPRAT, GIBRAND, LOUSTANNEAU, MARCOT, CROSNIER, AUGEY, LEFEBVRE, DELVALLEZ, DIOT.

Au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. les pharmaciens de 1re classe : BIGEAULT, DAGNIAC, GUYON.

Nominations. — *Officiers de la Légion d'honneur*. — MM. TAILLOTTE, pharmacien en chef de 1re classe de la marine; ROMAN, pharmacien des troupes coloniales.

Chevaliers. — MM. LAUTIER, pharmacien de 1re classe de la marine; MUET, pharmacien des troupes coloniales; CHARPIN, pharmacien des troupes métropolitaines. — FAURE, Docteur en Pharmacie à Paris.

Officiers de l'Instruction publique: Arthus (Nicolas-Maurice), chargé de cours à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille.

Audry (Charles), professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse.

Bagnéris (Eugène), agrégé des Facultés de médecine. Suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims.

Barrois (Théodore-Charles), professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille.

Bolot (Edouard), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon.

Boulangé, pharmacien à Pompey (Meurthe-et-Moselle).

Cordier (Jules-Achille), suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims.

Defacqz (Paul-Edouard), chef de travaux à l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Demerliac (Antoine-Raoul), chargé de cours à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen.

Fallot (Louis-Etienne-Arthur), professeur à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Aix-Marseille

Favrel (Georges), professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy.

Follet (Athanase), professeur à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes.

Hariot (Paul-Joseph-Auguste-Valentin), préparateur de cryptogamie au Muséum.

Heitz (Victor), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon.

Lutz (Louis-Charles), agrégé près l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Moureu (Charles-Léon-François), agrégé près l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Pouchin Hippolyte-Edmond), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

Thouvenet (Albert), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Officiers d'Académie: Berland (René), chef de travaux à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers.

Bernard (Adolphe-Jean-Baptiste-Louis-Paul), chargé de cours à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Jacquemet (Camille-Marcel-Marie-Benjamin), suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble.

Louis (Georges), chef de travaux à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

Malapert (Henri-Paulin-Prosper), professeur à l'Ecole préparoire de médecine et de pharmacie de Poitiers.

Martin (Léon-Achille), suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble.

Petit (Henri-Marie-Edouard), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers.

Solirène (Louis-Marie-Jean-Armand-Joseph), chef de travaux à l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Montpellier.

Soulé (Jacques), préparateur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux.

Védel, pharmacien à Toulon (Var).

Concours pour les places d'élèves en pharmacie des dispensaires. — Ce nouveau Concours institué par l'administration de l'Assistance publique a été ouvert le 2 mai 1906. Etaient membres du Jury: M. Lafont, pharmacien des hôpitaux; MM. Merken, Guéguen, Paquet, pharmaciens des dispensaires; M. Lefèvre, pharmacien de la ville.

1° *Epreuve écrite.* — Pharmacie : des émulsions (20 points); Chimie: acide borique et borates de soude (10); Histoire naturelle: Liliacées, leurs caractères botaniques, produits qu'elles fournissent à la matière médicale (10).

2° *Reconnaissance et dissertation.* — Reconnaissance de dix plantes et substances appartenant à l'Histoire naturelle et à la Chimie pharmaceutique (10 points) et de dix préparations pharmaceutiques (10) avec dissertation sur la manière d'obtenir l'une de ces préparations (10). Les candidats ont eu à disserter sur: l'extrait de seigle ergoté; la pepsine; le sirop de groseille; le coton iodé.

3° *Epreuve pratique.* — Préparation d'un médicament: Liqueur de Fowler; suppositoires avec chlorydrate de quinine et extrait de belladone ; emplâtre de diachylon belladoné sur sparadrap (40 points).

A la suite de ce concours, le Jury a proposé la nomination de MM. Alliot, Bailly, Pagès, Leconte, Bourbon, Weitz, Mengus, Coulon, Moreau, Martin, Richer, Billaudel, Laurent, Schultz, Linet.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Tours. — Par arrêté du 30 juin 1906, M. Menuet, suppléant de la chaire d'Histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Tours, est institué, pour une période de neuf ans, chef des travaux d'Histoire naturelle.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers. — Un concours s'ouvrira le 22 novembre 1906, devant l'Ecole Supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et de matière médicale.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours. (Arrêté du 19 mars 1906).

GRATUITEMENT. — *Il sera répondu par voie du Journal ou directement à toutes les questions juridiques intéressant les Pharmaciens et concernant leurs intérêts professionnels ou particuliers.*

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois.** — **Demandes de renseignements de toute nature.** — **Offres d'appareils.** — **Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Methyle, en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

V. P. 127. — Un Pharmacien serait vendeur d'une usine hydraulique de vingt chevaux de force, en bon état; s'associerait au besoin avec une personne ayant en vue la création d'une industrie de rapport pouvant utiliser cette force.

M. M. 128. — M. Moreau, pharmacien, 7, rue Hauteville, Paris, achèterait d'occasion une petite machine à pilules marchant à bras.

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Alambic Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

143. — Changement de situation. A céder, bref délai, Pharmacie seule dans chef-lieu de canton. Affaires 18 à 20.000 fr. d'excellente Pharmacie laissant plus de moitie de bénéfice net.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Bardet, 118, boulevard Magenta, Paris.

145. — Microscope Stiassnie, objectifs à sac et à immersion, revolver, etc., n'ayant jamais servi. A céder dans de bonnes conditions.

147. — Pharmacie, 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépôt de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

148. — Jolie **Pharmacie** d'angle très **bien installée,** fort bien tenue, excellente réputation sous tous les rapports. Recettes : 90.000 fr. Loyer : 6.000 fr. avec appartement. Bénéfice : 22.000 fr. Prix à débattre. On peut étudier l'affaire tant qu'on voudra. Occasion.)

150. — Très élégante Pharmacie à côté de l'Opéra et des grands boulevards, à Paris. Recette : 35.000 fr. Bénéfice net : 11.000 fr. Prix : 25.000 fr. Conviendrait surtout à un Pharmacien connaissant l'allemand. A céder pour cause de double emploi.

151. — Pharmacie au bord de la mer, Plage charmante. Jolie maison avec jardin. Recettes : 29.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfice : 10.000 fr. Prix : 25.000 fr., comptant 5.000.

152. — Titulaire d'une belle Pharmacie d'angle à Paris, ferait association pour donner de l'extension. Situation merveilleuse sur l'une des plus importantes artères de la capitale.

154. — Très ancienne et excellente pharmacie à céder pour cause de fortune et de repos, bien gagné par 35 ans de travail

Recettes : 85.000 fr. Bénéfice : 18.000 fr. a fait plus de 30.000 net.

Un jeune pharmacien ferait davantage. Prix à débattre. Belle installation. Logement confortable.

155. — Bureau à vendre.

1 Bibliothèque 2 corps, vitrée, $1^m,45 \times 2^m,35$.

1 Bureau sculpté dans la masse $0^m,80 \times 1^m,35$.

1 Fauteuil cannage doré.

En poirier noir sur chêne. Beau meuble de tout repos. Occasion exceptionnelle : 250 francs.

156. — Pharmacien de Sous-Préfecture, centre d'élevage par excellence, demande le dépôt exclusif pour son département et départements limitrophes d'une spécialité vétérinaire, *sérieuse*, qu'il pourrait *acheter* au bout de quelques années, ferait réclame lui-même.

157. — Speertomètre d'Yvon à céder dans de bonnes conditions.

158. — Avis aux pères de famille.

Leçons préparatoires aux baccalauréats, partie scientifique. Mathématiques, Physique, Chimie. Méthode spéciale, succès garanti. Conditions particulièrement avantageuses aux abonnés du *B. S. P.*

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MÉDECINE

M. Gley présente au nom de M. L. Camus un nouvel **appareil pour l'anesthésie générale de courte durée**, qui permet d'obtenir cette anesthésie en employant des quantités très petites d'anesthésique. Avec un centimètre cube de chlorure d'éthyle, on réalise une anesthésie suffisante pour beaucoup de petites opérations. L'ensemble de l'appareil se compose de trois parties: d'un masque, d'une chambre d'évaporation et d'une vessie (8.5.06; LV, 542).

Huchard: **Histoire de trois anévrysmes guéris par la médication hypotensive** (8.5.06; LV, 545). — Le traitement consiste dans le repos, un régime alimentaire lacto-végétarien, l'administration de médicaments vaso-dilatateurs et hypotenseurs (trinitrine, tétranitrol, nitrite de soude, iodures), complété dans certains cas, par des cures hydro-minérales à Bourbon-Lancy, etc.

El. Metchnikoff et Em. Roux : **Recherches sur la syphilis** (8.5.06; LV, 554). — Les auteurs exposent leurs recherches nouvelles, qui démontrent que le virus syphilitique virulent, inoculé à l'homme non atteint de syphilis, peut rester sans effet, si l'on a soin de pratiquer des frictions mercurielles à la suite de l'inoculation du virus syphilitique et au lieu même de celle-ci. Une femelle de chimpanzé a été inoculée sur les petites lèvres et le clitoris, et un gros papion a reçu une grande quantité de virus des deux côtés de la verge. Une heure après l'inoculation les parties inoculées ont été frictionnées avec de la pommade au calomel. Un autre chimpanzé et plusieurs macaques et cynocéphales ont été inoculés aux arcades sourcilières et frictionnés de une heure à dix-huit heures et demie après l'inoculation avec des pommades au calomel, au précipité blanc et au salicylarsénite de mercure. Le résultat a été toujours le même: le virus syphilitique restait sans effet. Et cependant les virus employés dans ces expériences étaient bien virulents, car ils provoquaient chez les singes témoins, non soumis au traitement, l'accident primaire typique. Plusieurs des singes ayant résisté grâce à l'emploi de ces pommades, ont été dans la suite inoculés de nouveau avec du virus syphilitique. Ils manifestèrent plus tard l'accident primaire typique, ce qui prouve qu'ils ne possédaient pas l'immunité naturelle vis-à-vis de la syphilis. Les auteurs ne virent alors aucun empêchement pour tenter une expérience sur l'homme. Le 1er février ils firent sur un jeune étudiant en médecine du côté gauche du sillon balano-préputial, trois scarifications parallèles, avec le scarificateur Vidal, chargé de virus syphilitique qui avait été puisé à l'instant même sur un chancre induré de la verge d'un malade du service de M. Humbert. Le chancre

datait d'un mois et était accompagné de gros ganglions des deux aines. Aussitôt après, une inoculation fut faite par le même procédé du côté droit du sillon balano-préputial avec du virus syphilique d'un chancre induré de la verge, datant de neuf à dix jours et pris sur un malade qui accusait une adénopathie inguinale et n'avait subi aucun traitement. Les mêmes virus ont été inoculés le même jour à un chimpanzé, qui mourut de pneumonie dix jours après le début de l'expérience, sans avoir donné de résultat. Les deux virus, ayant servi à l'inoculation du patient, ont été le même jour inoculés aux deux arcades sourcilières de quatre macaques javanais. Une heure après l'inoculation des virus, les parties lésées du jeune étudiant et d'un macaque ont été frictionnées pendant cinq minutes avec de la pommade contenant 10 grammes de calomel et 30 grammes de lanoline, et fraîchement préparée. Vingt heures après l'inoculation, les arcades sourcilières d'un second macaque ont été largement frottées avec la même pommade. Deux autres macaques ont été laissés sans aucun traitement, à titre de témoins. Deux jours après le début de l'expérience, la région balano-préputiale du jeune homme ne présentait aucune trace d'inflammation. Dans la suite apparurent au bord du prépuce de petites vésicules purulentes n'ayant aucun caractère syphilitique. Il n'y eut aucun accident morbide pendant plus de trois mois que dura l'expérience. Il faut en conclure que le sujet inoculé est resté complètement indemne de syphilis, tandis que les macaques témoins ont été nettement syphilisés. Parmi les macaques traités avec la pommade au calomel, celui qui avait été frictionné vingt heures après l'inoculation du virus présenta un accident primaire de l'arcade sourcilière droite, après trente-neuf jours d'inoculation. Celui traité en même temps que l'étudiant n'a montré aucune manifestation syphilitique.

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

M. Guerbet : **Notes sur la fermentation du yoghourt** (LX, 495; 10.3.06). — Le yoghourt est un lait fermenté dont la flore est identique à celle du leben (un streptobacille, un bacille grêle, un diplocoque, deux levures). Le yoghourt renferme de l'acide lactique en petite quantité et de l'alcool. L'alcool provient de l'action non des levures, mais du streptobacille, ce dernier microorganisme suffit d'ailleurs pour assurer la préparation du yoghourt.

A. Ronchèse : **Méthode volumétrique de dosage de l'acide urique à l'aide d'une solution titrée d'iode** (LX, 504; 10.3.06). — Dissoudre de l'acide urique pur dans de l'eau alcalinisée, additionner d'un excès d'acide acétique, puis de borate de soude jusqu'à réaction franchement alcaline. Faire tomber une solution décinormale d'iode jusqu'à teinte légèrement jaunâtre. 1 cm^3 d'iode N/10 correspond à 0 gr. 0084 d'acide urique.

C. Géssard : **Sur l'antiperoxydase de Russula delica** (LX, 505; 10.3.06). — Par injections sous-cutanées aux lapins de macération glycérinée de *Russula delica* on obtient un sérum empêchant de la peroxydase de Russula comme il est empêchant vis-à-vis de la laccase et de la tyrosinase de ce même champignon.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

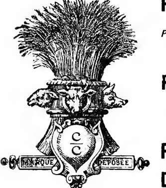
CHASSAING & CIE

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE $\frac{c}{c}$

		Titres	Kil
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES $\frac{c}{c}$

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE $\frac{c}{c}$ Titre 50 Kil. 120

DIASTASE $\frac{c}{c}$. . . . . Kil. 120

PEPSINES $\frac{C}{C}$ sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

Em. Bourquelot : **Sur quelques données numériques facilitant la recherche des glucosides hydrolysables par l'émulsine** (LX, 517; 10.3.06).

Ch. Lefebvre : **La « taxicatine », glucoside nouveau retiré du Taxus baccata L.** (LX, 513; 17.3.06).

A. Ronchèse : **Dosage de l'acide urique dans l'urine** (IX, 524; 17.3.06). — 100 cm^3 d'urine sont additionnés de 15 cm^3 de NH^3 et de 15 gr. de NH^4Cl et le tout est laissé en contact une demi-heure. Le précipité d'urate est recueilli sur un filtre et lavé avec la solution : NH^3 150 cm^3, NH^4Cl 150 gr., H^2O q.s. pour 1000 cm^3. Le précipité mis en suspension dans 300 cm^3 d'eau et dissous par $C^2H^4O^2$ dilué, on ajoute 20 cm^3 de solution saturée de bicarbonate de potasse et borax. On verse à l'aide d'une burette de Mohr une solution N/10 d'iode jusqu'à coloration bleue d'eau amidonnée ajoutée quand approche de la fin de la réaction. Soit X le nombre de cm^3 versés $(X \times 0{,}084) + 0^{gr}01 =$ acide urique par litre. M. J.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 23 février 1906

M. Copaux décrit la préparation et les propriétés générales de l'acide silicomolybdique et des silicomolybdates. Il a déterminé la composition et la forme cristalline d'environ 25 de ces sels ; les résultats obtenus montrent l'extrême analogie des acides silicomolybdique et silicotungstique, et notamment la relation qui existe entre la valeur d'un oxyde et l'hydratation du silicomolybdate ou du silicotungstate correspondant.

M. Brissemoret a préparé des combinaisons de la caféine, de la théobromine et de la théophylline avec les acides salicylique, protocatéchique et gallique. Entre autres, le salicylate de caféine se combine à la soude pour donner le sel très soluble décrit par Tanret. L'acique benzoïque ne se combine pas.

D'autre part, la glyoxaline et la 2-méthylglyoxaline donnent des résultats analogues. Il est donc naturel de croire que la formation de sels cristallisés avec les acides-phénols appartient au noyau glyoxalique des alcaloïdes considérés.

M. Conduché a préparé à partir de l'oxyurée des dérivés avec les aldéhydes. En particulier l'aldéhyde benzylique donne un composé de formule développée :

$$C^6H^5 - CH \overset{\quad}{—} N - CO - NH^2$$
$$\diagdown\;\diagup$$
$$O$$

La réaction a été étendue avec de bons rendements à d'autres aldéhydes et peut servir pour l'identification de ces composés. Ces recherches seront continuées.

M. E. Léger rappelle qu'il a proposé (*Soc. Chim.*, (3) t. XXVII, p. 1224) de représenter la barbaloïne par la formule $C^{21}H^{20}O^{9}$, soit :

$$C^6H^3(OH)\langle{}^{CO}_{CO}\rangle C^6H(CH^3)(OH)O - \underset{\displaystyle CH^3}{\underset{|}{CH}} - (CHOH)^3 - COH$$

Il discute les opinions de MM. Jowett et Potter qui ont contesté l'exactitude de cette formule. Entre autres, il montre une photographie microscopique de l'osazone d'un sucre obtenu en quantité non négligeable par l'action prolongée à froid de l'eau ou de l'alcool sur l'aloïne.

M. Nicloux expose les recherches qu'il a faites pour déterminer la quantité d'alcool contenue dans le chloroforme. Il agite avec de l'eau et dose l'alcool dans l'eau par la méthode qu'il a fait connaître.

M. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 2 mai 1906.

M. Breteau : **Sur un chlorhydrate de cocaïne ancien et altéré.** — En examinant un chlorhydrate de cocaïne ancien (1891), à structure lamellaire, l'auteur a constaté que le sel, manifestement altéré, contenait du benzoate de méthyle, de l'acide benzoïque libre et du chlorhydrate d'ecgonine.

Un lavage à l'éther a fourni un liquide huileux constitué par du benzoate de méthyle et des aiguilles présentant tous les caractères de l'acide benzoïque.

Le sel ayant subi ce premier traitement a été ensuite épuisé par le chloroforme bouillant, afin de dissoudre le chlorhydrate de cocaïne et d'en séparer le chlorhydrate d'ecgonine qui est complètement insoluble dans ce solvant. La poudre cristalline, insoluble dans le chloroforme, donnait tous les caractères du chlorhydrate d'ecgonine gauche. Le sel altéré contenait 10 °/₀ de ce dernier produit.

L'auteur attribue l'altération à la trace d'eau enfermée entre les lamelles cristallines. Le sel officinal actuel est anhydre.

MM. Georges et Gascard : **Procédé colorimétrique de dosage de la morphine en toxicologie.** — Les auteurs font remarquer combien sont peu satisfaisants les procédés actuellement connus ; ils se sont arrêtés à une méthode basée sur les principes suivants : Quand une solution neutre ou très légèrement acide de morphine est additionnée d'acide iodique, il y a production d'une teinte jaune qu'un léger excès d'ammoniaque fait virer au jaune brun plus ou moins foncé. Les colorations, proportionnelles aux quantités de morphine, sont très facilement appréciables au colorimètre. Les solutions nécessaires sont : 1° une solution de chlorhydrate de morphine à 1 gr. 256 par litre ; 2° une solution d'acide iodique à 5 °/₀ ; 3° une solution d'ammoniaque à 10 °/₀ (solution officinale étendue de son volume d'eau). On mesure dans l'un

des godets du colorimètre 5, 10 ou 20 cm^3. de la solution de titre inconnu, neutre ou très peu acide, et le même volume de solution titrée de morphine dans l'autre godet : on ajoute de chaque côté 5 cm^3. d'acide iodique et lorsque les colorations ne varient plus on ramène à l'égalité de teinte ; il ne reste plus qu'à lire les divisions et à effectuer les calculs habituels.

L'expérience a démontré que la coloration était complète après une demi-minute et qu'elle tendait à s'atténuer au bout d'un quart d'heure.

Dans le cas de l'acide iodique et de l'ammoniaque on opère de même, sur des solutions de titre très voisin, en se basant sur les résultats fournis par l'acide iodique seul. La coloration n'est entièrement développée qu'après deux ou trois minutes.

Les deux modes de détermination doivent être employés ; le second sert de contrôle indispensable au premier.

M. Gérard : **Réaction de la théobromine.** — Cette réaction permet de différencier la caféine de la théobromine : on verse dans un tube à essai : théobromine 0 gr. 05 ; eau 3 cm^3 ; lessive des savonniers 6 cm^3 ; à la liqueur claire on ajoute : ammoniaque 1 cm^3, azotate d'argent à 1 p. 10, 1 cm^3. Après agitation, on porte à 60°, on obtient un liquide clair qui fournit, par refroidissement, une gelée incolore et transparente. Les solutions concentrées donnent des gelées opaques ; la solidification est encore manifeste avec 0 gr. 01 de théobromine par 10 cm^3 de liquide. La caféine ne donne rien dans les mêmes conditions. Voir *Bull. Sc. Pharm.* t. XIII, p. 214, Avril-Mai 1906.

M. Meillère, pharmacien de l'hôpital Necker, est nommé membre résidant. E. C.

Séance du 4 avril 1906.

M. Harang : **Sur le dosage du tréhalose dans différents échantillons de tréhala.** — Sur 3 échantillons de provenances diverses, l'auteur a employé la méthode biochimique décrite antérieurement par lui : le tréhala, non desséché, a été débarrassé des insectes et des épines adhérentes, puis pulvérisé. 10 grammes de poudre ont été épuisés à quatre reprises différentes par 50 cm^3 d'alcool à 75° bouillant, pendant vingt minutes ; les liqueurs concentrées dans le vide ont fourni un extrait qui a été repris par 100 cm^3 d'eau thymolée ; enfin cette solution a subi l'action de la tréhalase. De la rotation observée ainsi que des calculs effectués d'après la quantité de glucose formé, il résulte que la quantité de tréhalose contenue dans les échantillons est supérieure à celle qui avait été autrefois signalée ; l'auteur a trouvé, sur 100 grammes de poudre desséchée, 23 gr. 48 — 27 gr. 16 — 30 gr. 48 de tréhalose.

M. Gallois : **Falsification du lycopode.** — L'auteur présente un échantillon d'un produit dénommé *substitute*, dont l'aspect rappelle celui du lycopode et qui sert à la falsification de ce dernier. E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Dubois (de Saujon) : **Traitement de la tuberculose pulmonaire par les courants de haute fréquence et de haute tension** (14.2.06; XI, 87). — La technique de l'auteur consiste à se servir d'effluves puissants, avec étincelles énergiques de façon à provoquer une double action : révulsive et électrique, qui fait disparaître rapidement la myalgie symptomatique et semble supprimer l'activité du foyer sous-jacent, cause provocatrice de cette myalgie si caractéristique.

Chevalier et Scrini : **Sur le monochlorhydrate de l'alcool benzoyl-1-3-tétraméthyl-diamino-2-éthylisopropylique. L'alypine (nom déposé), nouvel anesthésique local** (28.2.06; XI, 106). — L'alypine est une stovaïne modifiée à noyau primordial identique, auquel on ajoute un groupement :

$$Az\langle\begin{matrix}CH^3\\CH^3\end{matrix}$$

C'est une poudre cristalline, blanche, très facilement soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, fusible à 169°. Les solutions fraîches ont une réaction neutre et se laissent stériliser sans aucune décomposition par une ébullition de cinq à dix minutes. L'alypine se conduit comme un alcaloïde, elle est précipitée par les réactifs de ces corps et par l'iodure de potassium.

L'alypine est un anesthésique local possédant une toxicité inférieure à celle de la cocaïne, mais supérieure à celle de la stovaïne. Comme ces deux anesthésiques locaux, elle provoque par contact la diminution ou l'abolition des propriétés vitales des cellules. Elle détermine des phénomènes de paralysie et d'analgésie généralisées, mais des convulsions plus atténuées. Employée en infiltration, elle ne possède pas d'avantages sur la stovaïne. Son emploi pour l'anesthésie médullaire n'est pas à recommander, étant donnée son action toxique par voie veineuse et son action bulbaire énergique lorsqu'elle est rapidement introduite dans la circulation générale. Voir *Bull. Sc. Pharm.*, t. XII, oct. 1905 p. 210,.

R. Quinton : **La théorie organique marine, l'eau de mer et les sérums artificiels** (28.2.06; XI, 114) [1].

A. Bolognesi : **Un cas de septicémie puerpérale traitée avec succès par le sérum antistreptococcique de l'Institut Pasteur** (14.3.06; XI, 136).

Em. Perrot : **A propos de l'action médicamenteuse des végétaux et de leurs principes actifs** (14.3.06; XI, 145).

Hallion : **Le sérum marin en thérapeutique. Considérations physiologiques relatives à la méthode des injections d'eau de mer** (14.3.06; XI, 159).

Bardet : L'auteur présente un nouveau **système de thermocautère** au nom de M. le Dr Granel (14.3.06; XI, 179).

1. Cette question de l'emploi thérapeutique de l'*eau de mer*, qui a été l'objet de plusieurs communications présentées à la Société de thérapeutique, sera étudiée spécialement par un de nos collaborateurs dans le corps même de notre journal.

E. Dumesnil : **Sur un dérivé soluble de la théobromine : la théobromine lithique (théobromose,** nom déposé) (28.3.06 ; XI, 181) [1].

E. Albert Weil et M. Mougeot (de Royat). — **Action des bains hydroélectriques dans diverses affections cardiovasculaires** (28.3.06 ; XI, 184).

Allyre Chassevant : **Sur la teinture d'iode chloroformique** (28.3.06 ; XI, 192) [2]. — Un certain nombre de pharmaciens ont éprouvé de la difficulté à réaliser la solution suivant la formule donnée par l'auteur :

Iode	1 gramme.
Chloroforme pur	10 cm³.

Beaucoup de ces insuccès signalés proviennent de ce que les pharmaciens ont lu 10 grammes au lieu de 10 cm³. Or 1 cm³ de $CHCl^3$ pèse 1 gr. 50; 10 cm³ correspondent donc à 15 grammes. En été on n'éprouve aucune difficulté à dissoudre 1 gramme d'iode pulvérisé dans 10 cm³ de chloroforme. On réalise facilement cette solution en chauffant légèrement le chloroforme au bain-marie à la température de 20°. Cette solution reste stable dans la chambre des malades, tant que le chloroforme s'évapore. Si l'on veut faire une solution à basse température, il faut augmenter la quantité de chloroforme et formuler une solution composée de 1 gramme d'iode pour 15 cm³ ou 22 gr. 50 de $CHCl^3$. Cette solution est stable à 0°. L'auteur ajoute que l'emploi de la teinture d'iode chloroformique a donné particulièrement de bons effets dans le traitement de la gingivite alvéolo-dentaire et celui des furoncles; elle est bien tolérée par les enfants et les femmes nerveuses.

Camescasse : **Traitement des abcès du sein par l'iodacétone** (28.3.06 ; XI, 194). — On badigeonne d'abord le sein avec de l'iodacétone. Deux heures après on obtient avec une téterelle à réservoir un mélange de lait, de pus, et de sérosité plus ou moins teintée. Le lendemain la peau est ridée et, après quarante-huit heures, le sein reprend sa consistance normale.

R. Quinton : **Théorie organique marine et ses applications thérapeutiques** (28.3.06 ; XI, 195).

Hallion : (*même sujet*) (28.3.06 ; XI, 199).

Bousquet : **Sur le sérum marin** (28.3.06 ; XI, 200).

Robert-Simon : **Un dernier mot sur la question du sérum sanguin** (28.3.06 ; XI, 202).

Marmorek : **Sérothérapie de la septicémie** (25.4.06 ; XI, 212).

G. Bardet. — **Traitement du mal de mer et du mal de voiture** (25.4.06 ; XI, 214). — L'auteur a constaté que les sujets malades étaient des hyperchlorhydriques. Il a utilisé contre ces gastroxynsis les propriétés calmantes du *validol* ou éther valérianique du menthol. Il en administre X à XV gouttes dans un peu d'eau sucrée, au moment où le wagon se met en marche. Concurremment, il fait absorber des comprimés de carbonate de chaux sur lesquels il fait verser préalablement une goutte du médicament par comprimé.

1. Voir *Bulletin des sc. pharmacol.*, mars 1906, p. 143.
2. Voir *Société de thérap.*, 27 décembre 1905.

En faisant prendre de cette manière quatre ou cinq comprimés environ toutes les heures, on obtient une atténuation considérable de la crise; le malade peut circuler et prendre un peu de nourriture. On peut adjoindre aussi au validol de la *picrotoxine*, du *chlorhydrate de morphine*, et du *sulfate neutre d'atropine* dans une liqueur, telle que le curaçao, et dosée de façon qu'une cuillère à café contienne 1 milligramme de picrotoxine et de morphine, 2/10 de milligramme d'atropine et 20 centigrammes de validol. On fait prendre une cuillerée à café à la fois, répétée toutes les heures si besoin est. Dose maximum *pro die* 5 cuillerées à café. A cette indication il faut ajouter le régime des petits repas.

A propos de cette communication, M. Desesquelle rapporte qu'il a employé avec succès pour le traitement du mal de mer l'eau bromoformée qui avait été déjà préconisée par MM. Mathieu et Richaud contre les vomissements des tuberculeux. Ce médicament agit comme calmant antispasmodique sur le pneumogastrique et le grand sympathique.

M. Chevalier est aussi d'avis que le vomissement dans le mal de mer et les troubles du chimisme gastrique sont toujours d'origine centrale, et l'excitation des noyaux du pneumogastrique, du phrénique et du sympathique, est due à des troubles de la circulation centrale, à une ischémie ou à une anémie bulbaire.

M. Robert-Simon conseille contre le mal de mer les repas peu copieux et fréquents. Il lui semble que les causes du mal de mer sont multiples, que l'hypersécrétion gastrique ne peut pas être seule invoquée, qu'il faut l'imputer aussi à un déséquilibre lié à un trouble prolongé du sympathique.

M. Gallois reconnaît que pour certains individus, la plénitude de l'estomac est une des causes prédisposantes du mal de mer, et que pour d'autres c'est le contraire.

Pour M. Catillon le mal de mer est une maladie qui présente autant de modalités diverses que de sujets. Chez certains sujets les vomissements sont bilieux et alcalins, chez d'autres ils sont fortement acides.

Ed. Desesquelle.

Le Gérant : A. Frick.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

Contrôle des médicaments chimiques nouveaux non inscrits au Codex.

Réponse a la dernière lettre de M. Golaz.

Mon cher confrère,

Ma lettre avait surtout pour but de poser à mes Confrères les questions suivantes :

1° Devons-nous accepter la responsabilité de ces médicaments?

2° Si nous le devons, le pouvons-nous d'une façon courante?

3° Si nous y sommes contraints, devons-nous accorder une créance illimitée, sans vérification aucune, aux données qui nous seront fournies par les seuls fabricants de ces produits nouveaux? — Je vais essayer d'établir une base de discussion sur chacun de ces points.

Les syndicats pharmaceutiques y répondront en leur temps, car je ne puis m'imaginer qu'une question de si grande importance puisse être traitée sans leur concours.

1° *Devons-nous accepter la responsabilité des médicaments chimiques nouveaux non inscrits au Codex?*

A ce sujet, je lis dans le *Traité de législation pharmaceutique* de Coutant, page 145 (ceci se passait en 1898) : « La Cour de Paris a proclamé, à nouveau, que la mise en vente, la vente, et même la simple annonce de médicaments peut constituer l'infraction relative aux remèdes secrets, lorsque ces médicaments ne sont pas conformes aux formulaires et Codex légalement rédigés, ni achetés et rendus publics par le gouvernement suivant le décret du 28 août 1810, ni autorisés dans les termes du décret du 3 mai 1850. »

La conclusion n'est pas douteuse.

2° *Le pouvons-nous?* Le nombre de ces médicaments nouveaux va sans cesse grandissant, et il nous arrive souvent d'en délivrer sans avoir pu nous renseigner en aucune façon sur leur nature élémentaire. Bien des fois, nous devons demander par poste un médicament, inconnu de nous, pour le donner le surlendemain à notre client impatient d'en faire usage. Dans ces conditions, aurons-nous le temps d'effectuer les réactions d'identité indiquées sur la fiche dont parle notre confrère Golaz? Aurons-nous tous les réactifs nécessaires tout prêts sous la main? Pourrons-nous demander encore vingt-quatre heures d'attente supplémentaire à notre client?

Autant de questions qui, le plus souvent, comportent une réponse négative.

Enfin, n'existe-t-il pas des médicaments dont la vérification ne saurait être complète sans l'appui d'une expérience physiologique?

N'y en-a-t-il pas dont l'identité ne saurait être établie que par une suite

d'essais dont la longueur ou la diversité sont incompatibles, d'une façon courante, avec les occupations journalières du pharmacien?

Il y a là, ce me semble, un état de choses nouveau qui demande un rouage nouveau et supplémentaire.

3° *Devons-nous accorder une confiance aveugle aux réactions d'identité qui nous seront fournies par les fabricants eux-mêmes?*

Sans suspecter en aucune façon la capacité de ces derniers, il me semble que ces réactions d'identité gagneraient beaucoup à être certifiées conformes par un laboratoire plus compétent.

Supposons, par exemple, qu'un pharmacien fasse l'essai d'un de ces médicaments d'après les indications de sa fiche d'identité et qu'il arrive à des conclusions douteuses, alors, à qui s'en référer? et sur quelles bases?

Conclusion : Il me paraît très rationnel d'admettre la fiche d'identité dont parle notre confrère GOLAZ et de compléter cette mesure par les suivantes :

1° Cette fiche sera certifiée conforme, une fois pour toutes, par un laboratoire jugé compétent;

2° Ce dernier sera chargé de vérifier si le médicament ainsi identifié est bien celui qui est délivré journellement aux pharmaciens et partant au public;

3° Il serait accordé un monopole d'une durée déterminée pour protéger les produits de marque dès le moment où ils auront été autorisés et reconnus par une commission compétente.

Cette dernière devrait-être la *Commission permanente du Codex* que nous désirons tous. Il y aurait donc, à côté des médicaments inscrits au Codex, ceux qui seraient *simplement admis* par sa Commission comme *devant être autorisés à entrer provisoirement* dans le domaine thérapeutique en attendant que l'expérience de quelques années se soit prononcée sur leur avenir.

Ces derniers médicaments seraient seuls l'objet d'une surveillance spéciale de la part du ou des laboratoires jugés compétents en cette matière (ceux qui seront installés dans nos écoles en vue de la vérification des médicaments ne sont-ils pas tout désignés?).

Il me paraît, en effet, irrégulier et même imprudent, d'admettre dans la thérapeutique courante de nouveaux médicaments sans que ceux-ci aient été l'objet d'une autorisation et d'une surveillance toutes spéciales.

A tout cela, quel argument va-t-on m'opposer?

Celui-ci : le pharmacien doit toujours être responsable du médicament qu'il délivre.

En ce qui concerne les médicaments visés ici, je répondrai qu'il aura toujours à prouver que le médicament qu'il vient de délivrer est bien celui que lui a fourni le fabricant sous son cachet et que c'est bien assez.

Le pharmacien n'est pas un être surhumain, et je ne comprends pas qu'on lui demande, et encore moins qu'on lui impose des charges au-dessus de ses forces. Je comprends bien l'état d'esprit de mes contradicteurs qui veulent conserver au pharmacien *une responsabilité totale* dans la crainte de voir déchoir sa raison d'être; mais je pense que notre rôle utile est assez beau et assez grand pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter l'impossible.

Le problème est posé, — aux syndicats d'y répondre.

Votre bien dévoué confrère,

VIGNERON.

Contrôle des médicaments chimiques.

Voulez-vous me permettre d'apporter, moi aussi, ma faible contribution à la question du contrôle des médicaments chimiques nouveaux; de ceux que l'on pourrait appeler industriels. Industriels non seulement dans leur préparation et la façon commerciale dont ils sont exploités par leurs préparateurs, mais encore parce qu'il est incontestable que, dans la plupart des cas, leur analyse dépasse les ressources des laboratoires des pharmaciens pratiquants. Il est donc hors de doute que l'immense majorité des pharmaciens est dans l'impossibilité de vérifier la pureté de la plus grande partie des produits, dits médicaments chimiques nouveaux, soit par suite de la difficulté de cette vérification, soit plus simplement parce qu'en pratique il arrive fréquemment que les pharmaciens sont appelés à se servir de ces médicaments nouveaux, avant que d'avoir reçu la littérature indiquant, plus ou moins, les caractères analytiques de ces médicaments nouveaux. Car, ceci dit en passant, les industriels qui lancent ces produits nouveaux inondent bien les médecins de leurs brochures, mais ne servent celles-ci qu'avec parcimonie, aux pharmaciens appelés de par la loi à assumer dans la répartition des dits médicaments une responsabilité au moins aussi grande que celle des fabricants. Cette vérification, au moment de l'arrivée à l'officine, étant ainsi pratiquement impossible, il est donc de la plus grande importance que, par un procédé quelconque, le pharmacien, sans chercher à diminuer sa propre responsabilité, cherche tout au moins à réassurer, dans la mesure du possible, la partie de cette responsabilité dont il ne saurait être volontairement conscient. Deux procédés surtout ont retenu l'attention du corps pharmaceutique, au point de vue du contrôle des médicaments chimiques, le projet Barthe et le projet Golaz.

Le projet Barthe, le premier en date, comportait la création d'un laboratoire officiel d'essais, appelé à faire connaître, avant qu'ils puissent être introduits dans le commerce pharmaceutique, les modes d'essai des médicaments chimiques nouveaux. Il aurait l'avantage de fixer les bornes de la responsabilité du pharmacien, en laissant au fabricant toute la part de la responsabilité pouvant provenir d'une mauvaise fabrication, sans diminuer pour cela la vraie responsabilité professionnelle du pharmacien, qui continuerait, comme par le passé, à être responsable de la *dispensation* médicinale d'un produit souvent toxique. Par contre, ce projet aurait, à notre avis, l'inconvénient de monopoliser, au profit du premier fabricant, la production de produits chimiques, pouvant parfaitement être préparés avec autant de garanties par des concurrents. Mais, une fois un produit ainsi officiellement estampillé, non seulement le médecin n'ordonnerait que la marque *X*, mais, pour sa propre sécurité, le pharmacien n'oserait plus délivrer que de la marque *X*. On arriverait ainsi, par un moyen détourné, et cela surtout au profit de maisons étrangères, à breveter, en fait, des médicaments, ce que jusqu'alors, et cela à juste raison, a voulu éviter le législateur.

Du projet Golaz, je dirai, avec mon confrère Vigneron, qu'en soi la mesure proposée est bonne, et j'applaudirai à toute entente qui arriverait ainsi, soit par l'étiquette, soit par le certificat d'identité, à permettre rapidement la vérification de la pureté de ces médicaments nouveaux. Mais l'assertion de pureté du fabricant, surtout quand celui-ci est étranger, me semble insuffi-

sante, car je ne vois pas quelle sanction le pharmacien aura, dans le cas d'allégation mensongère, contre le fabricant du produit incriminé.

Or, cette question du contrôle des médicaments chimiques nouveaux va acquérir une importance encore plus grande par l'application de la nouvelle loi sur les fraudes. De plusieurs jugements assez connus, il résulte que la jurisprudence est peu disposée à permettre l'emploi préventif au profit d'un seul fabricant, d'un nom déposé, d'un produit chimique nouveau, quand ce nom n'est pas uniquement de fantaisie. Il en résulte que, même pour un produit encore inconnu, le premier fabricant peut bien déposer un nom fantaisiste, une fois ce produit préparé, mais que le nom chimique vrai, le nom de constitution, appartient au domaine public, et que, par suite, la préparation et la vente de ce produit nouveau, sous tout autre nom que celui déposé par le premier fabricant, est libre et licite.

Il en résulte implicitement que, sous sa propre responsabilité, le pharmacien a le droit, et même, disons-nous, le devoir de donner par exemple du Phénosalyl *X*, au lieu de Phénosalyl *Y*; s'il croit le premier mieux préparé, et du moment que médecin ou client n'ont pas stipulé *Y*. Toute autre façon de faire serait un arrêt dans le progrès de la science pharmaceutique. De plus, il existe actuellement toute une industrie que, dans un article probablement involontairement tendancieux et paru dans le dernier numéro du *B. S. P.*, M. Mohr qualifie de louche, et qui tend à détruire le monopole de fait, que l'industrie allemande a su s'assurer pour la plupart des médicaments chimiques nouveaux. Cette nouvelle industrie, en faisant fonctionner la libre concurrence pour la production de médicaments, doit certainement être favorisée, en tant que ces produits soient réellement identiques à ceux qu'ils sont destinés à suppléer. Il importe donc au pharmacien d'être renseigné avec toute l'impartialité nécessaire pour que, par l'emploi de ce produit de même constitution chimique mais émanant d'un autre fabricant que le premier préparateur, il ne puisse être pris pour un fraudeur involontaire; surtout quand, comme il arrive actuellement souvent, ce second produit sera meilleur que le premier.

A mon avis, cette garantie d'identité chimique, si nécessaire et quelquefois si difficile à déterminer, devrait être donnée aux pharmaciens par eux-mêmes, et cela par la forme syndicale. Si les principaux groupements pharmaceutiques, imitant en cela les grands syndicats industriels, créaient quelques laboratoires d'essais des médicaments, moyennant un léger droit de rétribution, timbres-de contrôle ou certificats d'identité, à tout fabricant se soumettant facultativement à leur surveillance, nous verrions bientôt la majorité des pharmaciens consciencieux exiger uniquement de leurs fournisseurs les produits ainsi vérifiés. Que tout pharmacien ait d'autre part, moyennant des conditions faciles à déterminer, le droit de faire analyser tout produit suspect par ces mêmes laboratoires composés de pharmaciens rompus à ces analyses délicates, et bientôt nous verrions disparaître tous ces produits inférieurs, dont la vérification difficile pour le praticien est la plus sûre caution de l'audace du fournisseur.

Ces laboratoires syndicaux permettraient, en outre, à tous les pharmaciens de faire vérifier par des organismes impartiaux et indépendants des fournisseurs, auxquels il serait facile d'imposer d'avance, comme cela se fait pour les engrais, des conditions d'identité complète à des types déterminés, si les produits livrés correspondent bien à ces types, et de n'assumer par suite la *dispensation* d'un médicament qu'en pleine connaissance de cause. Non officiels

et facultatifs dans leur emploi, ces laboratoires inconnus du public, tout en garantissant ainsi le corps pharmaceutique, éviteraient la création de l'estampille officielle, dans laquelle un certain nombre de pharmaciens ont vu le gros danger du projet BARTHE. HUBERT.

La Pharmacie à Beyrouth.

Il y a un an, en juin 1905, le *Pharmazeutische Zeitung* publiait un article sur la pharmacie à Beyrouth. J'avais jugé inutile, à cette époque, d'en signaler les erreurs provenant, non seulement du défaut d'informations, mais encore du point de vue tout à fait spécial auquel se plaçait l'auteur. Retrouvant, dans le numéro d'avril-mai du *Bulletin des Sciences Pharmacologiques*, une traduction abrégée de cet article, et m'y trouvant cité, je crois qu'il est bon de remettre les choses au point.

Je commencerai d'abord en approuvant M. DREYER-DUFER de « *critiquer l'auteur dans les appréciations qu'il emet sur notre valeur professionnelle* ». Voyons, après cela, toujours pour éclairer la situation, dans quel esprit a été conçu l'article du *Pharm. Zeitung*.

L'auteur, ou plutôt celui qui a fourni les notes et renseignements, est professeur de pharmacie à l'École américaine. Ancien élève de cette école, il a été élevé à ce poste il y a quelques années. C'est donc un fervent de l'œuvre. Et l'École américaine? Le *collège protestant de Syrie* est une œuvre de prosélytisme religieux et *rien autre*. Dans un but de propagande, les missionnaires ont joint à leur collège et à leur séminaire une École de médecine et de pharmacie où l'on donnait, au début, des notions de médecine aux futurs ministres. L'instruction religieuse est restée au premier rang, et tous les élèves, *sans distinction de religion*, doivent assister aux exercices journaliers. Je souligne ceci parce qu'on a fait à la Faculté française un crime d'obliger les *catholiques*, et seulement les catholiques, d'assister à la messe du dimanche. Revenons à l'École américaine. Par contre, la science est chose accessoire. Je ne parlerai que de la Pharmacie que mon déjà long séjour dans le pays, mes relations et mes occupations me permettent de juger. Or, voici quel était, il y a encore un an, le programme des études à l'École américaine : Deux ans de scolarité, sans stage obligatoire, avec cours le matin seulement et liberté le soir; études théoriques nulles, les élèves apprenant par cœur, suivant le système général de l'École, un manuel fixé par le professeur qui devient un simple interrogateur; études pratiques se bornant à un stage facultatif dans les pharmacies de la ville. Comme me le disait, il y a un an, un élève que sa nullité avait fait exclure de la Faculté française et qui, accueilli par l'Ecole américaine, venait d'y obtenir son diplôme : « Que voulez-vous? Vous nous parlez de botanique, de microbes, de chimie, etc., qu'est-ce que cela a à faire avec la pharmacie?... » C'est donc le mépris systématique des études scientifiques ; depuis un an il paraît que le programme est devenu plus sérieux (?).

Contre cette école lutte la Faculté française qui, avec son programme identique à celui de France, ses examens passés devant un jury envoyé par le gouvernement français (nous y reviendrons), ses trois années d'études dures et sérieuses[1], son stage obligatoire, l'emporte tout de même. Ajoutons que

1. La présence aux cours est obligatoire. Il y a deux examens par an : au milieu et à la fin de l'année scolaire; ce dernier seul a une sanction ; les élèves refusés en

jusqu'ici Beyrouth est resté sous l'influence française. qu'on y parle français partout. — Ceci dit, revenons à l'article du *Pharm. Zeitung*.

Le nombre des pharmacies n'est pas aussi grand que le dit l'auteur; je n'en compte pas plus d'une trentaine (vingt-huit si je ne fais erreur), nombre auquel il faut ajouter deux grandes drogueries arabes. A côté, les *attâr*, ou boutiquiers arabes correspondant à la fois à nos herboristes et à nos droguistes, en ce sens qu'ils tiennent l'herboristerie, les couleurs, les acides et quelques produits d'un usage courant comme la quinine et les pastilles de santonine.

A mon avis aussi, la classification donnée pour les pharmacies est mauvaise. On peut compter six grandes pharmacies faisant à la fois le gros et le détail : détail, c'est-à-dire l'exécution des ordonnances et la vente des produits courants; gros, car elles fournissent les pharmacies de la montagne, de la Syrie, et un peu de l'Asie-Mineure (la *petite Asie* du traducteur). Les autres pharmacies ne font que le détail. Les clients indigènes ont l'habitude d'acheter au bazar l'herboristerie courante, la farine de lin; les clients européens trouvent ces produits chez les pharmaciens comme en France.

L'auteur termine ce chapitre en disant : « Dans la ville même, à l'exception d'une maison française s'occupant de la fabrication des granulés et des extraits fluides, on ne fabrique rien; l'importation de la plupart des produits d'Angleterre et d'Allemagne est tellement favorisée... » Il y a là deux grosses inexactitudes. La maison française, d'abord, est la *Fabrique française de produits pharmaceutiques*, fondée il y a douze ans environ; cette usine, à vapeur, fabrique non seulement tous les produits pharmaceutiques, mois encore est la seule grande fabrique de résine de Scammonée de toute la Syrie. Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de cette entreprise essentiellement française à la fondation de laquelle j'ai participé et dont je suis resté le directeur technique. Quant à cette importation exclusive de produits anglais et allemands, je ne dis pas qu'un jour elle n'existera pas, mais, pour le moment, l'auteur prend ses désirs pour des réalités.

Position sociale de pharmaciens. — Ce chapitre est totalement faux : il faut distinguer à Beyrouth les pharmaciens vrais, ayant fait des études, et les diplômés quelconques. Or, l'importance matérielle de la pharmacie, j'entends l'officine, n'a rien de commun avec le savoir de son propriétaire, et telle petite boutique appartient à un pharmacien de première classe ayant le diplôme de France et de Constantinople, alors que tel autre grand magasin est la propriété d'un praticien sans diplôme et sans études. Je puis dire avec orgueil que tous les pharmaciens sérieux et capables de Beyrouth doivent leur science à la France et lui font honneur, et que tous les élèves sortis de l'École française sont non seulement capables de faire une analyse d'urine, monopole que l'auteur réserve à quatre pharmaciens, mais ont des connaissances en chimie analytique plus qu'ordinaires.

La grosse majorité des pharmaciens ou gérants responsables sort de la Faculté française; très rares sont ceux sortis de l'École américaine.

Importation et exportation. — Tous les bons produits pharmaceutiques viennent, en dehors de la fabrique locale, de France. Autrefois elle avait

juin doivent se représenter en octobre. Tout élève ayant eu la note *mal* en juin et octobre est exclu de la Faculté; au-dessus de cette note, il est autorisé à passer encore un an, et pas plus, à la Faculté. Chaque élève est interrogé par *tous* ses professeurs.

presque le monopole, mais elle est encore bien représentée par les maisons H. Salle et Cie, de Paris, Poulenc frères, etc., qui font de grosses affaires en Syrie. A côté il faut placer la maison Merck, de Darmstadt, qui fournit la majorité des produits chimiques; une maison italienne visite aussi régulièrement la place. Mais depuis quelque temps certaines maisons secondaires, dans un but de concurrence, ont livré des produits de plus en plus médiocres, de plus en plus mauvais, et malheureusement ce n'est pas seulement d'Allemagne que nous vient cette camelote : Kolas granulées à 50 centimes le flacon, Glycérophosphates de fantaisie et bien d'autres sont des compatriotes.

La supériorité des maisons allemandes tient à deux choses : 1° grandes facilités commerciales, telles que longue échéance, prix établis en francs, franco Beyrouth, informations sérieuses sur la valeur des clients à l'abri des appréciations erronées des petites ou grandes banques de la place toujours suspectes de partialité, etc.; 2° bas prix, compensé par substitutions, qualité inférieure, etc. A part les maisons sérieuses telle Merck, les autres envoient de la camelotte. On se demande ce qu'il peut y avoir dans les extraits de 3 francs le kilogramme et ceux d'ergot à 8.

Depuis quelques jours (juin 1906) fonctionne un service sanitaire à la douane de Beyrouth et j'ai déjà eu des échantillons des saisies pratiquées. Si ce service parvient à fonctionner sans que la corruption intervienne, ce sera une vraie épuration.

Exercice de la profession. — Ici encore je ne suis pas d'accord avec l'auteur et la raison en est claire : Tous les pharmaciens de Beyrouth, à part deux ou trois élèves de l'Ecole américaine, sortent soit de Constantinople, soit de la Faculté française. Ces derniers exercent de droit, étant munis du diplôme turc; ceux de l'Ecole américaine devaient aller subir de nouveaux examens à Constantinople pour pouvoir s'établir. Depuis trois ans un jury turc vient à Beyrouth leur faire subir sur place cet examen, mais, point très douloureux pour les Américains, *leurs professeurs sont exclus du jury*. En outre, depuis les examens absolument scandaleux d'il y a trois ans, les candidats doivent répondre en *français* ou en *turc*, l'anglais n'étant plus admis. Dans cette session célèbre, l'examen avait été une véritable comédie; l'un des candidats, qui n'avait fait aucune scolarité, fut reçu sans examen, à cause de son long stage. Ajoutons que ce jury n'a rien de commun avec celui qui vient chez nous.

A l'École française, au contraire, un jury mixte, composé de trois professeurs des Facultés de France, trois professeurs de la Faculté Impériale de Constantinople, et des professeurs de la Faculté, fait passer les divers examens, en français et suivant le programme de France, et signe les certificats d'admission qui sont transmis, par la voie officielle, à Paris et à Constantinople. Les deux Gouvernements envoient leur diplôme.

Pour le Liban il faut, ou être muni d'un diplôme, ou, pour les villages, d'un permis d'exercer délivré par le Gouverneur général après examen subi devant un jury composé du médecin en chef du Liban et du professeur de Pharmacie de la Faculté française.

Et maintenant M. Dreyer-Dufer me permettra de parler une dernière fois de moi : je ne suis pas Syrien, mais Français, je ne suis pas élève de la Faculté française, mais y suis professeur et depuis douze ans ai quitté la France pour y occuper la chaire de Pharmacie et Matière médicale; j'ajouterai que j'ai l'honneur de figurer parmi les collaborateurs du *B. S. P.* Quant à la Pharmacie française, que mon prédécesseur avait fondée et qu'il m'avait cédée, des raisons personnelles me l'ont fait abandonner depuis de longues années.

Que les auteurs de l'article du *Pharm. Zeitung ignorent* ma situation exacte et montrent les faits sous un aspect erroné, peu m'importe; mais je ne voudrais pas que les lecteurs du *B. S. P.* retirent de la lecture d'un article tendancieux une impression inexacte du rôle de l'influence française dans le domaine de la Pharmacie en Orient.

Je reconnais que l'importance commerciale de la France diminue, mais je crois qu'il est possible de reprendre la première place : seulement, le jour où on le voudra, il faudra se dire que le commerce doit passer avant la politique.

P. Guigues,
Docteur de l'Université de Paris.
Professeur à la Faculté française de médecine et pharmacie de Beyrouth.

VARIÉTÉS

(*Suite*)[1].

Une Pharmacie à Shanghaï.

Je continue l'énumération : de petits lézards verts embrochés après une aiguille de bambou, noirâtres, qui, réduits en poudre, agissent heureusement dans les cas de certains ulcères, ainsi que des scolopendres noirs aux pattes jaunes, de 15 centimètres de long, étendus sur des bâtons, mais dont on ne doit manger que les anneaux; des vers de terre, traités de deux façons, les uns entiers, que le desséchement a rendus informes; les autres ouverts par le milieu et étalés, souverains pour les blessures et l'indigestion; une sorte de coléoptère, l'*Ateuchus* noir, que l'on trouve souvent volant autour des lampes le soir, mais dont on a enlevé la tête et le thorax. Pris aussi bien bouillis qu'en purée, ces insectes agissent merveilleusement dans les digestions difficiles.

Tout cela défile sous nos yeux, entre nos doigts, apporté au fur et à mesure par l'élève complaisant qui s'aide, dans ces indications médicales, de son encyclopédie écrite à la main. De tous ces produits, les uns sont puisés des tiroirs, où ils sont rangés, espèce par espèce, dans des boîtes de carton; d'autres sont descendus de l'étage supérieur où l'on garde les médicaments coûteux et rares, comme les hippocampes qui valent un dollar la paire, les dragons de mer qui ne coûtent pas moins de trois dollars les deux, et d'autres encore que nous allons voir; mais, chose à remarquer, ces gens, que ces extraordinaires substances curatives ne devraient point étonner, rient souvent au moment des déballages malpropres, ou sourient de façon à laisser le doute transparaître, lorsque je manie très gravement les petites saletés desséchées et que je questionne avec conviction sur leurs effets thérapeutiques. Est-ce que la médecine chinoise aurait ses détracteurs au sein même du temple où les remèdes sont confectionnés, préparés, arrangés et vendus pour le plus grand bénéfice des malheureux qui souffrent et qui croient?

On le voit aussi, les maladies diverses qui désolent notre lointain Occident se retrouvent ici, et si les méthodes, les substances curatives changent avec les Chinois, devenant « chinoiseries », les maux restent les mêmes dans l'unique fraternité dont le monde puisse s'enorgueillir, la seule égalité sous laquelle tous courbent la tête : la souffrance.

Mais poursuivons la série, déjà si bien représentée. Les rhumatismes et

1. Voir *B. S. P.*, juillet 1906, Annexes.

l'ankylose se traitent par le serpent. Pour le premier, le reptile est déchiré; après le morceau que l'on me présente, il y a de la peau dont on voit bien les écailles, et la couleur noire et rouge, et de la chair desséchée tenant à des os, amalgamés par la pression; on doit le prendre avec du vin. Pour le second, le serpent est pris tout jeune, tout petit; il se voit enroulé sur deux baguettes de bambou.

Les affreux ulcères, pour le traitement desquels nous avons déjà vu employer des scolopendres et des lézards, ont aussi le crapaud pour les combattre, et on voit la bête sous un aspect plus immonde encore que sur les bords des mares, avec ses pustules suintantes et ses grands yeux immobiles. Elle est ouverte, aplatie et desséchée telle quelle. On voit vaguement sa forme primitive, la tête seule est reconnaissable, et aussi la colonne vertébrale, des morceaux d'os adhérents à la chair durcie, cornifiée, noirâtre. Pour l'usage, on doit le couper en petits morceaux et en boire le bouillon, après traitement à l'eau chaude. La dysurie se soigne au moyen de deux insectes : le taupe-grillon, que la lumière attire par milliers dans nos rues de Shanghaï au printemps, sous les arcs électriques, et un hémiptère d'eau de la famille des *hydrocorites*, très commun aussi; les deux, réduits en poudre, se prennent à l'eau et au vin.

Après cette première série apportée par l'élève sur le comptoir, j'éprouve l'envie d'aller moi-même fouiller la multitude de tiroirs qui s'étendent de tous côtés, et je pénètre dans l'enceinte réservée du sanctuaire en en faisant le tour, au profond étonnement de la gent chinoise qui se demande ce que je vais faire. Mais si l'inquiétude les effleure, ils se remettent vite et, loin de s'opposer à cette intrusion de leur domaine, m'aident de leurs lumières. Et je découvre encore nombre de produits intéressants.

Ce sont des *cauris*, les coquilles-monnaie d'Afrique (*Cyproea moneta*) qui, dans les temps reculés, ont été monnaie aussi en Chine; les infusions de ce coquillage sont recommandées pour la toux et les maux d'estomac; des morceaux de mica brun souverains pour les respirations courtes; des morceaux d'écaille, de petites pierres tendres semblables à de la marne grise, efficaces dans les bronchites; des débris de nacre et une autre espèce de coquilles marines (*Haliotis*) toutes rongées par les infiniment petits; les vers marins, infaillibles contre les maux d'estomac; une sorte de cédrat pyriforme, à écorce très rugueuse, sillonnée longitudinalement, qui porte ici le nom de « main de Bouddha », aussi rafraîchissant que nos citrons; des écorces d'orange arrangées en étoiles à six pointes obtuses, dans les boîtes *ad hoc*, dont l'infusion se prend avec du thé pour la toux et les coupures; enfin, des lames de bois divers, des fleurs, des branches, des racines, des rhizomes, les uns entiers, les autres coupés, toute la série de nos fleurs médicinales, comme la camomille et la rose, et les épices, cannelle, clous de girofle, mille et un produits intacts ou déformés, parfumés ou puants, dont la liste exigerait un volume et dix ans de recherches pour leur détermination, les pharmaciens chinois n'étant rien moins que botanistes.

Mais il y en a deux que j'ai mis de côté, car ils semblent sortir de cette catégorie et même de toute catégorie. Ce sont, tous deux, ce que le vulgaire appelle des *pétrifications*, qui sont des fossiles; l'un est une espèce de crabe dont il ne reste que la carapace; l'autre une *térébratula* parfaitement conservée, coquille bivalve marine qui est encore représentée dans nos mers actuelles. Il ne m'a pas été possible de connaître la provenance de ces échantillons des faunes antédiluviennes. « De la mer », dit le Chinois, parce qu'il

reconnaît des animaux marins; ils viennent, au contraire, de la montagne. Le premier, malgré son poids, s'emploie pour la digestion, réduit en poudre et passé à l'eau chaude; l'autre sert avec succès dans les maux d'yeux. Est-ce à dire que le fossile, transformé, doit passer dans l'estomac du malheureux atteint de conjonctivite ou d'ophtalmie ?

Tandis que je continue mon exploration des tiroirs, je découvre quelque chose de curieux : ce sont des bouts de fil de soie, rouges, tortillés, de quelques millimètres de long.

— Qu'est-ce que cela ? demandai-je.

— Un médicament, dit l'élève.

— Mais c'est de la soie !

— Prise du flot des chapeaux de mandarins.

— Ah ! vous m'en direz tant ! Et quel est le mal qui cède à l'influence d'une décoction de bouts de soie pris au flot d'un chapeau de mandarin ?

— La toux, monsieur.

Je me tiens pour satisfait. On voit que l'art d'utiliser les petits résidus de la vie quotidienne est développé dans le mandarinat chinois.

(*A suivre.*)

Association Corporative
des Pharmaciens de réserve et de territoriale.

Un certain nombre de pharmaciens de réserve et de territoriale assistant aux importantes et intéressantes manœuvres du Service de santé qui se sont déroulées cette année dans la vallée de l'Yvette, réunis à Savigny-sur-Orge, au restaurant du Coin-d'Or, le 1er août 1906, ont, sur la proposition de M. LANGRAND, décidé de former une association analogue à l'*Association fédérative des médecins de réserve et de territoriale*, qui rend à ses membres d'éminents services.

La déclaration suivante a été immédiatement rédigée :

« Savigny-sur-Orge, 1er août 1906.

« Les pharmaciens soussignés, officiers de réserve ou de territoriale, décident de créer, sous le nom de : *Association Corporative des Pharmaciens de réserve et de territoriale*, une Société amicale chargée de défendre les intérêts généraux de la profession, principalement, au point de vue militaire.

« Cette Association prend naissance ce jour, 1er août 1906. »

Les Pharmaciens fondateurs :

A. LANGRAND, 29, rue des Francs-Bourgeois.
H. MANSON, 9, rue Pauquet (XVIe).
E. PAPILLAUD, 6, rue Jacob.
G. HOCBOCQ, 5, villa Yvette (XVIe).
MABILLE, 2, rue Castiglione, à Paris.

En même temps nos confrères adressaient à M. FAURE, le premier de nos confrères promu chevalier de la Légion d'honneur, au titre de *pharmacien-*

major de 2e classe de réserve, une lettre de félicitations, au nom de la nouvelle Association.

Au cours des manœuvres, ont adhéré :

MM. André Piédallu, 6, rue Pestalozzi (Ve).
Dr Ed. Desesquelle, 14, rue de Beaune.
M. Rolland, avenue Victor-Hugo, à Paris.

Nous adressons en sa faveur un pressant appel à nos confrères. Le projet de loi Dumont, qui tend à supprimer les pharmaciens militaires, impose à chacun l'obligation de faire partie de la nouvelle Association.

Grâce à elle, il s'établira rapidement entre les pharmaciens militaires et les pharmaciens civils des relations et un esprit de corps profitables aux uns et aux autres.

Enfin, au point de vue militaire, au point de vue national, les pharmaciens, en se groupant, montreront que les intérêts de la défense du pays ne les laissent pas indifférents, et qu'ils sont résolus, en cas de guerre, à se montrer à la hauteur du rôle qu'ils sont appelés à remplir, à faire leur devoir, entièrement, complètement, comme les officiers de tous rangs et de tous grades.

A. L.

Nous prions nos confrères, pharmaciens de réserve ou de territoriale, de vouloir bien envoyer leur adhésion, soit à M. Langrand, soit à l'un des confrères désignés ci-dessus. Aussitôt qu'un nombre suffisant d'adhésions aura été reçu, une assemblée aura lieu. Disons de suite que dans l'esprit des fondateurs la cotisation doit être très minime : 2 francs par an, par exemple.

FORMULAIRE

Eau de quinine.

Sulfate de quinine	1 gr.
Eau de Cologne	10 gr.
Rhum	100 gr.
Alcool à 90°	100 gr.
Glycérine	100 gr.
Eau de Roses	600 gr.
Alkonine (colorant de la racine d'Orcanette)	Q. S.

Lotion capillaire contre la chute des cheveux.

Teinture de quina gris	60 gr.
Baume opodeldoch	60 gr.
Eau de Cologne	120 gr.
Eau distillée	120 gr.

Lotion capillophile.

Teinture de quina gris	30 gr.
— de Cantharides	1 gr.
— de Jaborandi	5 gr.
Eau de Cologne	100 gr.
Eau	100 gr.

(D'après *Journal de Pharmacie d'Anvers.*)


SUC INALTÉRABLE
DE VIANDE CRUE
MUSCULOSINE
BYLA
AU PUBLIC :
Gd FLACON 8 FR.
Prix minimum 7 fr.
1/2 FLACON 4f50
Prix minimum 3f75
AVEC
TICKET-PRIME
DE
2 FR. POUR Gd FLACON
1 FR. 25 P. 1/2 FLACON
PRÉPARATION & DIRECTION GÉNÉRALE
ABORATOIRES DE CHIMIE BIOLOGIQUE
à GENTILLY (PARIS)

SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Chambre syndicale des Produits pharmaceutiques.

Le siège social de la Chambre syndicale est transféré, 24, rue d'Aumale, Paris (9e).

Société des Pharmaciens de l'Aveyron.

Vice-Président honoraire : M. Fabre, I ✪, à Villefranche.
Trésorier honoraire : M. Galy, à Rodez.
Président : M. Mauty, à Rodez.
Vice-Président : M. Vigroux, à Cassagne-Begonhès.
Secrétaire : M. Bousquet, à Rodez.
Trésorier : M. L. Portalier, à Rodez.

Délégués d'arrondissement :

MM. Carcanague, arrondissement d'Espalion; Canac, arrondissement de Rodez; Nègre, arrondissement de Villefranche; Ricard, arrondissement de Saint-Affrique; Vernhet, arrondissement de Millau.

Société et Syndicat des Pharmaciens de la Loire-Inférieure.

Président : M. Charpentier, à Nantes.
Vice-Présidents : MM. Chessebœuf, à Nantes; Guingeard, à La Bernerie.
Secrétaire-général : M. Chollet, à Nantes.
Secrétaire-adjoint : M. Gruget, à Nantes.
Trésorier : M. Méneux, à Nantes.
Conseillers : M. Assailly, à Pontchâteau; M. Cesbron, à Nantes; M. Guérin, à Chantenay; M. Guibert, à Varades; M. Lillot, à Nantes; M. Oger, à Pont-Rousseau.

Composition de la Chambre syndicale de la Fédération de l'Ouest.

Délégués pour les Syndicats :

Ille-et-Vilaine : M. Le Floch, à Rennes, président; M. Ferrier, à Vitré.
Loire-Inférieure : M. Charpentier, à Nantes, président; M. Cesbron, à Nantes; M. Guingeard, à La Bernerie; M. Viaud, à Nantes.
Maine-et-Loire ; M. Tabuteau, à Angers, président; M. David, à Angers; M. Duval, à Angers.
Morbihan ; M. Le Mouroux, à Etel, président; M. Le Rouzic, à Vannes.
Sarthe, Orne et Mayenne : M. Legué, Le Mans, président; M. Aubin, Le Mans; M. Bazoze, Le Mans.
Vendée : M. Letard, à Talmont, président; M. Bertault, à La Roche-sur-Yon; M. Bertrand, à Fontenay.

Syndicat départemental de Rouen et de la Seine-Inférieure.

Président d'honneur : M. Rièthe, ancien président de l'Association générale des Pharmaciens de France.
Présidents honoraires : MM. Infray père, Flour, Mulot.
Président : M. L. Infray.
1er Vice-Président : M. Thoumelin (d'Elbeuf).
2e Vice-Président : J.-M. Ouf.

Secrétaire-général : M. Lang.
Secrétaire-adjoint : M. Lemasson.
Trésorier : M. Leriche.
Archiviste : M. Fouache.
Administrateur : M. Flour.

Syndicat des pharmaciens du Lot-et-Garonne.

Président : M. Bérard, à Villeneuve.
Vice-Présidents : MM. Villeneuve, pour Agen ; Dupont, pour Marmande ; Fréchou, pour Nérac.
Secrétaire : M. Lidon, à Villeneuve.
Trésorier : M. G. Testut, à Villeneuve.

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

Réponse. — Appareil Bialout pour la préparation de l'oxygène.

Description de l'appareil. — Il se compose d'un flacon de Woolf en grès réfractaire muni de 3 tubulures : l'une A sert à introduire la Poudre oxygénée dans l'appareil, l'autre B reçoit un entonnoir à robinet, et à la troisième C s'adapte le tube à dégagement qui plonge dans l'eau du flacon laveur destiné seulement à arrêter les parcelles de poudre qui pourraient être entraînées pendant le dégagement.

Opération. — Introduire par la tubulure A 60 à 70 grammes de poudre oxygénée par 10 litres de gaz à obtenir (avoir soin de ne pas respirer la poudre et éviter de la répandre sur les mains et les vêtements), remplir d'eau l'entonnoir à robinet placé sur la tubulure B, adapter le tube à dégagement sur la tubulure C, le réunir par le tube en caoutchouc au tube plongeur du flacon laveur et laisser tomber peu à peu l'eau par le robinet.

Appareil complet pouvant fonctionner sans interruption et produire n'importe quelle quantité de gaz : 15 francs.

Poudre oxygénée, logée, le K° pour 150 à 180 litres de gaz : 5 francs.

S'adresser à M. Bialout, pharmacien, à Roanne.

NOUVELLES

Nomination des suppléants et professeurs des Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. — Le 25 juillet dernier est paru à l'*Officiel* un décret du Président de la République, décret que nous reproduirons et sur lequel nous reviendrons dans un des prochains Bulletins, modifiant les articles 4, 5 et 7 du décret du 1[er] août 1883, portant réorganisation des Écoles préparatoires de médecine et pharmacie. Dorénavant, les docteurs ès sciences pourront *sans concours*, être nommés suppléants de chaires de chimie et de physique ou d'histoire naturelle.

Pour les professeurs titulaires, les titres et grades à exiger, seront, pour la chimie et la physique, le doctorat en médecine et le certificat d'études supérieures médicales ou le titre de pharmacien de 1[re] classe et le doctorat es sciences, ou le diplôme supérieur de pharmacien ; pour la pharmacie et matière médicale, le diplôme supérieur de pharmacien.

Société scientifique d'hygiène alimentaire. — *Prix Henri de Rothschild.* Ce prix, d'une valeur de 5.000 francs, devait être attribué au meilleur travail concernant l'alimentation de l'enfance. Les lauréats sont MM. Michel et Perret pour leur remarquable mémoire intitulé : *La ration alimentaire de l'enfant de la naissance à l'âge de deux ans.*

Tous nos compliments particuliers à notre ami et collaborateur M. le D[r] Michel, ancien interne en pharmacie, médaille d'or des hôpitaux de Paris.

Nominations. — *Officiers d'Académie* : MM. Limousin, à Caudeyran (Gironde); Mailfait, à Charleville; Savary, à Rouen; Vedel, à Toulon; Vizern, à Marseille.

Chevaliers du Mérite agricole : MM. Bosc, pharmacien-major à l'hôpital militaire d'Ajaccio; Combaud, pharmacien à Mâcon; Desage, pharmacien à Pamproux (Deux-Sèvres); Genevoix, pharmacien à Dun-le-Palleteau (Creuse); Hervé, ancien pharmacien, à Morlaix (Finistère, et Lehmann, pharmacien à Bourges.

Ecole préparatoire de médecine et pharmacie de Tours. — M. Fr. Menuet, professeur suppléant d'histoire naturelle après de très brillantes épreuves soutenues le 15 et le 16 juin devant un jury composé de MM. les professeurs Wolff, Pitard et Javillier, a été proposé pour la place de chef des travaux d'histoire naturelle à l'Ecole de Tours.

Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes. — Par arrêté rectoral en date du 17 juillet 1906, ont été nommés, à l'Ecole de médecine de Nantes, après concours :

M. Cardaliaguet (Pierre), étudiant en pharmacie de 1[re] classe, préparateur de physique et de pharmacie.

M. Goglet (Ferdinand), étudiant en pharmacie de 1[re] classe, préparateur d'histoire naturelle et de matière médicale.

Concours. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 6 juin 1906, un concours s'ouvrira le 10 décembre

1906 devant la Faculté mixte de médecine ou de pharmacie de l'Université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

— Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 17 mars 1906, des concours s'ouvriront le 8 octobre 1906, devant l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes, pour les emplois de chef des travaux de bactériologie et de chef des travaux de chimie à ladite Ecole de Nantes.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

— Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 18 juillet 1906, un concours s'ouvrira le 18 mars 1907 devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

— Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 20 juin 1906, un concours s'ouvrira le 8 janvier 1907, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

— Le Conseil général d'administration des hospices civils de Lyon donne avis que, le jeudi 25 octobre 1906, à 8 heures du matin, il sera ouvert un concours public pour la nomination de pharmaciens-adjoints des hôpitaux de Lyon et de pharmaciens-adjoints suppléants appelés à faire le service des pharmaciens dans les établissements que l'Administration désignera.

Ce concours aura lieu à l'Hôtel-Dieu, devant le Conseil d'administration assisté d'un jury de pharmaciens.

Les candidats devront se faire inscrire à l'Administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56. Le registre d'inscription sera clos le samedi 22 septembre, à 4 heures.

Les candidats seront avisés de leur admission au concours, directement par l'Administration, le samedi 13 octobre au plus tard.

Les candidats nommés, soit à titre définitif, soit à titre de suppléants, seront tenus de se conformer aux règlements actuels et à ceux que le Conseil pourrait établir.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois. — Demandes de renseignements de toute nature. — Offres d'appareils. — Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Méthyle, en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Autoclave Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

143. — Changement de situation. A céder, bref délai, Pharmacie seule dans chef-lieu de canton. Affaires 18 à 20.000 fr. d'excellente Pharmacie laissant plus de moitié de bénéfice net.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Bardet, 118, boulevard Magenta, Paris.

145. — Microscope Stiassnie, objectifs à sec et à immersion, revolver, etc., n'ayant jamais servi. A céder dans de bonnes conditions.

147. — Pharmacie, 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépôt de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

150. — Très élégante Pharmacie à côté de l'Opéra et des grands boulevards, à Paris. Recette : 35.000 fr. Bénéfice net : 11.000 fr. Prix : 25.000 fr. Conviendrait surtout à un Pharmacien connaissant l'allemand. A céder pour cause de double emploi.

151. — Pharmacie au bord de la mer, Plage charmante. Jolie maison avec jardin. Recettes : 29.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfice : 10.000 fr. Prix : 25.000 fr., comptant 5.000.

152. — Titulaire d'une belle Pharmacie d'angle à Paris, ferait association pour donner de l'extension. Situation merveilleuse sur l'une des plus importantes artères de la capitale.

154. — Très ancienne et excellente pharmacie à céder pour cause de fortune et de repos, bien gagné par 35 ans de travail

Recettes : 85.000 fr. Bénéfice : 18.000 fr. a fait plus de 30.000 net.

Un jeune pharmacien ferait davantage. Prix à débattre. Belle installation. Logement confortable.

156. — Pharmacien de Sous-Préfecture, centre d'élevage par excellence, demande le dépôt exclusif pour son département et départements limitrophes d'une spécialité vétérinaire, *sérieuse*, qu'il pourrait *acheter* au bout de quelques années, ferait réclame lui-même.

157. — Speertomètre d'Yvon à céder dans de bonnes conditions.

158. — **Avis aux pères de famille.** Leçons préparatoires aux baccalauréats, partie scientifique. Mathématiques. Physique, Chimie. Méthode spéciale, succès garanti. Conditions particulièrement avantageuses aux abonnés du *B. S. P.*

159. — Occasion exceptionnelle : Spécialité réalisant 20.000 francs de bénéfice annuel à céder pour moitié, le propriétaire restant associé pour l'autre moitié. *Conditions avantageuses.*

160. — pour cause d'installation du calorifère, à vendre :

1° Pour 60 francs, cheminée Choubersky ayant coûté 125 francs ;

2° Pour 30 francs, cheminée à gaz brique réfractaire et bouquets amiante ayant coûté 70 francs ;

3° Pour 50 francs, radiateur à gaz dix bougies ;

4° Pour 20 francs, grand poêle pétrole ;

5° Pour 10 francs, petit poêle pétrole Ditmar.

Tous appareils garantis état de neuf.

161. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, au courant de la vente des spécialités, se recommande aux confrères de province pour recevoir des dépôts. Grands locaux disponibles.



BÉNÉFICE DE 20 0/0 ASSURÉ A NOS CONFRÈRES

par une **prime de remboursement** de 20 0/0 sur nos prix minima de vente en France, mais sous l'obligation de ne pas vendre au-dessous de ces prix minima qui sont : Pilules : flacon, **3** fr. **50** ; 1/2 flacon, **2** fr. — Sirop : flacon, **2** fr. **50**. **BLANCARD & Cie**

Traitement simple et agréable. — 3 à 7 Pilules par jour suffisent.

KIPSOL prévient guérit le **CORYZA**

CORYZA SIMPLE et **CORYZA** des **IODURES**. — BLANCARD, Paris.



DÉPÔT CENTRAL : FUMOUZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.
DÉTAIL : Pharmacie CHAUMEL, 87, Rue Lafayette, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 9 mars 1906.

M. Trillat (voir aux *Comptes rendus*, p. 111).

M. Bougault. Sur un tartrate d'antimoine (voir à la *Société de Pharmacie*, p. 113).

M. Berger en faisant agir l'aldéhyde éthylique sur le bromure d'α-naphtylmagnésium a obtenu l'alcool $C^{10}H^7.CH(OH).CH^3$ fondant à 64°, dont le chlorure et l'acétate bouillent à 149 et 164° sous 16 millimètres. La distillation dans le vide scinde l'alcool en eau et naphtyléthylène $C^{10}H^7.CH:CH^2$, bouillant à 128° sous 16 millimètres.

M. Lebeau en étudiant les siliciures de cuivre a reconnu que la limite de siliciuration est de 10 °/₀ environ, correspondant à la formation de $SiCu^4$. L'excès de silicium est libre, sous deux formes, l'ordinaire et la variété soluble dans l'acide fluorhydrique.

Séance du 23 mars 1906.

MM. Moureu et Lazennec ont préparé quelques amides et nitriles acétyléniques. Ces composés fournissent avec les alcools et les phénols des produits résultant de leur fixation sur la liaison acétylénique.

M. Mouneyrat montre que l'on peut doser le fer colorimétriquement en utilisant la coloration verte que les sels ferreux et ferriques en solutions très diluées donnent avec l'hydrogène sulfuré en présence de l'ammoniaque.

M. Haller et E. Bauer communiquent des recherches sur des dérivés des bornéols et sur leurs produits de déshydratation.

M. Delépine a continué ses recherches sur l'attaque du platine par l'acide sulfurique à chaud. Il a aussi étudié l'attaque du platine iridié à 10 °/₀; les deux métaux sont dissous en même temps. Si à la solution sulfurique on ajoute du sulfate d'ammonium et fait bouillir, le platine est précipité ; l'iridium reste dissous et communique au liquide une couleur verte qui passe au violet par ébullition avec l'acide nitrique. La solution verte contient les sels ammoniacaux de deux acides *iridosulfuriques*, l'un vert et l'autre brun.

D'autre part, M. Delépine montre que le sel décrit autrefois par M. Lecoq de Boisbaudran comme sulfate double d'iridium et de potassium est aussi un sulfate complexe. Il montre les riches colorations des sels de ces acides et exécute des expériences démontrant que *l'acide sulfurique y est masqué.*

M. Simon, en poursuivant l'étude de la réaction de l'acide pyruvique sur l'uréthane qui lui a fourni antérieurement l'uréthane

$$CH^3 - CO - CO^2H + 2NH^2.CO^2C^2H^5 = H^2O + CH^3 - \underset{CO^2C^2H^5 - NH \quad NH.CO^2C^2H^5}{\overset{}{C}} - CO^2H$$

a constaté que cette réaction était limitée par la réaction inverse à la manière d'une éthérification ou d'une acétalisation, bien que l'acide produit soit insoluble.

MM. A. Gautier et Clausmann montrent que l'on peut doser de petites quantités d'oxyde de carbone par le passage du mélange gazeux sur l'anhydride iodique chauffé à 70°. Mélangé à une grande quantité de gaz inerte, CO n'est pas absorbé par le chlorure cuivreux dissous dans l'acide chlorhydrique. En présence de gaz combustibles et d'une quantité insuffisante d'oxygène pour les brûler, l'oxyde de carbone reste inaltéré.

Séance du 27 avril 1906.

M. Urbain expose ses recherches sur l'isolement du dysprosium et sur les caractères atomiques de cet élément. Il indique que la phosphorescence de la chlorophane est due à la présence de traces de dysprosium et de terbium.

M. Mouneyrat indique les méthodes qu'il a suivies pour débarrasser de fer les réactifs qu'il a employés dans ses recherches quantitatives du fer dans les tissus; il indique de plus que la destruction des matières organiques par incinération est grandement accélérée si on fait arriver dans la capsule où l'on opère un rapide courant d'oxygène.

Séance du 11 mai 1906.

M. G. Blanc expose la méthode qu'il a employée pour réaliser la synthèse de quelques corps contenant le noyau du camphre.

M. Hollard montre le grand intérêt qu'il y a à supprimer le dégagement d'hydrogène qui accompagne le dépôt électrolytique des métaux, dégagement gazeux qui, souvent, est la cause de leur état spongieux, pulvérulent et impur. Cette suppression de l'hydrogène conduit à des dépôts compacts, unis et de grande épaisseur. Cette suppression peut être obtenue par l'addition de certains sels qui font disparaître les hydrogènes-ions en les faisant passer à l'état de combinaisons complexes. C'est ainsi que l'addition d'un sulfate à l'acide sulfurique fait disparaître des ions H qui passent à l'état d'ions SO^4H, et cette disparition est d'autant plus complète que la concentration de l'acide sulfurique est plus forte.

M. Hollard prouve cette disparition des hydrogènes-ions par des mesures de conductibilités électriques faites sur des mélanges, en toutes proportions, d'acide sulfurique avec les sulfates de sodium, de magnésium, de zinc, de cuivre et d'ammonium.

Séance du 25 mai 1906.

M. le Président retrace en quelques mots les différentes communications qui ont été faites au Congrès de Rome. Ce Congrès a été un succès. Près de 2.400 congressistes étaient présents et les noms des chimistes les plus illustres de l'Europe y étaient représentés. Le roi et la reine d'Italie ont bien voulu

ouvrir le Congrès. Il rappelle l'accueil chaleureux qui a été fait par les italiens aux savants qui y ont assisté et remercie la Société de l'honneur qu'elle lui avait fait en le déléguant pour la représenter.

M. Daniel Berthelot rappelle que la méthode des conductibilités électriques se prête fort bien à l'étude des équilibres des sels en solution aqueuse.

Dans des expériences publiées aux Comptes rendus de 1889 à 1891 et aux Annales de 1891 à 1893, M. D. Berthelot a étudié les sels acides, neutres ou basiques d'un grand nombre d'acides minéraux ou organiques. La conductibilité d'un mélange ne peut se calculer par une règle de simple proportionnalité que s'il s'agit de corps bons conducteurs (sels neutres, acides minéraux ou bases fortes) en solution étendue. Pour les acides ou bases organiques, même très dilués, il faut tenir compte de la variation de conductibilité avec la dilution.

M. Ch. Moureu entretient la Société de ses recherches sur les gaz rares des sources thermales. Après avoir rappelé que divers auteurs (Lord Rayleigh et sir W. Ramsay, Bouchard et Troost, Moureu, Bouchard et Desgrez, Dewar, Moissan, Armand Gautier, etc...) ont déjà étudié à ce point de vue quelques mélanges gazeux naturels, M. Moureu montre comment cette question, principalement en ce qui touche l'hélium, se rattache au phénomène de la radioactivité; il décrit sommairement la technique de ses expériences, et expose ensuite les résultats généraux auxquels il est arrivé.

L'auteur a étudié quarante-trois sources, appartenant à des régions diverses de la France et de l'étranger. Dans une première série d'expériences, il a dosé *en bloc* les gaz rares (argon, hélium, néon, crypton, xénon). Les teneurs observées sont très variables, mais elles suivent assez régulièrement les proportions d'azote. En général, la proportion globale des gaz rares est comprise entre 1 et 1.5 °/₀ de celle de l'azote. Certaines sources dépassent notablement cette moyenne; dans deux sources de Bourbon-Lancy, on a trouvé 2.8 et 2.9 °/₀, et, à Maizières, la proportion globale des gaz rares atteint le chiffre exceptionnellement élevé de 6.35 °/₀.

En ce qui concerne la nature même des gaz rares existant dans les sources thermales, M. Moureu, par le seul examen spectroscopique direct du mélange global, a reconnu la présence de l'argon dans quarante-trois sources étudiées, et celle de l'hélium dans trente-neuf sources. Il ne doute pas, d'ailleurs, de la présence de l'hélium dans toutes les sources.

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Ch. Richet: **Sur une combinaison de l'acide lactique avec la caséine dans la fermentation lactique** (LX, 560, 7.4.06).

A. Desgrez et J. Ayrignac: **De l'influence du régime alimentaire sur le poids moyen de la molécule élaborée** (LX, 652, 7.4.06).

C. Hervieux: **Les ferments solubles de la glande interstitielle du testicule** (LX, 653,7.4.06).

H. Soulié et V. Gardon: **La séro-réaction dans le cours de la fièvre méditerranéenne** (LX, 659, 7.4.06).

WEINBERG: **Appendicite et vers intestinaux chez le chimpanzé** (LX, 601, 7.4.06).

DELANOE: **Note sur la biologie du Bacillus prodigiosus. Influence de la température sur la végétation et sur le pouvoir chromogène** (LX, 674,7.4.06).

H. LABBÉ et G. VITRY: **Origine des sulfo-éthers urinaires** (LX, 686, 7.4.06). — La quantité des sulfo-éthers éliminés quotidiennement par l'urine paraît sensiblement proportionnelle à la quantité d'albumine ingérée tant que cette quantité se maintient au-dessous de 100 gr. La qualité de l'albumine ingérée semble influer très peu. L'addition à une quantité donnée d'albumine d'une quantité variable de matériaux hydrocarbonés n'a pas d'influence sur la qualité des sulfo éthers urinaires qui restent proportionnels à la quantité d'albumine ingérée.

E. DEBAINS: **Modification provoquée de la flore intestinale** (LX, 691, 7.4.06).

G. PATEIN: **Contribution à l'étude de l'action de la chaleur sur le sérum sanguin** (LX. 724, 28.4.06).

DELANGE: **Deuxième note sur la biologie du Bac. prodigiosus** (LX, 724, 28. 4.06).

L. VAILLANT: **Sur le bacille tuberculeux cultivé en milieu sucré** (LX, 741, 28.4.06). — Il existe un rapport entre la quantité de chloroformo-bacilline produit par le bacille tuberculeux et le milieu sucré où il est cultivé.

HENRI ISCOVESCO: **Etude sur les colloïdes du suc gastrique et du sérum. Pouvoir digestif de leurs mélanges** (LX, 747, 28.4.06). — Il existe dans le sérum du sang de chien des colloïdes négatifs qui forment avec les colloïdes positifs du suc gastrique un précipité. Cette précipitation rend le ferment gastrique inactif en le fixant dans un complexe insoluble. Le sérum privé de ses globulines est beaucoup moins actif que le sérum entier. Rien n'autorise à admettre l'existence d'une antipepsine. La paralysie du suc gastrique n'est pas due aux sels du sérum.

BIERRY et GIAJA: **Inactivité du suc pancréatique dialysé vis-à-vis du maltose** (LX, 749, 28.4.06). — Le suc pancréatique du chien obtenu par injection de sécrétine et dialysé avec soin ne dédouble pas le maltose. L'addition de NaCl rend à la maltase du suc pancréatique, son activité vis-à-vis du maltose.

MAURICE ARTHUS: **Digestion salivaire des caséines** (LX, 755, Marseille 24.4.06). — En liqueurs fluorées, stérilisées à 110°, les caséines subissent une transformation semblable à la digestion peptique; elles sont dédoublées en paranucléine précipitée et en protéoses dissoutes.

A. MOUNEYRAT: **Méthode de recherche de petites quantités de fer** (LX, 768, 5.5.06). — Quand on fait passer un courant d'H^2S dans une solution alcaline étendue d'un sel de fer, cette solution prend une coloration verte. Cette réaction permet de reconnaître le Fe dans une solution qui n'en contient qu'un millionième de son poids.

P. REMLINGER: **Transmission de la rage par coup de griffe** (LX, 779, 5.5.06).

HENRI ISCOVESCO : **Étude sur les constituants colloïdes du sang** (LX. 783.5.5.06).

WEINBERG : **De la fixation des Helminthes sur la muqueuse du tube digestif** (LX. 796.12.5.06). — Les Nématodes, hôtes habituels du tube digestif de

l'homme (trichocéphales, oxyures, ascaris), sont susceptibles de se fixer sur la muqueuse.

P. Carnot : **Sur l'épreuve de l'alcool en pathologie gastrique** (LX, 807.12.6.06) — L'épreuve de l'alcool consiste dans l'ingestion, à jeun, d'une petite quantité d'alcool (5 cm^3) à une dilution des 2/3, et dans l'analyse du suc gastrique retiré après un quart d'heure. Cette épreuve donne des résultats à peu près constants chez les sujets sains et des résultats variables avec l'état anatomique et fonctionnel de la muqueuse gastrique. Cette épreuve paraît susceptible de fournir des renseignements utilisables en clinique.

A. Mouneyrat : **Étude de l'état physique du fer dans les solutions** (LX, 810,12.5.06). — Le fer, dans les solutions vertes obtenues comme l'a indiqué précédemment l'auteur, est à l'état colloïdal. L'introduction d'une petite quantité d'albumine dans le milieu augmente la sensibilité de la réaction.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 6 juin 1906.

M. François : **Sur les combinaisons de l'iodure mercurique avec les amines libres.** — L'auteur étudie les combinaisons formées par l'ammoniaque, la méthylamine, l'aniline et la pyridine. Il décrit comme types les trois composés : $HgI^2(CH^3Az)^5$; $HgI^2(CH^3Az)^2$; $HgI^2(CH^3Az)$. Le premier s'obtient en faisant passer jusqu'à refus et à la température ordinaire CH^5Az gazeuse sur HgI^2. C'est un liquide qui abandonné à l'air perd de la méthylamine et laisse déposer des cristaux incolores du second composé. Enfin ces cristaux pulvérisés perdent soit dans l'air frais, soit en présence de HgI^2, une nouvelle proportion de CH^5Az pour fournir le troisième composé.

Le type le plus commun résulte de la combinaison de deux molécules de l'amine avec une molécule de HgI^2.

Si les amines gazeuses donnent facilement des composés purs, à la température ordinaire, il convient de recourir, avec les amines liquides, aux solutions alcooliques chaudes qui abandonnent par refroidissement, des cristaux d'un essorage commode.

Les solutions aqueuses d'amines libres donnent des précipités cristallins avec une solution concentrée de KI saturée de HgI^2.

Ces combinaisons sont incolores, sauf celle d'aniline; elles sont dissociables. Celles qui proviennent d'amines primaires ou secondaires engendrent, avec KOH au NaOH, des composés ammoniés analogues à l'iodure de dimercurammonium.

M. Patein : **Contribution à l'étude des matières albuminoïdes du sérum sanguin.** — Ces matières se divisent en : 1° globuline précipitable par l'acide acétique; 2° sérumglobuline non précipitable par l'acide acétique; 3° sérine.

Le dosage de la première s'effectue en étendant 50 cm^3 de sérum sanguin à 500 cm^3 et en l'additionnant goutte à goutte d'acide acétique jusqu'à réaction faiblement, mais nettement acide. Il se forme un précipité floconneux qu'on sépare par centrifugation, puis qu'on redissout dans 60 à 80 cm^3 d'eau avec l'aide d'une pincée de NaCl; on additionne alors de I ou II gouttes d'acide

acétique au dixième et l'on porte à l'ébullition; le coagulum est ensuite jeté sur un filtre, lavé et dosé comme à l'ordinaire. On trouve ainsi de 3 à 5 gr. pour le sérum sanguin de l'homme.

Pour le dosage de la seconde matière on prélève 100 cm³ du liquide centrifugé ci-dessus qu'on neutralise par quelques gouttes d'une solution de carbonate de soude. De ce liquide on précipite la globuline par saturation avec 80 gr. de sulfate de magnésie, puis on prélève au bout de quelques heures la moitié du liquide, soit 74 cm³ qu'on filtre. Cette liqueur filtrée contient la sérine de 5 cm³ de sérum; on ajoute 150 cm³ d'eau, puis on acidule par VI à VII gouttes d'acide acétique cristallisé et l'on porte à l'ébullition. Après refroidissement, on centrifuge à plusieurs reprises en présence d'eau, pour débarrasser le précipité de sérine du sel qu'il retient. Enfin le poids obtenu, multiplié par 200, donne la sérine d'un litre de sérum.

Quant au poids de globuline non précipitable par l'acide acétique, il s'obtient en déterminant d'abord, par une méthode antérieurement décrite, la somme sérine plus sérumglobuline non précipitable par l'acide acétique et en déduisant de ce total le poids de la sérine.

L'auteur étudie ensuite l'action de la chaleur sur le sérum sanguin.

M. Lecomte : **Les raisins de la région de Schariare** (Perse). — Les principaux centres de production sont : Azandéi, Askari, Choucheboulard et Schahaghni. Les analyses montrent que ces raisins sont très riches en sucre fermentescible et que la pulpe du raisin blanc d'Askari contient, en outre, 1,13 °/₀ de saccharose.

M. Mansier : **Essai calorimétrique de la farine de moutarde.** — Méthode rapide destinée à éviter le dosage de l'essence et basée sur le dégagement de chaleur dont s'accompagne sa formation. Les graines sont passées au moulin et au crible n° 30 la veille de l'expérience; une prise d'essai de 50 gr. est projetée dans un flacon calorimètre contenant 100 cm³ d'eau distillée: on note la température maxima donnée par un thermomètre gradué en dixièmes de degré; elle correspond à la fois à la chaleur fermentaire et à celle du gonflement cellulaire. Il importe de retrancher cette dernière part; pour cela on répétera la même expérience en versant la même quantité de moutarde dans un mélange de 95 cm³ d'eau distillée et de 5 cm³ de solution de bichlorure de mercure à 20 gr. pour 100 cm³.

L'auteur estime qu'on ne devrait accepter comme officinales que les moutardes dont l'essai calorimétrique est supérieur à un degré.

M. Pépin : **Sur l'huile de cade ; sa préparation et ses caractères distinctifs.** — Après avoir fait l'historique de cette question, l'auteur examine les conditions de l'industrie de l'huile de cade dans les régions qu'il a visitées : les arbrisseaux coupés sont, d'après l'état de leur section, divisés en cades maigres qui serviront au chauffage et en cades gras dont les bûchettes seront soumises à la distillation. Celle-ci s'opère de la façon suivante: les bûchettes sont disposées dans une marmite en fonte qu'on renverse et qu'on lute sur une dalle concave dont le fond est muni d'un tuyau d'écoulement. Par chauffage circulaire on réalise une distillation *per descensum*; les produits sont abandonnés au repos pendant quinze à vingt jours au moins; les récipients contiennent dès lors trois couches: au fond une « bourbe »; dans la partie moyenne une couche aqueuse; enfin, à la surface, l'huile de cade.

Ces distillations ont été également pratiquées dans le laboratoire; elles ont pu convaincre l'auteur qu'il y aurait de grands progrès à réaliser en

augmentant, d'une part, l'état de division du bois et en régularisant, d'autre part, le chauffage.

L'huile de cade vraie doit être limpide et plus légère que l'eau, elle est souvent adultérée par l'huile qui surnage le goudron de pin. Cette addition se reconnaît par le procédé suivant : on agite vigoureusement 1 cm³ d'huile avec 15 cm³ d'éther de pétrole et l'on filtre ; à 10 cm³ de liqueur filtrée, on ajoute 10 cm³ de solution d'acétate de cuivre à 5 °/₀, on agite de nouveau et l'on abandonne au repos. On prélève alors 5 cm³ du liquide éthéré qu'on additionne de 10 cm³ d'éther ordinaire, puis l'on filtre : le mélange éthéré présente une légère teinte brun jaunâtre dans le cas de l'huile de cade vraie, tandis qu'il est de couleur vert intense s'il contient 10 °/₀ de goudron de pin, soit la proportion minima d'une adultération rémunératrice. L'auteur fait remarquer que pareille réaction avait été attribuée par Hirschsohn à l'huile de cade vraie.

M. Carette : **Sur l'essence de rue.** — On prépare en Algérie, suivant les saisons, une essence de rue d'été avec le *Ruta montana*, ou bien une essence de rue d'hiver avec le *Ruta bracteosa*.

La première est en majeure partie composée de méthylnonylcétone ; son point de solidification, compris entre + 5° et + 8°, est voisin de celui de l'essence du *Ruta graveolens* (+ 8° à + 10°).

La seconde est surtout formée de méthylheptylcétone ; elle ne se solidifie que vers — 18°.

De ces constatations il résulte que la détermination du point de fusion ne peut servir à la recherche des falsifications. Mais toutes ces essences doivent être solubles dans 2 à 3 parties d'alcool à 70°.

M. Vintilesco : **Sur la recherche des glucosides dans les lilas et les troènes.** — L'auteur montre que tous les organes des diverses espèces de *Syringa* et de *Ligustrum* contiennent de la syringine, glucoside déjà retiré par lui de l'écorce du lilas ($\alpha_D = -17°,1$). Contrairement à ce que l'on admettait, ce sont les feuilles qui en renferment le plus ; ainsi les feuilles du lilas de Perse en donnent 3,07 °/₀.

Pendant le vieillissement des feuilles les proportions de glucoside diminuent, comme celles de sucre de canne d'ailleurs, pour être très réduites au moment de la chute.

M. Crouzel : **Rapports biologiques et physiologiques de la flore avec la nature chimique des terrains.**

M. Guigues dépose un pli cacheté sur un travail visant l'**Identification de la résine de scammonée.**

Création de deux prix nouveaux : 1° Prix Charles Leroy, biennal, de 500 francs, sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit. Sera décerné pour la première fois en 1907.

2° Prix Pierre Vigier, annuel, de 500 francs ; sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques. Sera décerné pour la première fois en 1906.

E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

J. Chevalier : **Physiologie pathologique du mal de mer. Essai de thérapeutique rationnelle** (9.5.06; XI, 234). — On peut synthétiser de la manière suivante la symptomatologie de cette affection dont certains caractères peuvent manquer : dépression physique et morale, céphalée, vertiges, bourdonnements d'oreilles; ptyalisme, nausées, intolérance gastrique, vomissements, constipation; battements cardiaques ralentis, réguliers, diminution du nombre et de l'amplitude des mouvements respiratoires; urines rares, peu chargées en matériaux salins et en matières azotées, nutrition ralentie, abaissement de température. Ces symptômes peuvent trouver leur interprétation dans un trouble des fonctions du système nerveux central et périphérique de l'organisme en état de repos sous l'influence de mouvements brusques provoqués, qui modifient l'état statique de l'individu. L'acide protocétrarique paraît susceptible de donner des résultats satisfaisants dans le traitement du mal de mer. Cet acide provoque une exagération des mouvements péristaltiques stomacaux et intestinaux; exerce une action dépressive sur les extrémités périphériques du pneumogastrique et sur le sympathique, fait ainsi cesser le spasme des vasomoteurs, et provoque une légère accélération des battements cardiaques, et amène un relèvement du tonus cardiaque : d'où cessation de l'anémie cérébrale et de ses conséquences dans le mal de mer. On emploie cet acide en solution alcoolique dosée à 16 centigrammes par centimètre cube (LIII gouttes), dont on donne XXV à LX gouttes plusieurs fois par jour, c'est-à-dire des doses de 0 gr. 50 à 0 gr. 60 d'acide par vingt-quatre heures.

E. Albert-Weil et A. Mougeot : **Action des bains hydro-électriques dans diverses affections cardio-vasculaires** (9.5.06; XI, 242).

G. Petit : **Traitement de la tuberculose par le sérum de Marmorek** (9.5.06; XI, 248).

Lebeaupin (de Vichy) : **Les injections hypodermiques de quinine** (23.5.06; XI, 252). — Il est de toute nécessité, si l'on veut éviter des abcès, d'employer des sels de quinine solubles et neutres, d'éviter toute faute d'asepsie et de faire l'injection dans des endroits déterminés : face latérale de la fesse, méplat rétro-trochantérien, et mieux, en plein muscle.

E. Schoull (de Tunis) (même sujet) (23.5.06; XI, 255). — L'auteur recommande également les injections *intra-musculaires* (au lieu d'élection) et non sous-cutanées, qui, au demeurant, sont beaucoup plus douloureuses. Les injections de formiate de quinine sont moins douloureuses que celles de bichlorhydrate.

Ed. Desesquelle.

Le Gérant : A. Frick.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Contrôle des médicaments chimiques nouveaux, par M. le professeur Barthe. — Traitement médical de l'appendicite, par le Dr Jules Guiart. — Formulaire. — Syndicats pharmaceutiques. — Questionnaire professionnel. — Nouvelles. — Office pharmaceutique.

Contrôle des médicaments chimiques nouveaux.

Il m'est agréable de lire dans *B. S. P.* qu'un de mes confrères, M. Hubert, a la franchise comme moi de reconnaître que la vérification de certains médicaments est impossible au moment de l'arrivée à l'officine. Il veut bien avouer que leur contrôle peut être assuré par les projets Barthe et Golaz. Amour-propre d'auteur mis à part, j'ai été heureux de voir combien il vantait certains côtés de mon projet : mais la critique qu'il en fait à la fin de sa lettre m'a engagé à lui prouver que ce qu'il propose à son tour ne saurait être préférable.

M. Hubert voit dans mon projet l'inconvénient de monopoliser au profit d'un fabricant certains produits chimiques. Autant dire de suite qu'on ne doit pas accorder confiance à la Commission supérieure du Codex, chargée de choisir et de surveiller les compétences pharmaceutiques qu'elle placera à tête du Laboratoire officiel. Dans tous les cas, il me semble que l'article très documenté et « très vécu » publié ici même, et tout récemment, par M. Mohr, justifie complètement, et à bref délai, semblable création.

Que le médicament vienne d'Allemagne, d'Angleterre ou de France, le médecin, le pharmacien et le malade n'en ont cure : ils désirent un produit de fabrication irréprochable, de composition constante. C'est là le seul but envisagé par le législateur quand il a réglementé la santé publique. Seul le « Laboratoire officiel » le lui assurera. Il est certainement fâcheux de constater que nos voisins nous envoient plus de médicaments que nous n'en exportons nous-mêmes; mais c'est un point de vue que la thérapeutique n'a pas songé à envisager. Il ne peut venir à l'idée des chimistes officiels de classer les médicaments d'après leur provenance.

M. Hubert propose à son tour le contrôle syndical pharmaceutique. Il est sans doute très bien d'émettre une idée nouvelle; mais il est mieux d'indiquer les moyens de la réaliser. Or, je ne connais pas en France de syndicat pharmaceutique assez puissant pour subvenir à l'entretien d'un Laboratoire semi-officiel pour l'essai de certains médicaments nouveaux. Pût-il même exister, ce Laboratoire n'aurait aucun droit dans « la dispensation du médicament ». Les conclusions de ses chimistes n'auraient aucune sanction : les pharmaciens ne fréquenteraient pas ce Laboratoire, qui deviendrait bientôt un rouage inutile. Enfin M. Hubert nous dit qu'une compétence leur imposerait d'avance « des conditions d'identité complète à des types déterminés ». Mais c'est l'aveu par M. Hubert lui-même de l'existence d'un Laboratoire officiel supérieur.

Mon honorable confrère se plaint enfin de la création d'une « estampille officielle » dont il vient de reconnaître la nécessité. Est-ce que cette estampille officielle n'existe pas déjà pour les sérums thérapeutiques que nous ne pouvons analyser avec nos méthodes de laboratoires? Avouons qu'elle est

également nécessaire pour la reconnaissance de certains médicaments nouveaux, et qu'elle est seule capable d'assurer la sécurité du médecin, du pharmacien et du malade.

Surtout, que dans les discussions professionnelles le pharmacien ne perde pas de vue sa raison d'être : il a le devoir d'assurer au malade la préparation d'un médicament de composition irréprochable : jusque-là la création d'un « Laboratoire officiel d'essais » est seule capable de la lui assurer.

Bordeaux, le 31 août 1906.

L. BARTHE.

Le Traitement médical de l'Appendicite.

L'appendicite est une maladie éminemment à l'ordre du jour. Tout le monde a encore présentes à l'esprit les importantes discussions qui furent soulevées à son sujet à la tribune de l'Académie de Médecine, en 1897, 1899 et enfin tout récemment de mai à juillet 1906. C'est ce qui nous décide à revenir sur cette importante question, que nous avons déjà traitée dans ce *Bulletin*.

La théorie la plus généralement admise est celle du professeur DIEULAFOY, qui veut que l'appendicite soit une affection primitive produite par l'exaltation de virulence et de toxicité des Bactéries dans le fond d'un appendice obstrué. Il a défendu sa théorie de vase clos avec une telle éloquence que le public médical l'a rapidement acceptée avec toutes ses conséquences. Or, celles-ci ont été exposées par l'éminent maître de la façon lapidaire que voici : « Il n'y a pas de traitement médical de l'appendicite; le seul traitement rationnel est le traitement chirurgical. Avec un diagnostic bien fait, avec l'opération pratiquée au moment voulu et suivant les règles de l'art, on pare à tous les accidents. » Or, c'est là l'origine de la véritable folie opératoire qui a sévi sur la France depuis une dizaine d'années et surtout depuis cinq ou six ans.

Est-ce à dire que tous les maîtres de la médecine et de la chirurgie aient accepté les idées du professeur DIEULAFOY? Non, certes, et il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux discussions académiques.

C'est ainsi que dès 1897, LUCAS-CHAMPIONNIÈRE montre que sous le nom d'appendicite on range des cas de typhlite et de pérityphlite pour lesquelles l'extirpation de l'appendicite est inutile. Loin d'admettre le vase clos, il croit au contraire que dans l'immense majorité des cas c'est l'intestin et surtout le cæcum qui sont primitivement malades et qu'il suffit d'un traitement médical convenable pour guérir une proportion considérable d'appendicites. Il s'élève également contre l'emploi de l'opium qui, en aggravant la constipation, peut entraîner la nécessité de l'opération.

DUMONTPALLIER, lui aussi, se refuse à accepter la théorie du vase clos aussi bien que celle de la stagnation de RECLUS. Il y aurait plus souvent typhlite qu'appendicite, et il admet que le traitement médical est parfai-

tement suffisant dans 90 °/₀ des cas. L'appendicite traitée médicalement serait peu grave, car même dans les cas d'inflammation péritonéale, la péritonite est généralement enkystée et rarement mortelle. Il montre qu'en Suisse, sur 7.213 cas, 6.740 ont été traités médicalement avec une mortalité de 8 °/₀. En Allemagne 2.000 guérisons ont été obtenues sans opération dans 96 °/₀ des cas. Revilliaud de Genève et Talamon ne sont pas partisans de l'intervention chirurgicale dans l'appendicite. Albert Robin sur 82 cas d'appendicite a obtenu 79 guérisons par la médication purgative. Il cite Laveran, Lucas-Championnière et Labbé, qui protestent également contre cet affolement dans l'intervention chirurgicale, et après s'être élevé contre les opérations inutiles qui se pratiquent chaque jour il conclut de la façon suivante : « Le traitement médical de l'appendicite est rationnel, il est utile, il est le plus souvent suffisant. L'intervention chirurgicale doit être réservée à des cas nettement déterminés. »

En 1899, c'est Ferrand qui vient surtout défendre la thérapeutique médicale. Il montre que toutes les appendicites ne tournent pas fatalement à la suppuration et à la péritonite, qu'on trouve toutes les formes possibles, depuis la simple colique appendiculaire jusqu'à l'étranglement, la gangrène, l'inflammation ou la suppuration de l'appendice. Contre des affections différentes, il faut des interventions différentes. Il affirme que le traitement médical convient dans un très grand nombre de cas. Ce traitement sera basé sur l'emploi de la belladone et non de l'opium, mais surtout des purgatifs salins et du calomel. Dans ces conditions il n'a guère vu mourir de malades d'appendicite, tandis qu'il en a vu beaucoup guérir.

Chauvel, Tillaux, Le Dentu et Lucas-Championnière s'insurgent contre les formules radicales qui veulent qu'on ne meure pas d'appendicite et contre les interventionnistes à outrance qui déclarent qu'on doit opérer et le plus vite possible *toutes* les appendicites. Lucas-Championnière en particulier montre la fragilité des théories successives et conseille lui aussi le traitement médical par les purgatifs.

Le professeur Dieulafoy n'en persiste pas moins à dire que ce traitement médical n'est qu'un vieux reliquat d'anciennes théories erronées, que la seule théorie vraie est celle du vase clos et que les purgatifs ne peuvent rien contre les Bactéries toxi-infectieuses enfermées dans l'appendice.

En 1901, le professeur Metchnikoff (1) vient dire que certaines appendicites sont dues à des Vers intestinaux, qu'il est facile de déceler ceux-ci par la recherche de leurs œufs dans les matières fécales, et il cite un certain nombre de cas dans lesquels les appendicites ont été subitement guéries par la seule médication anthelminthique. Il conseille de revenir à l'administration fréquente des vermifuges dont la suppression pourrait bien avoir amené l'augmentation des cas d'appendicite.

Du reste il existait déjà dans la littérature médicale un certain nombre de cas où des Vers avaient été rencontrés dans l'appendice et même des cas d'appendicite vermineuse incontestable. Nous n'avons pas

relevé moins d'une cinquantaine d'observations dont nous donnerons l'indication dans un travail plus développé en cours d'impression (2).

Toutefois, malgré le nombre des observations antérieures, la notoriété du professeur METCHNIKOFF et l'importance de sa communication, la théorie vermineuse de l'appendicite ne fut guère acceptée du public médical. L'oubli dans lequel fut laissée la communication de METCHNIKOFF tient surtout aux idées régnantes dans le public médical et au parti pris d'innocenter les Helminthes, qui domine la pathologie depuis DAVAINE. Ces idées, éminemment fausses, ont été battues en brèche en ces derniers temps et j'y ai personnellement contribué de toutes mes forces, mais il faudra encore de longues années avant que le public médical se décide, je ne dis pas à les accepter, mais tout au moins à les contrôler, Je ne puis que renvoyer ici aux deux notes (3 et 4) que j'ai déjà publiées dans le *Bulletin des sciences pharmacologiques*, notes où j'expose longuement mes idées sur le rôle pathogène des Vers intestinaux et en particulier dans l'appendicite.

Après la communication de METCHNIKOFF quelques auteurs signalèrent cependant des cas d'appendicite vermineuse et malgré le mutisme des Maîtres qui écrivirent sur la question, j'ai pu relever une centaine de cas dans la bibliographie médicale de 1901 à 1906. Nous en donnerons l'énumération dans le travail auquel nous faisions tout à l'heure allusion (2).

Les cas, malgré tout, se multipliaient donc singulièrement, et il était indéniable que nombre d'appendicites étaient causées par l'Ascaride, l'Oxyure ou le Trichocéphale. Cependant il était difficile de prévoir le moment où la question pourrait être représentée à nouveau, quand subitement un coup de théâtre se produisit.

Le 29 mai 1906, le professeur DIEULAFOY escaladait la tribune de l'Académie de Médecine pour jeter un cri d'alarme et proclamer que quantité de gens, simplement atteints de typhlo-colite sont opérés indûment pour des appendicites qu'ils n'ont pas. On extirpe des quantités d'appendices sains, pour lesquels on a voulu trouver des lésions histologiques. Mais en réalité, dans tous ces cas, il y a typhlite et non appendicite, et la preuve se trouve dans ce fait que les crises n'en persistent pas moins après l'extirpation de l'appendice. Le professeur DIEULAFOY a eu quelque courage de venir dénoncer ces faits à la tribune de l'Académie, car c'est à brève échéance le retour aux anciennes idées médicales, si ardemment défendues autrefois, en 1897 et 1899, par LUCAS-CHAMPIONNIÈRE et par DUMONTPALLIER. On se rappelle, en effet, qu'ils avaient mis leurs collègues en garde contre les formules par trop radicales et contre l'interventionnisme à outrance et soutenaient que la plupart des appendicites guérissent parfaitement par le traitement médical judicieux.

A la suite de la communication du professeur DIEULAFOY un certain nombre de chirurgiens reconnurent du reste que les opérations d'appendicite sont aujourd'hui par trop fréquentes et qu'il conviendrait d'en

user avec une plus sage réserve. Mais la question du traitement médical ne fut pas remise sur le tapis et la discussion allait être close sans que personne eut reparlé de l'appendicite vermineuse, quand le professeur R. Blanchard demanda la parole (3) pour exposer ses idées sur la question et publier les travaux que je faisais sous ses yeux depuis plusieurs années et qui avaient achevé de le convaincre de l'origine parasitaire de la plupart des appendicites. Il montre principalement que l'appendicite n'est souvent qu'une simple typhlite, et il explique la douleur appendiculaire par la pénétration du Ver dans la paroi du cæcum ou de l'appendice, ce qui amène l'irritation des filets nerveux et surtout des cellules ganglionnaires des plexus sympathiques. Il s'est fait ainsi le défenseur d'une action nouvelle purement mécanique, qui explique les simples douleurs appendicalgiques, ainsi que certaines formes frustes ou à répétition, mais ne donne pas une explication suffisante d'un très grand nombre de cas cliniques, et particulièrement de ceux qui se compliquent d'inflammation ou de suppuration. Ceux-là trouvent leur explication suffisante dans la théorie dont je me suis fait personnellement le défenseur et qui considère les Vers intestinaux comme les agents d'inoculation des Bactéries pathogènes dans la muqueuse intestinale. Il cite en passant les nombreux examens faits par moi, de matières fécales provenant de malades atteints d'appendicites, la présence fréquente des œufs de Vers intestinaux et les guérisons presque constantes obtenues par la médication anthelminthique par le thymol. Nous allons exposer nous-même ces faits avec un peu plus de détails.

Recherches personnelles. — J'ai indiqué autrefois (4) comment, dès le début de mes recherches, je ne tardai pas à rencontrer trois cas d'appendicite vermineuse sur cinq cas observés ; elle était donc plus fréquente que je ne le pensais. Du reste, à partir de 1904, les journaux politiques ayant parlé de ma communication sur le rôle des Trichocéphales dans la fièvre typhoïde et de mes idées sur l'action pathogène des Vers intestinaux, on vint me trouver de tous côtés, bien que je ne fisse pas de clientèle, pour me prier d'examiner les matières fécales de malades atteints d'appendicite et de me prononcer sur l'opportunité d'une intervention chirurgicale.

Toutes les fois que le microscope me montrait des œufs d'Ascaride j'ordonnais la santonine ; quand il s'agissait au contraire d'œufs de Trichocéphale j'ordonnais le thymol, quelle que soit la forme de l'appendicite : simple appendicalgie, appendicite aiguë, chronique ou à répétition. Bientôt même, ayant constaté que le thymol est un remède merveilleux contre tous les parasites intestinaux, j'appliquai le thymol à tous les cas d'appendicite parasitaire.

Au contraire, chaque fois que je ne trouvais pas d'œufs de parasites je laissais l'opération se faire.

Or, il advint qu'un jour, n'ayant pas trouvé d'œufs dans les matières fécales je laissai opérer une jeune fille qui, le lendemain de l'opération, expulsait un Ascaride. Celui-ci était un mâle, ce qui expliquait le

résultat négatif de l'examen microscopique. Mes études concomitantes sur la fièvre typhoïde m'amenèrent du reste vers la même époque à la persuasion que des Nématodes femelles peuvent parfaitement exister dans l'intestin, sans que leur présence se traduise par l'existense d'œufs dans les matières fécales. En effet, si elles sont en très petit nombre il faudrait faire un nombre considérable de préparations microscopiques pour déceler un seul œuf, et il peut s'agir d'ailleurs de femelles trop jeunes pour pondre ou dont la ponte se trouve momentanément arrêtée par des causes inconnues. Depuis cette époque j'ai traité systématiquement tous les cas d'appendicite par le thymol.

Cette médication, très bien acceptée des malades, a amené la guérison dans 90 °/₀ des cas. Je n'ai pas la prétention de venir dire que *toutes* les appendicites soient vermineuses. Je crois simplement avec DUMONT-PALLIER et LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, que le traitement de l'appendicite doit être avant tout médical, et si ce traitement n'a pas réussi entre les mains du plus grand nombre des médecins et des chirurgiens, c'est simplement parce que le traitement médical qu'ils emploient est irrationnel. Irrationnel, parce que sous prétexte de calmer la douleur et d'immobiliser l'intestin on constipe le malade par l'opium et la morphine ; au lieu de balayer les agents pathogènes on les maintient en place et on fait ainsi tout ce qu'il faut pour créer une appendicite grave. Au contraire, avec la médication thymolée et les purgatifs consécutifs, on désinfecte l'intestin et on balaye au dehors tous les parasites qu'il peut renfermer ; on ne crée pas l'appendicite, mais on la guérit, et les parasites ne peuvent plus ensemencer continuellement la paroi de l'intestin. Nous avons vu du reste que, dès 1897 et 1899, LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, DUMONTPALLIER, ALBERT ROBIN, CHAUVEL et FERRAND s'étaient fait les adversaires de l'opium et les défenseurs de la médication purgative, qui constituait à leurs yeux le véritable traitement médical de l'appendicite, traitement qui d'après eux amenait la guérison dans la plupart des cas. C'était également l'avis de GORDON et de TALAMON.

Appendicite perforante vermineuse. — Le traitement médical par le thymol est aussi le meilleur moyen d'éviter la perforation de l'appendice, qui trouve aussi son explication dans la théorie vermineuse. Il s'agit le plus souvent d'une perforation du cæcum ou de l'appendice par le mieux armé et le plus gros des Nématodes, l'*Ascaris*. Il est en effet facile de s'en rendre compte par la lecture des observations publiées. Presque toujours ce parasite a été rencontré dans la cavité abdominale ou dans l'abcès périappendiculaire. Voici d'ailleurs une observation personnelle à ajouter à toutes celles qui ont été précédemment publiées.

En 1904, pendant mon séjour à l'hôpital de la marine de Brest, j'eus l'occasion d'observer un moribond atteint de troubles intestinaux bizarres qui l'avaient amené dans le service des typhiques, son séro-diagnostic s'étant montré positif. La marche de la maladie n'était cependant pas celle de la fièvre typhoïde; elle n'était guère caractérisée que par de la

fièvre et des phénomènes douloureux extrêmement violents dans la fosse iliaque droite. Subitement se déclarent des symptômes péritonitiques de perforation intestinale, et le malade meurt, après avoir expulsé quelques Ascarides. A l'autopsie je trouve la cavité abdominale pleine de pus, un certain nombre d'Ascarides dans l'intestin grêle, qui ne présente nulle lésion de dothiénenterie, et à la base même de l'appendice un orifice parfaitement circulaire d'environ un centimètre de diamètre. Songeant aussitôt à la possibilité d'une perforation par un Ascaride je me mis à chercher entre les anses intestinales et je finis par trouver dans le pus un Ascaride macéré; c'était le corps du délit. Il s'agissait donc non d'une fièvre typhoïde, mais d'une typhlo-appendicite vermineuse avec perforation. Si les douleurs violentes dans la fosse iliaque avaient attiré l'attention du médecin traitant sur l'helminthiase, il aurait suffi vraisemblablement d'administrer le traitement anthelminthique à ce malade pour le guérir et éviter la perforation. Les cas semblables sont du reste légion dans la littérature médicale.

Signification du point de Mac Burney. — Certains auteurs ont une tendance à admettre qu'une douleur vive par le palper profond, dans la fosse iliaque droite au point de MAC BURNEY ou dans son voisinage, serait le symptôme pathognomonique non de l'appendicite, mais simplement de l'existence de Vers intestinaux dans l'extrémité de l'iléon, dans le cæcum ou dans l'appendice. C'est ainsi que dans les cas d'helminthiase par l'Ascaride ou la Trichocéphale, FRANÇOIS (6) n'a jamais vu manquer ce signe, qui peut s'accompagner accessoirement de défense de la partie abdominale. C'est également ce qu'avait constaté TRIBOULET (7). La seule présence de Vers intestinaux peut donc en imposer pour une appendicite.

Traitement médical par le thymol. — Bien que préconisée déjà depuis un certain nombre d'années, la médication thymolée, malgré les résultats surprenants qu'elle fournit, est le plus souvent inconnue ou du moins bien mal connue des médecins. Aussi nous avons reçu une telle quantité de demandes de renseignements que nous croyons utile de la fournir ici *in extenso*.

Certains auteurs astreignent la veille le malade à une diète lactée rigoureuse et lui font absorber le soir un purgatif ou un laxatif. Nous avons supprimé cette médication préalable, qui vient inutilement compliquer un traitement déjà suffisamment long.

Durant trois jours consécutifs le malade prendra chaque matin à jeun, à une heure d'intervalle, 2 à 3 cachets renfermant chacun 1 gramme de *thymol pulvérisé*[1]. Après chaque prise le malade pourra boire un peu d'eau.

Certains auteurs parlent de vertiges, de syncopes et de vomissements, mais nous n'avons jamais eu l'occasion d'observer ces symptômes avec le thymol pulvérisé. Nous sommes tentés de croire qu'il s'agit d'accidents

1. Le professeur METCHNIKOFF donna même 3 à 4 grammes par jour.

d'intoxication consécutifs à l'absorption du thymol en solution. Si ces phénomènes se produisaient, il serait prudent de maintenir le malade couché.

Dans la plupart des cas la médication est bien acceptée des malades; elle produit tout au plus, chez certaines personnes nerveuses, une brûlure plus ou moins vive à l'estomac. On calme du reste celle-ci en faisant ingérer de l'eau froide et de petits morceaux de glace ou de l'eau de fleurs d'oranger que certains auteurs considèrent comme le meilleur correctif de l'acidité thymique.

Les malades qui accepteront bien la médication pourront vaquer à leurs occupations et s'alimenter comme d'ordinaire, à condition de *ne boire que de l'eau.*

Cinq heures après le dernier cachet on fera prendre un léger *purgatif salin*, s'il ne s'est pas produit d'évacuation intestinale.

La médication thymolée est sans danger à condition de prendre certaines précautions.

Le thymol ou acide thymique est très peu soluble dans l'eau; à raison de 1 pour 1.200 dans l'eau à 15° et de 1 pour 900 dans l'eau bouillante; c'est pourquoi l'absorption de l'eau est sans danger.

Mais par contre le thymol est très soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'acide acétique glacial et assez soluble dans l'huile et la glycérine. Il faudra donc éviter l'ingestion de ces liquides, car la solution de thymol pourrait être absorbée et il en résulterait un empoisonnement. On devra donc signaler le danger au malade.

En effet, celui-ci pourrait être amené à absorber de l'éther ou de l'eau chloroformée pour combattre une sensation de brulûre à l'estomac ou à absorber une certaine quantité d'alcool pour lutter contre une défaillance ou une velléité de syncope. On insistera tout particulièrement sur les dangers de l'alcool qui peut entraîner des accidents mortels.

L'intoxication par le thymol se manifeste par l'abaissement de la température, le ralentissement du pouls et de la respiration, du collapsus et du délire.

On a d'ailleurs beaucoup exagéré ces dangers. En employant le thymol pulvérisé et en spécifiant bien au malade les liquides qu'il ne devra prendre sous aucun prétexte, aucun accident n'est à craindre.

En résumé : *employer le thymol à forte dose, mais en nature, jamais en solution et à la suite de son ingestion ne boire que de l'eau* [1].

1. Le thymol est également actif contre la plupart des parasites intestinaux. On ne l'a guère employé jusqu'ici que contre l'Ankylostome ou le Trichocéphale, mais il réussit également bien contre l'Ascaride et particulièrement contre l'Oxyure si difficile à expulser. Il permet même d'expulser le Ténia. C'est donc un anthelminthique remarquable, dont nous préconisons l'emploi non seulement dans l'appendicite, mais encore dans la fièvre typhoïde, dans les crises d'urticaire à répétition, dans certains eczémas rebelles et en général dans toutes les affections où l'on peut supposer la possibilité d'une helminthiase (8).

Les dérivés du thymol semblent être complètement inactifs.

Quand faut-il opérer? — Nous sommes persuadé que dans presque tous les cas où le traitement par le thymol sera institué dès le début d'une crise d'appendicite, celle-ci sera rapidement guérie. Toutefois en cas d'insuccès ou en cas d'extrême urgence, le chirurgien pourra recourir à l'opération. Il pourra d'ailleurs se renseigner sur la marche de l'inflammation, en procédant d'une façon méthodique à l'examen du sang et à la numération des globules blancs (9). Si leur nombre s'élève à 15.000 ou 30.000 le pronostic deviendra sérieux et cette leucocytose permettra d'exclure du diagnostic une lésion non inflammatoire. Si au contraire les leucocytes sont peu nombreux (6.000 à 9.000) ou si leur nombre diminue rapidement, le pronostic est bon. C'est ce que CABOT a essayé de réunir dans la formule suivante : « Une leucocytose élevée et progressive indique un cas qui s'aggrave; une leucocytose basse et décroissante indique un cas qui s'améliore. » Dans le premier cas le chirurgien a le devoir d'opérer; dans le second cas il peut attendre et recourir au traitement médical.

Telles sont les considérations que j'ai tenu à présenter relativement au traitement médical de l'appendicite. Puisse ce modeste travail apporter quelque doute dans l'esprit des médecins et des chirurgiens et les pousser à vérifier les résultats que je leur annonce. Ce n'est pas une théorie que j'apporte, mais des faits précis observés depuis plus de cinq années.

Un certain nombre de chirurgiens ont d'ailleurs à l'étranger, admis l'appendicite vermineuse. Parmi eux se trouve le professeur CZERNY d'Heidelberg, qui ces années dernières faisait subir une cure anthelminthique à tous les malades atteints d'appendicite, chez lesquels l'examen microscopique des matières fécales révélait l'existence d'œufs de Vers intestinaux. Le professeur R. BLANCHARD se trouvant récemment à Heidelberg, je l'ai prié de me renseigner sur les résultats obtenus. Or, les résultats ont été tels qu'à l'heure actuelle le professeur CZERNY, lui aussi, ne s'occupe plus de faire rechercher les œufs d'Helminthes, mais, *dans tous les cas d'appendicite*, commence par un traitement anthelminthique préalable, ne réservant l'intervention chirurgicale immédiate qu'aux cas d'extrême urgence. Je souhaite voir cette méthode se vulgariser en France le plus rapidement possible. L'appendicite vermineuse est une découverte française, n'attendons pas pour y croire qu'elle nous revienne avec le timbre de l'étranger.

Conclusions. — 1° On décrit généralement sous le nom d'appendicite toute douleur ou toute inflammation ayant son origine, aussi bien dans le cæcum ou l'extrémité de l'iléon que dans l'appendice. Il en résulte qu'on extirpe très souvent des appendices parfaitement sains.

2° La douleur au point de Mac Burney n'est pas, comme on le croit généralement, pathognomonique de l'appendicite, elle indique simplement un trouble de la région cæcale.

D'après certains auteurs une douleur vive, par le palper profond dans la fosse iliaque droite, au point de MAC BURNEY ou dans son voi-

sinage, indique simplement l'existence d'Helminthes dans l'extrémité de l'iléon, dans le cæcum ou dans l'appendice. Elle peut s'accompagner du reste de mouvement de défense de la paroi abdominale.

3° La typhlo-appendicite en effet a très souvent une origine vermineuse. Les Helminthes généralement incriminés sont l'Ascaride, l'Oxyure et le Trichocéphale.

Toutefois elle peut être due également à un corps étranger inerte.

4° En pénétrant dans la paroi du cæcum ou de l'appendice pour se gorger de sang, les Nématodes irritent les fibres nerveuses et les cellules ganglionnaires des plexus sympathiques. C'est l'origine de la douleur typhlo-appendiculaire (R. BLANCHARD).

5° Mais en même temps les Nématodes peuvent inoculer dans la paroi les Bactéries pathogènes banales du contenu intestinal, c'est l'origine des accidents inflammatoires de la typhlo-appendicite (J. GUIART).

Si ces accidents inflammatoires sont plus fréquents dans la région du cæcum et de l'appendice c'est par suite de la plus grande condensation du tissu lymphoïde en ce point.

6° Les perforations de l'appendice se produisent surtout dans les appendicites vermineuses par Ascarides. Ce Nématode possède, en effet, une armature buccale, qui lui permet non seulement de se fixer sur l'intestin, mais même d'en perforer complètement la paroi (J. GUIART).

L'Oxyure possède la même armature buccale, mais sa petitesse lui permet de pénétrer complètement dans la paroi sans provoquer la perforation.

Enfin, le Trichocéphale se contente de s'implanter dans la paroi par son extrémité antérieure effilée.

7° Le seul traitement rationnel de la typhlo-appendicite vermineuse est le traitement médical par le thymol, qui agit à la fois comme antiseptique et comme anthelminthique.

8° Il est inutile de perdre un temps précieux à faire un examen microscopique des matières fécales pour rechercher les œufs des Vers intestinaux; ceux-ci peuvent exister, en effet, dans l'intestin sans que leurs œufs puissent s'observer dans les selles.

On commencera donc toujours par appliquer le traitement thymolé, qui est inoffensif et très bien accepté des malades; on l'instituera le plus rapidement possible.

9° Le traitement chirurgical reste applicable aux cas dans lesquels le traitement médical aura échoué ou aux cas d'extrême urgence. Pour se rendre compte de la marche de l'inflammation, le chirurgien a d'ailleurs le devoir de faire des examens de sang et de régler son intervention sur la marche de la leucocytose. L'opération n'est indiquée qu'en cas d'augmentation notable du nombre des leucocytes.

10° Pour éviter de nouvelles crises typhlo-appendiculaires, on devra s'astreindre à ne pas manger de légumes crus, de salades, de fraises, ou autres végétaux mangés crus et cultivés au ras du sol et à ne boire

que de l'eau bouillie. On évitera ainsi l'infestation par de nouveaux Vers intestinaux.

On pourra également recourir périodiquement à la médication anthelminthique, comme on le faisait autrefois ; ce serait sans doute le meilleur moyen de diminuer la fréquence de l'appendicite et de beaucoup d'autres affections intestinales de nos pays, parmi lesquelles la fièvre typhoïde.

Dr Jules Guiart,
Professeur agrégé
à la Faculté de Médecine de Paris.

Indications bibliographiques.

(**1**) Metchnikoff. Note helminthologique sur l'appendicite. *Bulletin de l'Acad. de Médec.*, séance du 12 mars 1901. — (**2**) J. Guiart. L'appendicite vermineuse. *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*; Lyon, 1906, séance du 6 août. — (**3**) J. Guiart. Les parasites de l'intestin et leur recherche dans les matières fécales. *Bulletin des sciences pharmacologiques*, VI (2), 152 à 158 et 199 à 208, 1902. — (**4**) J. Guiart. Les parasites de l'intestin, agents d'inoculation de l'appendicite et de la fièvre typhoïde. *Ibid.*, 1904, 264-273. — (**5**) R. Blanchard. Discussion sur la typhlocolite muco-membraneuse ou sableuse et l'appendicite. *Bull. Acad. de Médec.*, séance du 3 juillet 1906. — (**6**) François. *Anémie des mineurs.* Paris, 1906. — (**7**) Triboulet. Helminthiase et appendicite. *Soc. médic. des hôpitaux*, 3 mai 1901. — (**8**) J. Guiart. L'emploi du thymol comme anthelminthique. *Presse médicale*, 600, 19 septembre 1906. — (**9**) Guiart et Grimbert. *Précis de diagnostic chimique, microscopique et parasitologique*, R. de Rudeval, éditeur, Paris, 1906.

FORMULAIRE

Préparation facile de l'Hypobromite de soude.

La préparation récente de la liqueur d'Hypobromite de soude, est d'une part absolument nécessaire pour effectuer convenablement le dosage de l'urée et celui de l'azote ; et d'autre part, la préparation de cette liqueur au moment même de l'emploi n'est pas sans présenter de notables inconvénients, résultant de la manipulation du Brome. C'est pour obvier à ces désagréments de la mesure du Brome, que nous avons eu l'idée de faire préparer, au moyen d'un appareil remplisseur, des ampoules de Brome, renfermant très exactement 5 cm^3 de ce métalloïde. On verse directement le contenu de cette ampoule dans 50 cm^3 d'eau, que l'on sature ensuite avec 50 cm^3 de soude. On réduit ainsi au minimum la manipulation du Brome, et l'on obtient facilement 100 cm^3 de solution d'Hypobromite toujours récente. D'ailleurs, l'emploi d'ampoules ainsi dosées peut être appliqué à la préparation facile et extemporanée de solutions volumétriques que nous citerons dans une prochaine note.

Hubert,
Pharmacien à Romorantin.

Bain thérébenthiné contre le Rhumatisme.

Emulsion de Goudron noir et Essence de térébenthine : aa 500 grammes. Mêlez au mortier par petites quantités.

La préparation bien réussie, doit avoir la consistance d'un électuaire (200 grammes pour un bain).

GAUCHER (Leçons de l'hôpital Saint-Louis, d'après le journal *La Clinique*).

SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat des Pharmaciens du Dauphiné.

Bureau pour 1906-1907.

Président : M. BABAIN.
Vice-Présidents : MM. MARTIN, CHARDEYRON.
Secrétaires : MM. PAUL, GENTELET.
Trésorier : M. DUGOIS.
Conseillers : MM. BERGERET, à Rives; BOUVIER, BOYET, DIJON, DISDIER, MILLIOZ, MONGIN, à Grenoble; CAVARD, à Passenage; VASSY, à Vienne.

Syndicat des Pharmaciens de l'Indre.

Bureau pour 1906-1907.

Président honoraire : M. DURET, à Châteauroux.
Président : M. PEYROT-DESGACHONS, au Blanc.
Vice-Président : M. DEBRADE, à Châteauroux.
Trésorier : M. LAPRADE, à Issoudun.
Secrétaire général : M. MAILLET, à Châteauroux.
Secrétaire adjoint : M. PLAUT, à Châteauroux.
Conseillers : MM. DANTON, à Saint-Gaultier; CAILLERON, à Châtillon; ROCHEREAU, à Issoudun.

Fédération des Sociétés de Pharmacie du Midi.

Bureau pour 1906-1907.

Président : M. le Dr GAMEL, de Nîmes.
Vice-Présidents : MM. BOUTES, de Muret (Haute-Garonne); GOURDOU, d'Alzonne (Aude).
Secrétaire général : M. DAGNIAC, de Toulouse.
Secrétaire adjoint : M. BOUQUET, de Bordeaux.
Trésorier-archiviste : M. DUBREUILH, de Bordeaux.

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

Les réponses faites aux questions qui nous sont posées par nos lecteurs prennent forcément, dans certains cas, la forme de réclame; nous tenons à dire que tout ce qui paraît sous la rubrique Questionnaire professionnel *est inséré .*

à titre absolument gratuit. Nos abonnés ne doivent dans aucun cas hésiter à nous envoyer les indications susceptibles de renseigner nos confrères sur les sujets qui les intéressent.

N. D. L. R.

Réponse. — En réponse à la question posée sur la préparation de l'oxygène, M. Duffour, Docteur en pharmacie, à Toulouse, nous signale son tube postal de 500 litres, dans lequel l'oxygène est comprimé à 121. Le tube étant essayé à 300, sa manipulation ne présente aucun danger. Le transvasement du gaz dans les ballons est très facile, grâce à un robinet à vis micrométrique. Le prix d'un ballon de 30 litres est d'environ 0 fr. 30, y compris les frais de port, puisque le tube peut s'envoyer par colis postal dans toute la France.

Avantages du tube :

1° On évite les tracas de la préparation;

2° On a sous la main une certaine quantité d'oxygène pur, dans les cas, fréquents aujourd'hui, où les médecins ordonnent des doses massives;

3° L'oxygène étant passé au fourneau électrique, titre près de 100 p. 100;

4° Il est d'un prix de trois à quatre fois moins élevé que l'oxygène préparé dans les divers appareils à oxylithe ou poudre oxygénée (3 francs les 500 litres en gare de Saint-Gaudens). — S'adresser au Directeur de l'usine électro-chimique de Valentine (Haute-Garonne).

NOUVELLES

En Sorbonne. — M. Lebeau, agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie, est chargé du cours de chimie minérale en remplacement de M. Riban.

M. Ouvrard, agrégé à l'École supérieure de pharmacie, est nommé Directeur du laboratoire d'Enseignement et de recherches chimiques.

Nominations. — *Chevalier de la Légion d'honneur* : M. Corcel, pharmacien, directeur du Laboratoire municipal de Toulon.

Officier du Mérite agricole : M. Roustan, pharmacien à Toulon (Var).

Chevaliers du Mérite agricole : MM. Derbecq, Caron, Vadam, Menin, Merveau, pharmaciens à Paris; Grimal, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Alger.

Ministère de la Guerre. — *Pharmaciens principaux de 2e classe* : M. Jehl, de l'hôpital militaire du Dey à Alger, est nommé gestionnaire de la pharmacie centrale du service de santé, à Paris.

M. Roeser, de l'hôpital militaire Bégin à Saint-Mandé, passe à l'hôpital militaire du Dey, à Alger.

Pharmaciens-majors de 1re classe :

M. Jégou, de l'hôpital militaire de Rennes, passe à l'hôpital militaire Bégin, à Saint-Mandé.

M. Boutté, de la direction du service de santé du 13e corps et de l'hôpital d'eaux minérales de Vichy, passe à l'hôpital militaire du camp de Châlons.

M. Allain, de l'hôpital militaire du camp de Châlons, passe à l'hôpital militaire Saint-Martin à Paris.

M. Evesque, de l'hôpital militaire Villemanzy à Lyon, passe à l'hôpital Desgenettes à Lyon.

M. Bodard, de la pharmacie centrale du service de santé à Paris, passe à la direction du service de santé du 13e corps à l'hôpital militaire d'eaux minérales de Vichy.

Pharmaciens-majors de 2e classe.

M. Thubert, de l'hôpital militaire de Briançon, passe à l'hôpital militaire de Rennes.

M. André, des hôpitaux de la division de Constantine, passe à la pharmacie centrale du service de santé à Paris.

M. Fazeuilles, de l'hôpital militaire de Toulouse, passe à l'hôpital militaire de Briançon.

M. Vachat, de l'hôpital militaire Desgenettes à Lyon, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Pellerin, à l'hôpital de Belfort, est affecté à l'hôpital militaire de Toulouse.

M. Gaulier, de l'hôpital militaire de Bourges, passe à l'hôpital militaire Saint-Martin à Paris.

M. Berthon, de l'hôpital militaire Saint-Martin à Paris, passe à l'hôpital militaire de Bourges.

Concours pour l'admission à des emplois de médecin et de pharmacien aides-majors de 2e classe des troupes coloniales en 1906. — Conformément à l'article 3, n° 2, du décret du 21 juin 1906, portant règlement d'administration publique sur l'administration des troupes coloniales, un concours s'ouvrira le 3 décembre prochain à 9 heures du matin, à l'École d'application du service de santé militaire, à Paris, pour l'admission de docteurs en médecine et de pharmaciens de 1re classe à des emplois de médecin et de pharmacien aides-majors de 2e classe des troupes coloniales.

Les candidats devront remplir les conditions ci-après indiquées :

1° Être nés ou naturalisés Français;

2° Avoir eu moins de trente-deux ans au 1er janvier de l'année du concours;

3° Avoir satisfait aux obligations de la loi de recrutement et avoir été reconnus aptes à servir activement dans l'armée, en France et aux colonies. Cette aptitude sera constatée par un certificat d'un médecin militaire du grade de médecin-major de 2e classe au moins ;

4° Souscrire un engagement de service pendant six ans au moins dans le corps de santé des troupes coloniales à partir de leur nomination au grade d'aide-major de 2e classe.

Effectif des pharmaciens des troupes coloniales. — 1 pharmacien principal de 1re classe; 2 pharmaciens principaux de 2e classe; 5 pharmaciens-

majors de 1re classe ; 19 pharmaciens-majors de 2e classe ; 19 aides-majors de 1re et 2e classe.

Les effectifs ci-dessus sont des maximums. Leur répartition entre la France et les colonies est faite après entente entre les ministres de la Guerre et des Colonies.

Ministère de la Marine. — *Au grade de pharmacien de 2e classe :* Les pharmaciens de 3e classe sortant de l'école d'application : Chaix (Henri-Émile-Raoul) ; Foerster (Pierre-Charles-Louis) ; Breteau (Alexis-Jules-Maurice-Gaston) ; Liabes (Edmond-Victor-Eugène).

Concours pour les bourses de Pharmacien de 1re classe. — L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de pharmacien de 1re classe aura lieu au siège des Écoles supérieures de pharmacie et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie le mardi 30 octobre 1906.

Les candidats s'inscriront au secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident. Les registres d'inscription seront clos le samedi 19 octobre, à 4 heures.

Sont admis à concourir :

1° Les candidats pourvus de quatre, huit ou douze inscriptions, qui ont subi avec la note « bien » les examens de fin de première et deuxième année et l'examen trimestriel ;

2° Les pharmaciens de 1re classe aspirant au diplôme supérieur.

En exécution des prescriptions de l'arrêté du 24 décembre 1891, les épreuves du concours consistent en compositions écrites portant sur les matières énumérées dans le programme suivant :

Élèves à quatre inscriptions :

1° Physique et chimie ;

2° Botanique.

Élèves à huit inscriptions :

1° Chimie organique ;

2° Matière médicale et pharmacie.

Élèves à douze inscriptions :

1° Pharmacie galénique ;

2° Chimie analytique et toxicologie.

Candidats au diplôme supérieur.

Section des sciences physico-chimiques :

1° Physique ;

2° Chimie.

Section des sciences naturelles :

1° Botanique ;

2° Zoologie.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Les candidats pourvus du grade de bachelier, qui ont été admis à ce grade avec la mention « bien », pourront obtenir sans concours une bourse de 1re année.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois.** — **Demandes de renseignements de toute nature.** — **Offres d'appareils.** — **Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

A. B. 25. — On offre un siphon à Chlorure de Méthyle, en bon état, petit modèle de la Pharmacie Centrale.

C. F. 123. — Piles Chardin et Gaiffe à vendre très bon marché.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Autoclave Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

147. — Pharmacie. 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépôt de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

150. — Très élégante Pharmacie à côté de l'Opéra et des grands boulevards, à Paris. Recette : 35.000 fr. Bénéfice net : 11.000 fr. Prix : 25.000 fr. Conviendrait surtout à un Pharmacien connaissant l'allemand. A céder pour cause de double emploi.

151. — Pharmacie au bord de la mer, Plage charmante. Jolie maison avec jardin. Recettes : 29.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfice : 10.000 fr. Prix : 25.000 fr., comptant 5.000.

152. — Titulaire d'une belle Pharmacie d'angle à Paris, ferait association pour donner de l'extension. Situation merveilleuse sur l'une des plus importantes artères de la capitale.

154. — Très **ancienne** et excellente **pharmacie à céder pour cause de** fortune et **de repos, bien gagné par 35** ans de **travail**

Recettes : 85.000 fr. Bénéfice : 18.000 fr. a fait plus de 30.000 net.

Un jeune pharmacien ferait davantage. Prix à débattre. Belle installation. Logement confortable.

156. — Pharmacien de Sous-Préfecture, centre d'élevage par excellence, demande le dépôt exclusif pour son département et départements limitrophes d'une spécialité vétérinaire, *sérieuse*, qu'il pourrait *acheter* au bout de quelques années, ferait réclame lui-même.

157. — Speertomètre d'Yvon à céder dans de bonnes conditions.

159. — Occasion exceptionnelle : Spécialité réalisant 20.000 francs de bénéfice annuel à céder pour moitié, le propriétaire restant associé pour l'autre moitié. *Conditions avantageuses.*

160. — pour cause d'installation du calorifère, **à vendre** :

1° Pour 60 francs, cheminée Choubersky ayant coûté 125 francs :

2° Pour 30 francs, cheminée à gaz brique réfractaire et bouquets amiante ayant coûté 70 francs ;

3° Pour 50 francs, radiateur à gaz dix bougies ;

4° Pour 20 francs, grand poêle pétrole ;

5° Pour 10 francs, petit poêle pétrole Ditmar.

Tous appareils garantis état de neuf.

161. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, au courant de la vente des spécialités, se recommande aux confrères de province pour recevoir des dépôts. Grands locaux disponibles.

162. — On demande un pharmacien diplômé pouvant faire un remplacement au Caire. Cette situation momentanée pourrait rendre service à un confrère en quête d'une situation et peut-être trouverait-il là la possibilité de transformer cet emploi passager en une situation définitive.

163. — **Pharmacie LAIR**, *95, rue Didot, Paris*, demande stagiaire ayant au moins un an de stage, pour novembre. Bonnes références.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

Em. Vigouroux : **Action du chlorure de silicium sur le cobalt** (12.3.06; **142**, 635). — A température élevée, le chlorure de silicium est réduit par le cobalt avec formation de chlorure de cobalt volatil et d'un siliciure de cobalt Co^2Si qui reste.

M. Delépine : **Action de l'acide sulfurique à chaud sur les sels de platine et d'iridium en présence de sulfate d'ammonium** (12.3.06; **142**, 631). — **Sur le sulfate double d'iridium et de potassium**, $Ir^2(SO^4)^3 + 3SO^4K^2$ (25.6.06; **142**, 1525). — Voir à la *Société chimique*, ce tome p. 159 et 185.

L. Quennessen : **Sur l'attaque du platine par l'acide sulfurique** (11.6.06; **142**, 1341). — Voir *Soc. Chim.*, ce tome p. 186.

V. Thomas : **Sur les combinaisons halogénées du Thallium** (2.4.06; **142**, 838).

J. Cavalier : **Sur les composés pyrophosphoriques** (9.4.06; **142**, 885). — La cryoscopie de quelques éthers pyrophosphoriques confirme parfaitement la formule $P^2O^7R^4$ de ces éthers.

C. Matignon et R. Trannoy : **Action du gaz ammoniac sur le chlorure de néodyme anhydre** (7.5.06; **142**, 1042). — Il se forme à basse température le corps $NaCl^3, 12NH^3$ qui perd progressivement de — 10° à 360°, 1, 4, 7, 8, 10, 11 et 12 molécules d'ammoniaque. La chaleur totale de fixation des $12NH^3$ égale 147 cal. 5.

E. Rengade : **Sur l'oxydation directe du Cæsium et sur quelques propriétés du peroxyde de Cæsium** (21.5.06; **142**, 1149). — L'oxygène, *même parfaitement sec*, attaque énergiquement le cæsium à la température ordinaire, beaucoup plus lentement à basse température. En excès il fournit le composé Cs^2O^4, jaune, facilement dissociable décomposable par l'eau à la température ordinaire :

$$Cs^2O^4 + 2H^2O = \underset{\text{Hydrate de Cs.}}{2CsOH} + O^2 + \underset{\text{Eau oxygénée.}}{H^2O^2}$$

L'hydrogène et l'anhydride carbonique réagissent à température peu élevée.

Ch. Moureu : **Sur les gaz rares des sources thermales** (21.5.06; **142**, 1155). — Voyez dans cette partie, p. 161.

M. François : **Combinaisons de l'iodure mercurique et de la monométhylamine libre** (28.5.06; **142**, 1199). — Voyez p. 163, à la *Société de pharmacie*.

E. Jungfleisch et M. Godchot : **Sur le dilactide de l'acide lactique gauche** (12.3.06 ; **142**, 637). — On suit pour préparer le dilactide-*l* la méthode appliquée à la production du dilactide-*d*, c'est-à-dire qu'on chauffe l'acide lactique-*l* à 70° d'abord, puis à 150-155° dans le vide. On recueille un distillat solide, mélange de dilactide ($d+l$) et de dilactide-*l*; comme dans les mêmes circonstances l'acide lactique-*d* donne exclusivement le dilactide-*d*, il apparaît que la chaleur racémise l'acide *l*, plus facilement que l'acide *d*.

Le dilactide-*l* présente les propriétés du dilactide-*d*, à part le pouvoir rotatoire $[\alpha_D] = +281°6$ en solution benzénique à 16°; $c = 0$ gr. 816 pour 100 centimètres cubes.

G. Darzens et P. Lefébure : **Préparation d'éthers glycidiques et d'aldéhydes dans la série hexahydroaromatique** (19.6.06 ; **142**, 714). — Par action du chloracétate d'éthyle, sur les cyclohexanones en présence d'alcoolate de sodium, on obtient des éthers glycidiques qui, saponifiés, fournissent des acides ; ceux-ci chauffés perdent CO^2 et engendrent un aldéhyde :

1° $$CH^2\left<\begin{array}{l}CH^2-CH^2\\CH^2-CH^2\end{array}\right>CO + Cl\,CH^2 + CO^2.C^2H^5$$

$$= CH^2\left<\begin{array}{l}CH^2-CH^2\\CH^2-CH^2\end{array}\right>\underset{\diagdown\;O\;\diagup}{C - - CH} - CO^2C^2H^5 + HCl$$

2° $$CH^2\left<\begin{array}{l}CH^2-CH^2\\CH^2-CH^2\end{array}\right>\underset{\diagdown\;O\;\diagup}{C - - CH} - CO^2H \rightarrow CH^2\left<\begin{array}{l}CH^2-CH^2\\CH^2-CH^2\end{array}\right>CH - CHO + CO^2.$$

L.-J. Simon et G. Chavanne : **Réaction caractéristique du glyoxylate d'éthyle** (17.4.06 : **142**, 930). — Le glyoxylate d'éthyle soumis à l'action de l'ammoniaque aqueux fournit un précipité blanc qui devient noir bleu. La coloration est due à une substance qui, isolée, est d'un noir terne et dont la formation paraît due à la réaction suivante :

$$2\,CHO - CO^2.C^2H^5 + 3\,NH^3 = 2\,C^2H^5OH + C^4H^9N^3O^4.$$

Cette réaction paraît particulière au glyoxylate d'éthyle.

L. Henry : **Synthèse du pentaméthyl-éthanol** $(CH^3)^3 \equiv C - C\,(CH^3)^2OH$ (7.5.06 ; **142**, 1023). — Obtenu par action du chloroisobutyrate d'éthyle sur le méthylbromure de Mg :

$$\begin{array}{lll}(CH^3)^2.CCl.CO^2C^2H^5 & \rightarrow (CH^3)^2CCl.COH(CH^3)^2 & \rightarrow (CH^3)^3C - C(CH^3)OH\\ \quad + CH^3.Mg.Br & \qquad + CH^3MgBr. & \end{array}$$

Son hydrate fond à 80°.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 8 Juin 1906.

M. Colson a préparé des sels chromiques acides, dans lesquels l'eau de cristallisation est remplacée par des molécules d'acides. Il traite par le gaz sulfureux une dissolution froide de CrO^3 dans l'anhydride acétique, ou mieux dans un mélange d'anhydride et d'acide.

Le solide vert qui se dépose est un dérivé du sesquioxyde de chrome, et la formule suivante s'accorde avec les analyses :

$$\left(A^4Cr^2\begin{matrix} SO^3-A \\ SO^4H \end{matrix}\right)^2, H^2SO^4.$$

A représentant le radical $C^2H^3O^2$ de l'acide acétique.

La thermochimie indique la présence d'acide sulfurique libre (dissocié par l'eau) dans les dissolutions récentes de ce composé.

Si l'on remplace l'anhydride chromique CrO^3 par le chlorure de chromyle, on obtient encore un dépôt vert, insoluble dans l'acide acétique et soluble dans l'alcool, dérivé aussi du sesquioxyde Cr^2O^3. L'analyse et l'étude de ses propriétés conduisent à le représenter par la formule $A^2Cr^2(SO^3A)^2Cl^2,4AH$.

Ce résultat paraît indiquer une sorte de dissymétrie dans la constitution du chlorure de chromyle, car la moitié du chlore initial a disparu. Or, dans la formule Cr^2X^6 généralement admise pour exprimer les sels chromiques, l'atome de chrome est au moins tétravalent. Si l'on transporte cette tétravalence dans les composés acides, l'anhydride chromique s'écrit :

$$O=Cr\begin{matrix} O \\ | \\ O \end{matrix}$$

et le chlorure de chromyle devient

$$O=Cr\begin{matrix} O-Cl \\ Cl \end{matrix},$$

et l'on s'explique que dans la réaction faite à froid, les deux atomes de chlore agissent cependant d'une manière différente.

M. Vila, en collaboration avec M. Piettre, présente une communication sur l'*hématine cristallisée*.

L'analyse chimique de cette préparation montre que la substance étudiée contient une quantité considérable de matière grasse qui a pu être isolée, dont la composition se rapproche de celles des acides en C^{16}.

L'acétylhémine de Nencki se scinde de la même façon et contient, en outre, et suivant la préparation, des quantités variables de Cl, ainsi que des traces de soufre.

M. Delépine expose ses recherches sur le sel vert d'iridium $Ir^2(SO^4)^3+3SO^4K^2$, décrit par M. Lecoq de Boisbaudran. Il le considère comme le sel de potassium de l'acide trivalent iridotrisulfurique $Ir(SO^4H)^3$.

Il en décrit la préparation à partir des chloroiridates et chloroiridites de potassium et d'ammonium. L'observation que les sels vert et brun, formés dans l'action de l'acide sulfurique seul, sont transformables en ce sel vert-bleu avec un bon rendement par le bisulfate de potassium, a conduit M. Delépine au procédé de préparation suivant : la solution concentrée de chloroiridite est bouillie avec de l'acide sulfurique jusqu'à dissolution complète; on a ajouté un peu de sulfate d'ammonium qui précipite le platine, s'il y en a; la solution sulfurique est transformée à chaud par addition de SO^4K^2 en bisulfate, puis chauffée progressivement jusqu'à 520-530°. A ce moment, on coule la masse vert-bleu obtenue, on la pulvérise et lévige à

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

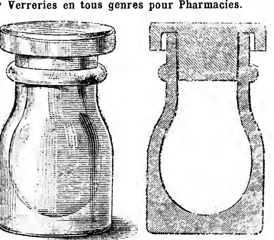
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc.
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.

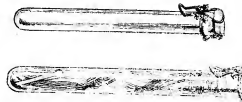


FLACON ASEPTIQUE

du Dr L. Lafay

(Modèle déposé)

Pour sérums et injections hypodermiques en verre blanc et de couleurs de 2, 10, 15, 30, 50, 70 et 100 gr. de contenance



TUBES fond rond en verre vert mince spécial pour la stérilisation des crins de florence, catguts, drains, bistouris, etc., avec fermeture anette, monture fil de cuivre nickelé, de 10, 20 et 25 cm. de longueur.

ENVOI SUR DEMANDE, DU CATALOGUE GÉNÉRAL ET DES PRIX COURANTS SPECIAUX

l'eau qui laisse le sel vert bleu $Ir(SO^4K)^3.H^2O$. On le fait recristalliser à chaud dans l'eau distillée.

Ce sel se conduit comme un sel complexe à radical acide trivalent. Son potassium est échangeable en tout ou en partie avec d'autres métaux. Ses solutions sont très stables en milieu acide, mais deviennent violettes en milieu alcalin et libèrent alors de l'acide sulfurique, en même temps qu'elles déposent un oxyde violet dont la nature et la formation ne pourront être établies que par de nouvelles expériences.

La plupart des réactions de l'iridium sont dissimulées : pas de précipitation de métal avec l'acide formique, le zinc, etc. L'hydrogène sulfuré transforme la solution bleue en une solution jaunâtre que divers oxydants font virer en un violet-bleu très intense ; cette réaction appelle de nouvelles recherches, car la décoloration par H^2S n'est guère explicable avec la formule $Ir(SO^4K)^3$.

M. Delépine indique aussi que le meilleur moyen de transformer les chloroiridates en chloroiridites consiste à les traiter par l'oxalate correspondant. Avec le sel d'ammonium, la solution concentrée à chaud, donne, soit $IrCl^6(NH^4)^3,H^2O$, soit $IrCl^5(NH^4)^2$; ces sels cristallisent exempts de platine, celui-ci étant alors transformé en $PtCl^4(NH^4)^2$ non isomorphe.

M. L. Quennessen expose ses recherches sur l'attaque du platine par l'acide sulfurique pur, à divers états de concentration. Ses expériences ont été effectuées en tubes scellés vers 400° : 1° dans une atmosphère d'oxygène, 2° dans le vide.

Avec l'acide à 94 °/₀ de SO^4H^2, le platine impur ou platine du commerce est attaqué d'une façon très notable dans l'oxygène, tandis que le platine pur l'est beaucoup moins.

Dans le vide, au contraire, l'action est presque nulle ; l'oxygène intervient donc ici dans la réaction.

Avec un acide contenant de l'anhydride, ou même d'un titre supérieur à 96,75 °/₀ de monohydrate (comme il se produit dans ce dernier cas, ainsi que l'a démontré Dittmar, une dissociation de SO^4H^2 en $SO^3 + H^2O$), c'est alors l'anhydride en présence qui fournit l'oxygène nécessaire à l'oxydation, ce que prouve d'ailleurs la formation d'acide sulfureux.

Séance du 22 Juin 1906.

MM. Trillat et Sauton exposent la méthode qu'ils ont suivie pour contrôler le procédé de dosage de la matière albuminoïde du lait, insolubilisée par la formaldéhyde. Ils ont établi : 1° que toute la matière albuminoïde était séparée; 2° qu'elle possédait bien la composition élémentaire de la caséine purifiée d'après le procédé Hammarsten; 3° qu'elle n'avait subi aucune variation de poids.

MM. Trillat et Sauton ont appliqué leur méthode pour le dosage de la caséine non encore transformée dans le fromage et font ressortir tout l'intérêt que l'on peut en tirer, aussi bien pour la détermination de la composition alimentaire des fromages que pour l'étude de la marche de sa maturation.

Après avoir décrit le mode opératoire du nouveau procédé, les auteurs expliquent comment ils se sont assurés que, dans l'application de la méthode, les matières albuminoïdes ayant subi un commencement de dégradation n'étaient point insolubilisées par l'aldéhyde formique.

M. Bougault, en effectuant la condensation de l'aldéhyde cinnamique avec

le succinate de sodium en présence d'anhydride acétique, sur les indications de MM. FITTIG et BATT, a obtenu l'acide cinnaménylparaconique au lieu de l'acide cinnaménylisocrotonique qu'avaient obtenu les auteurs précédents. Cette différence de résultats peut s'expliquer par la facilité avec laquelle le premier acide se transforme en le second; en effet, quelques instants d'ébullition avec l'eau suffisent pour opérer cette transformation.

M. GAUTIER, étudiant les réactions élémentaires qui donnent naissance aux phénomènes éruptifs et aux eaux thermales, fait connaître l'action réciproque de l'oxyde de carbone sur la vapeur d'eau et de l'hydrogène sur l'acide carbonique. De la première réaction résulte de l'hydrogène et de l'acide carbonique; de la seconde, de l'eau et de l'oxyde de carbone. Ces deux réactions sont réversibles et l'équilibre s'établit dans les deux cas lorsque les volumes d'oxyde de carbone, d'hydrogène, d'acide carbonique et de vapeur d'eau sont dans un tel rapport que la somme des volumes des corps réducteurs est égale à la somme des volumes des corps réductibles.

En même temps, il montre que, dans la réaction de l'oxyde de carbone sur la vapeur d'eau, il se fait, depuis la température de 260° (MAQUENNE) jusqu'au rouge-blanc, un peu d'acide formique; cet acide a été trouvé dans les gaz volcaniques et dans quelques eaux thermales.

M. BOUDOUARD entretient la Société de ses recherches sur les silicones.

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

HENRI ISCOVESCO : **Constituants colloïdes du sang** (LX. 824.12.5.06).

A. GILBERT et P. LEREBOULLET : **Contribution à l'étude du fer végétal. Emploi thérapeutique du Rumex crispus** (LX. 847;19.5.06). — Le *Rumex crispus* fixe le fer du sol. On peut progressivement augmenter la richesse de la plante en fer en introduisant dans le sol du CO^3Fe comme engrais. Cette plante mérite d'être introduite en thérapeutique comme agent de la médication martiale (action favorable dans la chlorose, la chloro-anémie tuberculeuse).

F. GUEGUEN : **Sur le Sudan et l'iode lactiques et sur leur emploi dans les colorations combinées** (LX. 851;19.5.06).

H. ISCOVESCO : **Constituants colloïdes de la bile** (LX. 868;19.5.06).

MICHEL COHENDY : **Essai de traitement de l'entérite mnco-membraneuse aiguë par l'acclimatation d'un ferment lactique dans le gros intestin** (LX. 872;19.5.06).

E. LOUÏSE et F. MOUTIER : **Contribution à l'étude thérapeutique du mercure phényle. Élimination d'Hg par la glande mammaire** (LX. 878;19.5.06).

E. ROUBAUD : **Stomoxyides nouveaux du Sénégal** (LX. 895;26.5.06). — Description de deux nouvelles espèces de diptères piqueurs : *Lyperosia* Thirouxi et *L. longipalpis*.

H. VAQUEZ : **Action pharmacodynamique de la trinitrine** (LX. 904;26.5.06).

E. MAUREL : **Fixation des doses minima mortelles. Nécessité de cette fixation en thérapeutique et en toxicologie expérimentales** (LX. 909;26.5.06). — L'étude physiologique d'un agent quelconque doit toujours commencer par la fixation des doses minima mortelles (immédiatement mortelles ou mortelles

à distance). Il faut fixer ces doses pour chaque espèce animale et pour chaque voie d'administration utilisées. Il faut rapporter la quantité employée au K° d'animal.

F. Battelli : **Emploi de l'hépatocatalase pour déceler des traces d'alcool ou d'aldéhyde** (LX. 916; 26.5.06).

A. Gilbert et A. Lippmann : **Note sur la bactériologie des ascites** (LX. 917; 26.5.06). — Sur quinze cas d'ascites, stérilité parfaite de toutes les cultures en milieu aérobie; dans cinq cas seulement, cultures très discrètes en milieu anaérobie (*Bac-coli, perfringens, infundibaliformis*).

H. Iscovesco : **Constituants colloïdes du saug** (LX. 923; 26.5.06).

J. Baylac : **Athérome expérimental de l'aorte consécutif à l'action du tabac** (LX, 935; 2.6.06). — Le tabac sous forme d'infusion et de macération exerce chez les animaux une action nocive sur les parois artérielles et produit au niveau de l'aorte des lésions rappelant celles de l'athérome de l'homme. Dans la pathogénie de l'athérome il y a lieu de faire une place importante à l'intoxication tabagique.

Mme Gatin-Gruzewska : **Influence de la dilution des solutions d'adrénaline sur la disparition du glycogène dans le foie et dans le muscle** (LX, 940; 2.6.06). — Une solution d'adrénaline convenablement diluée (1 milligramme par cm^3), injectée à un lapin à la dose de 1 milligramme d'adrénaline par K°, produit après un certain temps une disparition totale du glycogène dans le foie et les muscles.

Bierry et Giaja : **Sur la digestion des mannanes et des galactanes** (LX, 945; 2.6.06). — Chez les animaux supérieurs on ne trouve pas de ferments capables d'hydrolyser la mannogalactane retirée de la graine de luzerne; par contre le sucre sécrété par l'hépatopancréas de l'escargot est capable de transformer cette mannogalactane en mannose et galactose.

Vaquez : **Action pharmacodynamique de la trinitrine** (LX, 947; 2.6.06).

Eugenio Moscoso : **Sur les catalases** (LX, 950; 2.6.06). — Expériences tendant à révoquer en doute l'existence des catalases, ou au moins à diminuer l'importance de leur action.

Henri Iscovesco : **Étude sur les constituants colloïdes de l'urine normale et pathologique** (LX, 951; 2.6.06). — L'urine normale contient un colloïde électro-négatif. Dans une urine diabétique, l'auteur a trouvé un colloïde électro-positif; dans une urine brightique, deux albumines : une positive, une négative, et une globuline négative.

Léopold-Lévi et H. de Rothschild : **Corps thyroïde et faim** (LX, 971; 2.6.06). — Le corps thyroïde employé en ingestion à doses moyennes ou fortes augmente la faim, règle un appétit capricieux, fait naître ou renaître la sensation de faim.

Henri Iscovesco : **Étude sur les constituants colloïdes du sang** (LX, 978; 9.6.06).

Charles Richet : **De l'action des doses minuscules de substance sur la fermentation lactique** (LX, 981; 9.6.06). — A des doses très faibles (1 milligramme dans 1,000 mètres cubes) les sels de Va, d'Ag, de Pt, de Co et l'iode accélèrent la fermentation lactique. Le lithium paraît ne pas avoir d'action et le thallium aurait une action retardante.

F. Dévé : **Les deux scolex échinococciques** (LX, 986; 9.6.06). — L'auteur dis-

tingue et décrit deux variétés de scolex échinococciques de signification et de destinée très dissemblables.

G. Proca : **Insuffisance thyroïdienne et bacilles mucinogènes de l'eau** (LX, 989; 9.6.06). — L'auteur décrit un bacille dont l'action toxique sur les animaux se traduit par des symptômes d'insuffisance thyroïdienne.

A. Gilbert et A. Lippmann : **De l'exagération des variations quotidiennes du taux urinaire chez les hépatiques** (LX, 994; 9.6.06).

B. Wiki : **Sur les propriétés pharmacodynamiques des sels de magnésium** (LX, 1008; 16.6.06). — Expériences démontrant l'action curarisante du magnésium.

G. Billard : **Action de l'acool sur la tension superficielle du suc gastrique et sur son absorption** (LX, 1011; 16.6.06). — L'alcool à petite dose favorise l'absorption stomacale par abaissement de la tension superficielle du suc gastrique.

Maurice Nicloux : **Simplification de la méthode de dosage de l'alcool dans le sang et dans les tissus** (LX, 1034; 16.6.06). — Les matières albuminoïdes du sang sont précipitées par l'acide picrique; on distille 1/5 du volume total avec appareil Schlœsing, et dans le liquide distillé on dose l'alcool par le procédé de l'auteur au bichromate.

Bierry et Giaja : **Sur la digestion des glucosides et du lactose** (LX, 1038; 16.6.06). — Le suc de l'escargot commun renferme de la lactase et un ferment soluble analogue à l'émulsine; il ne contient pas de myrosine.

A. Frouin et P. Thomas : **Action empêchante de divers sucs digestifs et du sérum sur l'activité de l'émulsine d'amandes** (LX, 1039; 16.6.06).

Victor Henri : **Mesure du pouvoir catalytique des métaux colloïdaux** (LX, 1040; 16.6.06). — L'auteur donne une méthode de mesure du pouvoir catalytique des métaux colloïdaux, montre que le pouvoir catalytique varie d'un métal à l'autre, et que ce pouvoir augmente lorsque les granules diminuent de volume.

M. Javillier.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Bardet : **Les injections hypodermiques de quinine** (23.5.06; XI, 257). — L'auteur rappelle que les injections hypodermiques ou même intramusculaires de bichlorhydrate ou chlorhydrate neutre du nouveau Codex sont dangereuses, parce que le seul fait de la dissolution amène la mise en liberté d'une quantité sensible de HCl libre et que l'on a pu constater, quand l'intervention chirurgicale s'est trouvée nécessaire, que chaque injection, même non suivie d'abcès, avait été le lieu d'une petite escarrification. Il vaut donc mieux s'adresser à un sel basique.

A propos du formiate de quinine, M. Yvon fait observer que le nom de *quinoforme* ou *quinoformine* a déjà été attribué, il y a quelques années, par M. Adrian, au quinate de formine ou urotropine, et que cette similitude de noms désignant des produits différents peut prêter à des confusions regrettables dans l'exécution des ordonnances.

Maurice Faure : **L'éducation de la fonction respiratoire chez l'enfant et l'adolescent** (23.5.06; XI, 259).

E. Schoull et A. Vullien : **Recherches sur le traitement du cancer de l'estomac par le trypanroth; guérison d'un cas de lymphadénie par l'emploi de ce nouvel agent de thérapeutique** (23.5.06; XI, 262). — Le trypanroth, corps colorant de la série benzopurpurique, se présente sous la forme d'une poudre brun-rouge, inodore, insipide, soluble dans l'eau. On l'emploie mélangé à du sérum dans la proportion de 0 gr. 50 pour 40 cm³ de sérum physiologique. Les injections sont assez douloureuses et quelquefois suivies de réactions inflammatoires locales, de réactions fébriles d'oligurie. Ces injections ont donné des résultats encourageants dans le traitement du cancer gastrique, et déterminé la guérison d'une lymphadénie dont le cas semblait désespéré. Les auteurs poursuivent leurs recherches sur le traitement de la tuberculose par l'emploi de ce médicament.

A. Mathieu et Dobrovici : **La suggestion médicamenteuse à l'hôpital Andral** (13.6.06; XI, 276). — A titre de médication calmante, les auteurs emploient : l'extrait de *Taraxacum deus leonis*, le vulgaire pissenlit, dont le nom latin sonore est bien fait pour frapper l'imagination des nerveux atteints d'accidents variés, tels que douleurs gastriques, vomissements, sialorrhée; les applications de collodion coloré avec du bleu de méthylène chez les névropathes qui présentent des douleurs abdominales, épigastriques, etc.; la morphine β, simple solution de NaCl au taux physiologique, chez des malades qui commencent à avoir l'angoisse de la douleur et l'appétence du médicament. Comme médication somnifère, ils se servent avec succès de l'eau chloroformée à la dose d'une ou deux cuillerées à soupe; du phosphate de soude, à la dose de 1 ou de 2 grammes. Remarquant la grande analogie des effets produits chez les tuberculeux par des médications dissemblables, ils se sont demandé si l'action suggestive n'avait pas le rôle le plus important dans la production de cette amélioration. Sous le nom pompeux d'*antiphymose*, ils ont injecté à une série de malades pris dans des conditions diverses, la solution de chlorure de sodium au taux physiologique.

A propos de cette communication, M. Gallois fait observer, avec raison, que si ces procédés de suggestion médicamenteuse sont ingénieux, ils ne peuvent pas toujours avoir le même succès chez des malades instruits qui cherchent à se rendre compte de la valeur et de l'action physiologique du médicament.

Pour M. Bardet, il est évident que dans bien des occasions cette méthode suggestive ne suggère pas que le malade, mais aussi le médecin, et un très grand nombre d'attributions de propriétés actives à des médications peuvent être attribuées à ces effets suggestifs.

M. Le Gendre emploie souvent, dans son service, le bleu de méthylène en pilules ou en injection sous-cutanée, en ayant soin d'annoncer au malade que le changement de coloration des urines ne doit se montrer que si le médicament produit l'effet thérapeutique que le médecin en attend. Il pense qu'une des causes des incontestables succès de la thérapeutique homœopathique pour certaines maladies et pour certains malades tient à la richesse de sa pharmacopée, où les noms des médicaments sont beaucoup moins connus des malades que dans le nôtre. Ed. Desesquelle.

Le Gérant : A. Frick.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Chronique du mois (H. HUBAC). — Le Timbre médical, par M. le Dr DESESQUELLE. — Le Repos hebdomadaire, lettre de M. F. PLAIT. — Un des doyens de la Pharmacie. — Syndicats pharmaceutiques. — Formulaire. — Revue des livres. — Médicaments nouveaux. — Questionnaire professionnel. — Nouvelles. — Petite correspondance. — Office pharmaceutique.

CHRONIQUE

Les vacances sont finies et les heureux qui sont *rentrés* n'en sont pas fâchés ; ils ont d'abord la satisfaction du retour chez soi, et tout en constatant qu'on n'est nulle part si bien qu'en son « home », ils peuvent commencer dès maintenant à rêver à l'exode prochain. Quant à ceux, et ce sont les plus nombreux, que leur mauvaise fortune retint éloignés des riants rivages, et qui durent se contenter de l'horizon des bocaux, ils se réjouissent également de la rentrée de leurs clients.

Sur la scène pharmaceutique, la reprise a été un peu précipitée, et nos premiers sujets ont dû donner de suite. Hâtons-nous de dire qu'il n'en est rien résulté de fâcheux, et que le vent se maintient à la conciliation.

D'aucuns même trouvent que l'Association générale a été un peu loin dans cette voie, et qu'elle n'aurait pas dû répondre favorablement à la lettre de M. FUMOUZE, président du groupe des spécialités à prime.

Ce n'est pas notre avis, et ceux qui ont lu dans le dernier numéro du *Bulletin de l'Association* l'avis des principaux chefs de file de province, peuvent se rendre compte qu'avec certaines réserves, c'est plutôt la forme que le fond de la demande qui est discuté.

Presque tous réclament une entière sincérité, et ils ont raison, car ce n'est qu'en voyant très clair dans toutes ces affaires qu'on pourra arriver à un arrangement sauvegardant des intérêts qui ne sont certainement pas identiques, mais qui ne sont pas si séparés qu'ils le paraissent.

Nous avons dit souvent qu'on devait quelque reconnaissance aux spécialistes qui avaient donné l'exemple de la réglementation ; on nous a répondu qu'ils ne l'avaient pas fait dans notre intérêt, et qu'ils pensaient y trouver un avantage personnel. Nous n'en doutons pas un seul instant, mais les gens sensés disent qu'une bonne transaction est celle qui est profitable à toutes les parties. D'autre part, je ne sais si la réglementation a été profitable à ceux qui l'ont faite, je le souhaite mais ne puis m'empêcher de constater qu'il y a encore les trois quarts des produits qui ne sont pas réglementés, et qui ne paraissent pas s'en porter plus mal. Si nous sommes les plus forts par le nombre, nous ne le sommes malheureusement pas par l'union et l'énergie ; au lieu de se

soumettre, il fallait se démettre des fonctions de revendeurs et suivre alors la voie tracée par M. Denise, qui est, je crois, le seul à l'avoir tenté. En ce qui me concerne, j'ai proposé, il y a quelques années, à un groupe de petits et moyens pharmaciens, de refuser la vente de toute spécialité non réglementée. J'étais prêt à agir, mais je fus seul de mon avis et, après des diseours et quelques bocks échangés sans résultat, on accoucha d'une lettre envoyée aux médecins! Des paroles et jamais d'actes, comme toujours. Presque tous les étudiants et les nouveaux pharmaciens sont sincèrement contre la spécialité, mais après quelques essais du genre de celui que je cite, et en face des difficultés de l'existenee, ils deviennent spécialistes, rabaisiens, ou ee qu'ils peuvent, et ils continuent à se plaindre dans les réunions en chargeant nos représentants aux syndicats de revendieations qu'on sait d'avance ne pas devoir soutenir par l'action. Le rôle de *Pontife* n'est pas toujours gai.

Dans ces conditions, le régime de la réglementation semble le plus facile à réaliser en laissant si l'on veut la liberté aux spécialistes d'employer le mode qui leur plaît, à la condition que l'exécution des engagements soit effective et soumise au contrôle d'un comité d'arbitrage comme celui qne l'Association générale est en train de former.

La présence des spécialistes représentés par leur syndicat est tout indiquée; eelle des pharmacies commereiales l'est moins. Elle ne le serait même pas du tout si nous pouvions considérer l'Association générale eomme représentant indistinctement tous les pharmaciens; malheureusement, il n'en est rien, et nous sommes obligés de constater qu'il existe trois professions dans la nôtre, les spéeialistes, les pharmacies commerciales et les autres. Les spécialistes et les rabaisiens sont évidemment les dissidents, mais ils vous diront qu'on les a obligés à cette séparation, qu'elle n'existait pas au début, et qu'il y a encore aujourd'hui quelques-uns des leurs dans nos rangs. Le fait est exact en ce qui concerne les spécialistes, mais les rabaisiens de nos syndicats sont des eonvertis, des révolutionnaires d'il y a dix ou quinze ans, des Mirabeaux sans la gloire, mais avec tout le reste, les machiavéliques dix pour cent du début, précurseurs du prix coûtant qui les gêne.

Passons l'éponge et demeurons en face de la situation actuelle; on a accusé certaines pharmaeies commerciales de ne pas tenir compte des prix minima et de toucher ensuite indûment les primes. C'est là un fait grave, dont nous aurions cru tous nos confrères incapables, et que tous les gens honnêtes doivent réprouver. La présence dans le comité d'arbitrage d'un délégué des pharmacies commerciales doit être pour nous la preuve que leur Syndieat désapprouve de semblables agissements et une garantie de leur adhésion sincère à la réglementation. Il peut y avoir des différencee d'opinion sur les moyens de contrôle et sur les sanctions, il ne saurait y en avoir sur le fait lui-même, car on ne voit pas bien la nécessité qu'il y aurait à envoyer un délégué chargé de demander le droit de manquer à sa parole et de commettre le faux

indispensable pour toucher une prime à laquelle on n'a pas droit. Ceci n'est plus du commerce.

On reproche aux spécialistes de ménager les pharmacies commerciales, était-il besoin de cet incident pour s'en rendre compte, et quel est celui d'entre nous qui ne réserve pas ses plus doux sourires à ses meilleurs clients? Cette attention particulière n'empêche pas une entente loyale avec nous; il suffit que tout se fasse en pleine connaissance de cause.

L'entente entre les spécialités à prime et les pharmacies commerciales n'est pas vieille, chacun sait ça, il y a des procès qui en font foi; mais si elle existe enfin, nous avons tout intérêt à la consolider en ne la laissant pas faire sur notre dos.

En résumé, la chose a peut-être été mal présentée, la question des prix courants a son importance pour les Spécialistes, pour les petits Pharmaciens peut-être aussi, c'est l'excuse de la mise en demeure et de la précipitation dont on se plaint; qu'importe, si on réussit à établir sur des bases solides ce comité d'arbitrage indispensable à l'extension de la réglementation.

Il est une autre question qui préoccupe également les Pharmaciens en ce moment. C'est la loi du repos hebdomadaire. Nous avons reçu quelques lettres de province très intéressantes. On en trouvera une dans ce numéro et nous continuerons la publication.

La fermeture le dimanche avec dispensaire nous paraît être la meilleure solution. Notre confrère des Ternes, M. Viala, s'est beaucoup occupé de la question, il l'a exposée dans un premier article publié dans le Bulletin du Syndicat général.

Des réunions ont eu lieu et l'on semblait bien disposé à adopter une mesure générale, les Pharmacies commerciales elles-mêmes avaient envoyé leur adhésion par la voix de M. Mille, président du Syndicat.

Mais nous savons de bonne source qu'une ou deux défections ont suffi pour empêcher, dans un quartier, la réalisation immédiate du projet. Nous n'avons pas à juger les arguments particuliers des défaillants, charbonnier est évidemment maître chez soi, nous ne pouvons que constater une fois de plus combien notre profession est inférieure aux autres au point de vue de l'union.

Il n'en est pas de même de l'hostilité au projet qu'on nous dit provenir des employés. Quelques-uns, paraît-il, préfèrent le roulement, parce que dans ce cas, au jour de repos de la semaine, vient alors s'ajouter le jour de *flemme* du dimanche.

Certes, la corporation des aides en pharmacie est intéressante et nous leur avons donné maintes fois des témoignages de notre sympathie. Ce n'en sera qu'une de plus de leur dire qu'ils font fausse route et qu'il est des revendications qu'on ne saurait formuler sans danger.

Les Pharmaciens diplômés sans emploi ou qui végètent sont de plus en plus nombreux. Si après le repos hebdomadaire on a, comme il est possible, *la loi de dix heures*, j'en sais qui n'hésiteront pas à s'offrir

comme élèves, et ils seront d'autant mieux agréés par les patrons, qu'il suffira d'une association quelconque entre le maître et l'élève, pour résoudre le double problème et fermer la porte aux inspecteurs.

Espérons que ce ne sont là que de vaines craintes et que dans notre prochain Bulletin nous pourrons annoncer la fondation de la première Pharmacie dominicale de Paris.

H. HUBAC.

* * *

Le journal *Le Cri de Paris* dans son numéro du 22 juillet a publié sous le titre : « Produits allemands », un article tendancieux attaquant M. le Professeur GUIGNARD, Directeur de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

Cette attaque, qui a vraisemblablement peu ému notre vénéré Maître, a du moins l'avantage de permettre à l'*Association générale des Pharmaciens de France* d'affirmer une fois de plus combien M. GUIGNARD a été et est encore dévoué à tout ce qui touche aux intérêts des Pharmaciens.

Nous reproduisons avec plaisir l'article paru dans le *Bulletin de l'Association générale* sans y ajouter aucun commentaire, car il dit très exactement tout ce qu'il fallait dire et représente certainement l'opinion de tous ceux de nos Confrères qui s'intéressent aux intérêts professionnels de la Pharmacie.

Le *Bulletin de l'Association générale* manquerait à son devoir s'il ne répondait à l'article qu'on vient de lire, non que cet article justifie l'émotion manifestée par plusieurs de nos correspondants, mais parce qu'il nous paraît indispensable de nous ranger du côté de celui que nous considérons comme l'un de nos meilleurs confrères.

Au mois de mars 1901, les représentants des Écoles de pharmacie furent reçus par la Commission du Commerce et de l'Industrie de la Chambre des députés, à laquelle ils présentèrent leurs observations sur une proposition de loi relative à l'exercice de la pharmacie. S'occupant de la spécialité, ils combattirent la possibilité de n'indiquer sur les étiquettes que les noms des substances actives.

Dans le résumé de leurs observations, nous lisons :

« Il serait étrange que la France eût, sous ce rapport, moins de garanties que la plupart des pays étrangers où les médicaments sous cachet ne sont admis que sous la condition de faire connaître la formule complète, et souvent même sous bénéfice d'analyse.

Actuellement, l'admission en France des médicaments composés d'origine étrangère n'est autorisée, conformément à la loi de douane de 1892, qu'autant qu'ils se trouvent inscrits dans une Pharmacopée officielle et, par conséquent, que leur formule complète est connue, et qu'ils ne constituent pas

des remèdes secrets. C'est à l'application de cette loi que la Pharmacie française doit de ne s'être pas encore aperçue trop sensiblement du développement énorme qu'a pris depuis quelques années en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis et ailleurs, l'industrie des spécialités pharmaceutiques.

N'est-il pas évident que si la formule exigée par le paragraphe que nous discutons subissait une *réduction*, cette disposition qui équivaut au *secret de la formule* ne tarderait pas à profiter aux étrangers ?

En effet, la loi de douane n'étant que l'application des lois françaises spéciales à la pharmacie, les étrangers ne manqueraient pas de demander, par réciprocité, le même régime pour leurs nationaux, et pourraient ainsi faire pénétrer en France leurs produits en remplissant la formalité prescrite par le paragraphe en question. Il en résulterait que, par une simple disposition d'ordre intérieur, la seule mention des substances actives et de leurs doses sur l'étiquette aurait, pour la Pharmacie française, un inconvénient plus grave que l'inscription intégrale que nous demandons. *Ce serait détruire la barrière qui nous protège, et favoriser l'introduction du remède secret étranger.* »

Sachant que c'est surtout M. Guignard qui a été l'interprète de ses collègues des Écoles, pouvons-nous penser qu'il est responsable de l'entrée en France et du débit illicite des spécialités pharmaceutiques allemandes? La réponse n'est pas douteuse : celui qui, il y a cinq ans, ne voulait pas détruire la barrière qui nous protège et favoriser l'introduction du remède secret étranger, celui-là ne peut avoir agi en faveur des spécialités allemandes.

Que le rédacteur du *Cri de Paris* nous cite, du reste, les violations faites à la loi de 1892 par M. Guignard ! La « mort aux rats » de M. Beierdorfs, n'est-ce pas? — Nous avons vainement cherché dans les documents officiels relatifs aux droits à payer par les produits étrangers entrant en France depuis 1900, date de la nomination de M. Guignard aux fonctions de directeur de l'École de Paris ; nous n'avons pu trouver aucune « mort aux rats ». Comme il est probable que sous la direction de M. Planchon ou celle de M. Chatin, l'École n'a pas été plus indulgente pour ce produit, nous conclurons que M. Beierdorsf a simplement agi comme certains individus qui se donnent de faux certificats. Si le *Cri de Paris* avait voulu faire l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il aurait eu rapidement une opinion identique à la nôtre.

Mais la « mort aux rats » n'est, d'après nous, qu'un prétexte. En lisant attentivement l'article du journal, il nous semble qu'on a voulu surtout chercher à jeter un discrédit, auprès des pharmaciens, sur le directeur de l'École de Paris. Depuis six ans, nous avons eu, à maintes reprises, l'occasion de nous entretenir avec M. Guignard des revendications formulées par les pharmaciens. Dans aucun cas, nous l'affirmons, M. Guignard n'a hésité à nous être utile. La plupart des confrères ne sauront jamais toutes les circonstances dans lesquelles notre Maître a agi en notre faveur, même contre ceux qui font risette au pouvoir et au succès; mais nous qui l'avons vu à l'œuvre, nous devions un témoignage public de reconnaissance au confrère qui défend une profession

à laquelle il s'honore d'appartenir, au Maître que l'envie de quelque incapable ne doit pas émouvoir ; nous sommes heureux de le lui donner ici, dût cet acte déplaire à l'inspirateur de l'article du *Cri de Paris*.

La Rédaction.

Le Timbre médical.

(*Suite*)[1]

L'affaire Canaby de Bordeaux et le récent Congrès contre l'excercice illégal de la médecine ont ramené sur le tapis la question des fausses ordonnances.

Dans une lettre adressée au Président de l'Association amicale des Etudiants en pharmacie de France et publiée dans la *Pharmacie Française* (n° de Juillet 1906, p. 247), M. Ch. Souque, pharmacien de Bordeaux, soutient avec raison que dans cette affalre Canaby c'est bien plutôt la législation imparfaite de la pharmacie et de la médecine en France qu'il faut blâmer que le pharmacien lui-même, et propose, dans l'intérêt de la santé et de la sûreté publiques, de ne prescrire des substances médicamenteuses actives et de ne formuler une ordonnance que sur des papiers que seul l'Etat fabriquerait, tel notre papier timbré ou monnayé, et que seuls les médecins diplômés auraient en leur possession. « Ce papier, dans le tissu duquel l'Etat aurait fixé en quelque sorte l'absolutisme de son monopole, assurerait de l'authenticité irréfutable de l'ordonnance ; l'ordonnance deviendrait enfin une pièce justificative comme celle de l'homme de loi... C'est pourquoi, il serait impérieux, ajoute l'auteur de cette proposition, de la part de l'Etat d'arrêter le bras des criminels, médecins improvisés, ennemis de l'homéopathie et des doses minimes, et de rendre seuls responsables de leurs écrits et actes, les médecins diplômés dont la science, précise et sûre, serait ainsi confirmée par le sceau du gouvernement français. Ainsi, peut-être, osons-nous espérer, la médecine et la pharmacie, ces deux sœurs alliées et conjointement responsables, ne seraient plus victimes de l'ingéniosité des criminels qui traînent avec eux sur le même banc d'accusation, médecins et pharmaciens, jouets aveugles, impuissants à se défendre et que la loi a jusqu'ici laissés sans armes ».

D'autre part, M. le Dr Danjou (de Nice) a déposé sur le bureau du Congrès contre l'exercice illégal de la médecine la proposition d'un article additionnel à la loi de 1892 à ajouter au paragraphe « affiches » (page 34), du rapport de MM. Prieur frères, dans le but d'éviter qu'il n'y ait erreur sur la qualité des personnes ayant légalement charge de la protection de la santé publique et d'éviter toute confusion à cet égard. Cet article est ainsi conçu :

« 1° Il est créé : une plaque de docteur en médecine, de chirurgien-dentiste, de sage-femme, réglementaire, de modèle unique, spéciale à chaque professeur ; 2° un tampon justificatif de la signature des ordonnances, certi-

1. Voir nos articles sur la question dans le *Bulletin des Sciencee pharmacologiques*, septembre, novembre, décembre 1903, février 1906 ; Voir aussi : *Bulletin médical*, 9 avril 1904, p. 331, et 27 décembre 1905 ; *Bull. pharm. Lyon*, décembre 1902 ; *le Journal*, 17, 18, 24 août 1905 ; le *Petit Parisien*, 7 septembre 1905 ; l'*Eclair*, 11 septembre 1905.

ficats et autres pièces délivrés par l'intéressé. La première, comme le second, portent l'estampille de l'administration qui les délivre. »

Nous ne saurions faire un crime à MM. Souque et Danjou d'avoir omis de rappeler la proposition que M. Honnorat et moi nous avions faite pour garantir l'authenticité de la signature du médecin. Assurément, nos collègues n'ont pas eu connaissance des articles que nous avons consacrés dans notre journal et ailleurs à cette question d'intérêt professionnel. Et d'ailleurs, des idées aussi simples peuvent germer dans tous les cerveaux normalement constitués. Le mérite, le seul mérite ne consiste pas tant à les concevoir qu'à les faire adopter.

Nous avons déjà dit pourquoi nous n'étions pas partisan du papier timbré proposé déjà par le Dr Savarel, dès l'année 1898, et nous avons exposé les raisons pour lesquelles nous avons adopté le timbre médical.

A la suite du Dr Danjou, nous demanderons donc à tous les syndicats d'ordre médical et nous ajouterons d'ordre pharmaceutique, d'ouvrir la discussion dans leurs assemblées et de poser des conclusions sur la proposition que nous avons faite, et nous ajouterons encore de formuler des vœux qui seront soumis à l'approbation des pouvoirs publics compétents. Ne laissons pas échapper l'occasion particulièrement favorable qui nous est offerte, par la présence au ministère de l'Intérieur d'un de nos confrères, M. le docteur Clemenceau, qui a montré l'intérêt qu'il prenait aux détails de l'administration et ne saurait, par conséquent, rester indifférent devant un sujet qui doit bénéficier de sa compétence au point de vue administratif et professionnel.

Ed. Desesquelle.

Le Repos hebdomadaire.

En réponse à votre lettre du 19 septembre, je vais vous mettre au courant de ce que nous avons fait à Auxerre.

Tout d'abord, Auxerre est une ville de 20.000 habitants et nous sommes 9 pharmaciens. Deux officines assez éloignées du centre de la ville, toutes les autres au centre et assez rapprochées les unes des autres.

La première idée d'une fermeture du dimanche a été émise vers le milieu de mai; et dans une réunion où nous étions tous présents, nous avons décidé la fondation d'un dispensaire du dimanche. Pour aboutir, j'ai écrit à Chalon-sur-Saône, à Chaumont, à Reims, à Orléans, à M. Saforcada, et j'ai trouvé chez tous mes confrères un accueil empressé et de bonnes indications qui nous ont permis d'instituer notre dispensaire.

Une fois la décision prise qu'un dispensaire serait installé et que : 1° il fonctionnerait le dimanche de midi à 9 heures; 2° qu'il ne délivrerait que des médicaments d'urgence seulement, ni spécialités, ni eaux minérales, 3° qu'il serait tenu par un pharmacien aidé d'un élève (un roulement est établi entre nous et le pharmacien doit être présent et ne pas s'absenter)... il s'agissait de trouver un local. J'ai proposé à mes confrères de faire une démarche auprès de la municipalité d'Auxerre pour demander un emplacement dans un des bâtiments municipaux. Il me semblait que cela donnerait un appui moral à notre initiative, M. le maire d'Auxerre a soumis la question au Conseil, et on nous a autorisé à créer dans la cour du poste de police un petit local où

nous avons installé une petite pharmacie. Une liste de médicaments, d'objets de pansement a été dressée, nous les avons fait venir d'une maison de droguerie (le tout, flacons compris, nous est revenu à 380 francs environ). Les comptoirs, balances, chaises, etc., ont été achetés sur place. Nous ne payons pas de loyer, mais nous nous sommes engagés à verser sur le boni du dispensaire une certaine somme au bureau de bienfaisance.

Le public a très bien accepté notre combinaison, aucune observation n'a été faite; au contraire nous avons été approuvés, et nous avons eu dès le début le concours des médecins de la ville, qui ne font le dimanche que les visites d'urgence et qui ne donnent pas de consultation ce jour-là. Du reste les recettes ont varié pendant les mois de juillet et août de 13 à 28 francs.

La loi sur le repos hebdomadaire nous obligeant à donner la journée tout entière à partir du 1er septembre dernier, les recettes des trois dimanches écoulés se sont élevées à 52 francs, 33 francs et 36 francs pour toute la journée de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Le public est informé de la fermeture par des pancartes portant :

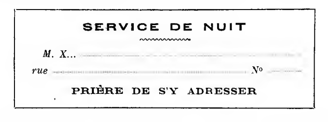
LES DIMANCHES ET FÊTES

Toutes les Pharmacies sont fermées toute la journée.

En cas d'urgence, s'adresser au Dispensaire pharmaceutique, situé dans la cour du bureau de police.

Ces pancartes sont placées en semaine dans l'intérieur des officines et le dimanche elles sont fixées à la porte.

Service de nuit : le pharmacien de garde assure le service de nuit. Le pharmacien présent chez lui délivre les médicaments au client qui vient le réveiller : s'il a à s'absenter, il place à proximité de sa sonnette de nuit un tableau sur lequel est écrit d'une façon très lisible.



SERVICE DE NUIT

M. X...

rue .... N° ....

PRIÈRE DE S'Y ADRESSER

Je dois ajouter que nous sommes tous très heureux du résultat obtenu : aucune observation désagréable n'a été faite :

J'espère que les renseignements que je vous donne ci-dessus vous permettront de faire un article engageant tous nos confrères à la création de dispensaires pharmaceutiques. Là, aucune concurrence ne peut se faire, les prix sont établis suivant un tarif déterminé, portés sur l'ordonnance même en chiffres connus, ils doivent être respectés si l'ordonnance est renouvelée, de plus le livre d'ordonnance et le livre de caisse sont à la disposition des confrères, et déposés chez notre secrétaire-trésorier. C'est, je crois, la meilleure solution

à donner à la nouvelle loi sur le repos hebdomadaire. Je suis tout à votre dispositions pour tous autres renseignements et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments. F. PLAIT.

Un des Doyens de la Pharmacie[1].

Nous recevons de M. SATIN, notre confrère de Château-Chinon, la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

« La grande majorité des pharmaciens français ignorent certainement le nom de leur doyen. Je crois bien ne pas me tromper en affirmant que le plus ancien de nos confrères est M. NAVAULT, pharmacien à Moulins-Engilbert (Nièvre).

Ce confrère très estimable à tous points de vue et, du reste, très estimé dans la région morvandelle, est âgé de quatre-vingt-douze ans.

Il a été reçu pharmacien à l'Ecole de Paris en 1840, et exerce depuis cette époque à Moulins-Engilbert, soit soixante-six ans de présence à l'officine.

C'est déjà là un fait très remarquable. Mais ce qu'il y a de plus remarquable encore (par le temps qui court !) c'est que M. NAVAULT a le même élève depuis quarante ans.

M. NAVAULT est un beau vieillard encore très vert (quoique très blanc !), préparant lui-même sans le secours de ses lunettes, pilules et potions.

La grande douleur de sa vie a été la perte de sa très digne femme, décédée il y a deux ans, à quatre-vingt-sept ans !

M. NAVAULT appartenait à une famille composée de douze enfants, dont plusieurs sont vivants : un de ses frères exerce encore la médecine à Arleuf, dans le canton de Château-Chinon, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

M. NAVAULT doit, dit-on, céder son officine. N'y aurait-il pas là l'occasion de manifester à notre vénérable doyen nos sentiments d'estime et de respect qu'il mérite à tous égards ? »

1. De *l'Union Pharmaceutique*.

SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Groupement de la représentation par tickets.

Le récent appel de M. Couturieux a été entendu des fabricants qui ont adopté la réglementation par tickets. Une réunion vient d'avoir lieu, à laquelle assistaient : MM. Borney (représentant Churchill), Bousquet, Byla, Chaboissier (représentant Société Adrian), Cisterne, Couturieux, Debruères, Février (représentant Robin), Fressinge, Lafont, Loiseau, Mayer (représentant Carbovis et Société des Peroxydes), Méré (de Chantilly).

Absents excusés : MM. Apart, Beytout, Calliat, Catillon, Chapotot, Longuet, Trouette, Tulivet.

A l'unanimité (sous réserve pour les maisons seulement représentées), il a été décidé la formation d'un groupe *ayant pour but unique d'assurer la réglementation effective du prix de vente de ses produits au public.*

Une commission provisoire formée de MM. Méré (de Chantilly), président, Borney, Couturieux, Freyssinge, et Loiseau, membres, a été chargée de préparer dans le plus bref délai la constitution définitive et légale de ce groupement et de recueillir les nouvelles adhésions. Très prochainement les fabricants ayant adopté le ticket seront convoqués à une réunion générale qui marquera pour le nouveau groupe l'entrée dans une phase active et pratique.

Les fabricants désireux de faire partie du groupe sont priés d'adresser leurs adhésions à l'un des membres de la Commission provisoire :

MM. Méré, à Chantilly,
Borney, 12, rue Castiglione,
Couturieux, 5$^{\sim}$, avenue d'Antin,
Freyssinge, 83, rue de Rennes,
Loiseau, 7, rue du Rocher.

FORMULAIRE

Extrait fluide de quinquina.

Communiqué au « Concours pharmaceutique » par M. Desmaisons, pharmacien à Arvillez en Sauterre.

Poudre d'écorce de quinquina	100 gr.
Acide chlorhydrique dilué (soit 6 gr. d'H.Cl à 25 p. 100)	12 gr.
Glycérine	20 gr.
Eau	Q. S.
Alcool fort (90°)	10 gr.

Mêlez la poudre de quinquina avec quatre fois son poids d'eau additionnée

de l'acide et de la glycérine. Laissez macérer vingt-quatre heures; placez en percolateur, laissez s'écouler le liquide, puis lixiviez avec Q. S. d'eau jusqu'à ce que deux gouttes du liquide qui s'écoule ne précipitent plus avec quatre gouttes de solution de carbonate de soude (1/5).

Évaporez les liqueurs réunies, à une température qui ne doit pas s'élever au-dessus de 80°, jusqu'à réduction à 90 gr.; ajoutez les 10 gr. d'alcool pour obtenir 100 gr. de produit.

N. B. — Personnellement, j'opère sur 1 K° de quinquina en poudre grossière en employant environ 8 litres de liquide en dix jours.

L'extrait fluide ainsi obtenu, très limpide même sans filtration, ne trouble pas avec l'eau. Il est jaune brun, amer, d'un poids spécifique à 15° de 1,116; il fournit à l'évaporation, à la température de 100°, un résidu de 38,88 p. °/₀ qui, en déduisant le poids de la glycérine comme s'il ne s'en était pas perdu pendant l'évaporation, laisse un poids extractif de 18,88 p. °/₀. Il contient 4,563 d'alcaloïdes p. °/₀.

Moyen pratique d'enlever les échardes et les pointes d'aiguille, sous l'ongle.

M. Derome (*Bulletin médical*) propose le moyen suivant :

Ramollir le tissu corné unguéal en promenant sur lui, dans une largeur de quelques millimètres autour de l'écharde, que l'on aperçoit par transparence, un bout d'allumette trempée dans une solution de potasse caustique à 1/10 et même à 1/5. Cela fait, enlever la bouillie cornée par raclage avec le dos d'un scalpel ou avec un fragment de verre mousse; appliquer une nouvelle couche de potasse, puis racler à nouveau. On finit par tomber sur l'écharde, qui s'énuclée avec la plus grande facilité.

Notre confrère, M. Lafay, indique dans le journal *La Clinique* que cet ingénieux procédé a été publié déjà une première fois il y quinze ans; il ajoute qu'il ne saurait trop recommander ce mode opératoire, qui donne d'excellents résultats.

En pratique on n'utilise qu'exceptionnellement la solution titrée de potasse dont il a été question plus haut : on emploie, plus simplement, la soude caustique liquide, vulgairement connue sous le nom de *Lessive des Savonniers*, et qu'on trouve dans toutes les pharmacies.

On abrégera notablement la durée de cette petite opération en raclant *d'abord* l'ongle avec un morceau de verre cassé, jusqu'à ce que ce raclage devienne *sensible* pour le patient, et appliquant la soude seulement à ce moment. L'action de l'alcali, dans ces conditions, exige à peine quelques minutes; on l'arrête, par simple lavage à l'eau, dès qu'on sent, avec la pointe d'un bistouri ou d'une pince à écharde, le ramollissement complet du tissu unguéal. Il ne reste qu'à *cueillir* le corps du délit.

Revue des livres.

Traité méthodique de la fabrication des Encres et Cirages, Colles de bureau, Cires à cacheter. Par A.-F. Gouillon, ✲, chimiste industriel, professeur de teinture. (Chez MM. Garnier frères, éditeurs, 6, rue des Saint-Pères, Paris. Prix : 4 fr. 50.)

Le traité que nous présentons à nos lecteurs sort du genre habituel des livres de métiers et de professions.

C'est un recueil de formules ou procédés (la plupart inédits), mais ils sont commentés, discutés, comparés au triple point de vue théorique, industriel et commercial. Chaque division du livre débute par des considérations techniques sur son sujet; des appréciations raisonnées sur les matières et les machines à mettre en œuvre, dont beaucoup sont généralement peu connues, viennent ensuite.

Ce travail peut être considéré comme entièrement neuf dans toutes ses parties; il apporte, en plus, un élément nouveau à la littérature des industries chimiques.

Une analyse et une discussion de tous les brevets d'invention relatifs à ces matières, délivrés depuis puis de trente ans, est son heureux complément et constitue un document d'une réelle valeur.

Par l'aisance de son style, la netteté de ses affirmations et la rigueur de ses critiques, on voit que l'auteur est maître de son sujet. De la théorie, il en dit juste assez pour expliquer les opérations qu'il décrit et pour guider l'industriel dans le choix de ses matières premières, mais le chimiste expérimenté s'y révèle à chaque page, ainsi que le praticien rompu aux affaires industrielles et commerciales.

M. Gouillon est le rédacteur principal du journal *La Pharmacie*; en annonçant son livre dans cette publication, il dit que s'il n'a pas invoqué sa profession de pharmacien dans le titre de son Traité, c'est à cause de ce préjugé que le pharmacien est généralement un chimiste très précis, mais n'opérant toujours que sur de très petites quantités, et que l'on aurait pu croire alors que le livre ne décrivait que des procédés de laboratoire ou de comptoir.

Il ajoute : « Le pharmacien y perce pourtant à plusieurs reprises, ainsi que le technicien de la teinture, branche à laquelle nous avons particulièrement appliqué nos connaissances chimiques, ainsi qu'ont fait plusieurs pharmaciens illustres, auxquels nous ne prétendons pas nous comparer d'ailleurs. »

Cette impression nous est bien, en effet, restée de la lecture du nouveau Traité, lequel a sa place inévitable dans toute documentation du chimiste industriel.

LES MÉDICAMENTS NOUVEAUX (1906)

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	MOIS	PAGES
Apocodéine (chlorhydrate).	Int.	2 cm^3 d'une solution de 1 à 3 p. 100.	Janvier. .	28
Aldol	Hypnotique	»	Janvier. .	28
Malonal	Id.	»	Janvier. .	29
Palladium (chlor. de).	Int.	V à X gouttes d'une solution à 3 p. 100.	Janvier. .	29
Salène.	Ext.	Lin. p. eg.	Janvier. .	29
Zymphène	Int.	0,50.	Janvier. .	29
Iodoterpine	Ext.	Pansements à 10 ou 20 p. 100.	Février . .	93
Marétine	Hypnotique	»	Février . .	94
Novocaïne	Anesthésiq.	»	Février . .	94
Chrysoforme	Ext.	Antiseptiq. vétérin.	Février . .	94
Stypticine	Ext.	Pansem^{ts} dentaires à 20 ou 35 p. 100.	Février . .	94
—	Int.	25 centigr. par jour.	Mars . . .	165
Styptol	Ext.	Pansem^{ts} dentaires à 20 ou 35 p. 100	Février . .	93
Fibrolysine	Hypoderm.	»	Mars . . .	164
Glycosal.	Ext. et Int.	4 à 6 gr. par jour.	Mars . . .	165
Vésipyrine.	Int.	3 gr. par jour.	Mars . . .	165
Isopral	Hypnotique	0,60 à 0,75	Avril . . .	248
Nirvanine	Anesthésiq.	sol. 2 à 5 °/₀ ext.	Avril . . .	248
Iothion	Succédané de la teinture d'iode.		Avril . . .	249
Hémoplase.	»	Inj. sous-cutanées.	Avril . . .	249
Méthylatropine (Bromure de)	Analgésiq.	1 à 6 mil^{gr}. par jour.	Juillet. . .	378
Calomelol	Succédané de la pom. mercur.	Même usage.	Juillet. . .	378
Almatéine	Antiseptique, intestinale astring.	1 à 5 gr. par jour.	Juillet. . .	379
Itrol (citrate d'argent).	Antiseptique.	Pommade 1/50.	Juillet. . .	379
Argyrol	Succédané du nitrate d'argent.		Juillet. . .	379
Arhovine	Capsules 0.25	Injection 2 0/0.	Juillet. . .	379

NOMS	USAGE	POSOLOGIE	MOIS	PAGES
—	—	—	—	—
Almatenia	Ext.	»	Septembre.	489
Broméïne	Int.	Succédané de la codéine.	Septembre.	489
Colométol	Ext.	En pommade. Même usage.	Septembre.	489
Créoso-camphre	Int.	»	Septembre.	489
Guacamphol	Int.	»	Septembre.	489
Gentiopicrine	Int.	»	Septembre.	489
Indoforme	Int.	Succédané du salicylate de soude.	Septembre.	489
Iridine	Int.	»	Septembre.	489
Lentin	Int.	Désinfec. intestinal.	Septembre.	490
Novaïne	Ext.	Anesthés. local.	Septembre.	490
Phénolformaldéhyde / **Iodophénolformaldéhyde**	Ext.	Antiseptiques.	Septembre.	490
Tannobromine	Ext.	Antiseptique.	Septembre.	490
Abrine / **Jéquiritol**	Ext.thérap.ocul.	Sol. à 1/500.000.	Septembre.	491
Jéquiritol-Sérum	Ext.	»	Septembre.	492
Acide sozoïodolique	Ext.	Pansem^ts. antisept.	Septembre.	492
Saïodine	Int.	3 à 4 gr. par jour.	Septembre.	492
Méthylrodine	Int.	5 à 8 gr. par jour.	Septembre.	493
Adhésol	Ext.	Vernis antiseptique	Septembre.	493
Acoïne	Ext. anesthésiq. local.	Sol. à 1/100.000 en inj. hypod.	Septembre.	493
Acétal	Int.	6 à 15 gr. par jour.	Octobre.	558
Alphol	Int.	0,05 à 1 gr.	Octobre.	559
Alsol	Ext.	Solut. à 1 à 3 0/0.	Octobre.	559
Alumnol	Ext.	Solut. à 0,5 à 4 0/0.	Octobre.	559
Amyloforme	Ext.	»	Octobre.	560
Analgène	Int.	»	Octobre.	560
Anésone	Ext.	»	Octobre.	560
Anesine	Ext.	»	Octobre.	560
α Anilipyrine	Int.	1 gr. à 2 gr. par jour.	Octobre.	561
β Anilipyrine	Int.	Id.	Octobre.	561
Aniodol	Ext.	»	Octobre.	561

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

Un de nos abonnés, médecin qui emploie continuellement pour la gynécologie une mixture composée de créosote, alcool et glycérine, demande s'il existe un moyen de désodoriser ou de parfumer cette préparation qui infecte les appartements.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — *Officiers de la Légion d'honneur* : M. Buchet, directeur de la Pharmacie centrale de France.

M. Chassaing, fabricant de produits chimiques à Paris.

Chevaliers de la Légion d'honneur : M. Gautier, professeur de l'École supérieure de Pharmacie de Paris.

M. Couturieux, fabricant de produits pharmaceutiques à Paris.

Commandeur du Mérite agricole : M. Capgrand-Mothes, président honoraire de la Chambre syndicale des pharmaciens de la Seine.

Chevalier du Mérite agricole : M. Bernier, pharmacien à Angers.

Officiers de l'Instruction publique : MM. Bagneris, à Reims; Demerliac, à Caen.

Officiers d'Académie : MM. Chaspoul, à Digne ; Dauphin, à Carces ; Lefour, à Guéret ; Puy, à Grenoble ; Roguet, à Péronne ; Richard, à Rouen ; Siméon, à Barjols ; Soliréne, à Montpellier.

École de médecine et de pharmacie de Caen. -- Un concours s'ouvrira le 18 mars 1907, devant l'École supérieure de pharmacie de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'École préparatoire de Caen.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours (arrêté du 18 juillet 1906).

PETITE CORRESPONDANCE

— Le titulaire de l'annonce 156 est prié de redonner son adresse au *Bulletin.*

— **M. B...**, à Rennes. — Avons fait expédier le livre demandé par libraire.

— **MM. Ch.**, à Paris; **B...**, à Troyes ; **S...**, à Toul. — Lettres transmises aux intéressés, qui répondront directement.

— **M. Teixera**, à Lisbonne. — Journal dernier revenu avec mention : Inconnu ?

— **M. Dubois.** — Les pharmaciens de 1re classe qui veulent faire leurs études de médecine, ne sont en principe dispensés du P. C. N. que lorsqu'ils sont titulaires du diplôme de bachelier Lettres-Philosophie.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois. — Demandes de renseignements de toute nature. — Offres d'appareils. — Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Autoclave Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

147. — Pharmacie, 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépôt de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

156. — Pharmacien de Sous-Préfecture, centre d'élevage par excellence, demande le dépôt exclusif pour son département et départements limitrophes d'une spécialité vétérinaire, *sérieuse*, qu'il pourrait *acheter* au bout de quelques années, ferait réclame lui-même.

159. — Occasion exceptionnelle : Spécialité réalisant 20.000 francs de bénéfice annuel à céder pour moitié, le propriétaire restant associé pour l'autre moitié. *Conditions avantageuses.*

161. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, au courant de la vente des spécialités, se recommande aux confrères de province pour recevoir des dépôts. Grands locaux disponibles.

163. — Pharmacie LAIR, *95, rue Didot, Paris,* demande stagiaire ayant au moins un an de stage, pour novembre. Bonnes références.

164. — A céder à 50 °/₀ de leur valeur réelle ensemble ou séparément :

2 poires à eaux colorées (600 mm.).
2 conserves (710 mm.) armes d'Angleterre et des Etats-Unis.
4 vases porcelaine bleu de Sèvres (600 mm.).
Le tout état de neuf.
Pharmacie Devillers, 17, rue du Midi, Vincennes.

165. — Jeune pharmacien, ancien interne des hôpitaux de Paris, sans fortune, demande gérance, ou succession, sans comptant.

166. — *Harmonium* Alexandre ayant coûté 1.200 francs, à céder dans de bonnes conditions.

167. — Préfecture, région Nord. — Pharmacie ancienne et bien agencée. Maison en totalité. Loyer 1.000 francs. Affaires 12.000 francs. A céder 10.000 francs. Pressé.

168. — On demande pour Pharmacie de province un gérant professionnel ou diplômé. De préférence marié.
Situation stable et d'avenir.
Ecrire : MB-43. Lyon. Guillotière.

169. — A vendre : 10 années du *Journal de Pharmacie et de Chimie* (1863-1872). Reliées, en bon état.

170. — Jolie ville à proximité de Paris. Recettes 20 000 francs. Loyer 1.400 francs. Bénéfices 9.500 francs. Prix 20.000 francs. Décès. Urgent.

171. — Grande et belle ville à 2 heures de Paris. Recettes 200 francs par jour ; 2.000 francs de loyer. Jolie installation. Prix à débattre. Comptant 25.000 francs.

172. — Grande et belle pharmacie d'angle sur une place, ville importante. 30.000 fr. de bénéfices nets. Prix peu élevé.

173. — Très jolie situation à Paris. Pharmacie bien installée et très ancienne, laissant environ 35.000 francs nets. A céder à raison de 4 fois les bénéfices d'une année d'association. Peu comptant.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

L. Henry : **Sur un nouvel octane : l'hexaméthyléthane** $(CH^3)^3 C - C (CH^3)^3$ (14.5.06 ; **142**, 1075). — Cet hydrocarbure a été obtenu accessoirement à côté de l'alcool pinacolique $(CH^3)^3 \equiv C - CHOH - CH^3$ par réaction de l'aldéhyde acétique sur le magnésien du bromure de butyle tertiaire $(CH^3)^3 \equiv C.Mg.Br$. C'est un beau corps solide, d'odeur piquante, très pénétrante ; il fond à 103-104° en tube capillaire fermé et bout fixe à 106-107°.

A. Seyewetz et Bloch : **Obtention de snlfamates aromatiques par réduction des dérivés nitrés avec l'hydrosulfite de sodium** (7.5.06 ; **142**, 1052). — La réaction s'effectue en solution aqueuse en présence de phosphate de Na. Elle peut s'écrire :

$$C^6H^5NO^2 + S^2O^4Na^2 + H^2O = C^6H^5NH.SO^3Na + SO^4NaH.$$

L. Bouveault et F. Chéreau : **Snr l'α-chlorocyclohexanone et ses dérivés** (14.5.06; **142**, 1086). — En chlorant la cyclohexanone ou mieux le cyclohexanol en présence de carbonate de calcium, on obtient l'α-chlorocyclohexanone fusible à 23°, bouillant à 82-83° sous 10 millimètres, transformable par les alcalis en α-oxycyclohexanone ou adipoïne.

Cyclohexanone.	α-chlorocyclohexanone.	Adipoïne.
CO	CO	CO
CH^2 CH^2	CH^2 CHCl	CH^2 CH.OH
CH^2 CH^2	CH^2 CH^2	CH^2 CH^2
CH^2	CH^2	CH^2

L'adipoïne est un corps très sublimable, fondant à 113° en vase clos.

E.-F. Blaise et P. Bagard : **Stéréoisomérie dans le groupe des acides non saturés α-β acycliques** (14.5.06 ; **142**, 1087). — En décomposant par la chaleur les α-oxyacides à fonction alcool tertiaire, on obtient une acétone (d'autant moins que le poids moléculaire est plus élevé) et un acide α-β éthylénique.

$$CH^3 - CH^2 - \overset{C^2H^5}{\overset{|}{C}}OH - CO^2H \rightarrow CH^3.CH^2.CO.C^2H^5 + H^2O + CO$$

Acide α-éthyl-α-oxybutyrique. → Diéthylcétone.

$$\rightarrow \begin{matrix} CH^3 \\ H \end{matrix} \!\!>\! C = C \!<\!\! \begin{matrix} C^2H^5 \\ CO^2H \end{matrix} + H^2O$$

Acide α éthylcrotonique.

Chose remarquable, l'acide éthylénique obtenu se présente sous la forme

instable ou labile, accompagné d'autant moins de l'isomère stable que le poids moléculaire est plus élevé.

A. Mounéyrat : **Méthode de recherche et de dosage de petites quantités de fer** (7.5.06 ; **142**, 1049). — Voir cette partie, p. 160 et 162.

Emile Jungfleisch et H. Leroux : **Sur les principes de la gutta-percha du Palaquium Treubi** (28.5.06 ; **142**, 1218). — On peut extraire de la gutta du *Palaquium Treubi*, une substance cristallisée, fusible à 260°, inactive sur la lumière polarisée, de formule $C^{30}H^{50}O$ et que les auteurs appellent *paltreubine*. Ce corps chauffé avec l'anhydride acétique à 175° se change en acétates de deux alcools isomères ; l'alcool paltreubylique-α fusible à 190°, et l'alcool paltreubylique-β fusible à 295°. Cette dernière substance se trouve dans les feuilles des *P. gutta* et *P. borneense*.

Em. Vigouroux : **Action du chlorure de silicium sur le nickel** (5.6.06; **142** 1270). — On obtient successivement Ni^4Si et Ni^2Si.

De Forcrand : **Sur l'orthographe du mot Cæsium** (11.6.06; **142**, 1318). — Ce mot vient de *cæsius* (gros bleu, bleu verdâtre) : il doit s'écrire avec *æ* et non *œ*.

M. Berthelot : **Recherches sur la synthèse directe de l'acide azotique et des azotates par les éléments à la température ordinaire** (18.6.06; **142**, 1367). — En faisant agir l'effluve électrique soit sur un courant gazeux, soit sur un mélange d'oxygène et d'azote renfermé en vase scellé, en présence d'eau ou de potasse, on a obtenu uniquement, ou à peu près, de l'acide azotique hydraté, formé d'après l'équation :

$$N^2 + O^5 + H^2O + Aq = 2\,NO^3H \text{ étendu.}$$

M. Berthelot : **Sur la formation des combinaisons endothermiques aux températures élevées** (25.6 06; **142**, 1451). — Aucune observation exacte ne peut être mise en avant pour établir, en principe ou en fait, que les très hautes températures soient susceptibles de donner lieu à un renversement des affinités chimiques en provoquant par simple échauffement la formation directe des combinaisons endothermiques, eau oxygénée, ozone, oxydes de l'azote, c'est-à-dire sans le concours simultané des énergies électriques ou chimiques. **M. D.**

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Pouchet. — A propos de la communication de M. Metchnikoff sur la syphilis (séance du 8 mai 1906), l'auteur rappelle qu'il y a plus de quarante ans un savon mercuriel prophylactique a été proposé par Pfeiffer[1] (15.5.06 ; LV, 570).

Kelsch et Cambier : **Quelques réflexions sur le vieillissement glycériné du vaccin** (15.5.06 ; LV, 572).

Nestor Gréhant : **Sur les mélanges titrés de chloroforme et d'air, procédé de Paul Bert** (29.5.06 ; LV, 595). — L'auteur conclut de ses expériences que le chirurgien peut employer pour l'anesthésie des doses de chloroforme qui doivent varier suivant qu'il agit sur des personnes de forte ou de faible constitution, et qu'il est utile de mesurer la température des opérés avant et après l'anesthésie.

1. Voir Dorvault. *L'Officine*.

Dieulafoy : **Quantité de gens, simplement atteints de typhlo-colite muco-membraneuse ou sableuse, sont indûment opérés d'appendicite qu'ils n'ont pas** (29.5.06 ; LV, 597). — Discussion à laquelle prennent part MM. Cornil, P. Reclus, Richelot (5.6.06 ; LV, 633), Le Dentu, P. Reynier, Richelot (12.6.06 ; LX, 677), Dieulafoy (19.6.06 ; LV, 723), P. Reclus, Pinard (26.6.06 ; LV, 764).

Vote **des vœux proposés par la Commission de la tuberculose** (5.6.06 ; LV, 611).

A. Lacassagne : **La revision du Code civil** (5.6.06 ; LV, 617).

Q. Daremberg et Th. Perroy : **L'indican et le scatol urinaires** (19.6.06 ; LV, 702). — Les auteurs ont recherché chez les sujets sains et malades si les quantités d'indigotine émises par les urines variaient avec l'alimentation carnée, si la digestion les influençait, si les acides et les alcalins les modifiaient, et n'ont constaté aucun rapport appréciable. Ils n'ont jamais observé un sujet chez lequel l'indigotine bleue immédiatement décelable se manifestait à toutes les heures de la journée. Le maximum horaire du scatol est très variable. Le rouge scatolique n'augmente pas avec une alimentation carnée intensive. Mais chez les sujets qui mangent beaucoup de viande, les auteurs ont vu ce rouge augmenter, si on leur donne du bicarbonate de soude ou du jus de citron. Leurs recherches leur ont démontré que la présence de l'indigotine bleue et du rouge scatolique immédiatement développables dans les urines indiquait un trouble dans le fonctionnement du rein et du foie. 95 °/₀ des urines contenant un excès de scatol ou d'indigotine étaient des urines albumineuses. Mais comme un quart seulement des albuminuriques présentaient dans leurs urines un excès de scatol ou d'indigotine, on peut dire aussi que les troubles rénaux ne sont pas suffisants pour faire naître cet excès d'indigotine ou de scatol, et les auteurs pensent que ces excès pigmentaires ne se produisent que chez les sujets ayant à la fois des troubles rénaux et hépatiques. Il leur a semblé que plus le scatol était abondant, plus le fonctionnement du foie était défectueux. Donc, en présence d'un excès d'indigotine bleue, il faut chercher du côté du rein ; en présence d'un excès de scatol, chercher du côté du foie.

E. Thierry : **L'avortement épizootique, ou infectieux, des femelles domestiques peut-il être une cause d'avortement chez la femme** (19.6.06 ; LV, 706).

P. Reynier et Brumpt : **Observation parisienne de pied de madura** (19.6.06 ; LV, 709). — Le pied de madura est une déformation hypertrophique particulière du pied, due au développement d'une tumeur parasitaire, connue sous le nom de my-cétome, assez commune dans les pays chauds.

Rousseau Saint-Philippe : **De la tuberculophobie et de quelques-uns de ses effets en médecine infantile** (26.6.06 ; LV, 740).

Lancereaux : **Les anévrismes dés gros vaisseaux. Etiologie et pathologie, traitement par les injections sous-cutanées de sérum gélatiné** (26.6.06 ; LV, 742). — La solution que l'auteur emploie aujourd'hui a été portée parfois de 2 gr. 50 à 3 gr. 50 °/₀. Cette dose ne gêne nullement l'absorption ; elle pourrait sans doute être élevée à 5 °/₀. Une injection de 200 grammes de sérum gélatiné, pratiquée tous les cinq ou six jours, dans la fesse, ne détermine aucun accident, si ce n'est, dans certains cas, un état fébrile passager, relativement rare actuellement, en raison, sans doute, d'une meilleure préparation du médicament. L'absorption est, en général, terminée au bout de

24 heures; jamais elle n'a été suivie du moindre abcès et, par conséquent, la méthode des injections sous-cutanées de sérum gélatiné, lorsqu'on a soin de se servir de gélatine convenablement aseptisée, n'offre aucun danger.

Boinet : **La maladie des scaphandriers** (26.6.06; LV, 756).

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 13 juillet 1906.

M. Lindet, de la part de MM. Pillas et Balland, présente un livre intitulé : *Le Chimiste Dizé.*

MM. Moureu et Lazennec ont généralisé la méthode de synthèse des pyrazolones de M. Rothenburg, qui consiste à faire réagir les hydrazines sur les éthers acétyléniques. Ils montrent que les amides acétyléniques conduisent aux mêmes composés avec élimination d'ammoniaque. Enfin ils ont trouvé dans l'action des hydrogènes sur les éthers acryliques β-oxysubstitués, un troisième nouveau mode de synthèse; les hydragines substituées donnent alors des pyrazolones isomères des précédentes, l'hydrazine donnant les mêmes. Les réactions sont :

$$\begin{array}{l} \mathrm{C - CO^2.C^2H^5} \\ \mathrm{R - C \equiv} \quad \mathrm{NHC^6H^5} \\ \quad + \mathrm{NH^2} \end{array} = \begin{array}{l} \mathrm{CH - CO} \\ \mathrm{R - C} \quad \mathrm{NC^6H^5} \\ \quad\quad \mathrm{NH} \end{array} + \mathrm{C^2H^5.OH}$$

$$\begin{array}{l} \mathrm{CH - CO^2C^2H^5} \\ \mathrm{R - C(OC^2H^5)NH^2} \\ \quad + \mathrm{NH(C^6H^5)} \end{array} = \begin{array}{l} \mathrm{CH - CO} \\ \mathrm{R - C} \quad \mathrm{NH} \\ \quad\quad \mathrm{NC^6H^5} \end{array} + \mathrm{2C^2H^5.OH.}$$

M. R. Fosse communique les résultats de ses recherches sur quelques hydrols. Le xanthydrol se combine à l'hydroxylanine et à la semicarbazide. Avec l'acide malonique et l'acide cyanacétique, il se transforme en acides xanthylmalonique

$$\left[\mathrm{CH}\langle{}^{\mathrm{C^6H^4}}_{\mathrm{C^6H^4}}\rangle\mathrm{O}\right]\left[\mathrm{CH}\langle{}^{\mathrm{CO^2H}}_{\mathrm{CO^2H}}\right]$$

et xanthylcyanacétique

$$\left[\mathrm{CH}\langle{}^{\mathrm{C^6H^4}}_{\mathrm{C^6H^4}}\rangle\mathrm{O}\right]\left[\mathrm{CH}\langle{}^{\mathrm{CN}}_{\mathrm{CO^2H}}\right]$$

Ces acides, traités par HBr acétique, scindent leur molécule en bromure de xanthyle et acides malonique ou cyanacétique.

MM. Fosse et Robyn ont uni les radicaux xanthyle et dinaphtopyryle avec les radicaux de molécules électro-négatives telles que les éthers β-cétoniques, les β-dicétones, les éthers malonique et cyanacétique. Tous ces corps, traités par les hydracides, rompent leur molécule en sels de pyryle et molécule négative.

M. Fosse, en traitant différents hydrols aromatiques par l'acide malonique, a remplacé leur OH par le radical acétique. Le

$$CH^3 - O - \underset{4}{C^6H^4} - CHOH - C^{10}H^7$$

a donné l'acide

$$CH^3 - O - C^6H^4 - CH \begin{cases} C^{10}H^7 \\ CH^2 - CO^2H \end{cases}$$

dont le paratoluide fond à 136-137°. L'acide cyanacétique se conduit de même vis-à-vis de ces hydrols.

M. Béhal présente, au nom de M. Armand Gautier, les suites de ses recherches sur les gaz volcaniques.

M. A. Gautier a trouvé que la vapeur d'eau réagit au rouge sur les sulfures métalliques. Elle transforme en oxydes ceux des sulfures qui décomposent l'eau et elle réduit ceux des métaux qui ne la décomposent pas : plomb, cuivre, argent ; le soufre passe à l'état d'acide sulfureux, accompagné d'acide sulfurique. Elle est l'origine de ces acides dans les eaux volcaniques. L'hydrogène sulfuré donne lui-même des acides sulfureux et sulfurique et de l'hydrogène.

M. Georges Tanret dépose une note sur le mélézitose et le turanose.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 4 juillet 1906.

M. Cousin : **Sur les acides gras de la céphaline.** — L'auteur reprend l'étude des produits d'hydrolyse de la céphaline, principe phosphoré du cerveau, voisin de la lécithine, dont il diffère par son insolubilité dans l'alcool. La préparation de la céphaline s'effectue en épuisant des cervelles de bœuf desséchées par du chloroforme, traitant le résidu chloroformique d'abord par de l'acétone bouillant, à plusieurs reprises, afin d'éliminer la cholestérine, ensuite par deux parties d'éther, qui enlève la céphaline et la lécithine, et enfin en précipitant la céphaline de cette solution par addition de 5 volumes d'alcool. La céphaline brute est purifiée par plusieurs traitements à l'alcool bouillant, puis séchée dans le vide : c'est une masse cireuse jaune pâle, dont le rendement atteint environ 5 % du poids des organes secs.

La saponification de la céphaline, plus lente que celle de la lécithine, se pratique ainsi : on chauffe au bain-marie, 20 gr. de céphaline avec 250 gr. d'eau et 60 cm^3 de HCl pur, pendant trois heures ; la liqueur aqueuse sert à l'extraction des bases azotées ; quant à la masse pâteuse, formée par un mélange d'acides gras et d'acides glycéro-phosphoriques complexes, il importe, pour séparer complètement les radicaux d'acides gras encore soudés à la glycérine, de la chauffer pendant 10 à 15 heures avec KOH alcoolique et de l'alcool, au bain-marie et au réfrigérant ascendant. La solution alcaline, étendue d'eau et filtrée, est traitée par HCl qui libère les acides gras sous forme de masse pâteuse brune que l'on décolore au noir animal, en présence d'alcool bouillant.

Appliquant la méthode de séparation qu'il a antérieurement décrite pour

la lécithine du jaune d'œuf, l'auteur classe les acides de la céphaline en deux groupes : 1° Acides non saturés, liquides, à sels de baryum solubles dans la benzine ; 2° acides saturés, solides, à sels de baryte insolubles dans la benzine. Les acides totaux, d'abord transformés en sels de baryte, sont épuisés par un mélange de 95 volumes de benzine et 5 volumes d'alcool absolu, la solution renferme les sels des acides non saturés. Un traitement ultérieur par HCl, au bain-marie et au réfrigérant à reflux pendant six heures, permet de séparer les acides gras.

Ceux-ci ne seraient pas constitués, comme le pense TUDICHUM, par un mélange d'acides à 3 atomes d'oxygène renfermant probablement une fonction alcoolique, mais par des acides de la série linoléique.

L'auteur se base sur la détermination de l'indice d'iode, sur la faiblesse de l'indice d'acétyle, sur le poids moléculaire, enfin sur les chiffres des analyses de l'acide liquide et de son sel de baryum, chiffres voisins de ceux que donnent respectivement l'acide linoléique et le linoléate de baryte. L'acide céphalique de TUDICHUM serait donc un acide de la série linoléique ou un mélange d'acides de cette série?

Quant aux acides provenant de la portion barytique insoluble dans la benzine, libérés par HCl et cristallisés dans l'alcool en présence du noir, ils forment une masse solide, presque exclusivement constituée par de l'acide stéarique, ce que prouvent le point de fusion, l'analyse des sels d'argent et de baryte.

MM. GRIMBERT et DUFAU : **Sur le moyen de distinguer l'albumine vraie de la substance mucinoïde des urines.** — La méthode comporte deux essais; elle consiste à faire arriver lentement, au moyen d'une pipette très effilée appliquée contre la paroi du tube ou du verre à expérience, de l'urine filtrée : 1° sur quelques centimètres cubes de solution sirupeuse d'acide citrique à 100 grammes d'acide pour 75 grammes d'eau distillée; 2° sur de l'acide azotique comme dans l'épreuve classique de HELLER.

Dès lors, trois cas peuvent se présenter : A. L'urine ne renferme que de la substance mucinoïde. Il se forme *à la surface de séparation* de l'acide citrique et de l'urine une *zone nébuleuse*, plus ou moins intense, qui n'acquiert toute sa netteté qu'au bout d'une à deux minutes. Avec l'acide azotique, on observe une *zone nébuleuse au-dessus* du plan de séparation des deux liquides, mais *rien au contact* de l'acide azotique. — B. L'urine ne renferme que de l'albumine pathologique : avec l'acide citrique, rien; avec l'acide nitrique, production d'un *anneau albumineux* plus ou moins épais, *au contact même de l'acide*. — C. L'urine renferme à la fois de la substance mucinoïde et de l'albumine : on constate un *trouble au contact de l'acide citrique*; un *disque albumineux au contact de l'acide nitrique* et une *zone nébuleuse au-dessus*.

M. HÉRISSEY : **Glucoside cyanhydrique des semences d'Eryobotrya japonica.** — LEHMANN supposait que ce glucoside était constitué par de l'amygdaline amorphe ou laurocérasine ; il n'en avait obtenu qu'une quantité insignifiante à l'état cristallisé. L'auteur a réussi à préparer une certaine quantité de cristaux dont le point de fusion, le pouvoir rotatoire et l'étude des produits de dédoublement permettent l'identification avec l'amygdaline. Il a également constaté que les semences de l'*Eryobotria japonica* ne contiennent pas en quantité appréciable de glucoside facilement soluble dans l'éther acétique, semblable à la sambunigrine et à la prulaurasine.

M. Oliviero : **Réduction de l'acide cinnamique en cinnamène par les Mucédinées.** — L'*Aspergillus niger*, ensemencé sur liquide de Raulin, fournit une culture qui, après développement complet du mycélium, est agitée violemment, puis filtrée à la bougie Chamberland. La solution diastasique obtenue est additionnée de solution de cinnamate de soude; elle ne tarde pas à prendre l'odeur caractéristique du cinnamène. Cette expérience a été renouvelée avec des *Penicillum* et d'autres Mucédinées; chaque fois l'on a constaté l'odeur de benzène et de gaz d'éclairage. Ces résultats expliquent l'altération que subissent certaines préparations pharmaceutiques, le sirop de tolu notamment.

M. Allain : **De l'action conservatrice des chlorures de sodium et de calcium sur l'eau oxygénée médicinale.** — Après avoir observé que la décomposition de l'eau oxygénée est moins rapide dans le verre jaune que dans les verres blancs ou bleus, l'auteur constate qu'après addition de 10 gr. par litre de NaCl ou de $CaCl^2$, cette décomposition est dix fois moins rapide qu'avec les acides phosphorique et sulfurique à la dose de 1 gr. par litre et qu'avec l'alcool à 95°, à raison de 2 à 3 °/₀. Le retard d'altération est surtout manifeste avec NaCl, dans un récipient en verre jaune.

M. Comte : **Le lait des brebis corses.** — Il peut être comparé avantageusement au lait des brebis des Causses. Les analyses donnent les résultats suivants : Densité à 15° = 1036 à 1038. — Extrait sec pour 100 cm^3 : 20 gr. 12 à 22 gr. 07. — Beurre pour 100 cm^3 : 7 gr. 34 à 9 gr. 28. — Lactose pour 100 cm^3 : 5 gr. 18 à 5 gr. 71. — Caséine pour 100 cm^3 : 5 gr. 91 à 6 gr. 52. Cendres pour 100 cm^3 : 0 gr. 93 à 1 gr. 22.

MM. Brissemoret et Combes : **Contribution à l'étude pharmacologique des plantes à asarone.** — Voir : *Bull. Sc. pharm.*, n° 7, juillet 1906, p. 368.

E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

G. Chevrotier : **Action physiologique de l'iodo-catéchine ou néosiode** (nom **déposé**). **Nouveau composé organique d'iode** (27.6.06; XI, 299). — L'iodo-catéchine ne provoque aucun phénomène sur la peau ou les muqueuses, est bien tolérée par l'estomac et l'intestin même à fortes doses. Son action sur la circulation est très tardive. On note d'abord l'accélération avec diminution de l'énergie cardiaque puis du ralentissement avec augmentation d'énergie systolique et amplitude diastolique; ce ralentissement s'accentuant de plus en plus, on voit survenir des poses diastoliques, puis la mort se produit toujours tardivement, le cœur s'arrêtant en systole. L'action lymphagogue de l'iodo-catéchine est moins intense que celle provoquée par l'iode et les iodures en raison de sa diffusibilité plus faible; d'où l'absence de phénomènes d'iodisme qui sont la conséquence de l'exagération de cette fonction. La sécrétion urinaire est exagérée dans un certain nombre de cas, et dans tous, la quantité d'azote excrétée par l'urine est augmentée.

Chevalier et Scrini : **Sur l'action pharmacodynamique et clinique de la novocaïne** (nom déposé) (27 6.06; XI, 306). — La novocaïne est le chlorhydrate de l'acide paraminobenzoyl-diéthylaminoéthanol.

$$C^6H^4\left<\begin{matrix}AzH^2\\COOC^2H^5\end{matrix}\right.$$

Anesthésine.

$$C^6H^4\left<\begin{matrix}AzH^2\\COOC^2H^4.Az\left<\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right.\end{matrix}\right.$$

Novocaïne.

Ce sel cristallise dans l'alcool sous forme de fines aiguilles fondant à 156°, solubles dans leur poids d'eau et donnant une solution neutre; solubles également dans trente parties d'alcool. Ses solutions aqueuses peuvent supporter l'ébullition sans se décomposer; elles sont, par conséquent stérilisables, et se conservent longtemps dans des flacons bien bouchés. Au contact de l'air, elles prennent une légère coloration jaune et s'acidifient légèrement sans qu'il soit possible toutefois de remarquer une modification sensible de leurs propriétés analgésiques locales. La toxicité de l'anesthésine s'y trouve considérablement augmentée par l'addition du radical

$$Az\left<\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right.$$

à la molécule primitive. On observe comme phénomènes toxiques, de l'excitation motrice, puis des tremblements, de l'incoordination motrice et de la paraplégie, des convulsions, de la dyspnée, de l'opisthotonos, des mouvements ambulatoires, enfin la mort par arrêt respiratoire et cardiaque. Si la dose n'est pas mortelle, les convulsions s'amendent; l'animal conserve une certaine incoordination motrice et de la paraplégie qui disparaît peu à peu. L'anesthésie généralisée est plus difficile à obtenir qu'avec les autres anesthésiques locaux; elle est aussi moins intense. Son principal avantage consiste en ce qu'elle ne provoque aucune action irritante sur les tissus, même employés en solution concentrée ou en poudre. La dose toxique en injection intrapéritonéale est chez le chien de 0 gr. 40 par kilogramme, chez le chat de 0 gr. 45, en injection intraveineuse de 0 gr. 20. A doses moyennes, l'injection intraveineuse provoque une chute brusque de pression avec ralentissement et diminution de l'énergie cardiaque, puis une réascension rapide, avec accélération des battements cardiaques. La respiration d'abord ralentie devient spasmodique et accélérée, et dyspnéique. De l'association de la novocaïne à l'adrénaline résulte une augmentation en intensité et en durée du pouvoir anesthésique. Mais cette association peut être dangereuse et occasionner de la nécrose superficielle ou simplement une diminution persistante de la vitalité cellulaire faisant obstacle à la cicatrisation des plaies.

Contrairement aux considérations de M. Chevalier qui semblent tendre à démontrer que la novocaïne est dangereuse parceque plus toxique que l'anesthésine, M. Bardet fait observer que malgré cette toxicité plus grande la nococaïne est moins toxique que la cocaïne et même que la stovaïne, ce qui est la seule considération intéressante au point de vue application à l'anesthésie locale par la méthode hypodermique. M. Bardet a obtenu des effets anesthésiques absolument semblables à ceux de la cocaïne avec des solutions à 1 ou 2 0/0.

R. Gaultier : **Résultats cliniques et expérimentaux de quelques études sur la valeur thérapeutique et physiologique du gui de chêne** (27.6.06; XI, 315.)

E. Desesquelle.

Le Gérant : A. Frick.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Chronique du mois (H. HUBAC). — Le Repos hebdomadaire (G. PÉGURIER). — Syndicats pharmaceutiques. — Association corporative des pharmaciens de réserve et de territoriale. — Nouvel appareil d'épuisement pour le dosage de la matière grasse dans le lait (E. LETUAC). — Une pharmacie à Shangaï (*Suite et fin*). — Questionnaire professionnel. — Nouvelles. — Dosage du cuivre pur contenu dans les produits cupriques anticryptogamiques. — Office pharmaceutique.

CHRONIQUE

Paris, dimanche, 11 heures du soir; il pleut, et dans les rues désertes on voit peu de lumière, car toutes les boutiques sont fermées, sauf celles des cafetiers qui font une belle recette, et celle des pharmaciens qui n'en font peu ou pas et se consolent en regardant mélancoliquement brûler leur gaz qui projette des reflets célestes ou chromiques sur les volets fermés de l'épicier d'en face. Heureux épiciers, heureux herboristes même! car ils ont fermé également; vous pouvez aller en paix fêter le repos hebdomadaire, le potard est là qui veille pour donner aux amateurs de tisane les deux sous de tilleul qu'ils ont oublié de prendre hier. Mais n'ayez cure de cette infidélité — le client prévenu se précautionnera dès la semaine prochaine.

Pourquoi fermerait-il après tout, le pharmacien? N'est-il pas chargé d'une mission sociale de haute valeur que personne ne lui conteste... quand il s'agit d'établir sa responsabilité? N'a-t-il pas un diplôme plein de prérogatives? Ne gagne-t-il pas une fortune en quelques années? N'est-il pas estimé, considéré, protégé par la fidélité du public contre la concurrence, par le médecin contre l'expédition des clients aux officines, aux laboratoires ou aux spécialités dichotomiques, par le Gouvernement contre les Sociétés pseudo-mutuelles où il suffit d'économiser douze sous par an pour se créer des rentes, les bénéfices réalisés sur les drogues suffisant à parfaire les crédits nécessaires?

Enfin le pharmacien est-il un homme comme un autre?

Non, vraiment, le pharmacien n'est pas un homme comme un autre, et la preuve, c'est qu'il se désunit quand tout le monde s'unit. C'est qu'il ne ferme pas quand tout le monde ferme, et il a d'autant plus de mérite à cela que ceux d'entre eux qui voulaient se donner le repos hebdomadaire ont des employés et peuvent se reposer à leur guise, et que les autres qui ont refusé et rétabli les choses dans l'ordre sont ceux qui ne sortent jamais ou qui préfèrent s'imposer le sacrifice d'un remplaçant avec la baisse de recette qu'entraîne presque toujours l'absence du patron.

Les élèves ne sont pas contents! Je me réjouis de leur voir exprimer leur mauvaise humeur dans un de leurs journaux, car on m'avait dit au

contraire qu'ils étaient opposés à la fermeture du dimanche, et je le regrettais dans la chronique du mois dernier. Après tout, ils sont peut-être comme leurs patrons, et ne s'entendent pas entre eux. C'est tant pis pour tout le monde et pour le repos hebdomadaire.

Mais comme le font élégamment remarquer les dissidents, charbonnier est maître chez soi et les seuls à plaindre sont ceux, bien trop nombreux, hélas ! qui refusent cette fermeture gaie et seront peut-être obligés de se soumettre à une autre, plus triste. La crise s'accentue en effet terrible pour les faibles, rassurante au contraire pour les forts, suivant l'inéluctable loi humaine. Nous sommes aux alentours du point culminant, l'orage sera peut-être terrible ; mais ceux qui résisteront verront des jours meilleurs, car la limitation s'opère de la façon que nous avions indiquée, par l'Ecole, où soixante-quinze étudiants environ se sont inscrits cette année, alors qu'on en comptait trois fois plus il n'y a pas bien longtemps.

Les acquéreurs, devenus moins nombreux, seront plus exigeants, et si on a la douleur de voir sombrer quelques confrères honnêtes qu'il sera peut-être possible de tirer d'affaire, on aura le plaisir de voir disparaître certaines officines louches dont les agissements ont jeté sur l'ensemble des pharmaciens cette déconsidération imméritée qui a plus que tout le reste contribué à nos malheurs, en faisant dédaigner nos plus justes revendications.

Les spécialistes et les rabaisiens ne seront pas épargnés. On peut sans être leur ennemi constater qu'ils sont moins intéressants, ceux qui gagnent beaucoup d'argent n'ayant cure de l'intérêt qu'on peut leur porter, et les autres n'ayant qu'à rentrer dans le rang, pour jouir de toute notre sollicitude.

On peut dire cependant qu'ils sont quelquefois bien maladroits. Est-il possible, comme on peut le lire dans le *Bulletin du Sud-Est* (8 octobre 1906, p. 503), que le Syndicat des pharmacies commerciales ait envoyé à tous les médecins une circulaire intitulée : *Une coalition contre les malades* où il est dit :... « Nous tenons à signaler au public la conduite de certains propriétaires de spécialités qui, cédant aux sollicitations des petits pharmaciens, se sont ligués pour forcer à vendre leurs produits sans ou presque sans réduction. C'est une atteinte à la liberté commerciale, dont le public supporte les frais, puisqu'il paie plus cher ; c'est à lui d'apprécier cette façon de prendre son intérêt et d'agir en conséquence » ?

Ceci suivi d'une attaque en règle contre les spécialités « réglementées ».

Nous ne pouvons croire que ce factum émane réellement du Syndicat des pharmacies commerciales ; car si l'on peut se contenter de qualifier de maladresse un pareil acte accompli par un isolé, je ne sais vraiment comment on pourrait qualifier courtoisement une action pareille du Syndicat, survenant après l'entente que nous étions si heureux de constater le mois dernier.

J'avais bien raison de dire que le pharmacien n'est pas un homme comme un autre. Dans les autres professions ou commerces, chaque individu lutte pour s'attirer une plus grosse part du bénéfice général. Chez nous on s'efforce en même temps de diminuer l'ensemble des ressources qui reviennent à la pharmacie et pour vendre davantage on crie au public d'acheter moins. Comme il aurait raison de nous écouter le bon public, mais par patriotisme tout au moins nous ne devons pas le souhaiter, car le gouvernement compte sur nous pour équilibrer son budget — 7.500.000 francs. C'est la somme rondelette que doit produire le futur impôt sur les spécialités; à 5 °/₀, taux raisonnable pour un début, cela représente cent cinquante millions de débit. — Avec une réglementation qui nous donnerait 25 ou 30 °/₀, cela ferait 40 millions à répartir entre 10,000 pharmaciens, que d'or! que d'or! La voila bien la solution cherchée. Fermons nos officines, nous triplerons ainsi la vente des produits imposés. De simple dépôts suffiront dans chaque ville pour l'écoulement, nous donnons 22 millions et demi à l'État, et nous avons chacun, puissance de l'arithmétique, 12 bonnes mille livres de rente comme disait Dumas.

Ainsi soit-il! H. Hubac.

Post-scriptum. — Je reçois à l'instant une circulaire de *The Winter C°, de Washington.* Elle est trop longue pour pouvoir être insérée en entier et c'est regrettable, car c'est encore la Fortune qu'on nous apporte. Jugez-en par ces extraits :

Nous désirons vous expliquer comment gagner beaucoup d'argent en travaillant pour nous. Nous savons combien il est difficile, de nos jours, de gagner tout juste sa vie. Si vous êtes artisan, fermier, employé de magasin, ou si vous travaillez dans n'importe quel commerce ou profession, en un mot si vous êtes forcé de gagner votre pain quotidien à la sueur de votre front, n'importe quelle que soit votre occupation, vous devez peiner du matin au soir, en recevant si peu pour votre travail, que vous n'avancez jamais dans la vie; vous luttez de jour en jour, vous levant chaque matin à la même heure matinale, et vous travaillez jour par jour sans la moindre distraction, votre seule perspective est de peiner toute votre existence pour gagner tout juste votre vie, et vous ne tardez pas à vous décourager, vous vous abrutissez et vous devenez une simple machine sans espoir ni ambition de jamais prospérer.

Vous pouvez changer tout cela, si vous le voulez. Vous pouvez jouir de la vie avec tous ses plaisirs et devenir *un personnage important* dans votre région. Ne vous plairait-il pas de vous livrer à un commerce, grâce auquel vous pourriez gagner *beaucoup d'argent*, *être votre maître*, diriger vos propres affaires, faire ce que bon vous semblerait, jouir de la vie, en un mot, être heureux et indépendant? Si vous le voulez, vous n'avez qu'à travailler pour nous, et vous avez un magnifique avenir devant vous.

Vous pouvez facilement gagner de 10 francs (2 dollars) à 50 francs (10 dollars) et plus par jour, en sus de ce que vous gagnez maintenant, vous n'avez qu'à vendre notre remède dit : *Rénovateur de la santé.* Des milliers de nos agents, non seulement ont été capables de bien gagner leur vie, mais ont pu mettre de

l'argent de côté et se placer ainsi sur le chemin de la fortune. Un bon agent peut vendre 5.000 boîtes par an, ce qui représente un revenu de 12.500 francs ($2.500); les meilleurs agents sont capables de vendre 10.000 boîtes ou même plus, ce qui représente un revenu annuel de 25.000 francs ($5.000) ou même davantage. Maintenant vous pouvez, suivant le temps que vous y consacrerez et l'habileté dont vous ferez preuve, gagner autant d'argent, que les agents énoncés ci-dessus, en vendant le *Rénovateur de la santé*, car tout dépend de votre persévérance et de votre désir de réussir dans cette entreprise.

Les femmes réussissent, dans cette spécialité, aussi bien que les hommes et, de cette façon, deviennent indépendantes. Il y a, au nombre de nos placières quelques-unes, qui se sont assuré un bon revenu, et toutes celles qui font la place pour nous réussissent admirablement. Non seulement des cultivateurs, des ouvriers, des hommes salariés et des dames gagnent beaucoup d'argent, en travaillant pour nous, mais aussi beaucoup de négociants, de médecins, d'instituteurs, de prêtres, en un mot même des personnes haut placées, aussi bien que des gens, à qui la chance sourit toujours, ici et dans tous les pays du globe, font d'excellentes affaires en vendant notre précieux *Rénovateur de la santé*.

En réalité lorsque vous allez dans une pharmacie pour acheter un des remèdes ordinaires liquides, maintenant dans le commerce, vous recevez une bouteille, qui contient en moyenne environ 33 doses et se vend au détail, dans le monde entier pour le même prix, auquel est vendue une boîte entière du *Rénovateur de la Santé*.

Il y en a quatre pages dans ce goût-là.

Comme vous le voyez, cela ne s'adresse pas à des Pharmaciens, mais comme il n'y a pas, paraît-il, de délit dans cette provocation à l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, on ne peut que poursuivre les malheureuses dupes de ces escrocs.

Je me serais fait un crime de ne pas vous présenter le « Rénovateur de la santé » et je serai très reconnaissant à ceux de mes confrères qui voudraient bien m'en donner des nouvelles s'ils en entendent parler dans leur région. H. H.

Le Repos hebdomadaire.

(Communication du Syndicat des Alpes-Maritimes.)

Les pharmaciens syndiqués des Alpes-Maritimes, frappés des inconvénients que présente à leur égard la loi sur le repos hebdomadaire, ont nommé une délégation pour exposer leurs doléances au préfet de leur département.

A la suite de cette entrevue, il a été décidé d'adresser une requête au préfet, afin que le gouvernement songe à amender la loi en ce qui concerne les pharmaciens du département des Alpes-Maritimes où les conditions du travail sont influencées du tout au tout par les époques de saison et de morte-saison.

Il serait utile, pensons-nous, que les Syndicats appartenant à des régions similaires où se trouvent des villes d'eaux ou de saison se mettent au plus tôt

en instance auprès de leurs représentants pour obtenir avec quelque chance de succès des dispositions spéciales et un régime de faveur.

Le Syndicat des Alpes-Maritimes a insisté en particulier, pour qu'il fût loisible à tout pharmacien du département qui le solliciterait individuellement, d'accorder en saison une demi-journée de repos par semaine et de donner pendant la morte-saison un repos compensateur d'une durée égale à la durée qui aura été retranchée du repos légal.

G. Péguriea, *Vice-Président.*

SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat des Alpes-Maritimes.

Président : M. Gerard, de Nice.
Vice-Présidents : M. Péguriea, de Nice; M. Renault, de Menton.
Secrétaire-général : M. Machon, de Nice.
Secrétaire : M. Guillabert, de Nice.
Trésorier : M. Santoni, de Nice.
Conseillers : MM. Amici, Massiéra, Féral, Scoffier, Durin, Plésent, Fies, Léoncini, de Nice. MM. Bezos, Ferlet, de Menton.

Syndicat de Cannes.

Au cours de la séance du 30 septembre, M. Maurel, ancien pharmacien à Grenoble, pharmacien à l'hôpital d'Antibes, a été nommé membre honoraire du Syndicat.

Syndicat de Vaucluse et des Basses-Alpes.

L'ancien Conseil d'administration est entièrement réélu. Il est composé comme il suit :
Président : M. Barthélemy.
Vice-Président : M. Magny.
Secrétaire : M. Agier.
Trésorier : M. Jean.
MM. Beauchamps et Murjas, assesseurs pour Vaucluse; MM. Domenge et Reynaud pour les Basses-Alpes.
La prochaine réunion aura lieu à Avignon.

Société Régionale des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne.

Cette Société a décerné ses prix annuels.

Le prix des aides en pharmacie a été accordé à M. Dauly, élève chez M. *Legue.*

Le prix des garçons de laboratoires a été décerné à M. Georges Goupil, chez M. *Rivière.*

Le nouveau bureau de la Société est ainsi constitué :
Président : M. Legué, au Mans.
Vice-Président : Salmon, à Saint-Calais.

Secrétaire : M. Joly, au Mans.
Trésorier : M. Neau, au Mans.
Assesseurs : MM. Demelle, à Loué; Louvrier, à Mamers; Madelaine, à Beaumont; Georget, à Cossé-le-Vivien; Jouanneau, à Mayenne; Violette, à Bretoncelles.

Syndicat du Var.

Les membres du Syndicat du Var se sont réunis à l'occasion de la croix de la Légion d'honneur accordée à M. Coreil, directeur du Laboratoire municipal de Toulon, membre du Syndicat.

Charmante et cordiale soirée au cours de laquelle M. Gibert, président du Syndicat, dans un discours éloquent et très applaudi a rappelé les nombreux travaux du nouveau légionnaire.

Un bronze d'art « Le Travail » a été offert à M. Coreil, en souvenir de la distinction si méritée dont il vient d'être l'objet.

Syndicat des pharmaciens de la Loire-Inférieure.

M. Charpentier, le dévoué président du Syndicat, vient d'être décoré de la grande médaille d'or de la Société nationale d'encouragement au bien, pour les nombreux services qu'il a rendus à la classe ouvrière.

La dernière Assemblée a tenu à adresser à M. Charpentier ses plus sincères félicitations, ainsi qu'à M. Viaud, nommé récemment officier d'Académie.

Association Corporative des Pharmaciens de Réserve et de Territoriale.

Assemblée Constitutive du 20 Octobre 1906.

L'Assemblée constitutive de cette nouvelle Association a eu lieu le samedi 20 octobre 1906, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton, à Paris.

Un grand nombre de sociétaires y assistaient.

A 2 h. 1/2, M. Langrand, fondateur de l'Association, ouvre la séance. Il fait part à l'Assemblée des lettres d'excuses de MM. les sénateurs César Duval et Limouzain-Laplanche, de MM. les députés Cazeneuve et Schmidt, de MM. Delorme, Leclaire, Jaboin, Jannel, Henri Martin, Signoux, Léonardon, Durand, Marchand, etc., qui regrettent de ne pouvoir assister à la réunion, puis il prie l'Assemblée de vouloir bien nommer un bureau provisoire.

Sont nommés : *président*, M. Langrand; *assesseurs*, MM. Dr Desesquelle et Faure; *secrétaire de séance*, M. Oudin.

M. Langrand prononce alors un discours dont nous citerons les passages suivants :

« Je vous remercie tout d'abord d'être venus en aussi grand nombre à cette réunion. Je remercie particulièrement MM. les sénateurs César Duval et Limouzain-Laplanche, ainsi que MM. les députés Cazeneuve et Schmidt, qui, ne pouvant assister à cette réunion, ont bien voulu nous assurer de leur sympathie.

« J'adresse également un cordial salut aux absents, à ceux que l'éloigne-

ment ou les occupations tiennent aujourd'hui éloignés de nous, mais qui, par la spontanéité de leur adhésion, témoignent de l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre dont nous jetons aujourd'hui les bases.

« Messieurs, l'Association Corporative des Pharmaciens de Réserve et de Territoriale a vu le jour en réalité à Juvisy, près des bords de l'Yvette, au mois d'août dernier.

« Déjà, aux manœuvres de 1905, j'avais entretenu mes confrères MM. Papillaud et Lacroix, en la compagnie desquels je me trouvais, de la nécessité de nous grouper, en tant que pharmaciens de réserve ou de territoriale, de nous sentir les coudes, pour pouvoir nous défendre s'il en était besoin. Les événements sont venus rapidement m'obliger à faire de ce projet une réalité.

« Au cours de la législature dernière, M. le député Dumont avait déposé un projet de loi dont vous avez pu lire la teneur dans nos Bulletins professionnels. Ce projet comportait la suppression pure et simple, sans autre forme de procès, des pharmaciens militaires.

« Fort heureusement, la législature touchait à sa fin. Il importait cependant d'agir au plus vite, de se grouper sans tarder. Les manœuvres du service de santé de 1906 devaient en fournir l'occasion à quelques-uns d'entre nous.

« Le 1er août, j'y retrouvai M. Papillaud et quelques confrères, dont la reconnaissance me fait un devoir de rappeler aujourd'hui les noms, MM. Mabille, Hocbocq et Manson. Je leur exposai mon projet d'association, ils l'adoptèrent d'enthousiasme. Le lendemain, MM. Desesquelle, Piédallu, Rolland, d'autres encore se joignaient à nous.

« Dès lors, notre modeste phalange devait grossir rapidement. Nous fîmes paraître un appel dans le *Bulletin du Syndicat général des Pharmaciens de France*; M. le Dr Desesquelle voulut bien le faire reproduire dans le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*; 65 confrères y répondirent. Deux appels successifs adressés à tous les pharmaciens de réserve et de territoriale devaient porter le nombre des membres de l'Association nouvelle à plus de 200. Il est à ce jour exactement de 216, et les adhésions ne cessent d'affluer aux domiciles des membres fondateurs [1]. . . . .

« Messieurs, il serait téméraire de ma part de vouloir tracer dès maintenant le programme des questions dont la solution sollicitera toute l'activité du Conseil que vous élirez tout à l'heure. Qu'il me soit permis cependant de l'esquisser d'une main légère.

« Il importe, en effet, que l'on sache que, sur le terrain qui lui est propre, l'Association Corporative des Pharmaciens de Réserve et de Territoriale est susceptible de rendre des services, non seulement à ses membres, mais encore à tous nos confrères.

« La loi sur le service de deux ans a ignoré les pharmaciens. Elle astreint nos étudiants a faire deux ans de service actif. Grâce à M. Cazeneuve, nous avons, il est vrai, obtenu quelques adoucissements à la loi, en faveur de nos futurs confrères. Nous n'en devons pas moins intervenir pour faire modifier la loi s'il se peut et faire en sorte que la situation, au régiment, des étudiants en pharmacie soit établie par un texte précis et définitif.

« En faveur des pharmaciens de seconde classe, que la loi maintient dans une situation inférieure et qui doivent, la plupart du temps, accomplir comme simples soldats leurs périodes de réserve ou de territoriale, nous demanderons

1. Il est de 235 au 25 octobre 1906.

soit que l'accès au grade d'officier d'administration leur soit facilité, soit que le grade de pharmacien auxiliaire qui existait autrefois soit rétabli à leur profit.

« Ce grade de pharmacien auxiliaire, nous le réclamerons également pour nos confrères qui, candidats ajournés au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de réserve, se voient obligés d'accomplir comme simples soldats ou gradés inférieurs une ou deux périodes de vingt-huit jours.

« A nous-mêmes, Messieurs, aux pharmaciens de Réserve et de Territoriale, l'Association rendra de multiples services.

« Partout où nous nous rendons, nous sommes isolés, l'Association nous groupera. Aux manœuvres, nous sommes sans guides, ignorant des fonctions que nous pouvons avoir à remplir; l'Association demandera qu'un pharmacien de l'armée active nous assiste et que fonctionnent sous sa direction les formations sanitaires où nous devons figurer en temps de guerre.

« Nous organiserons dans le même but des conférences et nous publierons, pour les vulgariser, les renseignements utiles que nous pourrons puiser à bonne source.

« Nous joindrons notre action à celle des Sociétés similaires d'officiers de réserve pour l'obtention du quart de place.

« Enfin et surtout, Messieurs, nous réunissant souvent, nous voyant fréquemment, nous prendrons conscience de notre force et, apprenant à nous connaître, nous apprendrons forcément à nous estimer. » (*Applaudissements.*)

Le discours de M. Langrand recueille les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

Après l'adoption des statuts de la nouvelle Société, M. Langrand demande à l'Assemblée de vouloir bien procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne unanimement M. Langrand pour la présidence. Celui-ci remercie ses confrères en quelques mots et les assure de son dévouement.

Il propose à l'Assemblée, comme *vice-présidents*, notre confrère Faure, nommé chevalier de la Légion d'honneur sous les armes, lors de la revue du 14 juillet dernier, à titre de pharmacien de réserve, et M. Papillaud, membre fondateur de l'Association. MM. Faure et Papillaud, sont nommés par acclamation.

M. Langrand, au nom de l'Association, adresse à M. Faure ses plus sincères félicitations peur la distinction méritée dont il a été l'objet.

M. le Dr Henri Martin, le distingué président de la Chambre syndicale de la Seine, est nommé à l'unanimité *secrétaire général*; M. Manson, membre fondateur, est nommé *secrétaire adjoint*.

M. Langrand propose à ses confrères, pour les fonctions de trésorier, M. le Dr Desesquelle. Malgré les vives instances de l'Assemblée et du président, celui-ci déclare que ses occupations ne lui permettent pas, à son grand regret, d'accepter ces fonctions. M. Bertaut, qui accepte, est nommé *trésorier*.

Sont nommés *conseillers* : MM. Desesquelle, Hocbocq (*m. f.*), Oudin, Piédallu, Lacroix, Mabille (*m. f.*), Lematte, Mauvais, Cocset et Midy.

L'Assemblée procède ensuite à la nomination des délégués dans les différents corps d'armée, sous réserve de l'acceptation par les intéressés des fonctions dont ils sont investis.

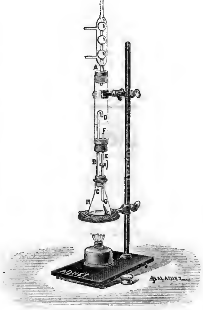
M. Faure tient à remercier M. Langrand des éloges qu'il lui a adressés en le

proposant pour la vice-présidence. Il remercie ses confrères de la marque de sympathie qu'ils viennent de lui donner et les assure de son concours le plus dévoué.

Nous publierons dans le prochain numéro les statuts adoptés par l'Assemblée Constitutive du 20 octobre 1906.

Nouvel appareil d'épuisement pour le dosage de la matière grasse dans le lait.

MM. Trillat et Santon ont, dans un compte rendu à l'Académie des Sciences, le 26 mars 1906, proposé une méthode de dosage de la matière albuminoïde du lait basée sur la propriété que possède l'aldéhyde formique d'insolubiliser ces substances protéiques.



Le précipité est pulvérulent et offre à l'action des acides et des alcalis une résistance remarquable, et il est possible de le purifier par lavages à l'eau, sans crainte de les redissoudre partiellement.

L'appareil imaginé par M. Leturc pour appliquer cette méthode se compose d'un cylindre en verre de 18 cm. de long sur 3 cm. de diamètre; il est fermé à sa partie supérieure par un bouchon percé d'un trou, sur lequel s'adapte un réfrigérant A.

La partie inférieure du cylindre est fermée par un bouchon caoutchouc percé de deux trous. Dans le premier passe le tube B, qui va de C en D et est coudé à sa partie supérieure. Le second reçoit le tube E qui va de F en G; il est muni d'un robinet. Ces deux tubes viennent tomber dans le ballon H, ainsi que le représente la figure ci-dessus.

Mode opératoire : 10 cm^3 de lait sont introduits dans un vase à filtration chaude, en prenant soin de laisser glisser le liquide goutte à goutte contre les parois du vase. On porte à l'ébullition, que l'on maintient pendant cinq minutes; le liquide est alors additionné de cinq gouttes de formol, et porté de nouveau à l'ébullition pendant trois minutes. On laisse en repos pendant cinq minutes et on traite le liquide par 5 cm^3 d'alcool à 65° contenant 5 gr. d'acide acétique par litre. On agite, la précipitation est immédiate.

On recueille le précipité pulvérulent sur un filtre taré et on le lave à

l'eau distillée jusqu'à ce que les eaux de lavages ne donnent plus aucune réaction au papier tournesol.

On laisse le filtre s'égoutter complètement à l'air libre, puis on arrose finalement ce précipité par 10 cm^3 d'alcool à 90°.

On enlève alors le réfrigérant placé à la partie supérieure de l'appareil d'épuisement et on y introduit le filtre et son contenu en le faisant glisser doucement contre les parois du cylindre. Après avoir versé environ 60 cm^3 d'éther dans le ballon H, on ferme soigneusement toutes les ouvertures de l'appareil.

On chauffe à feu nu mais à très petite flamme, après s'être assuré que le réfrigérant fonctionne régulièrement.

L'éther entre bientôt en ébullition et passe par le tube B pour aller se condenser dans le réfrigérant et tomber goutte à goutte sur le filtre qu'il arrose.

On aura soin pendant que se fera l'extraction de tenir le robinet du tube E fermé et de ne l'ouvrir que lorsque l'éther baignera complètement le filtre.

Au bout d'une heure l'opération est terminée, le filtre est retiré de l'appareil, puis desséché à l'étuve à 100°; la différence de poids trouvée représentera les matières albuminoïdes ou caséine pour 10 cm^3 de lait.

D'un autre côté, on enlève le ballon de l'extracteur, dont on évapore l'éther, on dessèche à l'étuve et l'on pèse ; la différence de poids représente le beurre pour 10 cm^3 de lait.

E. LETURC.

Une Pharmacie à Shanghaï.

(Suite et fin) [1].

Je ne poussai pas plus loin mes investigations de ce côté, le temps pressant, ce qui reste offrant de moins en moins d'intérêt, et je passai au département des pilules, des décoctions et des poudres. Là, tout est uniforme et les impressions s'en ressentent. De grands pots de porcelaine à dessins bleus, de grandes boîtes de fer-blanc et de longues bouteilles étiquetées à la chinoise, de haut en bas, sont les trois formes principales de récipients adoptés pour les trois états de matières médicamenteuses.

Il y a des pilules de tous ou presque tous les produits employés de l'autre côté, de même que des décoctions prêtes pour l'usage. La peste a ses pilules qui *enlèvent* la maladie, dit ZIÉ, mon interprète; il y en a aussi contre la fièvre typhoïde et contre les insolations, elles sont rouges et on doit en prendre sept *parce qu'il y a sept trous à la tête*, continue mon informateur. Je me contente de cette explication que j'ai l'air de comprendre parfaitement.

« En effet, il y a sept trous à la tête », réponds-je convaincu, et le visage du Céleste montre, à cette facilité d'assimilation de la science chinoise, un

1. Voir *B. S. P.*, annexe, juillet, p. **128**; août, p. **150**.

air de grave satisfaction. Il y en a encore d'autres, faites avec des perles pilées, -- succédané du vinaigre qu'employait Cléopâtre, — et elles coûtent exactement 765 sapèques les dix, soit 0,22 pièce. Elles doivent être fraudées. Il y en a même qui ont le pouvoir de faire perdre l'habitude de fumer l'opium, comme les mixtures destinées chez nous à transformer en horreur l'amour immodéré pour l'alcool ou le tabac, mais le succès n'en est pas garanti. L'usage de l'opium et du tabac, disent les Chinois, donne naissance à des vers qui se logent dans le corps. Ces vers croissent comme tous les animaux et, au fur et à mesure qu'ils se développent, l'habitude fait de même et se change en passion. Alors c'est très simple que de les tuer? De là le médicament.

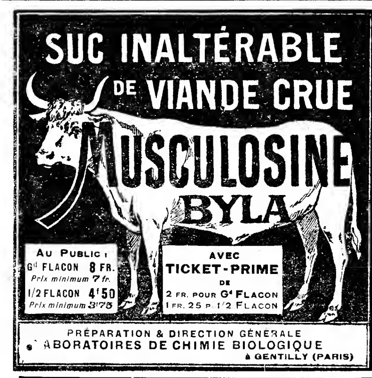
On me montre encore un gros globule de cire blanche portant un cachet rouge qui renferme une pilule spéciale, ainsi à l'abri des intempéries. Je vois des poudres dans de petits pots bleus, des décoctions dans d'autres grands récipients et, sur le comptoir, des rangées de bouteilles étiquetées de blanc qui font naître une question. C'est du vin hygiénique, probablement une « spécialité de la maison ». Zié me raconte à ce propos que lorsqu'une boutique fait son ouverture, c'est le vin — le vin de riz, s'entend — qui est choisi comme « prime »; il n'est pas donné pour un montant déterminé d'achats, mais vendu seulement meilleur marché, ce qui attire la clientèle. Nos épiciers parisiens n'ont donc pas inventé la prime.

Un grand panier renferme des centaines de minuscules flacons de 3 centimètres de longueur et des pots de faïence de cette dimension réduite. Ils sont destinés aux pilules. Chaque médicament a son prospectus-ordonnance spécial; il renferme la réclame de la maison imprimée en bleu et, par-dessus, en rouge, « la manière de s'en servir », ainsi que les maladies auxquelles il s'applique. C'est pratique. Les ordonnances des médecins sont timbrées au cachet spécial de l'employé qui l'exécute. C'est une garantie en cas d'erreur.

Pendant que je jette sur l'ensemble de l'officine un dernier regard d'ensemble, avec une satisfaction à laquelle s'ajoute le désir de passer mes doigts au savon, j'entends derrière moi un formidable bruit métallique. C'est une poignée de sapèques que l'on vient de lancer dans la caisse au cuivre, grande boîte qui pourrait renfermer un enfant, à l'ouverture blindée convergeant à un trou carré. Et je plains mentalement l'employé chargé, lorsqu'elle est pleine, de compter tout ce cuivre dont il faut 840 rondelles pour valoir un dollar de deux francs.

Voilà la pharmacopée chinoise et son temple. Tout, parmi ces drogues, ne m'est pas passé entre les doigts ni sous les yeux, mais j'en ai vu assez pour imaginer à quelles obligations sont soumis les malades. Quant à leurs effets, ne rions pas trop de ces insectes, de ces crapauds, de ces pierres, de ces chairs desséchées, appelés à rendre la santé du corps. Le mieux qu'ils puissent faire est de ne rien faire du tout; la nature garde seule le champ de bataille sur lequel nos produits chimiques doivent si souvent jouer le rôle d'engins destructeurs. Et si, d'après certains, l'évolution doit ramener fatalement les peuples à leur point de départ, qui sait encore si nous n'arriverons pas, quand nous franchirons la période correspondante à celle de la Chine il y a quarante siècles, à nous traiter, nous aussi, au bouillon de cancrelats, à la purée de scorpions et à la décoction de scolopendres?

(*Journal des Voyages.*) EMILE DESCHAMPS.


SUC INALTÉRABLE
DE VIANDE CRUE
MUSCULOSINE
BYLA
AU PUBLIC :
Gd FLACON 8 FR.
Prix minimum 7 fr.
1/2 FLACON 4f50
Prix minimum 3f75
AVEC
TICKET-PRIME
DE
2 FR. POUR Gd FLACON
1 FR. 25 P. 1/2 FLACON
PRÉPARATION & DIRECTION GÉNÉRALE
ABORATOIRES DE CHIMIE BIOLOGIQUE
À GENTILLY (PARIS)

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

Le moyen le plus simple, à mon avis, d'atténuer et même de faire disparaître complètement l'odeur de la mixture ainsi composée : « Créosote, alcool, glycérine », est d'y ajouter de l'essence d'amandes amères.

Après expérience, voici la quantité d'essence ajoutée aux deux concentrations suivantes :

1° Pour 50 gr. de solution au cinquième : vingt-cinq gouttes ont suffi pour faire disparaître l'odeur désagréable de créosote.

2° Pour 50 gr. de solution au vingtième : vingt gouttes ont été nécessaires pour obtenir le même résultat.

L'expérience fut renouvelée avec l'essence de verveine et d'eucalyptus; mais avec ces deux produits, l'odeur est presque aussi désagréable que celle de créosote.

L'essence d'amandes amères me semble donc la seule qui puisse répondre aux conditions demandées. A. LE BAILLIF.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — La Médaille d'honneur des épidémies a été décernée à M. BUISSON, interne en pharmacie de l'hôpital Hérold, victime de son dévouement en contractant dans son service une maladie grave.

Officiers de l'Instruction publique :

M. RÉGENT, adjoint au maire de Rambouillet.

Officiers d'Académie :

M. BARON, conseiller municipal à la Haye-Descartes (Indre-et-Loire).
M. CHABRIER, à Forcalquier.
M. DUPUY, à Agen.
M. LANDON, à Vanves.
M. MALLET, à Palluau (Vendée).
M. PONDENSAN, à Nérac.

École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes. — Par arrêté ministériel du 30 octobre 1906, M. VEILLON, pharmacien de 1[re] classe, est institué, pour une période de neuf ans, chef des travaux de chimie.

Pharmaciens militaires. — Par décret du Président de la République, en

date du 31 octobre 1906, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, les pharmaciens stagiaires dont les noms suivent ont été nommés au grade de pharmacien aide-major de 2e classe, pour prendre rang du 1er novembre 1906, et ont reçu, par décision ministérielle du même jour, les affectations ci-après indiquées :

M. Landry, à l'hôpital militaire de Rennes.
M. Manchier, à l'hôpital militaire de Toul.
M. Perret, à l'hôpital militaire de Belfort.
M. Debrade, à l'hôpital militaire du camp de Châlons.

Concours. — Des concours pour les emplois suivants s'ouvriront respectivement à Toulon, les 14, 15 et 16 janvier 1906, savoir :

1° Pour l'emploi de professeur de chimie biologique à l'École annexe de médecine navale de Toulon;

2° Pour l'emploi de professeur d'anatomie à la même École;

3° Pour l'emploi de professeur de petite chirurgie et de séméiologie médicale à l'École annexe de médecine navale de Brest.

Angers. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 8 novembre 1906, un concours s'ouvrira le 6 mai 1907 devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers pour l'emploi de chef des travaux d'histologie à ladite École.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Lyon. — Par décret en date du 12 novembre 1906, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, M. Guiart, agrégé près la Faculté de médecine de l'Université de Paris, est nommé professeur d'histoire naturelle à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon.

Concours pour un emploi de professeur suppléant de la chaire de Pharmacie et matière médicale à l'École d'Angers. — 22 novembre 1906.

Jury. — Président : M. Bourquelot; juges : MM. Perrot, Delépine, Tabuteau, Pesson.

Composition écrite. — *Préparation, composition et essai des extraits aqueux du Codex.* Questions restées dans l'urne : *Ferments protéolytiques. Peptones.* — *Les récipients pour pommades. Préparation et essai de pommades.* — Le jury a présenté M. Rivai.

Leçon orale. — *Les plantes à caféine.* Les leçons restées dans l'urne étaient : *Aloès, Sénés, Rhubarbes.*

Origine, extraction et utilisation des oléo-résines de conifères.

Convolvulacées purgatives.

Produits végétaux utilisés comme vermifuges.

Chimie analytique. — Déterminer les impuretés d'un iode. Après les avoir reconnues et avoir chassé celles qui pourraient gêner, effectuer le dosage de l'iode par l'hyposulfite décinormal.

Le mélange contenait 0,56 d'iode auquel on avait ajouté en proportion égale : chlorures d'ammonium et de baryum, de l'azotate de strontium.

FORMULAIRE

Dosage du cuivre pur contenu dans les produits cupriques anticryptogamiques.

Le ministre de l'Agriculture a adopté les méthodes suivantes, que nos confrères ont tout intérêt à connaître.

I. *Sulfate de cuivre commercial.*

On pulvérise le sel de manière à en constituer un échantillon homogène, on en pèse 10 gr. qu'on fait dissoudre dans 200 cm³ d'eau distillée et on introduit 20 cm³ de la solution correspondant à 1 gr. de matière, dans une capsule de platine avec environ 80 cm³ d'eau et 2 gr. d'acide sulfurique ou azotique. On fait communiquer la capsule avec le pôle positif d'une pile ou d'un accumulateur et on plonge dans le liquide un creuset ou une spirale de platine, exactement pesés à l'avance et reliés au pôle négatif. Avec un courant de 0,2 ampères environ, surtout si l'on chauffe légèrement, l'électrolyse est terminée après huit ou dix heures.

Alors on enlève rapidement l'électrode négative, sans interrompre le courant, on l'agite vivement dans un bain d'eau distillée, on la lave à l'alcool, on la sèche à l'étuve ou, plus simplement, on enflamme l'alcool qui mouille sa surface, en évitant toute surchauffe locale qui pourrait déterminer une oxydation partielle du cuivre, et enfin on pèse.

On peut aussi employer comme appareil d'électrolyse un creuset de platine relié au pôle négatif de la pile, dans l'axe duquel on place un gros fil de même métal, formant électrode posisive il faut alors employer un courant un peu plus fort, voisin de 1 ampère, et recouvrir le creuset d'un petit entonnoir renversé pour faire retomber dans le liquide les gouttelettes projetées par le dégagement gazeux.

Le poids du cuivre trouvé multiplié par le coefficient 3.938 donne la quantité correspondante de sulfate pur et cristallisé ($SO^4Cu + 5H^2O$); il peut arriver, si le sel est effleuri, que l'on trouve une richesse supérieure à 100 %; dans les produits commerciaux ordinaires elle est généralement de 98 à 99 %.

Pour rechercher le fer il suffit d'ajouter à la solution du sel un excès d'ammoniaque et d'y faire passer un courant d'air pendant quelques heures; il se précipite du peroxyde de fer que l'on peut recueillir sur un filtre, laver, calciner et peser.

II. *Verdet ou acétate de cuivre.*

On prend 25 gr. du sel que l'on dissout dans l'eau, on ajoute quelques gouttes d'acide sulfurique; on ramène le volume à 500 cm³ et on filtre.

Vingt cm³ de cette dissolution, correspondant à 1 gr. de sel, sont mis dans une capsule avec 1 cm³ d'acide sulfurique concentré; on évapore jusqu'à

l'apparition de vapeurs d'acide sulfurique. L'acide acétique est alors chassé et l'acétate transformé en sulfate de cuivre.

On redissout dans l'eau, on introduit la solution dans le creuset et l'on opère comme pour le sulfate de cuivre commercial.

III. *Bouillies cupriques, gélatineuses, mélassée, à l'alun, au savon, ou au sulfate d'alumine.*

On calcine pour détruire les matières organiques et on traite par l'acide sulfurique.

Si la bouillie renferme peu d'alumine, l'électrolyse de la liqueur peut se faire directement. Si au contraire on se trouve en présence d'une quantité très abondante d'alumine, on précipite le cuivre sous la forme de sulfure, on transforme en sulfate et finalement on électrolyse.

IV. *Autres produits cupriques.*

On y dose le cuivre soluble, et, s'il y a lieu, le cuivre total soluble dans l'acide azotique dilué. On opère comme pour le sulfate de cuivre, avec une quantité de matière correspondant environ à 1 gr. de sulfate de cuivre cristallisé, ce à quoi il est facile d'arriver par un essai colorimétrique approximatif de la solution.

Si la liqueur renferme du chlore, auquel cas il pourrait y avoir transport de platine par le courant, il faut d'abord s'en débarrasser en chauffant la matière avec un petit excès d'acide sulfurique, jusqu'à dégagement d'épaisses vapeurs blanches; on reprend ensuite par l'eau acidulée si c'est nécessaire et on électrolyse comme précédemment.

Dans le cas où le produit est très impur, il est utile de séparer d'abord le cuivre de sa solution à l'état de sulfure; on recueille alors celui-ci, on le redissout dans l'acide nitrique bouillant et on électrolyse.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

(*Suite*)[1]

182. — A Paris, quartier commerçant. Affaires 45.800 fr. Loyer 3.000 fr. Bénéfice 15.000 fr. Prix 45.000 fr.

183. — Paris. Pharmacie avec grand appartement (8 pièces). Loyer 2.000 fr. Affaires 59.000 fr. Bénéfice 19.000 fr. Prix 60.000 fr.

1. Voir la suite, p. 230.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois.** — **Demandes de renseignements de toute nature.** — **Offres d'appareils.** — **Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un timbre pour la réponse.

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Autoclave Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

147. — Pharmacie, 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépôt de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

159. — Occasion exceptionnelle : Spécialité réalisant 20.000 francs de bénéfice annuel à céder pour moitié, le propriétaire restant associé pour l'autre moitié. *Conditions avantageuses.*

161. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, au courant de la vente des spécialités, se recommande aux confrères de province pour recevoir des dépôts. Grands locaux disponibles.

164. — A céder à 50 °/₀ de leur valeur réelle ensemble ou séparément :

2 poires à eaux colorées (600 mm.).

2 conserves (710 mm.) armes d'Angleterre et des Etats-Unis.

4 vases porcelaine bleu de Sèvres (600 mm.).

Le tout état de neuf.

Pharmacie Devillers, 17, rue du Midi, Vincennes.

166. — *Harmonium* Alexandre ayant coûté 1.200 francs, à céder dans de bonnes conditions.

167. — Préfecture, région Nord. — Pharmacie ancienne et bien agencée. Maison en totalité. Loyer 1.000 francs. Affaires 12.000 francs. A céder 10,000 francs. Pressé.

168. — On demande pour Pharmacie de province un gérant professionnel ou diplômé. De préférence marié.

Situation stable et d'avenir.

Ecrire : MB-43. Lyon. Guillotière.

169. — A vendre : 10 années du *Journal de Pharmacie et de Chimie* (1863-1872). Reliées, en bon état.

170. — Jolie ville à proximité de Paris. Recettes 20 000 francs. Loyer 1.400 francs. Bénéfices 9.500 francs. Prix 20.000 francs. Décès. Urgent.

171. — Grande et belle ville à 2 heures de Paris. Recettes 200 francs par **jour** : 2.000 francs de loyer. Jolie **installation.** Prix à débattre. **Comptant** 25.000 francs.

172. — **Grande et belle** pharmacie d'angle sur **une place**, ville importante. 50.000 fr. de bénéfices nets. Prix peu élevé.

173. — Très jolie situation à Paris. Pharmacie bien installée et très ancienne, laissant environ 35.000 francs nets. A céder à raison de 4 fois les bénéfices d'une année d'association. Peu comptant.

174. — Pharmacie sérieuse et située en plein centre de Paris, à proximité d'une gare importante, prendrait en dépôt des spécialités sérieuses.

175. — Pharmacie commerciale de l'Ouest, bien située, demande associé pour étendre plus rapidement sa clientèle. Apport minimum 20.000 francs. **Avenir assuré** par sa situation exceptionnelle.

176. — **Piano Erard** droit portant le n° 35635, en palissandre, à vendre dans de bonnes conditions.

177. — Elève sérieux demande remplacements.

178. — **Occasion**. Pharmacie d'une **grande** ville de l'Est. Affaires 17.250. Bénéfices 7.250. Très grandes facilités avec jeune pharmacien sérieux.

179. — Nice. Pharmacie luxueuse, à proximité directe des hôtels les plus peuplés de la ville. Riche clientèle étrangère. Beaux bénéfices. Loyer peu élevé. Long bail. Raison de santé.

180. — Très jolie pharmacie à Paris. Appartement fort agréable au-dessus et complètement indépendant. Loyer 4.000 fr. Recettes 54.000. Bénéfices 18.000 francs. Prix 70.000 francs. Affaire sérieuse.

181. — Pharmacie à la porte de Paris, très jolie installation, appartement charmant. Loyer 2.500 fr. Affaires 90.000 fr. Bénéfices 20.000 francs garantis. Prix à débattre 80.000 francs.

(*Voir la suite p. 229.*)

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

V. Auger : **Décomposition du sulfate de cuivre par l'alcool méthylique** (5.6.06; **142**, 1272). — L'ébullition d'une solution de 25 gr. de sulfate de cuivre *cristallisé* avec 1.000 gr. d'alcool méthylique fournit après 24 heures 6 gr. 2 d'un précipité vert de composition $(CuSO^4)^3.CuO.4CH^4O$. Le même corps s'obtient à froid en agitant le sulfate *anhydre* avec de l'alcool méthylique que l'on renouvelle jusqu'à ce qu'il ne prenne plus de coloration bleue. L'eau décompose ce sel basique en laissant insoluble un sel vert, plus basique.

E. Rengade : **Action de l'oxygène sur le rubidium-ammonium** (25.6.06; **142**, 1533). — En oxydant rapidement du rubidium dissous dans un excès d'ammoniac liquéfié, on obtient successivement Rb^2O^2, corps blanc rosé, puis Rb^2O^4, corps jaune serin.

J. Bougault : **Sur l'acide cinnaménylparaconique** (25.6.06; **142**, 1539). — Voyez p. **186** de cette partie.

H. Gaudechon : **Action de l'effluve sur le cyanogène** (9.7.06; **143**, 117). — En l'effluvant dans les appareils de M. Berthelot, le cyanogène pur et sec donne lieu à la formation de corps qui ne sont pas des produits de polymérisation simple du cyanogène, mais bien des produits de condensation solides et solubles, enrichis en carbone avec élimination simultanée d'azote gazeux. Leur composition varie de $C^{4,4}N^4$ à C^5N^4.

Georges Tanret : **Mélézitose et turanose** (18.6.06; **142**, 1424). — On admettait que le mélézitose était un triose dédoublable par hydrolyse faible en une molécule de glucose et une molécule d'un biose, le turanose; celui-ci, hydrolysé à son tour, passait pour se scinder en deux nouvelles molécules de glucose. Ces données sont inexactes.

M. G. Tanret prépare le turanose par hydrolyse acétique (20 °/₀) au bain-marie pendant 2 heures; il détruit la molécule de glucose formée par la fermentation alcoolique, décolore au noir, concentre à sirop, épuise à l'alcool absolu éthéré, puis dissout le résidu dans l'alcool absolu. La concentration de cette solution laisse déposer le turanose. Il se présente en grains arrondis transparents, non cristallisés, de composition $C^{12}H^{22}O^{11} + 0,5C^2H^6O$. Il perd son alcool à 100°. $[\alpha]_D = +71°8$ sans birotation. Pouvoir réducteur 0,60 de celui du glucose. L'hydrolyse du turanose donne une molécule de glucose et une de lévulose; les ferments solubles ordinaires, émulsine, diastase, suc de levure, macération d'aspergillus ne l'attaquent pas. La levure de bière le consomme avec une extrême lenteur.

Hugounenq et A. Morel : **Sur la nature véritable des leucéines et gluco-**

protéines obtenues par P. Schützenberger dans le dédoublement des matières protéiques (18.6.06; **142**, 1426). — Il résulte principalement des recherches des auteurs que les albumines s'hydrolysent par les alcalis comme par les acides, sauf que l'arginine est détruite par la baryte, et que les leucéines et glucoprotéines de P. Schützenberger ne sont autres que des mélanges d'acides aminés : alanine, leucine, phénylalanine, tyrosine, acides aspartique, glutamique, pyrrolidine-carbonique.

A. Muntz et E. Lainé : **Utilisation des tourbières pour la production intensive des nitrates** (5.6.06; **142**, 1239). — En employant la tourbe comme support organique de cultures nitrifiantes, on peut obtenir une nitrification d'une extraordinaire intensité : on atteint pour un mètre cube de tourbe arrosé d'une solution de sulfate d'ammonium à 7,5 °/₀₀, le chiffre de 6 K° 550 de nitre par vingt-quatre heures, ce qui permettrait avec une nitrière d'un hectare de préparer 48.000 tonnes de nitrate par an. — En outre, la tourbe est susceptible de fournir l'ammoniaque grâce à l'azote abondant (2 °/₀) qu'elle contient, ainsi que le calorique nécessaire au maintien de la température favorable à la nitrification ou à la concentration des solutions obtenues.

M. L. Bréaudat : **Sur un nouveau microbe producteur d'acétone** (5.6.06; **142**, 1280). — L'eau d'alimentation de Saïgon (en Cochinchine) contient un microbe qui, cultivé sur gélose peptonisée, apparaît en colonies *violettes*. En solution de peptone, il donne de l'*acétone*; la dose formée peut atteindre 1 gr. 30 par litre si on fait l'ensemencement dans une solution de peptone additionnée de saccharose et de carbonate de calcium. M. L. Bréaudat propose de dénommer ce microbe *Bacillus violarius acetonicus*.

F. Bordas et Touplain : **Le dosage des matières albuminoïdes et gélatineuses au moyen de l'acétone** (11.6.06; **142**, 1345). — L'acétone aqueuse ou pure dissout les graisses, résines, etc., sans dissoudre les albuminoïdes et les gélatines. On en déduit un procédé simple de dosage de ces substances. Exemple pour le lait :

Il suffit de verser 10 cm^3 de lait dans 20 cm^3 d'acétone pure pour précipiter immédiatement et complètement toutes les matières albuminoïdes. On agite, et le précipité, séparé du liquide acétoné par centrifugation, est lavé à l'acétone aqueuse, puis à l'acétone pure. Dans ces conditions la caséine obtenue se dessèche facilement et son poids, diminué de celui de ses cendres, donne la quantité de caséine contenue dans 10 cm^3. de lait.

L. Simon et G. Chavanne : **Action de l'uréthane et de l'urée sur le glyoxylate d'éthyle. Nouvelle synthèse de l'allantoïne** (2.7.06; **143**, 51). L'uréthane donne le corps, fusible à 143° :

$$(I)\quad \left.\begin{matrix} C^2H^5CO^2-NH \\ C^2H^5CO^2-NH \end{matrix}\right> CH - CO^2C^2H^5.$$

L'ammoniaque transforme ce corps en amide fus. à 190° (II), la potasse en acide fus. à 165° (III).

$$(II)\quad \left.\begin{matrix} CO^2C^2H^5-NH \\ CO^2C^2H^5-NH \end{matrix}\right> CH - CO - NH^2 \quad \text{et} \quad (III)\quad \left.\begin{matrix} CO^2C^2H^5-NH \\ CO^2C^2H^5-NH \end{matrix}\right> CH - CO^2H.$$

L'urée donne avec le glyoxylate d'éthyle l'éther allantoïque (IV) que la potasse ou l'ammoniaque transforment en allantoïne (V).

$$(IV)\ \begin{matrix} NH^2 - CO^2 - NH \\ NH^2 - CO^2 - NH \end{matrix} \Big> CH - CO^2C^2H^5 ; \text{ et } (V)\ \begin{matrix} NH^2 - CO - NH - CH & \text{———} & CO \\ & | & | \\ & NH - CO - & NH \end{matrix}$$

Allantoate d'éthyle. Allantoïne.

A. Trillat et Sauton : **Sur un nouveau procédé de dosage de la caséine dans le fromage** (2,7.06; **143**, 61). Voir p. **186**.

Ch. Moureu et R. Biquard : **Sur la présence du néon parmi les gaz de quelques sources thermales** (16.7.06; **143**, 180). — En utilisant les propriétés du charbon de noix de coco indiquées par sir James Dewar et sir William Ramsay, les auteurs ont pu mettre en évidence la présence du néon dans les vingt-deux sources étudiées.

Ch. Bouchard et V. Balthazard : **Action toxique et localisation de l'émanation du radium** (23.7.06; **143**, 198). — Des cobayes succombent aux effets de doses extrêmement faibles d'émanation produites d'une façon continue par une substance radioactive placée dans le péritoine à l'intérieur de sacs de collodion.

L'émanation se localise surtout dans les capsules surrénales et la rate.

E. Léger : **Sur la constitution de l'Hordénine** (23.7.06; **143**, 234). — Voyez à la Société de Pharmacie.

E. Kayser et E. Manceau : **Sur la graisse des vins** (23.7.06; **143**, 247). — Le ferment de la graisse préfère à tout autre sucre le lévulose qu'il transforme en mannite (50 °/₀), acides lactique inactif et acétique. Le viticulteur exposé à avoir des vins gras aura donc intérêt à effectuer son ensemencement artificiel avec une levure exempte de lévulose qui fera disparaître une des principales causes de la maladie.

Sarda et Caffart : **Sur un nouveau procédé d'obtention des cristaux d'Hémine dans le diagnostic médico-légal des taches de sang** (23.7.06; **143**, 251). — On dépose sur une lame porte-objet une goutte d'une solution sanguine récente ou ancienne, étendue ou concentrée, qu'on évapore lentement à une chaleur modérée. On y ajoute successivement une goutte d'eau chlorée, une goutte de pyridine et une goutte de sulfure d'ammonium et l'on recouvre d'une lamelle couvre-objet. On voit alors, sans nouvelle évaporation avec un grossissement de 500 diamètres, des cristaux de chlorohématine en nombre vraiment prodigieux : ce sont des bâtonnets rhomboïdaux tantôt isolés, tantôt en +, en V ou en +, quelquefois en étoiles, rouge-brun ou rouge-vif. On voit aussi en nombre variable des cristaux d'hémochromogène de couleur rouge très intense.

Les cristaux ne se conservent pas à l'air ; pour les garder, il faut les monter au baume de Canada.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Maurice Nicloux : **Sur l'élimination du chloroforme par l'urine** (LX, 1054, 23.6.06). — Une quantité très faible, mais parfaitement dosable de chloroforme passe dans l'urine au cours de l'anesthésie.

C. Delezenne : **L'activation du suc pancréatique par les sels et la spécificité du calcium** (LX, 1070, 23.6.06). — A des doses extrêmement faibles, les sels de calcium jouent un rôle spécifique dans l'activation de la trypsine du suc pancréatique.

H. Robert et J. Parisot : **Les phosphates urinaires dans la paralysie agitante** (LX, 1084, Nancy, 19.6.06). — Chez les parkinsoniens, l'acide phosphorique total est diminué; la diminution porte surtout sur les phosphates acides.

Henri Iscovesco : **Les constituants colloïdes des sucs gastrique et pancréatique** (LX, 1112, 30.6.06). — Les colloïdes positifs du suc gastrique forment avec les colloïdes négatifs du suc pancréatique un complexe soluble dans un milieu neutre. L'action paralysante du suc gastrique sur le suc pancréatique n'est pas due à l'acidité du suc gastrique, mais à la fixation des diastases pancréatiques négatives par les diastases positives du suc gastrique.

Ch. Dhéré et G. Grimmé : **La teneur en calcium du névraxe** (LX, 1119, 30.6.06). — Résultats de dosages de Ca dans le névraxe du chien et l'encéphale du lapin.

André Mayer : **Mode d'action de la piqûre diabétique. Rôle des capsules surrénales** (LX, 1123, 30.6.06). — Après l'ablation des capsules surrénales, la piqûre du plancher du quatrième ventricule ne provoque pas la glycosurie.

A. Javal : **De l'influence de l'alimentation sur le point de congélation des urines** (LX, 1134, 30.6.06). — Pour tirer des conclusions des variations du Δ urinaire, il est indispensable de faire entrer en ligne de compte les variations de l'alimentation, c'est-à-dire la nature des aliments absorbés et leur quantité. D'une façon générale, la cryoscopie urinaire semble être une méthode infidèle pour l'étude des maladies du cœur et des reins.

Jean-Ch. Roux et Riva : **Sur un procédé permettant de distinguer dans les fèces les débris de tissu conjonctif et les fragments de mucus contractés en membranes** (LXI, 16, 7.7.06). — Le fragment est introduit dans un tube à essais avec 15 à 20 cm^3 de suc gastrique artificiel (3 gr. HCl et 1 gr. pepsine pour 1.000 gr. d'eau). On abandonne à l'étuve à 37°. Au bout de 12 heures, la digestion du tissu conjonctif est complète, tandis que les membranes sont intactes.

H. Iscovesco : **Le liquide péritonéal; ses constituants colloïdes** (LX, 49, 7.7.06). — Le transsudat péritonéal physiologique ne contient en grande partie que des colloïdes positifs. Il y a une grande différence de constitution entre le plasma du sang et le liquide péritonéal; ce dernier ne peut pas coaguler spontanément, car il lui manque des globulines négatives.

H. Iscovesco et Achille Matza : **Etude des colloïdes résultant de la digestion pancréatique** (LXI, 51, 7.7.06). — Les colloïdes qu'on trouve à la fin d'une

digestion pancréatique sont toujours électro-négatifs, quel qu'ait été le signe des albuminoïdes initiaux.

E. Maurel : **Doses minima mortelles de convallamarine pour quelques vertébrés** (LXI, 52, 7.7.06). — Expériences sur la grenouille, le pigeon et le lapin, avec tableau des doses mortelles et thérapeutiques.

L. Perdrix : **Aldéhyde formique comme agent microbicide** (LXI, 65, 67, 69, 21.7.06). — Etude de l'équilibre trioxymétylène-méthanal. Action du méthanal sec sur les germes microbiens aux températures élevées : à 100° il détruit complètement en quatre minutes les spores sèches de *bac. subtilis* et autres germes. Description d'un stérilisateur permettant la désinfection rapide et à sec des objets solides.

Desbouis et Langlois : **Effet sur le sang des inhalations de vapeurs d'essences minérales** (LXI, 71, 21.7.06). — Expériences sur le cobaye. Il y a augmentation du nombre des hématies de cinq à huit millions.

E. Maurel : **Etude de l'action de la convallamarine** (LXI. 82.21.7.06.)

H. Hérissey : **Nature chimique du glucoside cyanhydrique contenu dans les semences d'Eryobotrya japonica** (LXI, 98, 21.7.06). — Le glucoside a été obtenu pur et identifié avec l'amygdaline.

Ed. Retterer et G. Tilloy. — **Forme, taille des hématies humaines et leurs parties constituantes** (LXI, 111, 21.0.06.)

Mlle Cernovodeanu et M. V. Henri : **Action de l'argent colloïdal sur quelques microbes pathogènes** (LXI, 122, 21.7.06). — L'argent colloïdal à petits grains possède une action bactéricide beaucoup plus marquée que celle de l'argent colloïdal à gros grains.

A. Le Dantec : **Le microbe du rouge de la morue** (LXI, 136, 21.7.06). — L'auteur a isolé un bacille qui serait la cause de cette altération de la morue ; on le rencontre dans le sel blanc de la Méditerranée et de Lisbonne ; il croît en milieu très riche en NaCl ; il est détruit par une température de 68 à 70° au bout d'une minute. L'auteur appelle chlorurophiles les microbes qui ont besoin pour se développer de terrains de culture plus riche en NaCl que les terrains habituellement employés en bactériologie.

E. Nicolas : **Sur la recherche des composés glycuroniques dans l'urine normale** (LXI, 149, 28.7.06). — Procédé basé sur la formation du furfurol à partir des composés glycuroniques sous l'action de HCl à chaud et sur la propriété du furfurol de donner avec l'indoxyle provenant du dédoublement des composés indoxyliques par HCl un indogénide dont les solutions sulfo-carboniques sont douées d'une fluorescence verte intense. 50 cm^3 d'urine additionnée de 50 cm^3 HCl, sont chauffés jusqu'à l'ébullition. Refroidir sous un courant d'eau, verser dans une ampoule à décantation, additionner de quelques c^{m3} de CS^2. Agiter doucement. Quand il y a des composés glycuroniques dans l'urine, CS^2 prend une teinte rosée peu accusée et une fluorescence verte très nette.

M. J.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 1er août 1906.

M. Grélot : **Sur la dissimulation de l'iode en présence des matières sucrées.** — En présence de saccharose, de glucose, de lactose et de gomme arabique, la réaction de l'iode sur l'empois d'amidon est très amoindrie; ces matières absorbent à froid des proportions d'iode qui varient avec la concentration des solutions, la durée du contact et la température.

L'auteur, étudiant la sensibilité limite vis-à-vis de l'empois d'amidon immédiatement après l'addition d'iode aux substances sucrées, a remarqué que le glucose masque le mieux la réaction tandis que le sucre la dissimule le moins. Relativement à la durée de contact, on constate que l'absorption d'iode, rapide au début, diminue avec le temps. Des dosages d'iode, effectués sur des solutions exposées à des températures variables, ont permis de suivre la disparition de cet élément, qui passerait d'abord à l'état de HI, ensuite sous la forme d'un composé actuellement à l'étude. Les expériences de l'auteur permettent d'expliquer l'appauvrissement progressif en iode libre d'un sirop iodé, même ne contenant aucune substance tannique.

M. Buisson : **La réaction de Nessler, son étude et sa valeur dans le dosage de l'ammoniaque des eaux.** — Cette réaction, considérée comme totale par la plupart des auteurs, fournit un corps brun auquel on attribuait la formule de l'iodure de dimercurammonium hydraté, soit

$$I - Az \begin{cases} Hg \\ Hg \end{cases} + H^2O.$$

M. François ayant obtenu, avec des concentrations de 4 °/₀₀, un précipité de composition différente et montré que les réactions fournissant les iodures de mercurammonium sont le plus souvent incomplètes, il y avait intérêt de vérifier, d'une part, la nature du précipité donné par le réactif de Nessler, de rechercher, d'autre part, si la réaction est limitée. L'auteur a préparé, dans ce but, des solutions de AzH^4Cl renfermant 0 gr. 006 de AzH^3 par litre, puis il les a additionnées de réatif de Nessler dans la proportion de 20 cm^3 de réactif par litre : le composé brun engendré fut ensuite séparé du liquide au moyen d'une bougie de porcelaine. 40 litres de solution fournirent de la sorte 8 gr. 97 d'un produit auquel un lavage à l'éther et une dessiccation sur SO^4H^2 firent perdre 14 °/₀ de son poids. Son analyse conduit à la formule $Hg^9Az^4I^6$. Le composé est soluble dans KI, mais un excès de ce solvant provoque la réaction suivante :

$$Hg^9Az^4I^6 + 12\,KI + 12\,H^2O = 9\,HgI^2 + 4\,AzH^3 + 12\,KOH.$$

La réaction inverse explique, outre la formation du précipité, celle de KI qni peut dès lors dissoudre une portion de ce précipité et par suite laisser une partie de AzH^3 échapper à la réaction. Les expériences vérifient cette manière de voir : 1° Une partie du filtrat, traitée par de l'oxyde d'argent récemment préparé, est débarrassée de tout l'iodure de potassium qu'elle contient puis traitée, après nouvelle filtration, par le réactif de Nessler; il se forme une coloration jaune, très nette, du liquide; 2° une seconde partie du filtrat est

additionnée d'un excès de KI, puis distillée en présence de NaOH pure; les produits distillés renferment AzH^3. Des dosages ont permis d'établir que 21 °/₀ de AzH^3 peuvent ainsi échapper au réactif. Conséquemment la réaction n'est pas totale et la méthode de dosage de AzH^3 dans les eaux, basée sur cette réaction, n'est pas exacte.

MM. Cabanel et Escallon : **Sur le haricot à acide cyanhydrique de Tunisie.** — L'espèce examinée, très répandue en Tunisie, a fourni 7 centigr. d'acide cyanhydrique par kilogr. Les auteurs étudient actuellement le principe cyanogénétique.

M. Lecomte : **Les vins de Perse de la région de Cazevine et Shariare.** — Les vins rouges accusent des titres alcooliques variant de 14 à 15°; les vins blancs peuvent même atteindre 16°. Les analyses montrent que les valeurs admises pour le rapport alcool-extrait et la somme acide-alcool ne sont pas applicables à ces vins. Ceux-ci offrent d'ailleurs uue certaine analogie avec les vins passerillés et se rapprochent notamment des vins de Mascara.

M. Lecomte : **Procédé pour distinguer et compter au compte-fil les fils de fibres diverses dans les tissus mélangés.** — Le tissu d'abord décoloré est soumis à l'action de l'acide nitreux : la laine et la soie se diazotent. Les diazoïques sont transformés en matières colorantes par combinaison avec le naphtol ou la résorcine; en faisant agir en même temps un plombite alcalin la couleur de la laine est masquée : la soie apparaît colorée en rouge ou en orangé et la laine en noir; quant aux fibres végétales, elles restent incolores.

E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

E. Sulzer : **Sur un traitement des opacités cornénnes par les agents physiques.** (10.7.06; LV, 76).

R. Blanchard : **Le paludisme à Madagascar** (10.7.06; LV, 80). Discussion (17.7.06; LV, 110). Vœu (24.7.06; LV, 132).

Chaulin : **Moustiquaire électrique** (24.7.06; LV, 123). — Appareil consistant en une sorte de lanterne cylindrique, formée de deux cercles horizontaux superposés, rattachés l'un à l'autre par une série de chaînes parallèles et verticales. Celles-ci sont reliées par deux bornes à une source d'électricité; elles sont disposées de telle manière qu'une chaîne communiquant avec le pôle positif du courant se trouve entre deux chaînes communiquant avec le pôle négatif et réciproquement. Au milieu de l'appareil on place une lumière, lampe électrique ou autre, qui attire les insectes; en cherchant à passer entre les chaînes, dont l'écartement est très faible, ils touchent avec leurs pattes ou leurs ailes, ferment le circuit électrique, et tombent foudroyés. Un accumulateur de 2 volts est suffisant. On peut se servir d'un accumulateur d'automobile. L'appareil peut donc servir aux voyageurs automobilistes.

A. Borrel : **Tumeurs cancéreuses et helminthes** (24.7.06; LV, 141).

Kermorgant : **L'assistance médicale en Indo-Chine** (24.7.06; LV, 144).

Chantemesse et Borrel : **Emigration et santé publique** (24.7.06; LV, 160).

Yvon : **Rapport de la Commission des Médicaments héroïques** (31.7.06; LV, 176).

René Gaultier : **Résultats chimiques et expérimentaux de quelques études sur la valeur thérapeutique et physiologique du gui de chêne** (27.6.06 ; XI, 315). — L'auteur communique les effets thérapeutiques obtenus en clinique contre les hémoptysies avec des pilules d'extrait éthéré de cette plante (*Viscum album*) et les effets physiologiques obtenus dans l'expérimentation par la décoction aqueuse de la même plante. Il a constaté une baisse de pression artérielle et une accélération des battements cardiaques aussi bien chez les malades que chez l'animal.

Al. Renault : **Le Gonosan [1], nouveau remède interne contre la blennorrhagie** (27.6.06 ; XI, 349). — Le gonosan est une dissolution de la masse résineuse de la racine de Kawa-Kawa dans la meilleure essence du Santal indien. Le Kawa est une boisson enivrante, que les Taïtiens et les habitants de la Polynésie préparent avec la racine d'une espèce de poivrier, le *Piper methysticum*. Cette racine contient deux substances cristallisables inactives et une substance résineuse qui, déposée sur la langue, produit une sorte d'engourdissement et une diminution de la sensibilité de la bouche, dans l'œil provoque une complète anesthésie de la cornée et de la conjonctive et exerce en s'éliminant par les urines une action sédative sur les voies urinaires enflammées. Le Kawa possède une action vaso-constrictive sur la muqueuse et une action diurétique. Le gonosan se présente sous la forme d'une substance huileuse, jaune verdâtre, fortement aromatique, soluble dans l'alcool, le chloroforme et l'éther. Le médicament est contenu dans des capsules dosées chacune à 0 gr. 30, soit 0 gr. 24 d'essence de Santal et 0 gr. 06 de Kawa-Kawa. M. Renault conclut de ses observations cliniques que le gonosan possède des propriétés anesthésiques contre les douleurs des mictions et des érections, une action anticatarrhale et bactéricide, et dépourvue de nocuité sur l'estomac, l'intestin, les reins et la peau. Il prescrit le gonosan à la dose de six capsules pendant les deux premiers jours, puis de neuf les jours suivants, administrées avec un peu d'eau en trois fois, en commençant les trois repas de la journée.

A. Brissemoret : **Sur un cas d'hématurie** (27.6.06 ; XI, 363). — Il s'agit d'un malade atteint de néphrite à qui fut administré, par erreur, pendant trois jours, un mélange de 0 gr. 07 de carbonate de lithine et de 0 gr. 23 d'apiine. L'apiine, que l'on trouve dans plusieurs plantes de la famille des Ombellifères, notamment dans le persil, est un glucoside de l'apigénine, oxyflavone. L'apiine délivrée contenait le glucoside de la métoxyapigénine. Sous l'influence de cette médication, le volume d'urine augmenta, puis le troisième jour survient de l'hématurie. On avait déjà signalé des accidents d'hématurie avec les graines de genêt à balai qui contient une matière colorante très voisine de l'apiine, la scoparine, qui est probablement le dérivé méthoxylé d'un glucoside de l'apigénine et qu'on a vantée autrefois comme diurétique.

Ed. Desesquelle.

1. Nom déposé.

Le Gérant : A. Frick.


IMPRIMERIE
DE LA
COUR D'APPEL
L. MARETHEUX
Directeur
Rue Cassette, 1
PARIS

SOMMAIRE DES ANNEXES. — L'impôt sur les spécialités pharmaceutiques F. BOUSQUET. — Le Prix NOBEL. — Henri MOISSAN. — Nouvelles. — Palmarès des prix décernés à l'École de pharmacie de Paris en 1906. — Petit problème. — Le Rénovateur de la santé (H. HUBAC). — Questionnaire professionnel. — Formulaire. — Office pharmaceutique.

L'Impôt sur les spécialités pharmaceutiques.

Un ministre des Finances avait proposé un impôt sur les eaux minérales; un autre ministre des Finances a trouvé, en attendant l'impôt sur le revenu de tous les contribuables, un impôt sur le chiffre total d'affaires d'une certaine catégorie de ceux-ci, c'est-à-dire sur les spécialités pharmaceutiques, hygiéniques et de toilette. Nous avons attendu, pour en parler, d'être exactement documentés à ce sujet : la lecture de l'exposé des motifs de ce projet, dont nous reproduirons les passages essentiels, va nous servir de guide.

« Les spécialités pharmaceutiques, hygiéniques et de toilette ont pris depuis un certain nombre d'années une extension de plus en plus considérable. Aidée par la publicité sous toutes formes, annonces, prospectus, brochures, cette nouvelle branche d'industrie fait chaque jour un chiffre d'affaires de plus en plus grand. »

La vérité est que cette industrie, qui s'est greffée sur l'exercice de la pharmacie, a pris un développement parallèle à toutes les autres industries Celles-ci ont subi une évolution économique créée non pas tant par le producteur que par le consommateur qui, soit sollicité par la publicité, soit éclairé par l'expérience personnelle, exige lui-même de son fournisseur une marque, aussi bien pour du coton à coudre, pour des pâtes alimentaires, pour une friandise que pour un remède.

En outre, la spécialité pharmaceutique a permis au médecin de prescrire, lorsqu'il le jugeait utile pour le bien de son malade, des produits d'activité constante, dont il avait reconnu l'efficacité ou qui ne pouvaient être préparés dans l'officine de tous les pharmaciens, par exemple les produits physiologiques, les injections hypodermiques, le chloroforme, les pansements stérilisés, les sérums thérapeutiqnes, etc.

« Une taxe demandée à ces produits se justifie surtout par les bénéfices réalisés. Les prix de revient sont très inférieurs aux prix de vente et atteignent même le dixième pour quelques produits. »

Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question, qu'il nous sera permis de juger traitée un peu puérilement par une autorité financière. Disons simplement qu'un prix de revient n'est pas seulement fait de l'achat des matières premières, mais encore de la main-d'œuvre, des frais généraux, de la rémunération et de l'amortissement du capital

engagé; que le prix de vente n'est jamais pour le producteur celui marqué sur le flacon, sur lequel il doit faire des remises assez fortes aux intermédiaires, à ses représentants, et dont il faut soustraire les frais d'emballage, le transport, et les pertes inhérentes à tout commerce, sans compter les échantillons indispensables pour l'expérimentation. Ainsi, le bénéfice net, quand il existe, se trouve être de 10, 15 °/₀, rarement plus; encore, chez la plupart des fabricants, celui-ci n'est-il dû qu'au commerce d'exportation.

« L'impôt sera donc prélevé en totalité sur l'écart entre le prix de vente et le prix de revient et n'atteindra pas le consommateur. »

Il est impossible à une industrie, à un commerce quelconques, de supporter sans dommages, du jour au lendemain, une charge qui la frappe, non sur ses matières premières, ni sur ses bénéfices, ni sur ses frais généraux, mais bien sur l'ensemble de son chiffre d'affaires, plus même que sur son chiffre d'affaires, puisqu'on taxerait, non le prix réel de vente, mais le prix marqué, dans une proportion de 10 °/₀. Il n'est pas d'exemple d'une pareille mesure dans notre législation, d'autant plus qu'elle n'exclut aucun des impôts qui la frappent déjà sous diverses formes. Le producteur ne pouvant la supporter la récupérera sur le consommateur; et l'on ne peut arguer, en ce qui concerne les spécialités pharmaceutiques, qu'il s'agit uniquement d'articles de luxe, car les moins utiles, les plus onéreuses pour la bourse du client, celles qui s'adressent au public par la voie des grands quotidiens, les moins défendables, pourrions-nous dire, ont leur principale clientèle dans les milieux ouvriers des villes et les populations des campagnes.

Nous allons trouver, dans le dispositif, des mesures dont l'application n'atteindra plus seulement le fabricant, mais le détaillant, et, par répercussion, le médecin qui exerce la pharmacie, le propharmacien.

« Le paiement de l'impôt est attesté par l'apposition sur les boîtes, flacons ou paquets, de vignettes timbrées fournies par l'Administration. L'apposition en est faite par les soins des fabricants ou des importateurs, et dans les huit jours de la promulgation de la loi, par les soins des commerçants chez qui se trouveront les produits.

« L'Administration des contributions indirectes est chargée d'assurer l'exécution des dispositions relatives à l'impôt sur les produits spécialisés pharmaceutiques. Les contraventions à ces dispositions sont constatées par les agents dénommés à l'article 5 de la loi du 28 février 1872 et l'article 2 de la loi du 21 juin 1873. »

Ne nous y trompons pas, c'est là l'exercice, avec toutes ses vexations, auxquels seront soumis droguistes, pharmaciens, propharmaciens; les agents de la régie auront le droit de venir constater chez eux, d'abord, si les vignettes ont été apposées dans les délais prescrits; plus tard, s'ils ne sont pas détenteurs de produits non taxés, auquel cas la pénalité sera de 100 à 1.000 francs d'amende.

Ainsi, l'impôt proposé ne se justifie en rien et, comme il a fallu trouver un précédent, on invoque l'impôt similaire établi en Angleterre

depuis 1783. On oublie de dire qu'en Angleterre la pharmacie est libre et qu'aucune assimilation n'est possible entre la spécialité anglaise, le plus souvent produit hygiénique ou de toilette, et les médicaments spécialisés que les médecins prescrivent parce qu'ils les jugent aptes à soulager leurs malades.

Pourquoi, puisqu'on veut trouver de l'argent, vouloir restreindre cette taxe aux seules marques qui intéressent le malade et à la parfumerie, frappées ainsi d'une sorte d'ostracisme? En quoi les bénéfices qu'en tirent leurs possesseurs sont-ils moins légitimes que ceux que procurent une moutarde, un cirage, un sel dit phosphaté, un bonbon, un cure-dents, ou la pochette du 5 décembre? Pourquoi avoir choisi ces industries qui constituent pour la France une de ses principales richesses à l'exportation, se chiffrant par un nombre respectable de millions, grâce au rayonnement de la science française dans l'Amérique latine et dans les pays d'Orient, où nous avons nos meilleurs clients, parce que leurs médecins viennent suivre les cours de nos Universités, dont ils se sentent un peu les fils, et préconisent ces produits, comme ils lisent nos journaux scientifiques, comme ils se servent de nos instruments de chirurgie?

Un faible droit de statistique, frappant toutes les marques sans exception, serait d'un rendement autrement avantageux et ne léserait aucune habitude, aucun intérêt.

Nous verrons plus loin que cette réflexion, qui venait naturellement à l'esprit de tous ceux qui jugeaient en connaissance de cause, a pris corps dans une proposition législative.

On nous dira qu'on ne frappe pas l'exportation? Mais une industrie ne vit pas uniquement pour celle-ci, et toute entrave apportée à son libre essor à l'intérieur ne peut que gêner son expansion au dehors. Nous laissons aux intéressés le soin de se défendre à ce point de vue, et à faire valoir les arguments qui militent contre l'acquit-à-caution qui, comme pour les spiritueux, serait exigé de toute caisse renfermant des produits à exporter. C'est là connaître bien mal les conditions de ce commerce, et vouloir ignorer l'existence des maisons qui font à Paris, pour leurs clients d'outre-mer, des approvisionnements comprenant souvent une quantité minime de produits très variés; la nécessité de cet acquit, comportant sans doute encore un droit de timbre plus ou moins élevé, ne sera-t-elle pas une vexation de tous les instants?

L'application d'une telle taxe entraînerait des difficultés et des contestations sans nombre, car la définition qu'elle donne des spécialités, « produits auxquels le vendeur attache une dénomination particulière ou dont il réclame, soit la priorité d'invention, soit la propriété exclusive, ou bien dont il préconise la supériorité par voie d'annonces, de prospectus ou d'étiquettes », atteint, non seulement les spécialités pharmaceutiques proprement dites, mais encore les innombrables produits conditionnés que le pharmacien trouve commode, pour sa vente courante, de préparer lui-même ou d'acheter tout faits en y faisant

figurer son nom, et qui, la plupart du temps, portent sur un prospectus et sur l'étiquette quelques indications sommaires, utiles au malade et qu'il est dans tous les cas satisfait d'y rencontrer, car il les réclame lorsqu'elles ne s'y trouvent pas.

Ainsi, telle que la taxe est proposée dans la loi de finances, elle apparaît comme injuste et vexatoire ; injuste surtout, parce qu'alors que les vins toniques spécialisés, et d'une vogue plus ou moins étendue, seraient frappés, lui échapperaient les apéritifs innombrables que le législateur n'ose pas toucher, alors qu'il y aurait à prendre contre eux des mesures de sauvegarde sociale, et que ces préparations, par des subtilités juridiques, sont sorties du domaine de la pharmacie, dans lequel elles auraient dû être étroitement confinées. Aussi, a-t-elle provoqué les protestations de tous les intéressés, pharmaciens, spécialistes et détaillants, médecins, par l'organe de leurs journaux scientifiques et professionnels.

Il y faut voir d'ailleurs un reflet de ce préjugé indéracinable, que la pharmacie est un pactole, que nous faisons fortune avec une rapidité vertigineuse. On nous en veut de ce que, la maladie étant un accident, on ne la prévoit pas dans le budget familial, alors que les friandises, les distractions de toute sorte, la goutte et l'apéritif sont choses intangibles.

Aussi sommes-nous les parias sur lesquels on trouve toujours à tondre : patentes de luxe, empiétements des mutualités, tarifs de famine imposés par celles-ci ou par les services d'assistance, nous classent sans cesse parmi les heureux de la terre, et l'on ignore trop combien d'entre nous vivent chichement, quand ils ne tombent pas dans la misère, d'une profession pour laquelle on a exigé d'eux les études supérieures les plus longues et les plus sérieuses. Et si quelques-uns d'entre nous ont trouvé, par la chance ou par le travail, une source de fortune dans la spécialité pharmaceutique, on oublie ceux qui s'y sont ruinés et l'on ne voit pas que, pour le plus grand nombre, c'est dans les quelques billets de cent francs que, par année, leur rapporte une préparation appréciée, qu'ils ont trouvé un peu de bien-être dans le présent ou quelque sécurité pour l'avenir.

Tout ceci, mal connu de nos législateurs, serait sans doute d'un bien faible poids devant la nécessité de boucher un trou de notre budget, si la question n'avait été magistralement portée à la tribune de la Chambre par un de nos maîtres, M. le professeur Cazeneuve, à propos d'une loi d'une tout autre nature. Dans la séance du 27 novembre, il a émis l'idée, pour procurer les ressources nécessaires à l'application de la loi sur les fraudes, qui ressort du ministère de l'Agriculture, auquel précisément on vient de rattacher dans ce but l'inspection des pharmacies, de frapper d'un petit impôt toutes les marques de fabrique, de quelque nature qu'elles soient. Et nous avons appris en même temps que le rapporteur général du budget, M. Mougeot, était l'auteur d'un amendement analogue, et que la question était à l'étude du ministère des Finances.

Cette proposition a été accueillie favorablement par M. Ruau, ministre de l'Agriculture, qui en entendait parler pour la première fois.

Poussant plus loin son idée, M. le professeur Cazeneuve vient de déposer dans ce sens un amendement à la loi de finances; d'après lui, on pourrait obtenir 25 millions des mesures suivantes :

« Un impôt *ad valorem* est établi sur tous les produits ou marchandises revêtus d'une marque de fabrique ou de commerce, déposée ou non, et définie par l'article 1er de la loi du 23 juin 1857.

« Cet impôt est basé sur le prix de vente au détail, prix dont l'inscription sur les étiquettes en caractères apparents est obligatoire, conformément aux tarifs ci-après :

Produit dont le prix de vente ne dépasse pas 1 franc. . .		0,005
—	— dépasse 1 franc	0,1

(par franc ou fraction de franc).

« Sont exemptés de cet impôt les médicaments simples ou composés que le pharmacien doit revêtir d'une étiquette conformément aux prescriptions de la loi de germinal an XI, et dont il ne réclame pas la propriété exclusive ou la supériorité par voie d'annonces, de prospectus, d'étiquettes, de marque déposée ou encore par voie de dénomination particulière. »

Les autres dispositions sont semblables à celles de la loi de finances ; il est dit cependant qu'un règlement d'administration publique précisera les conditions d'apposition du timbre et que l'exécution de ces dispositions sera surveillée par le service d'inspection organisé en vue de l'application de la loi sur la répression des fraudes et le service d'inspection des pharmacies. La question change ainsi de face, car la plupart des mesures contre lesquelles nous nous élevions plus haut disparaissent; seul, l'inspecteur des pharmacies doit avoir le droit de pénétrer dans nos officines, en dehors de toute action judiciaire; souhaitons d'être préservés de l'intrusion de l'agent des contributions indirectes, la terreur des négociants en vins, et dont la compétence, dans le domaine pharmaceutique, est absolument nulle. Espérons également l'abolition de l'acquit-à-caution, nécessaire pour les objets destinés à l'exportation, et qui sent trop aussi les contributions indirectes.

La proposition de M. le professeur Cazeneuve a encore le mérite de laisser entièrement de côté l'épineuse question de la reconnaissance légale des spécialités pharmaceutiques, qu'on avait crue résolue par l'affirmative par la taxation proposée; quoique ce point de vue fût discutable, l'existence d'un impôt étant indépendante de la licité du produit auquel il est appliqué, il n'est plus question maintenant que d'une taxe sur la marque de fabrique ou de commerce qui, pour les spécialités pharmaceutiques comme pour les autres produits, a toujours eu la protection des tribunaux. F. Bousquet.

*
* *

P.-S. — Les lignes qui précèdent constituent presque maintenant une page d'histoire; malgré les excellents arguments présentés à la tribune par

MM. G. Berry, Péchadre, le professeur Cazeneuve, G. Ménier, Astier et Pelisse, la Chambre, à une grosse majorité, a rejeté l'amendement Cazeneuve et voté l'impôt demandé par le ministre. Le siège des députés était fait car, pour la plupart d'entre eux, toute spécialité pharmaceutique est un produit charlatanesque comme ceux destinés à faire durcir les appâts féminins ou à régénérer les sens affaiblis des vieillards. La discussion a eu deux résultats : 1° faire exonérer les produits de parfumerie, d'une utilité plus urgente, paraît-il, que les produits pharmaceutiques; 2° exempter également les produits conditionnés, par l'adoption de l'amendement Morel, ainsi conçu :

« Sont exempts les produits que les pharmaciens préparent pour les livrer directement à leur clientèle, sans publicité et exclusivement au détail. »

Il y aura encore là matière à contestation, car il ne faut pas oublier que la publicité peut être constituée par l'étiquette. Tout dans cette loi adoptée à la hâte prêtera à discussion. Faut-il, pour cela, avec M. Prache, défier le ministre de l'appliquer? Non, l'Administration des contributions indirectes saura toujours appliquer une loi fiscale : elle ne sera jamais embarrassée pour trancher un cas douteux, car la taxe lui semblera devoir avec évidence y être perçue; aux intéressés de se défendre. Retenons simplement que le ministre des Finances a promis que le pharmacien ne serait pas exercé.

Quel sort le Sénat fera-t-il à ces articles de la loi de finances? Faut-il espérer une réduction du taux de la taxe? Mais alors, puisque son but est uniquement de produire des millions, et que déjà, au taux de 10 °/₀, on estime qu'elle n'en donnera pas un, est-ce la peine pour quelques centaines de mille francs de jeter le trouble dans une profession honorable par une mesure injuste et vexatoire? F. B.

Le Prix Nobel. — Henri Moissan.

C'est avec la plus grande joie, et le plus légitime orgueil que nous enregistrons dans ce journal de Pharmaciens, l'attribution du prix de chimie de la fondation *Nobel* à un pharmacien, M. Henri Moissan.

Il nous semble inutile d'exprimer plus longuement les sentiments qui nous animent; notre ancien maître qui n'a pas cessé de s'intéresser aux choses de la Pharmacie, sait bien qu'il ne compte dans notre rédaction que des amis dévoués et pleins de respectueuse sympathie; et ces amis dont on pourrait suspecter l'enthousiasme, pensent qu'il est mieux de laisser parler ceux qui, dans un cadre moins spécial que le nôtre, jugent les hommes et les choses devant le grand public dont ils reflètent l'opinion.

C'est à tous les titres et sous tous les aspects une belle et illustre figure de savant français que celle de M. Henri Moissan auquel vient d'être décernée la récompense flatteuse et justement enviée d'un prix Nobel.

Agé de cinquante-quatre ans seulement, membre de l'Institut, agrégé des écoles de pharmacie, commandeur de la Légion d'honneur, M. Henri Moissan a accompli une tâche déjà presque prodigieuse, si l'on considère le temps pendant lequel il l'a accomplie. Il a apporté à son accomplissement une

ardeur constante de « jeune savant » qu'il est demeuré sans paraître avoir ressenti la fatigue; cette verdeur de talent que rien ne dessèche fait de lui un de ces hommes particulièrement destinés à encourager les jeunes chercheurs, à les réconforter dans leurs débuts, et à leur servir de modèle et d'exemple.

M. Henri Moissan, nommé en 1886 professeur de toxicologie à l'Ecole de pharmacie de Paris, est actuellement professeur de chimie générale à la Faculté des sciences où il émigra en 1900.

Ce qui a rendu son nom déjà célèbre dans le monde scientifique par la découverte du fluor, véritablement populaire dans le grand public, ce sont principalement ses travaux sur le « four électrique ». On était émerveillé de penser que ce successeur des alchimistes, sans se servir du nom de « pierre philosophale », en faisait sortir les pierres précieuses et le diamant.

Mais, en même temps, le savant maître faisait les conquêtes les plus brillantes dans l'étude du *fluor* et des variétés du carbone; il étudiait et approfondissait la distillation de l'or et des métaux de la famille du platine. A chaque étape de ces travaux, on trouve le point de départ de toutes sortes de découvertes futures.

Il est bien intéressant de savoir ce que ce savant pense lui-même de toutes ces belles choses, et l'on ne saurait mieux faire que de le lui demander à lui-même. C'est ce que nous avons fait.

Tout d'abord, quel rôle le four électrique a-t-il joué dans les recherches de M. Moissan? Voici ce qu'il nous en dit :

« Le four électrique m'a permis d'étudier un nouveau chapitre de la science, celui de la « chimie des hautes températures ». J'ai démontré, en effet, grâce à cet appareil, que telle réaction qui était incomplète faute d'une température suffisamment élevée, pouvait être conduite jusqu'à ses dernières limites.

« C'est ainsi que les oxydes irréductibles par le charbon, comme la silice, l'alumine, l'oxyde d'uranium, pouvaient être réduits à la température du four électrique et fournir soit le corps simple, soit sa combinaison avec le carbone. Nous avons préparé, dès lors, des séries nouvelles de composés définis et cristallisés, tels que les carbures, les siliciures, les borures et les azotures. Un certain nombre de composés, regardés jusqu'ici comme réfractaires, c'est-à-dire comme très stables aux températures de 1.800 degrés centigrades, ont été volatilisés ou dissociés,

« Mon four électrique se compose de deux blocs superposés de carbonate de chaux. Au milieu du bloc inférieur se trouve une cavité dans laquelle le creuset sera disposé. Deux rainures permettent le passage des électrodes, dont le diamètre variera avec l'intensité du courant. Le couvercle forme, au-dessus de l'arc, une cavité ellipsoïdale pour réfléchir la chaleur sur le creuset. En réalité, nous avons un arc intense renfermé dans une petite cavité au-dessus d'un creuset de charbon; l'arc est donc complètement séparé de la matière sur laquelle il doit réagir.

« Aussitôt que l'arc est établi à l'intérieur du four, des gaz se dégagent en abondance. Leur analyse permet de reconnaître qu'ils sont formés, en grande partie, d'hydrogène et d'oxyde de carbone. Ce fait est important, parce que ces gaz forment un *milieu réducteur* dans lequel un grand nombre d'expériences nouvelles seront possibles. Lorsqu'on utilisait, en effet, la combustion de l'hydrogène au moyen de l'oxygène avec le chalumeau oxhydrique, on produisait une atmosphère de vapeur d'eau et l'on formait ainsi un *milieu*

oxydant qui ne permettait pas d'obtenir des métaux plus ou moins oxydables. »

Tel est l'appareil simple et puissant avec lequel M. Moissan a pu réaliser la distillation du cuivre, de l'or, des alliages d'or et du cuivre, des métaux de la famille du platine, des métaux de la famille du fer.

Il a ainsi démontré qu'il n'existe pas de corps réfractaires : tous les métaux, par une élévation de température suffisante, sont d'abord liquides, puis prennent l'état gazeux avec facilité.

Une conséquence remarquable de ces recherches, c'est que la température du soleil, lequel est formé de la plupart des corps simples terrestres, ne peut guère s'élever au-dessus de 6.590 degrés centigrades. Sans quoi cet astre ne pourrait avoir aucun noyau liquide ou solide : il serait volatilisé. Or, les récentes observations faites à l'observatoire du Mont-Blanc ont en effet démontré que cette température solaire est de 5.920 degrés.

C'est au moyen de ce four électrique obéissant, de cette sorte de « corne d'abondance » fulgurante, que M. Moissan a obtenu le diamant artificiel.

Pour l'obtenir, il sature du fer avec du carbone à une température qui varie entre 1.100 et 3.000 degrés centigrades. Le carbone fond en quelque sorte dans le fer en fusion comme un morceau de sucre fond dans l'eau bouillante. Vers 3.000 degrés le carbone est devenu du *graphite*, et dans ce graphite il y a de petits diamants; en dissolvant le fer par un acide on les met en évidence. M. Moissan a obtenu ainsi non seulement des diamants noirs, mais encore du diamant transparent, en très petites parcelles, à la vérité, mais indéniables. La voie est ouverte aux découvertes successives qui en découleront. Déjà d'autres méthodes sont à l'essai avee intervention du soufre et du siliciure de carbone. Ce sont les pierres tombant du ciel, les *météorites*, dont la composition donne à ceux qui font fonctionner le four électrique de précieuses indications. Ces indications viennent de haut et mèneront loin, on n'en peut douter.

Nous avons dit que l'étude du *fluor*, isolé et liquéfié par M. Moissan, ainsi que l'étude de ses composés, étaient un des plus beaux chapitres récents de l'illustre savant. Ces recherches ne sont guère connues que des chimistes et des électriciens; leur avenir est cependant énorme et le fluor intéresse tout particulièrement le progrès.

C'est un « corps simple », disaient les bons chimistes d'antan, qui attaque l'eau à froid et qui ronge tous les métaux, même le platine; sous forme d'acide fluorhydrique, il sert à dépolir le verre,

M. Moissan l'a pris, étudié, et l'a mis en évidence comme étant « un élément » de la chimie des plus importants, venant, avec une puissance physique et chimique particulière, en tête de la famille cbimique : chlore, brome et iode. C'est bien « le radical des fluorures » pressenti par Ampère et par sir Humphry Davy ; il va rénover toute une partie des méthodes de l'ancienne chimie.

« Dans quelques années, nous dit M. Moissan, la préparation du fluor paraîtra toute simple, et pour peu qu'on lui trouve quelque application industrielle, on l'obtiendra en grande quantité et l'on oubliera les efforts que son isolement a pu coûter.

« D'ailleurs, la grande découverte qu'il y aurait à réaliser aujourd'hui serait non pas d'accroître d'une unité le nombre de nos éléments, mais au contraire de le diminuer en passant d'une façon méthodique d'un corps simple à un autre corps simple.

« Resterons-nous toujours en présence des mêmes éléments, augmentés encore par les découvertes futures, sans pouvoir passer des uns aux autres?

INSTALLATIONS DE PHARMACIES

FRANCE, COLONIES, ÉTRANGER

Fournitures générales

de Verreries, Porcelaines et Cristaux

VASES DE DEVANTURES DÉCORÉS

LEFÉBURE & Cie

Maisons LEFÉBURE et PATUREL réunies

Fournisseurs des Hôpitaux civils et militaires et de l'École supérieure de Pharmacie de Paris

Maison fondée en 1806 — Breveté S. G. D. G.

13, rue de l'Odéon, 13 — PARIS — 5, rue Mazet, 5



NOUVELLE INVENTION

Brevetée S. G. D. G.

Flacons et Bocaux

AVEC

Étiquettes en Porcelaine

Brevet N° **244.565**

Remplaçant avec avantage les Flacons à Étiquettes vitrifiées.

Ces étiquettes en porcelaine ont une blancheur et un éclat incomparables. Elles ne sont pas fragiles. Leur décor étant passé au feu, est inaltérable, et leur prix est très avantageux.
Étiquettes. — Prix de **0** fr. **80** à **1** fr. **60**.

FLACONS ET BOUTEILLES

EN TOUS GENRES

pour Spécialités pharmaceutiques

AVIS IMPORTANT :

Nous invitons MM. les Pharmaciens qui désirent installer une officine, à s'adresser à nous en toute confiance.

Très au courant de ce genre d'affaires, par suite du grand nombre de Pharmacies installées par notre Maison, nous sommes à même de leur fournir tous les renseignements, devis et échantillons, pour les guider dans le choix à faire.

FLACON AVEC ÉTIQUETTE EN PORCELAINE

Catalogues illustrés et Échantillons envoyés franco sur demande.

Au contraire, arriverons-nous enfin à cette transformation des corps simples les uns dans les autres qui jouerait en chimie un rôle aussi important que l'idée de combustion saisie par l'esprit pénétrant de LAVOISIER ?

« Que ces différents corps élémentaires dérivent d'une manière primordiale unique, ou de la combinaison de deux substances, peu importe encore aujourd'hui ! Le point important serait de pouvoir transformer les corps simples d'une même famille naturelle, comme nous le faisons maintenant pour les variétés allotropiques d'un même élément. L'ensemble considérable des recherches entreprises depuis un siècle sur la chimie du carbone prouve l'importance de la polymérisation et le rôle immense qu'elle peut jouer.

« De grandes questions restent à résoudre, et cette chimie minérale, que l'on croyait épuisée, n'est encore qu'à son aurore.

« Mais je m'arrête, car sur un sujet aussi délicat, comme l'a fait remarquer J.-B. DUMAS, on risque toujours d'en trop dire, quelque peu que l'on en dise. »

M. Henri MOISSAN peut, en ce qui le concerne personnellement, craindre « d'en trop dire ». Cela caractérise, comme nous l'avons indiqué tout d'abord, la fine et souriante modestie de ce maître. Mais ce n'est point l'avis de ceux qui ont la bonne fortune de l'écouter. Ils emportent avec eux cette conclusion que le prix NOBEL n'a pas seulement été décerné, en la personne de M. MOISSAN, à un savant hors ligne, mais encore à un très grand philosophe. — *M. de N.* (*Petit Temps*, 4 décembre 1906).

NOUVELLES

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de M. J. A. CORDIER, pharmacien supérieur, docteur de l'Université de Paris, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Reims, directeur du Laboratoire départemental de Microbiologie, membre de l'Académie Nationale de Reims, membre du Conseil d'Hygiène, officier de l'Instruction publique.

M. CORDIER était un de nos collaborateurs les plus estimés. La rédaction du *B. S. P.* prie sa famille si cruellement éprouvée par cette mort prématurée d'agréer ses compliments de condoléance les plus sincères.

Les obsèques ont eu lieu à Reims au milieu d'une nombreuse assistance. Le deuil était conduit par M. QUIRIN, docteur en pharmacie, associé du défunt, et par M. CORDIER père. Des discours ont été prononcés par M. le Dr LANGLET, au nom de l'Ecole de médecine de Reims; par M. le Dr BOURGEOIS, président de l'Académie nationale de Reims ; par M. JABOIN, président de l'Association des Docteurs en pharmacie, et par M. RÉMIA, au nom des étudiants de l'Ecole de Reims.

Distinction honorifique. — M. le Dr Henri MARTIN a été nommé officier d'Académie.

Nous adressons nos compliments les plus sincères au sympathique et éminent président de la Chambre syndicale des Pharmaciens de Paris et du département de la Seine.

M. DOFFOY, pharmacien à Arras, vice-président, fondateur de la Ligue de

protection de l'Enfance, a reçu de la Société nationale d'Encouragement au bien, une médaille d'argent pour services éminents rendus à la mutualité et aux œuvres de l'enfance.

MM. Bataille, pharmacien à Lillebonne (Seine-Inférieure), et Forble, pharmacien à Rosendaël (Nord), ont reçu une médaille de vermeil et de bronze du ministre de la Guerre, pour soins donnés gratuitement aux militaires de la gendarmerie et à leur famille.

Prix de l'Académie de Médecine. — M. Moureu a obtenu le prix Capuron, pour son travail « Sur les dégagements gazeux fournis par les principales sources du groupe sulfureux des Pyrénées ».

M. Herissey a remporté le prix Nativelle pour son étude de la « Prulaurasine », glucoside cyanhydrique retiré des feuilles de laurier-cerise. Enfin le prix Buignet a été décerné à M. Nicloux pour ses recherches sur l'alcool, l'oxyde de carbone, la glycérine et le chloroforme.

Concours pour la nomination aux places d'interne titulaire en Pharmacie dans les asiles publics d'aliénés. — Ce concours aura lieu le lundi 7 janvier 1907.

Concours pour la nomination de deux places de pharmacien des Hôpitaux et hospices civils de Paris. — Ce concours aura lieu le 21 janvier 1907. Le registre d'inscription sera clos le samedi 5 janvier.

M. Grimbert, professeur agrégé à l'Ecole Supérieure de Pharmacie, est nommé Directeur de la Pharmacie centrale des Hôpitaux de Paris.

Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers. — Par arrêté du 5 décembre 1906, M. Divai, pharmacien de 1re classe, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire de Pharmacie et Matière médicale à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Ecole supérieure de Pharmacie de l'Université de Nancy. — Ont été reçus pharmaciens le 30 novembre 1906 :

MM. Bruillon, Bussienne, Chassagne, Fleurent, Lœuillet, Schrœder, Specker.

Groupe des pharmaciens de la Chambre et du Sénat. — *Président* : M. Cazeneuve, député.

Vice-présidents : MM. César Duval, Limouzain, Laplanche, sénateurs; M. Bachimont, député.

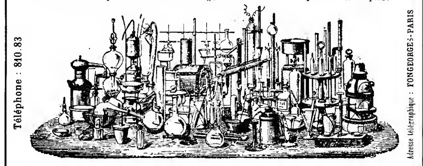
Secrétaire : M. Schmidt.

Membres : MM. Genoux, Peytral, sénateurs ; MM. Villejean, Baduel, Chamerlat, Delmas, Féron, Jean Morel, Pelisse, Renard, Selle, Delaunay, députés.

M. Assier, député, a déclaré ne pas s'inscrire officiellement au groupe, mais il en suivra les travaux avec intérêt.

Ministère de la Marine. — MM. les pharmaciens en chef de 1re classe Sauvaire et Perrimond-Tronchet sont nommés membres de la commission chargée de dresser les tableaux d'avancement en grade et de concours pour la Légion d'honneur pour 1907.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont nommés pharmaciens aides-majors de 2e classe MM. Rivière et Bouvelot.




E. Merck

PALMARÈS DES PRIX DÉCERNÉS AUX LAURÉATS DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE A LA SUITE DES CONCOURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1905-1906

Prix de l'École.

Première Année. — 1er *Prix* (Médaille d'argent : 30 francs de livres) : M. PÉNAU (Henri), né le 25 août 1884, à Brest (Finistère). — 2e *Prix* (Médaille de bronze : 25 francs de livres) : M. GÉRARD (Pierre), né le 9 août 1885, à Suresnes (Seine). — *Citations honorables* : MM. VOUILLARD (Georges) ; LORMAND (Charles-Joseph) ; RAOUX (Antonin).

Deuxième Année. — 1er *Prix* (Médaille d'argent : 75 francs de livres) : M. BERNIER (René), né le 17 février 1882, à Flers (Orne). — 2e *Prix* (Médaille de bronze : 25 francs de livres) : M. PECKER (Henri), né le 3 juin 1882, à Coulommiers (Seine-et-Marne). — *Citation honorable* : M. FLAMENT (Lucien).

Trosième Année. — 1er *Prix* (Médaille d'Or de 300 francs) : M. DOURIS (Roger), né le 18 mars 1882, à Lezoux (Puy-de-Dôme). — 2e *Prix* (Médaille de bronze : 25 francs de livres) : M. ALLIOT (Georges), né le 7 février 1882, à Thiers (Puy-de-Dôme. — *Citation honorable* : M. FINELLE (Léopold).

Prix des travaux pratiques.

Première Année : CHIMIE GÉNÉRALE. — *Médailles d'argent* : 1er *Prix* : M. AUCOUTURIER (Jean-Baptiste), né le 11 septembre 1883, à Colombier (Allier) : *ex æquo* M. GÉRARD (Pierre), né le 9 août 1885, à Suresnes (Seine), déjà nommé; 2e *Prix* : M. CECILLE (Édouard); né le 4 décembre 1884, à Argentan (Orne). — *Citations honorables* : MM. FLEURY (Paul) ; RAOUX (Antonin), déjà nommé.

Deuxième Année : PHYSIQUE. — *Médaille d'argent* : M. FLAMENT (Lucien), né le 20 juillet 1883, à Tours (Indre et-Loire), déjà nommé. — *Citations honorables* : MM. LEMEILLE (Léon-Marcel); PECKER (Henri), déjà nommé.

Deuxième et Troisième Années : CHIMIE ANALYTIQUE. — *Médailles d'argent* : M. BRETON (René), né le 15 mai 1881, à Dreux (Eure-et-Loir); M. JOURDE (Antoine), né le 5 septembre 1882, à Courpière (Puy-de-Dôme). — *Citations honorables* : MM. LIONNET (Achille); DESMOUSSEAUX (Edmond) ; COSTEY (Paul). — MICROGRAPHIE. — *Médailles d'argent* : M. HOUDARD (Jules), né le 30 décembre 1882, à Saint-Dizier (Haute-Marne); M. MURAZ (Paul), né le 22 juin 1883, à Brive (Corrèze). — *Citations honorables* : MM. VOYET (Aimé) ; ALLIOT (Georges), déjà nommé ; FINELLE (Léopold), déjà nommé ; GIRARDOT-(Gaston).

Troisième Année : MICROBIOLOGIE. — *Médailles d'argent* : M. LACORDAIRE (Ernest), né le 2 juin 1869, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne); M. LANTENOIS (Georges), né le 1er avril 1881, à Paris. — *Citations honorables* : MM. HOUDARD (Jules), déjà nommé ; ALLIOT (Georges), 3e nomination.

Prix de Fondation.

Prix Menier (750 francs : Médaille d'argent). — Mme DUCHER, née Pireyre (Julie), née le 7 novembre 1875, à Saint Julien-de-Coppel (Puy-de-Dôme).

Prix Laroze (800 francs). — Mlle TALON (Anna), née le 27 novembre 1878, à Paris.

Prix Laillet (500 francs). — M. DOURIS (Roger), né le 18 mars 1882, à Lezoux (Puy-de-Dôme), déjà nommé.

Prix Lebeault (600 francs). — M. LAGNEAUX (André), né le 26 avril 1884, à Charleville (Ardennes).

Prix Desportes (525 francs). — M. HOUDARD (Jules), né le 30 décembre 1882, à Saint-Dizier (Haute-Marne), 3e nomination.

Prix Henri Buignet. — 1er *Prix* (700 francs). — M. PECKER (Henri), né le 3 juin 1882, à Coulommiers (Seine-et-Marne), 3e nomination. — 2e *Prix* (400 francs). — M. DEFFINS (Maurice), né le 27 novembre 1881, à Paris. — *Citations honorables* : MM. LECRÔNIER (Paul-Félix); FLAMENT (Lucien), 3e nomination.

Prix Flon (600 francs). — Non décerné.

PRIX GOBLEY (*biennal*) (2.500 francs). — Sera décerné en 1907.

Après avoir passé en revue les phases diverses des différents concours, M. DELÉPINE, *agrégé, chargé du rapport annuel par l'Assemblée des professeurs de l'Ecole, termine par les paroles suivantes qu'il nous a semblé utile de porter à la connaissance de tous les pharmaciens et de tous les étudiants, car elles ont été unanimement approuvées par le personnel enseignant de notre Ecole* :

Vous voyez, Messieurs, d'après ces résultats des concours, qu'on ne peut éprouver que la plus grande satisfaction, si on considère la valeur des lauréats, d'après les qualités de science et de travail qu'ils ont développées : on constate, en effet, que dans les neuf concours où le jury a exprimé ses suffrages en points, le pourcentage des points obtenus par le premier classé, oscille entre 75 et 94, et encore ce n'est que dans trois que ce pourcentage est au-dessous de 80. Le niveau scientifique de ceux qui tiennent la tête est donc très élevé et l'Ecole doit être fière de la culture intellectuelle que son enseignement permet d'atteindre.

Mais il est une ombre à ce tableau. Certains de nos prix ne sont pas assez recherchés. Après tant de rapporteurs qui, depuis que nos divers prix existent, ont observé la répartition fort variable des candidats dans les différents ordres de concours, je vous ferai remarquer encore aujourd'hui que cette répartition a suivi les mêmes inégalités que les années précédentes. Alors que les cinq concours des prix des *travaux pratiques* ont réuni un total de 99 appelés, dont 68 se sont présentés, nous voyons que les trois concours des *prix de l'Ecole* n'ont tenté que 17 inscrits, dont 3 ont d'ailleurs fait défaut dès la première épreuve et enfin que les sept concours des *prix de Fondation* n'ont réuni que 11 candidats sur 12 inscrits; même, le prix FLON, non décerné déjà l'an dernier, n'a pu encore l'être cette année-ci faute de candidats. En 1905, le sujet portait sur une application de la Physique, ce qui avait pu faire hésiter les candidats éventuels, mais cette raison ne saurait prévaloir cette année, où l'on demandait l'étude d'une application de la Chimie.

Il résulte donc de cette statistique que les concours des prix des Travaux pratiques sont très suivis; cela paraît indiquer un penchant naturel de nos élèves pour ce qui est immédiatement utile ou réalisable; mais dès qu'il s'agit de montrer leurs connaissances théoriques, comme pour les prix de l'Ecole ou les prix de Fondation (LAILLET, LEBEAULT, DESPORTES et BUIGNET), qui portent sur les matières professées à l'Ecole, l'ardeur de la plupart s'évanouit et ils hésitent. Je laisse hors de discussion les prix de Fondation, LAROZE, MENIER, GOBLEY et FLON, qui nécessitent un travail de bibliographie ou de laboratoire, plutôt convenable pour des élèves touchant à la fin de leur scolarité : vous savez que ces prix récompensent souvent des travaux de grande valeur ; ils

trouveront de plus en plus facilement leur emploi pour favoriser les études de nos aspirants au Doctorat de l'Université.

Si nous nous attachons aux deux premières catégories, d'où vient la différence si grande constatée entre l'esprit pratique et l'esprit théorique des élèves ? Est-elle bien réelle, aussi profonde que l'indiquent les préférences de ceux-ci pour les prix des Travaux pratiques et leur hésitation à affirmer leurs connaissances théoriques aux concours des prix de l'Ecole et des prix de fondation analogues ?

Il me semble que non, car on ne conçoit guère tant de bons praticiens qui seraient en grand nombre des ignorants. Et si cette différence n'est pas réelle, à quoi donc tient l'abstention des élèves que ne tentent pas des prix aussi considérables que ceux que nous distribuons, dont la plupart dépassent cinq cents francs et n'occasionnent au candidat qu'un dérangement de quelques heures ?

A toutes les causes exposées tour à tour par les rapporteurs : crainte de paraître trop faible devant les juges, timidité naturelle faisant redouter les lectures ou les dissertations en public, inutilité d'engager la lutte contre des candidats déjà réputés, coïncidence de la date des concours avec la période des examens définitifs ou de fin d'année, etc., il me semble que l'on peut aussi admettre une déplorable indifférence de trop de nos élèves pour tout ce qui pourra rehausser plus tard l'éclat de leur profession, et partant ils n'exécutent même pas le premier geste nécessaire : s'inscrire d'abord au Secrétariat.

Si nous constatons, en effet, que l'inscription *d'office* qui se fait pour les prix des travaux pratiques révèle à nombre d'élèves leur propre force et leur mérite, et que sur le nombre des inscrits beaucoup répondent à l'appel : 57 sur 73 en 1903-1904, 64 sur 99 en 1904-1905, 68 sur 99 cette année, il semble que l'on serait en droit d'attendre un résultat du même ordre en désignant à la fin de l'année par affichage public les élèves dignes de se présenter aux concours des prix de l'Ecole, sinon à ceux des prix de Fondation dont les clauses de donation ne s'opposeraient pas à ce système. Cette désignation d'office, suivie d'une inscription régulière si c'est nécessaire, serait aujourd'hui possible avec les notes données aux interrogations par les agrégés, notes auxquelles on pourrait joindre celles des travaux pratiques.

Quoi qu'il en soit, l'affichage de leurs noms déciderait peut-être nos candidats à se présenter plus nombreux, et de cette affluence la valeur de nos prix serait encore rehaussée.

Enfin, il est bon que nos élèves sachent que l'estime de leurs Maîtres ne s'étend pas qu'aux premiers des listes, mais qu'elle ne demande qu'à se manifester avec bienveillance envers tous ceux qui font preuve de bonne volonté et ont quelque amour de l'étude. Or, les concours sont le plus efficace moyen de rapprochement : les bons résultats qu'on y constate sont à la fois à l'honneur des Maîtres et des élèves.

Si je cherche ainsi toutes sortes de moyens, qui ont pu vous paraître fastidieux mais dont l'essai devrait être tenté, afin d'amener à nos concours le plus possible de candidats, c'est parce que j'ai le secret espoir que tous ceux qui, lors de leur passage dans notre Ecole, auront eu l'amour de la Science, dont nos concours ne sont qu'un stimulant et nos prix la récompense, que tous ceux-là, dis-je, seront aussi sûrement plus tard ou de futurs Maîtres ou des praticiens savants, consultés avec respect, utiles à tous leurs concitoyens, tenant dans le monde une place légitimement due. La considération

et la confiance publiques que l'autorité d'un lauréat saura plus facilement retenir ne peuvent qu'être profitables à celui qui en est l'objet et à sa corporation ; une bonne réputation, méritée, nous paraît le premier pas nécessaire dans la voie du relèvement professionnel. C'est pourquoi l'Ecole recherche et aime tant ce qui peut élever le niveau scientifique et moral de la profession ; elle compte sur ses bons élèves pour être les artisans de cette tâche ; leur bonne renommée, disséminée sur tous les points du territoire, rejaillira sur l'Ecole, et c'est la plus grande récompense que leurs Maîtres puissent désirer.

VARIÉTÉS

Petit problème.

— La salsepareille vaut en ce moment au Havre, 120 francs les 100 K^os^. Les frais de transport à Paris sont d'environ 10 francs par 100 K^os^. La perte (souche et terre) est de 30 à 35 %. Le prix payé pour la coupe est de 0.30 par K^o^. A quel prix revient aux droguistes à Paris le kilogramme de salsepareille?

Réponse : Par l'arithmétique. . . . . 2 fr. 20
Par certains catalogues. . . . . 1 » 75

Mystère et Arrête-bœuf.

Le « Rénovateur de la Santé ».

Comme suite à l'article que nous avons publié dans notre dernier numéro, nous livrons aux réflexions de nos confrères, de nos syndicats, et des pouvoirs publics, la lettre suivante que nous recevons d'un de nos confrères de l'Est, qui nous demande, pour des raisons que tout le monde comprendra, de lui garder l'incognito :

« J'ai lu votre article « Le Rénovateur de la Santé ». Il s'en vend en grande quantité à X... Le dépositaire qui est *agent voyer de la ville* en a vendu dans les 2.000 boîtes en 6 mois. Maintenant, il a des sous-ordres qui se rendent jusqu'à 5 et 6 fois chez les mêmes personnes, pour leur en faire prendre. C'est la chasse au client!

Un de nos confrères a prévenu le Syndicat de X... Le Syndicat n'a pas bougé; c'est d'ailleurs l'habitude des Syndicats. « *Signé :* Z... pharmacien.

N'ayant aucune raison pour nous taire, nous engageons vivement nos confrères à nous envoyer en toute confiance les renseignements qu'ils auraient sur cette affaire. Nous agirons en notre nom personnel et donnerons aux Pouvoirs publics, et aux Syndicats contre lesquels notre correspondant porte un jugement peut-être un peu sévère, tous les renseignements que nous recueillerons au cours de notre enquête.

H. Hubac.

Nous avons reçu d'autres lettres à ce sujet. Nous les publierons dans le numéro de janvier.

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

— Existe-t il un sel inoffensif pouvant remplacer le sel d'oseille, pour l'enlèvement des taches d'encre?

— On demande le mode de préparation d'un **sirop d'iode naissant** à l'Erysimum.

FORMULAIRE

Mélange pour Ebonite (poids spécifique 1.24). Congo, 15.000; soufre, 6.000; litharge, 1.125; chaux, 0.750; noir de fumée, 0.750.

Vulcaniser pendant 1 h. 1/2 à 3 atmosphères, atteindre cette pression en 15 minutes.

— Un de nos confrères nous demande la composition des pilules Pink.

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le formulaire Cerbelaud :

Oxalate de fer	10 gr.
Poudre de Colombo	5 »
Extrait mou de gentiane	Q. S.

pour 100 pilules.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

(*Suite*)[1]

183. — Paris. Pharmacie avec grand appartement (8 pièces). Loyer 2.000 fr. Affaires 59.000 fr. Bénéfice 19.000 fr. Prix 60.000 fr.

184. — A Paris, pharmacie, deux élèves. Téléphone. Loyer 4.000 francs. Affaires 55.000 francs. Bénéfice 13.000 francs. Prix demandé 50.000 francs.

185 A Paris, pharmacie. Loyer 1.800 fr. Affaires 21.000 francs. Bénéfice 7.000 fr., à céder pour 16.000 francs.

186. — Paris-centre, pour 20.000 francs comptant. Pharmacie faisant 30 000 francs d'affaires et 9.000 francs de bénéfices.

187. — Autoclave grand modèle avec trompe à vide à céder neuf pour moitié de sa valeur.

188. — Pharmacie (appartement trois pièces, cuisine, etc.) à céder pour 32.000 fr. moitié comptant. Loyer 2.000 francs. Affaires 30.000 francs. Bénéfice 8.000 fr.

189. — Superbe occasion. 250 conserves cristal, forme bourse à double cordon avec couvercle, 166 mm, et 210 mm, de haut. Neuves, à céder pour moitié de leur valeur.

190. — Urgent, à enlever pour 200 fr. Beau meuble hêtre ciré massif façon vieux noyer. 2 corps démontables. Hauteur 2m,50, largeur 1m,85, profond. 0m,60. 3 portes pleines dans le bas, 3 portes vitrées dans le haut, petits carreaux verre diamant coloré. Fond et tablettes. Ferrures cuivre.

191. — Pharmacien à Paris, au centre des Ecoles, échangerait volontiers sa pharmacie contre une officine de province, dans un pays de chasse et de pêche.

192. — Pharmacien est demandé de suite en Algérie, ville de la côte, pour prendre succession. Situation et conditions très avantageuses.

193. — Élève libre les Mardis et Vendredis demande remplacements.

1. Voir page 254.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

Sous cette rubrique nous comprendrons : Les **Offres et demandes d'emplois.** — **Demandes de renseignements de toute nature.** — **Offres d'appareils.** — **Cession d'officines.**

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les transactions pouvant résulter des annonces faites dans cette partie du Bulletin.

Les insertions sont gratuites pour les seuls abonnés. Pour les autres annonciers, elles seront tarifées à **1 franc la ligne de 30 lettres environ,** *payable d'avance.*

Joindre aux demandes de renseignement un ***timbre pour la*** *réponse.*

F. L. 126. — On demande à acheter ou échanger les numéros de janvier, février et mars 1903 du *B. S. P.*

139. — A céder, alambic en cuivre avec bain-marie de dix litres.

142. — Occasion. Machine à faire les comprimés. — Autoclave Sorel. — Etat de neuf. — Prix modérés.

147. — Pharmacie, 72, rue Montmartre, admirablement placée pour recevoir dépôt de spécialités, se recommande aux confrères de province. Ecrire au titulaire : M. Saporta.

159. — Occasion exceptionnelle : Spécialité réalisant 20.000 francs de bénéfice annuel à céder pour moitié, le propriétaire restant associé pour l'autre moitié. *Conditions avantageuses.*

161. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, au courant de la vente des spécialités, se recommande aux confrères de province pour recevoir des dépôts. Grands locaux disponibles.

164. — A céder à 50 °/₀ de leur valeur réelle ensemble ou séparément :
2 poires à eaux colorées (600 mm.).
2 conserves (710 mm.) armes d'Angleterre et des Etats-Unis.
4 vases porcelaine bleu de Sèvres (600 mm.).
Le tout état de neuf.
Pharmacie Devillers, 17, rue du Midi, Vincennes.

166. — *Harmonium* Alexandre ayant coûté 1.200 francs, à céder dans de bonnes conditions.

167. — Préfecture, région Nord. — Pharmacie ancienne et bien agencée. Maison en totalité. Loyer 1.000 francs. Affaires 12.000 francs. A céder 10.000 francs. Pressé.

169. — A vendre : 10 années du *Journal de Pharmacie et de Chimie* (1863-1872). Reliées, en bon état.

170. — Jolie ville à proximité de Paris. Recettes 20 000 francs. Loyer 1.400 francs. Bénéfices 9.500 francs. Prix 20.000 francs. Décès. Urgent.

171. — Grande et belle ville à 2 heures de Paris. Recettes 200 francs par jour ; 2.000 francs de loyer. Jolie installation. Prix à débattre. Comptant 25.000 francs.

172. — Grande et belle pharmacie d'angle sur une place, ville importante. 50.000 fr. de bénéfices nets. Prix peu élevé.

174. — Pharmacie sérieuse et située en plein centre de Paris, à proximité d'une gare importante, prendrait en dépôt des spécialités sérieuses.

175. — Pharmacie commerciale de l'Ouest, bien située, demande associé pour étendre plus rapidement sa clientèle. Apport minimum 20.000 francs. Avenir assuré par sa situation exceptionnelle.

176. — **Piano Erard** droit portant le n° 35635, en palissandre, à vendre dans de bonnes conditions.

177. — Elève sérieux demande remplacements.

178. — **Occasion.** Pharmacie d'une grande ville de l'Est. Affaires 17.250. Bénéfices 7.250. Très grandes facilités avec jeune pharmacien sérieux.

179. — Nice. Pharmacie luxueuse, à proximité directe des hôtels les plus peuplés de la ville. Riche clientèle étrangère. Beaux bénéfices. Loyer peu élevé. Long bail. Raison de santé.

181. — Pharmacie à la porte de Paris, très jolie installation, appartement charmant. Loyer 2.500 fr. Affaires 90.000 fr. Bénéfices 20.000 francs garantis. Prix à débattre 80.000 francs.

182. — A Paris, quartier commerçant. Affaires 45.800 fr. Loyer 3.000 fr. Bénéfice 15.000 fr. Prix 45.000 fr.

(*Voir la suite p. 253.*)

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

F. Meyer : **Combinaison de l'ammoniaque avec les chlorure, bromure et iodure aureux** (30.7.06; **143**, 280). — On observe à des températures de plus en plus élevées les formations suivantes :

	Avec Au I	Avec Au Br	Avec Au Cl
à — 28°	Au I $(NH^3)^6$	Décomp.	Au Cl $(NH^3)^{12}$
— 15°	Au I $(NH^3)^4$	—	—
— 10°	Au I $(NH^3)^3$	—	—
+ 18°	—	Au Br $(NH^3)^2$	—
+ 20°	Au I (NH^3)	—	—
+ 20 à 180°	—	—	Au Cl $(NH^3)^3$

V. Thomas et P. Dupuis : **Sur quelques réactions du chlore liquide** (30.7.06; **143**, 282).

A. Buisson : **Sur le dosage de l'ammoniaque dans les eaux par le réactif de Nessler** (30.7.06; **143**, 189). Voir *B.S.P.*, *Soc. de Ph.*, **236**.

G. Bertrand et A. Lanzenberg : **Sur la l-idite de synthèse** (30.7.06; **143**, 291). — Les auteurs se sont proposé de préparer pure cette hexite de synthèse, antipode de la sorbiérite. Elle avait été déjà préparée, mais impure. Ils ont hydrogéné la lactose *l*-idonique qui se forme à côté de la lactone *l*-gulonique, à partir des deux nitriles engendrés par fixation de CNH sur le xylose naturel (*l*). La *l*-idite se montre absolument comme l'antipode de la *d*-idite ou sorbiérite.

Guntz : **Sur la préparation du baryum pur à partir de son sous-oxyde** (13.8.06; **143**, 339). — Mg et BaO à haute température réagissent l'un sur l'autre avec formation de Ba^2O dissociable en Ba et BaO. Si l'on remplace Mg par Al non volatil, il se forme aussi Ba^2O, et si l'on opère dans le vide à 1200°, Ba provenant de la dissociation distille; en ménageant une partie froide dans l'appareil, le métal se condense sur celle-ci, titrant 98.8 de Ba °/₀ du premier coup; une deuxième distillation dans le vide donne du baryum absolument pur.

J. Duclaux : **Sur une propriété des diastases** (13.8.06; **143**, 344). — Nous ne pouvons pas dire que 1 litre d'acide centinormal exerce sur l'interversion du sucre de canne la même action que 1 décilitre d'acide décinormal; ces deux solutions contiennent parfaitement la même dose de matière chimique, mais elles contiennent des quantités différentes de matière active (pour intervertir) par ce fait qu'elles ont une inégale dissociation électrolytique.

Des considérations du même ordre peuvent être développées en ce qui concerne les diastases et même, les différences doivent s'amplifier, ce qui rend quantitativement illusoires toutes les expériences faites avec des diastases

prises dans des conditions de dilutions différentes; on n'a pas de loi pour dire que telle solution contient tant de fois plus de diastase active qu'une autre, bien qu'on ait pesé cette diastase.

J. Bougault : **Action de l'acide hypoiodeux à l'état naissant sur les acides à fonction éthylénique. Lactones iodées** (3.9.06; **143**, 399). — Voir *Soc. de Pharm.*

P. Lebeau : **Sur l'action du fluor sur le chlore et sur un nouveau mode de formation de l'acide hypochloreux** (17.9.06; **143**, 425). — Le fluor et le chlore sont sans action chimique l'un sur l'autre. En présence de l'eau le fluor oxyde le chlore, qu'il transforme complètement en acide hypochloreux :

$$H^2O + Cl + F = HF + HOCl.$$

L. Guignard : **Nouveaux exemples de Rosacées à acide cyanhydrique** (1.10.06; **143**, 451). — Voir le *Bull. Sc. Pharm.*, ce tome, p. 525.

M. Berthelot : **Synthèse du quartz améthyste; recherche sur la teinture naturelle ou artificielle de quelques pierres précieuses sous les influences radioactives** (8.10.06; **143**, 477). — Certaines pierres colorées, chauffées se décolorent, tels le quartz *améthyste*, la fluorine *violette*, le verre et le cristal devenus *violets* sous l'influence du radium; la coloration paraît attribuable au manganèse contenu dans ces minéraux et y existant sous quelque forme suroxydée; la décoloration est due à la transformation de cette dernière en une forme moins oxydée, manganeuse, à peu près incolore. Or, tous ces composés décolorés redeviennent rapidement violets sous l'influence des rayons émis par un sel de radium qui en est séparé par deux parois de verre. La coloration est donc réversible sous les influences successives de la chaleur et des rayons émis par le radium. La coloration des minéraux naturels est sans doute attribuable à quelque action du même genre ayant les rayons radifères (ou analogues) pour cause déterminante; on sait que le radium paraît très disséminé.

Le quartz *enfumé*, chauffé, se décolore par suite de la destruction des matières organiques qui le teignent, mais il ne se décolore pas par l'effet des rayons du radium; de même pour une fluorine *verte*. La réaction n'est pas réversible.

Enfin les corindons *bleus* et *rouges* ne se décolorent pas par la chaleur.

Tous ces phénomènes permettent donc de faire des distinctions dans la stabilité des colorations des pierres précieuses.

L. Henry : **Sur la pinacoline succinique** (8.10.06; **143**, 496). — L'auteur a obtenu cette pinacoline $(CH^3)^2:COH-CH^2.CH^2.COH:(CH^3)^2$ par l'action du méthylbromure de magnésium sur le lévulate d'éthyle $CH^3.CO.CH^2.CH^2.CO^2.C^2H^5$. L'acide chlorhydrique fumant la transforme en oxyde de tétraméthylène tétraméthylé,

$$\underbrace{(CH^3)^2 : C - CH^2 - CH^2 - C}_{O} : (CH^3)^2$$

liquide, incolore, bouillant à 116-117°. La chaleur donne un alcool non saturé, bouillant à 165° :

$$(CH^3)^2 = C = CH - CH^2 - C \begin{cases} (CH^3)^2 \\ OH \end{cases}.$$

L. Robin : **Sur la recherche des falsifications du beurre à l'aide de la graisse de coco et de l'oléo-margarine** (8.10.06; **143**, 512). — L'auteur se base sur

l'évaluation du rapport des acides insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool à 56°5, au rapport des acides solubles dans l'eau; ce rapport est très grand pour la graisse de coco et l'oléo-margarine, et beaucoup plus faible pour le beurre. Sur la marche à suivre, voyez donc l'original.

R. Legendre : **Sur la teneur en acide carbonique de l'air marin** (8.10.06; **143**, 526). — La moyenne de 14 dosages a donné $\frac{33,5}{100.000}$ pour de l'air pris en divers points au large de la côte bretonne, de Concarneau à Saint-Nazaire.

Gustave D. Hinrichs : **La Mécanique de l'ionisation par solution** (15.10.06; **143**, 549). — Quand on dissout du sel dans de l'eau, les molécules du sel sont séparées les unes des autres par la trituration des molécules de l'eau en rotation rapide, puis elles tournent elles-mêmes, entraînées par le mouvement des molécules aqueuses. De plus, le mouvement des molécules d'eau sur celles du sel produisent de l'électricité dans le milieu isolant, l'eau; les deux charges positive et négative sont prises par chaque atome de NaCl qui devient ion par charge d'un électron. On conçoit que plus la solution devient diluée, plus le milieux aqueux sera isolant parfait et plus l'ionisation sera poussée loin; si elle est plus concentrée, les électrons se déchargeront les uns sur les autres et il y aura moins d'ions.

Ch. Moureu et I. Lazennec : **Condensation des nitriles acétyléniques avec les amines. Méthode générale de synthèse de nitriles acryliques β-substitués, β-aminosubstitués** (15.10.06; **143**, 553). — **Sur les produits de condensation des éthers acétyléniques avec les amines** (22.10.06; **143**, 596). — Voyez à la *Société chimique*, p. **260**.

P. Lebeau : **Sur l'existence du chlorure de brome** (22.10.06; **143**, 589). — Le composé décrit sous ce nom n'existe pas; les cristaux obtenus en refroidissant une solution de brome dans le chlore liquéfié sont des cristaux mixtes de Cl et de Br.

E. Rengade : **Sur le protoxyde de cæsium** (22.10.06; **143**, 589). — On produit l'oxyde Cs^2O en présence d'un excès de métal alcalin et chasse ce dernier par distillation dans le vide à 200°. Il se présente en beaux cristaux rouge orangé, fonçant par élévation de température, noirs à 150°. Il se scinde dans l'ammoniac liquéfié en bioxyde Cs^2O^2 et métal.

Tiffeneau : **Sur la migration phénylique; mode de fixation de l'acide hypoiodeux et élimination d'acide iodhydrique** (20.10.06; **143**, 649). — **Structure à valences pendantes des composés intermédiaires** (5.11.06; **143**, 684). — Voyez à la *Société chimique*, p. **260**.

A. Haller : **Sur l'alcoolyse des corps gras** (5.11.06; **143**, 657). — Tandis que l'eau acidulée *hydrolyse* les corps gras suivant l'équation :

$$C^3H^5(O.COR)^3 + H.OH = C^3H^5(OH)^3 + 3RCO^2.H,$$

l'alcool acidulé les *alcoolyse* selon l'équation :

$$(C^3H^5O.COR)^3 + R_1.OH = C^3H^5(OH)^3 + 3R.CO^2.R_1.$$

en produisant des éthers d'acides gras.

M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

A. Fournier : **La syphilis des honnêtes femmes** (2.10.06; LVI, 190). — De la communication du professeur Fournier, nous détacherons en première ligne cette phrase que pourront méditer nos collègues les pharmaciens : « Une jeune femme que j'ai longtemps traitée, fut contagionnée le jour même de ses noces par son mari, qui, le jour même de ses noces, portait à la verge un chancre syphilitique, chancre qu'il considérait, sur l'avis de son pharmacien, comme un simple herpès inoffensif. Avant la fin du mois, je constatai sur elle un chancre vulvaire non douteux. »

Sur 100 femmes affectées de syphilis, on en trouve (du moins dans la clientèle de ville), environ 80, appartenant à la catégorie des irrégulières de tout ordre, et 20, appartenant à celle des femmes honnêtes, des femmes mariées. Les échéances de contaminations féminines peuvent être précoces, comme aussi elles peuvent être tardives, parfois étonnamment tardives. Dans l'énorme majorité des cas, les contaminations qui se font d'un sujet contaminé préalablement à ses noces à une femme saine, se produisent au cours de la première année qui succède au mariage. De la statistique de l'auteur il résulte aussi que sur 142 malades, 98 avaient en se mariant une syphilis inférieure à trois ans d'âge. Conclusions : les syphilitiques se marient trop tôt. Jadis l'auteur a cru que trois ou quatre ans suffisaient au traitement qu'il faut exiger de tout malade avant de lui donner libre patente pour le mariage. Il a été conduit à constater qu'un chiffre de quatre à cinq ans serait une moyenne offrant des garanties plus générales et plus sérieuses.

Les mariages contractés entre jeune fille saine et sujet syphilitique ont deux origines majeures : l'*insouciance* et l'*ignorance*, qu'il y a devoir social à dissiper.

Kelsch : **Quelques réflexions sur la pathogénie et la prophylaxie actuelles du paludisme** (2.10.06; LVI, 206). — La pénétration de l'hématozoaire dans l'organisme humain par l'entremise de l'anophèle n'est pas le seul mode de contagion du paludisme. Le sol aussi doit être considéré comme un puissant générateur de paludisme à la suite des bouleversements qu'on lui fait subir. Les poussières que les vents soulèvent du sol déplacé, et projettent sur les travailleurs et sur tous les objets de contamination, peuvent charrier des spores et des formes transitoires du *Plasmodium malariæ*. Pour éteindre les foyers producteurs provenant du sol, M. Kelsch a foi dans le rôle salutaire de la transformation du sol par l'endiguement de ses cours d'eau, le drainage de ses couches profondes, la culture et le boisement.

M. Nicloux : **Procédé de dosage du chloroforme dans le sang et dans les tissus et sur l'application de ce procédé à l'étude de quelques points de l'anesthésie chloroformique.** Rapport de M. N. Gréhant (9.10.06; LVI, 230). — Ce sont les tissus riches en matières grasses ou composés analogues tels que la lécithine qui fixent le plus de chloroforme. Le tissu adipeux, en particulier, lorsqu'il est bien vascularisé peut fixer le chloroforme en proportion énorme. Le chloroforme est aussi fixé par les globules du sang, alors que le plasma n'en renferme que des proportions très faibles; il passe de la mère au fœtus, dans le lait et en petites quantités dans l'urine.

A. Fournier : **La syphilis des honnêtes femmes** (9.10.06; LVI, 232). — La contagiosité des accidents tertiaires, d'aspect absolument secondaire, tels que des plaques muqueuses, n'est en rien éteinte ni atténuée par leur inva-

sion tardive. On a cité des cas où la contagion se serait exercée dans la dix-septième et la dix-huitième année au delà du chancre. Il faut donc faire l'éducation des malades relativement aux dangers de la contagion syphilitique tardive. Seconde indication : Tout sujet syphilitique candidat au mariage a l'obligation morale, s'il est fumeur, et surtout grand fumeur, de renoncer au tabac, qui est l'évocateur par excellence des syphilides secondaires qui sévissent sur la bouche à lointaines échéances.

Toute femme contaminée par son mari, dit l'auteur, est condamnée souvent à n'être qu'insuffisamment traitée ou encourt les risques des syphilis ignorées, parce que dans ce dernier cas on organise autour d'elle la conspiration du silence : d'où erreurs de diagnostic ou insuffisance de traitement, etc.

Rapports sur le concours pour le Prix Hugo en 1906, au nom d'une Commission composée de MM. Lancereaux, Yvon et Hamy (16.10.06; LVI, 251). — Signalons parmi les ouvrages présentés : M. Brunet, *Médecine et thérapeutique byzantines au temps de Justinien*; Jules Regnault, *Médecine et pharmacie chez les Chinois et les Annamites*; M. Auliffe, *Thérapeutique physique*; Cabanès, *Remèdes d'autrefois*; Grenel, *Histoire de la pharmacie à Avignon du* XIIe *siècle à la Révolution*; Gratier, *La vipère en thérapeutique*; M. Auliffe, *La thérapeutique au régiment de Grammont-Cavalerie.*

A. Laveran : **Sur la pathogénie et la prophylaxie actuelles du paludisme** (16.10.06; LVI, 270). — L'auteur a constaté l'existence des Anophèles dans toutes les localités insalubres qu'il a visitées et dans tous les lots de culicides recueillis en pays palustre qui lui ont été envoyés. L'évolution annuelle des Anophèles présente avec celle des fièvres palustres des rapports remarquables. Il n'est pas démontré que le paludisme est endémique malgré l'absence totale des Anophèles. Les Anophèles ne sont pas dangereux par eux-mêmes; ils ne le deviennent qu'autant qu'ils s'infectent en suçant le sang de malades atteints de paludisme; il faut en outre que les conditions climatériques permettent l'évolution de *H. malariae* dans le corps de ces culicides. Toutes les espèces d'Anophèles ne sont pas également aptes à propager *H. malariae*.

La preuve que les travailleurs sont infectés, non par les poussières qu'ils respirent ou qu'ils ingèrent, mais par les moustiques qui les piquent la nuit, est fournie par ce fait qu'ils ne prennent pas la fièvre quand ils sont mis à l'abri des piqûres de moustiques. Si les poussières provenant du sol sont capables de produire le paludisme, comment expliquer que l'on puisse assainir complètement une localité en détruisant les moustiques?

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Séance du 27 Juillet 1906.

M. Léger a obtenu de l'acide picrique dans l'action de l'acide nitrique sur l'hordénine; d'autre part, la décomposition par la chaleur, du méthylhydrate d'hordénine lui ayant fourni de la triméthylamine, il en déduit la formule de constitution

$$OH - C^6H^4 - CH^2 - CH^2 - N(CH^3)^2$$

qu'il se propose de contrôler par de nouvelles expériences.

M. Gautier a étudié quelques réactions relatives à la genèse des eaux thermales.

MM. Bertrand et Lanzenberg : Sur la *l-idite*. —Voyez à l'Académie des Sciences.

Séance du 9 Novembre 1906.

M. le Président annonce que la *Société chimique*, en vertu du décret du 28 août, s'appellera désormais la

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE.

Il annonce la mort du célèbre chimiste russe BEILSTEIN.

M. LÉGER proteste contre la façon d'agir de M. G. O. GOEBEL, qui, dans le numéro d'octobre des *Archiv der Pharmazie*, publie une note sur l'hordénine, en donnant une formule de constitution qui est celle même de M. LÉGER.

M. MOUREU fait hommage à la Société de son rapport général sur la classe des Industries chimiques et pharmaceutiques à l'Exposition de Liége.

MM. MOUREU et LAZENNEC ont observé que les nitriles acétyléniques $R - C \equiv C - CN$ s'unissent quantitativement aux amines primaires et secondaires en donnant des composés d'addition de formule générale

$$R - \underset{\displaystyle N{<}^{R'}_{R''}}{\underset{|}{C}} = CH - CN$$

Par hydrolyse, ces substances se dédoublent nettement en amine régénérée et nitrile β-cétonique correspondant $R - CO - CH^2 - CN$.

Les auteurs ont étendu cette nouvelle méthode d'hydratation de la liaison acétylénique aux éthers-sels $R - C \equiv C - CO^2R'$, qui fournissent ainsi, sans difficultés et avec d'excellents rendements, les éthers β-cétoniques $R - CO - CH^2 - CO^2R'$.

M. FREUNDLER expose à la Société les résultats de ses recherches sur la chloruration de la paraldéhyde et sur le chloral butyrique qui constitue le produit principal de la réaction. Cette chloruration est accompagnée d'une condensation de l'aldéhyde chloracétique avec l'aldéhyde acétique inaltérée, de sorte qu'il se fait de l'aldéhyde α-chlorocrotonique; cette dernière fixe ensuite une molécule de chlore pour donner du chloral butyrique :

$$CH^3 - CHO + CH^2Cl - CHO = CH^3 - CH = CCl - CHO + H^2O,$$
$$CH^3 - CH = CCl - CHO + Cl^2 = CH^3 - CHCl - CCl^2 - CHO.$$

L'auteur a étudié ensuite quelques propriétés du chloral butyrique. Il a réussi à l'acétaliser en saturant sa solution alcoolique par du gaz chlorhydrique.

M. TIFFENEAU expose ses vues sur le mécanisme de la réaction migratrice :

$$R(Ar)C(OH) - CHI - R' \rightarrow R - CO - CH(Ar) - R' \text{ (cas général).}$$

où Ar est un radical aromatique.

Le composé intermédiaire ne saurait être

$$R(Ar)\underset{\diagdown O \diagup}{C \text{——} CHR'}$$

car les oxydes de cette forme s'isomérisent en R(Ar)CH-CO-R'; d'autre part, la formule R(Ar)C(OH)-CHI-R' ne permet pas la formation d'alcool vinylique.

L'élimination de HI a donc lieu directement sur le groupe —CHI— créant ainsi un système intermédiaire

$$R(Ar)C(OH) - \underset{||}{C} - R',$$

dont l'instabilité est due à la présence d'un carbone à deux valences pendantes (libres),

Le passage à la forme stable nécessite, non seulement la migration de l'H oxhydrylique comme dans les isomérisations vinyliques, mais encore la migration du radical carboné voisin : c'est cette migration qui provoque la transposition moléculaire.

De telles migrations ne sont pas fortuites, mais nécessaires.

Dans de nombreux exemples de transpositions connues, la migration peut s'expliquer par la mise en liberté de deux valences (valences pendantes) sur un même atome de carbone ou d'azote. Telles sont les transpositions de l'alcool pinacolique, des oximes et des amides. M. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 3 Octobre 1906.

M. Barillé : **Hémoptysie simulée. Crachats colorés artificiellement.** — L'auteur a été chargé de l'examen d'un liquide spumeux, de couleur rouge-groseille, à mucosités retenant une poussière noirâtre. Les réactions caractéristiques du sang étant négatives, il y avait lieu de songer à l'addition d'une matière colorante de nature à simuler l'hémoptysie.

Le liquide colorait le papier à filtrer en rouge, se décolorait sous l'action de HCl et du protochlorure d'étain ; la décoloration persistait après addition de perchlorure de fer. Le colorant se fixait directement sur la laine et donnait, avec une petite quantité d'alcali, une fluorescence verte intense.

De l'ensemble de ces caractères il résultait que les crachats suspects devaient leur coloration à l'éosine : une enquête ultérieure démontra, en effet, que le malade s'était servi d'une encre carminée à base d'éosine.

M. Breteau : **Sur les formiates de quinine.** — Sous l'action de la chaleur le formiate de quinine perd de l'acide formique, puis se décompose vers 95° en laissant comme résidu de la quinine et non pas du formiate basique comme on l'a indiqué. Tandis que le formiate neutre est dissocié par l'eau, le sel basique, plus stable, ne l'est pas. Le pouvoir rotatoire de ce dernier, fixé d'abord à $\alpha_D = -141°1$, doit être porté à $-144°2$ (solution à 1 °/₀).

M. Guigues : **Résines de Scammonée. Substitutions. Fraudes. Identification. Essai.** — Voir *B. S. P.*, novembre 1905, p. 633.

M. Jitschy : **Sur la présence de l'acide cyanhydrique dans les eaux distillées de quelques végétaux croissant en Belgique.** — Les plantes fraîches, préalablement contusées, ont été mises en macération dans l'eau et, après quelques heures, on a distillé dans un courant de vapeur : CAzH a pu être décelé dans les premières portions du distillat. Cet acide provient, en partie du moins, d'un glucoside qui est hydrolysé par un enzyme spécial. L'auteur a caractérisé CAzH dans les eaux distillées des *Ranunculus repens* et *arvensis*, dans celles des Graminées suivantes : *Gynerium argenteum*, dans les *Melica altissima*, *nutans*, *uniflora* et *ciliata*.

Demande relative aux médicaments nouveaux. — La Société s'associe à une démarche faite par la Société suisse de pharmacie, dans le but de se joindre aux Sociétés suisse, autrichienne et allemande, pour demander aux fabricants de médicaments nouveaux d'accompagner leurs produits d'une étiquette ou une notice donnant la synonymie chimique, les réactions d'identité,

les points de fusion ou d'ébullition, la solubilité, la posologie et le mode de stérilisation, conformément à la proposition faite antérieurement par M. Golaz, de Vevey. E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Scrini : **Sur la novocaïne** (10.10.06 : XI, 11). — L'auteur affirme de nouveau que, à quelque titre qu'on emploie la novocaïne, en solution aqueuse, on obtient une anesthésie conjonctivale et cornéenne égale en intensité et en durée à celle que l'on observe à la suite d'applications sur les tissu de l'œil de solution aqueuse de cocaïne ou de stovaïne. Il cite à l'appui de son affirmation les travaux de Brandt (*Deustche medizinische Wochenschrift*, 1905, n° 42) de Klein (Eduard Sonnenburg, *Leutholgedenkschtift*, Bd. II), de Hermès (*Medizinische Klink*, 1906, n° 23), de Ciezynski (*Deutsche monatschrift für Zahnheitkunde*, avril 1906), etc.

Lebeaupin : **Sur l'emploi du véronal en thérapeutique** (10.10.06; XI, 11). — A la suite de l'ingestion d'une dose de 0 gr. 50 de véronal, l'auteur s'endormit profondément et passa une exeellente nuit, mais le lendemain matin il éprouva une asthénie musculaire complète. Une autre fois, il fut pris de vertiges, fut tout étourdi et dans l'impossibilité de travailler. Kress (de Rostock) a observé des phénomènes analogues; Kuhn (de Copenhague) une élévation de température assez forte, de la sécheresse de la gorge, une sensation de brûlure à la gorge chez une femme qui avait pris pendant quelques jours 0 gr. 50 de véronal, puis un exanthème morbilliforme; W. Alter (de Leulens) des nausées, une céphalée intense, des douleurs du trijumeau et des deux sciatiques, de la congestion de l'encéphale, une hémoptysie, du délire, des hallucinations visuelles et de l'accélération du pouls chez un homme à la suite d'une prise de 1 gramme de véronal. Chez un épileptique qui en avait pris 1 gramme, ce dernier auteur constata de la dyspnée, type de Cheyne-Stokes, la résolution musculaire complète, un myosis extrême, de l'incontinence d'urine. l'abolition du réflexe pupillaire, de l'élévation de la température, et le malade succomba le troisième jour. Kress cite aussi le cas d'une hystérique chez laquelle le véronalisme chronique se traduisit par une démarche vacillante, des tremblements à grandes oscillations, de l'anorexie, des nausées. de la constipation, des vertiges, de la confusion mentale, la perte complète de la mémoire et se termina par la mort dans le coma. Le médecin sera donc prudent de tâter la susceptibilité du malade.

M. Ch. Amat signale des accidents d'intoxication identiques qu'il a observés chez une femme à la suite de l'ingestion de 0 gr. 50 de véronal. On devra donc agir prudemment en débutant par des doses de 0 gr. 20 à 0 gr. 30.

J. de Rey-Pailhade : **Action des oxydases artificielles sur le philothion** (10.10.06; XI, 17). — Par son action oxydante sur l'hydrogène du philothion, l'oxydase artificielle de M. Trillat est un excitateur de la respiration cellulaire.

P. Le Gendre : **L'automobilisme au point de vue de l'hygiène et du traitement des maladies** (10.10.06; XI, 19).

Ed. Desesquelle.

Le Gérant : A. Frick.